



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
*Session administrative de 2025*  
-----

Papeete, le 11 septembre 2025

N° 2025-10/PV

## **PROCÈS-VERBAL**

Septième séance : jeudi 3 juillet 2025 à 9 heures 37 minutes

PRÉSIDENTE de M. Antony Géros  
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

### **S O M M A I R E**

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>5</b>
<b>SÉANCE DE QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>5</b>
– Question orale de Monsieur Cliff Loussan relative à la prise en charge des traitements préventifs d'exposition au VIH.....	5
– Question orale de Madame Maurea Maamaatuaiahutapu relative à l'application du sursis à statuer en zone à risque tsunami depuis avril 2024 .....	8
– Question orale de Madame Nicole Sanquer relative à la stratégie d'accompagnement des entreprises suite à l'interdiction de la vaisselle à usage unique en plastique ou en aluminium à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2025.....	11
– Question orale de Madame Lana Tetuanui relative à la grève des pompiers d'aéroport / recours aux communes .....	13
– Question orale de Madame Cathy Puchon relative au TEP scan et cyclotron sous Raynal.....	15
<b>EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES .....</b>	<b>16</b>
– Rapport n° 75-2025 relatif à un projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales d'accompagnement des politiques publiques .....	17
– Rapport n° 80-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi de lutte contre la vie chère dans les outre-mer.....	27
– Rapport n° 82-2025 relatif à un projet de délibération Portant modification de la délibération n° 98-57 APF du 20 mai 1998 modifiée portant réglementation des loteries et appareils de jeux proposés au public à l'occasion, pendant la durée et dans l'enceinte des fêtes foraines.....	37
– Rapport d'observations définitives de la CTC relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la défiscalisation locale concernant les exercices 2019 et suivants.....	48
– Rapport n° 52-2025 relatif a une proposition de délibération relative a la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information relatifs aux enjeux géostratégiques,	

environnementaux, économiques et financiers de la Polynésie française et de sa zone économique exclusive.....	56
– Rapport n° 78-2025 relatif à une proposition d’acte de délégation de l’assemblée de la Polynésie française à la commission permanente.....	78
– Rapport n° 83-2025 relatif à une proposition de résolution appelant l’État à intensifier ses actions au niveau local, national, régional et international en faveur de la prévention et de la lutte contre la prolifération de la méthamphétamine, des drogues synthétiques et des conduites addictives en Polynésie française.....	80
– Rapport de la mission d’information portant sur le mouillage des navires de plaisance dans les eaux intérieures de la Polynésie française .....	101
<b>EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE .....</b>	<b>140</b>
<b>CLÔTURE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>141</b>

*Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l’assemblée de la Polynésie française à l’adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l’objet d’une traduction surlignée en gris.*

oOo

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Le président :** *Mes salutations à toutes et à tous à l'occasion de notre rencontre en ce nouveau jour. Merci beaucoup pour la prière. Monsieur le Président de notre Pays, Madame la vice-présidente, ainsi que Mesdames et Messieurs les ministres, nos collègues législateurs de l'assemblée, ainsi que la population qui est présente, les journalistes, Madame la secrétaire générale adjointe et tout le personnel de l'assemblée, recevez mes salutations chaleureuses à l'occasion de notre rencontre en ce nouveau jour.*

*Je déclare notre séance du jour ouverte.*

*Nous sommes convoqués par la lettre 1151/2025/APF/SG du 26 juin, et je demande à Madame la secrétaire générale adjointe de bien vouloir faire l'appel des législateurs.*

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :**

M <sup>me</sup>	Teumere	Atger-Hoi	absente
M <sup>me</sup>	Teave	Boudouani-Chaumette	présente
M <sup>me</sup>	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	présente
M <sup>me</sup>	Tahia	Brown	présente
M.	Michel	Buillard	présent
M <sup>me</sup>	Yseult	Butcher-Ferry	arrivée en cours de séance
M.	Steve	Chailloux	présent
M.	Mike	Cowan	présent
M.	Henri	Flohr	absent
M.	Bruno	Flores	présent
M <sup>me</sup>	Rachelle	Flores	présente
M <sup>me</sup>	Béatrice	Flores-Le Gayic	présente
M <sup>me</sup>	Joëlle	Frebault	absente
M.	Édouard	Fritch	présent
M <sup>me</sup>	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Antony	Geros	présent
M <sup>me</sup>	Pascale	Haiti	présente
M.	Ueva	Hamblin	absent
M <sup>me</sup>	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M <sup>me</sup>	Odette	Homai	présente
M <sup>me</sup>	Teura	Iriti	arrivée en cours de séance
M.	Benoît	Kautai	présent
M <sup>me</sup>	Marielle	Kohumoetini	présente
M <sup>me</sup>	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	présente
M.	Nuihau	Laurey	arrivé en cours de séance
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tematai	Le Gayic	présent
M.	Simplicio	Lissant	présent
M.	Cliff	Loussan	présent
M <sup>me</sup>	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Vincent	Maono	présent
M.	Tahuhu	Maraeura	présent
M <sup>me</sup>	Hinamoeura	Morgant-Cross	présente
M <sup>me</sup>	Pauline	Niva	présente
M <sup>me</sup>	Patricia	Pahio-Jennings	présente
M <sup>me</sup>	Cathy	Puchon	présente

M <sup>me</sup>	Sonia	Punua-Taac	présente
M.	Frédéric	Riveta	absent
M.	Allen	Salmon	présent
M <sup>me</sup>	Nicole	Sanquer	présente
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M.	Ernest	Teagai	présent
M.	Ah Ky	Temarii	présent
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	présent
M.	Tevahiarui	Teraiarue	absent
M.	Ruben	Teremate	présent
M <sup>me</sup>	Tepuaraurii	Teriitahi	présente
M.	Pierre	Terou	présent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M <sup>me</sup>	Lana	Tetuanui	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Sylvana	Tiatoa	présente
M.	Gaston	Tong Sang	absent
M <sup>me</sup>	Vahinetua	Tuahu	présente
M <sup>me</sup>	Jeanne	Vaianui	présente
M <sup>me</sup>	Élise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Mesdames et Messieurs les ministres Jordy Chan, Warren Dexter, Oraihoomana Teururai, Taivini Teai, Ronny Teriipaia, Cédric Mercadal, et Nahema Temarii.

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 6777 – 9 h 3	Joëlle Frebault	Tahuhu Maraeara
N° 6778 – 9 h 3	Tevahiarui Teraiarue	Edwin Shiro-Abe Peu
N° 6779 – 9 h 3	Ueva Hamblin	Bruno Flores
N° 6780 – 9 h 3	Teumere Atger-Hoi	Teremuura Kohumoetini-Rurua
N° 6781 – 9 h 3	Rachelle Flores	Cliff Loussan
N° 6782 – 9 h	Frederic Riveta	Sonia Punua-Taac
N° 6783 – 9 h	Henri Flohr	Lana Tetuanui
N° 6784 – 9 h 30	Benoit Kautai	Pascale Haiti-Flosse
N° 6785 – 9 h 50	Teura Iriti	Benoit Kautai
N° 6786 – 9 h	Gaston Tong Sang	Yseult Butcher-Ferry
N° 6787 – 10 h 25	Heinui Le Caill	Maurea Maamaatuaiahutapu
N° 6788 – 11 h	Tepuaraurii Teriitahi	Edouard Fritch
N° 6789 – 11 h 42	Michel Buillard	Cathy Puchon
N° 6790 – 11 h 49	Simplicio Lissant	Pascale Haiti-Flosse
N° 6791 – 13 h 30	Steve Chailloux	Elise Vanaa
N° 6792 – 14 h 5	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono
N° 6793 – 14 h 51	Nuihau Laurey	Teave Boudouani-Chaumette
N° 6794 – 15 h 32	Henri Flohr	Pascale Haiti-Flosse
N° 6795 – 15 h 32	Lana Tetuanui	Tepuaraurii Teriitahi
N° 6796 – 15 h 36	Michel Buillard	Teura Iriti
N° 6797 – 15 h 36	Cathy Puchon	Simplicio Lissant
N° 6798 – 15 h 50	Tematai Le Gayic	Felix, Hoa Tetua

N° 6799 – 15 h 54	Tafai, Mitema Tapati	Maité Hauata Ah-Min
N° 6800 – 15 h 59	Edouard Fritch	Benoit Kautai
N° 6801 – 16 h 4	Teremuura Kohumoetini-Rurua	Patricia Pahio-Jennings
N° 6802 – 16 h 4	Teumere Atger-Hoi	Pierre Terou
N° 6803 – 16 h 4	Ruben Teremate	Vahinetua Tuahu
N° 6804 – 16 h 4	Jeanne Vaianui	Sylvana Tiatoa
N° 6805 – 17 h	Tevaipaea Hoiore	Cliff Loussan
N° 6806 – 17 h 24	Ah Ky Temarii	Mike Cowan
N° 6807 – 18 h 10	Ernest Teagai	Tahia Brown
N° 6808 – 18 h 47	Jeanne Vaianui	Marielle Kohumoetini
N° 6809 – 18 h 47	Sylvana Tiatoa	Rachelle Flores
N° 6810 – 18 h 20	Nicole Sanquer	Hinamoeura Morgant

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président :** O.K. *Merci bien. Puisque le quorum est atteint, je demande maintenant à Madame la secrétaire générale adjointe d'annoncer tous les points retenus et qui doivent être considérés aujourd'hui.*

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée, la conférence des présidents qui s'est réunie le vendredi 27, vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Séance de questions orales ;*
- III) *Examen des rapports, des projets de loi du pays, des projets et des propositions de délibération, d'un avis, d'une proposition de résolution, d'un rapport de la CTC et d'une proposition d'acte de délégation (selon la liste jointe) ;*
- IV) *Examen de la correspondance ;*
- V) *Clôture de la séance.*

**Le président :** *Bien, merci beaucoup. Je mets aux voix l'ordre du jour. Fait-il l'unanimité ?* Qui est pour l'ordre du jour ?... À l'unanimité.

*Merci bien.*

### **SÉANCE DE QUESTIONS ORALES**

**Le président :** *Nous commençons par les questions orales qui ont été posées au gouvernement du pays.*

*Cinq questions orales me sont parvenues et je rappelle, au titre du règlement intérieur, que chaque question sera posée en trois minutes, et le gouvernement dispose de cinq minutes pour répondre. La séance de questions orales dure une heure, et il est 9 heures 42 minutes.*

*Je demande donc à Cliff Loussan de donner lecture de sa question orale.*

#### **QUESTION ORALE DE MONSIEUR CLIFF LOUSSAN RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DES TRAITEMENTS PRÉVENTIFS D'EXPOSITION AU VIH**

(Lettre n° 5576 SG.APF du 11/06/2025)

**M. Cliff Loussan** : Merci Monsieur le président. Monsieur le Président du Pays, chers ministres, chers collègues, chers journalistes, chers membres du public, *à toutes et à tous, bonjour.*

Monsieur le ministre, du 21 au 23 mars 2025 s'est tenue la 31<sup>e</sup> édition du Sidaction. Comme vous le savez, il s'agit d'un événement caritatif pour récolter des fonds en faveur de la science, car aujourd'hui, si beaucoup de personnes séropositives ne meurent plus du Sida, c'est grâce à la recherche médicale.

Cependant, les derniers chiffres publiés par l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) dans le bulletin de veille sanitaire du lundi 2 décembre 2024 sont inquiétants, et doivent nous alarmer sur la situation. En effet, 25 nouveaux cas de personnes atteintes du Sida ont été déclarés en 2024, dont 92 % sont des hommes et 76 % sont des Polynésiens de naissance avec une moyenne d'âge de 39 ans.

Ces chiffres nous démontrent que l'incidence annuelle tend à augmenter ces dernières années. Selon le bureau de veille sanitaire, je cite : « la prévalence du VIH est de 6,9/10 000 habitants en 2024, en augmentation (contre 5,4 en 2019) en particulier dans la population des 15-24 ans (avec une prévalence de 29,6 / 100 000 habitants contre 12,5 en 2019). »

Pour rappel, le VIH a été importé en Polynésie française depuis le début des années 80. Son mode de contamination y est principalement sexuel car l'usage de drogues intraveineuses est quasi inexistant dans notre *pays*. À ce jour, 190 personnes séropositives sont médicalement suivies en Polynésie française, dont 33 au stade Sida. Pour la majorité d'entre eux (96 %), ils sont tous sous traitement antirétroviral (ARV) dont 92 % en succès virologique. Malheureusement, huit patients n'ont plus donné de leurs nouvelles dont six travailleurs du sexe.

Pour le docteur Lam Nguyen, chef du service des maladies infectieuses et tropicales (CSMIT), il devient urgent d'agir notamment en matière de dépistage car selon lui, je cite : « le virus circule sur le territoire. Il y a des *clusters* à partir d'une personne et ça peut partir... — pardon — et ça peut toucher une vingtaine de personnes. » — fin de citation.

Force est de constater que les facteurs aggravants de l'épidémie du VIH sont liés à une baisse de l'activité de dépistage, une insuffisance de la prévention et d'une augmentation significative de l'incidence des autres IST, particulièrement chez les individus de moins de 30 ans.

Concernant la prise en charge, celle-ci est assurée par le secteur public, où les ARV sont disponibles, mais si la Pré-Exposition-Prophylaxie (PrEP) et le traitement post-exposition (TPE) sont réalisés, leur prise en charge financière n'est pas garantie rappelle le BVS, contrairement à la France qui, pour des raisons évidentes de santé publique, a décidé de prendre en charge à 100 % par la Sécurité sociale le traitement par la PrEP pour les personnes à haut risque d'acquisition du VIH par voie sexuelle.

Et enfin, vivre avec le VIH n'est pas un crime. En revanche, en ignorer les conséquences et exposer autrui par négligence peut s'apparenter à un acte de malveillance. Ce constat exige une réflexion collective de notre part sur les réponses juridiques à apporter, sans pour autant renforcer la stigmatisation des personnes concernées.

Aussi, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les mesures que vous ambitionnez de mettre en place rapidement en matière de dépistage, de prévention et d'accompagnement des patients dans le cadre de la lutte contre la propagation du SIDA en Polynésie française. De plus, êtes-vous favorable à rendre l'accès gratuit au traitement préventif du sida (PrEP), ainsi qu'au traitement préventif post-exposition, et sous quel délai ?

Je vous remercie.

**Le président** : *Merci. Monsieur le ministre.*

**M. Cédric Mercadal** : Monsieur le Président de la Polynésie, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues du gouvernement, Mesdames et Messieurs de la presse, du public et internautes, *bonjour à toutes et à tous.*

Votre question touche à un enjeu de santé publique majeur, ici dans notre pays et partout ailleurs dans le monde.

Nous avons grandi avec une époque marquée par l'émergence du sida. Pendant des années, cette maladie a bouleversé des vies et des familles, qu'il s'agisse de transmission par le sang ou par rapports non protégés.

Ces périodes ont forgé une culture de la prévention, se protéger, se faire dépister, parler du VIH sont devenus des réflexes essentiels pour beaucoup d'entre nous.

Aujourd'hui, grâce aux progrès de la médecine, le VIH se traite mieux et la vie avec le virus est plus longue et de meilleure qualité. Pour autant, il est toujours présent.

En 2024, 27 nouveaux cas ont été diagnostiqués dans notre pays, majoritairement des hommes d'environ 40 ans, et pour les trois quarts originaires de notre pays.

En 2025, à ce jour, 13 nouveaux cas ont été déjà identifiés, dont un au stade de sida. Plus de 200 personnes sont actuellement suivies sur notre territoire.

Ce qui a changé, et ce qui change, c'est que la jeune génération ressent moins l'urgence et la crainte qui nous ont longtemps accompagnés, tous. Les messages de prévention semblent parfois plus lointains, et le préservatif est moins utilisé.

Il est donc important de rappeler que le risque n'a pas disparu. Se protéger et se faire dépister restent des gestes simples, essentiels pour préserver et se protéger, et protéger les autres.

Face à cela, notre ministère a agi avec détermination. Comme le rappelait le Sidaction : « Après 40 ans de lutte, nous n'avons jamais été aussi proches de vivre dans un monde sans sida. »

Mais cette promesse ne se concrétisera que par une action collective, cohérente et continue.

Cela passe par : Renforcer le dépistage

Nous multiplions les formats et les lieux d'intervention : maraudes, kiosques, soirées, interventions dans les écoles, les quartiers, les prisons et les îles.

Les tests rapides d'orientation diagnostique (les TROD) sont largement utilisés, et leur nombre a fortement augmenté. 24 consultations de dépistages anonymes et gratuites, portées par les équipes de Fare Tama Hau, de la Direction de la santé et du Centre des Maladies Infectieuses et Tropicales du CHPF, jouent un rôle central dans la dynamique territoriale de dépistage. Je rappelle 24 lieux de consultation anonymes.

Cela passe aussi par : Prévenir l'éducation et à l'action

Notre génération le savait. Ceux qui sont présents ici ont été marqués et notre génération le savait. Mais aujourd'hui nous renforçons nos campagnes de prévention sur le terrain et sur les réseaux sociaux, en lien avec des influenceurs locaux pour atteindre d'autres générations.

En 2024, plus de 12 000 préservatifs ont été distribués gratuitement par les réseaux de pharmacies, d'associations, d'établissements scolaires et universitaires, et *via* Père Christophe.

Un comité d'experts en vie affective et sexuelle sera mis en place cette année, pour structurer la stratégie éducative durable, et une campagne de lutte contre les infections sexuellement transmissibles sera lancée d'ici la fin de l'année par mes services.

Cela passe encore et toujours par : Accompagner les patients avec humanité

Le CMIT assure un suivi exemplaire, malgré des moyens humains limités. Il intervient à domicile, assure les consultations, organise l'envoi confidentiel de traitements dans les îles. 96 % des patients connus sont sous traitement, 92 % ont une charge virale indétectable. C'est un succès thérapeutique majeur.

Enfin, cela passe par : Favoriser l'accès aux traitements préventifs

Vous m'interrogez sur la PrEP, sur le TPE, deux outils essentiels à la prévention. En 2025 environ 90 à 100 personnes sont sous PrEP, et 14 ont bénéficié d'un TPE depuis janvier. Pour accompagner cette dynamique, et avec l'accord de la Vice-présidente, en charge des solidarités, j'ai décidé de rendre la PrEP et le TPE accessibles gratuitement, *via* une subvention du Fonds pour la prévention sanitaire et sociale (FPSS). J'ai mandaté l'Agence de régulation de l'action sanitaire, la Direction de la santé et le CHPF pour mettre en œuvre ce dispositif le plus rapidement.

Enfin, je souhaite vous remercier, Monsieur le représentant, pour votre question, pour votre implication dans l'élaboration de ce projet. Votre écoute du terrain, vos échanges avec les associations et votre engagement pour contribuer à faire progresser cette démarche. Ce combat, nous ne le gagnerons qu'ensemble : avec les professionnels, les institutions, les associations et les citoyens.

À cet effet, la prévention des infections sexuellement transmissibles sera l'un des piliers du Plan de prévention 2026-2036, que nous construisons collectivement pour protéger les générations futures.

*Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre. J'invite maintenant Maurea à poser sa question.*

QUESTION ORALE DE MADAME MAUREA MAAMAATUAIAHUTAPU RELATIVE À L'APPLICATION DU SURSIS À STATUER EN ZONE À RISQUE TSUNAMI DEPUIS AVRIL 2024

(Lettre n° 6606 SG.APF du 01/07/2025)

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous en cette nouvelle matinée. Chers tous, bonjour.*

Alors, c'est une question qui est adressée à Monsieur Oraihoomana Teururai sur l'application du sursis à statuer en zone à risque tsunami depuis avril 2024.

Monsieur le ministre du foncier, du logement et de l'aménagement, *bonjour.*

Depuis avril 2024, des dizaines d'administrés ont vu leurs demandes de permis de construire laissées sans suite, sans décision formelle ni notification écrite. Bien que le mécanisme du sursis à statuer existe dans le code de l'aménagement, il n'a été ni invoqué ni motivé, plongeant les demandeurs dans une incertitude juridique totale.

Cette situation d'attente prolongée est d'autant plus problématique qu'elle concerne des zones soumises à un aléa connu — pardon — : le risque tsunami. Présent dans les Plans de Prévention des Risques (PPR) depuis plus de dix ans, ce risque a pourtant longtemps été minimisé, voire occulté, faute de courage politique pour en organiser une prise en charge concrète et durable.

Si la prévention du risque relève de la compétence de l'État, c'est le Pays qui est responsable de la délivrance des autorisations d'occupation des sols, avec la responsabilité juridique que cela implique.

Cela n'a pas empêché, pendant toutes ces années, l'instruction régulière de demandes similaires ni l'octroi de permis sur les mêmes secteurs. Ainsi, le changement de position opéré aujourd'hui, sans publication officielle ni arrêté réglementaire, constitue donc une rupture brutale dans la doctrine d'instruction des permis, qui soulève une insécurité juridique manifeste.

Or, cette rupture ne s'appuie sur aucune clarification réglementaire. Même les dispositions de gestion du risque tsunami prévues par l'arrêté HC 637 CAB du 14 avril 2022, qui approuve les dispositions spécifiques ORSEC « Tsunami », reposent sur une stratégie d'adaptation au risque, fondée sur l'alerte, la prévention et l'évacuation, sans jamais instituer de gel systématique des constructions.

L'article LP. 182-3 du code de l'aménagement qui encadre spécifiquement le sursis dans le cadre des PPR impose que la décision soit expressément motivée, limitée à deux ans maximum, renouvelable une fois pour un an, et suivie d'une réponse obligatoire à l'issue du délai.

Ce décalage entre le droit et son application est d'autant plus préoccupant que, dans la réalité, cette doctrine est aujourd'hui détournée de son esprit, au détriment des administrés qui n'ont reçu aucun courrier officiel de réponse à leurs demandes. Ce silence administratif, sans notification écrite ni justification formelle, entretient une grande insécurité juridique.

Pourtant, les solutions techniques existent pour sécuriser les constructions sans les interdire : le droit à bâtir *une maison* ne devrait pas devenir un privilège inaccessible, au nom d'un principe de précaution mal appliqué.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour lever ce blocage administratif et clarifier l'interprétation du risque « tsunami » dans les PPR ? Envisagez-vous d'adapter le Code de l'aménagement à la réalité de notre géographie insulaire, afin de garantir un équilibre entre prévention des risques et droit à construire ? Que proposez-vous pour alléger les exigences techniques imposées par l'article A. 114-20, souvent longues, coûteuses, et sans garantie de recevabilité, qui freinent particulièrement l'accès à la propriété pour les familles aux revenus modestes ? Car ce sont justement ces foyers, souvent de jeunes ménages qui, après des années d'épargne et de démarches, voient aujourd'hui leurs projets de vie s'effondrer, sans explication ni recours.

L'heure est venue d'assumer collectivement le courage politique de repenser notre aménagement, notamment littoral, à la lumière de nos réalités insulaires, comme nos *ancêtres* l'envisageaient déjà, avec lucidité face aux risques naturels.

*Merci.*

**M. Oraihoomana Teururai :** Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les représentants, Madame la représentante, *bonjour à toutes et à tous en ce nouveau jour.*

Alors, je vous remercie pour votre question qui va me donner l'occasion à la fois de faire un point sur la problématique particulière de l'aléa tsunami, mais aussi d'expliquer, même de manière succincte, la manière dont les risques naturels sont pris en compte dans l'instruction des demandes de permis de construire.

Sur l'aléa tsunami, l'instruction de certaines autorisations de travail immobilier se trouve en effet suspendue depuis un an en raison de cet aléa. Ce blocage touche aujourd'hui près de 132 demandes, entre Mahina et Tautira. Les études de 2002 et 2012 du BRGM sur notre territoire, ces études nous ont d'ailleurs permis d'élaborer nos cartographies actuelles des aléas, avaient démontré que la prise en compte stricte de l'aléa tsunami aurait impliqué l'interdiction de toute construction sur de vastes portions du littoral, en particulier sur quasiment l'ensemble de la côte est de Tahiti. C'est pourquoi à l'époque

— alors, cette époque, c’est 2012 —, c’est pourquoi il avait été décidé, en dépit de la réglementation applicable et sur le fondement d’une simple note interne au service de l’urbanisme, de gérer ce risque uniquement par l’alerte et l’évacuation *via* les plans communaux de sauvegarde et non d’interdire les constructions. C’est pour ça qu’on a pu continuer à instruire et autoriser les constructions pendant cette période.

Pour autant, en mars 2024, à la suite d’un recours exercé par le Haut-commissaire dans le cadre de son contrôle de légalité, le juge administratif a annulé un permis de construire, délivré aux Marquises au motif, et là je vais venir résumer, que les mesures de protection prévues en cas de tsunami étaient insuffisantes. Plus globalement, il ressortait de ce contentieux, qu’en l’absence de dispositions précises dans le code de l’aménagement sur les mesures applicables en zone rouge tsunami, les permis délivrés encourageaient la sanction du juge administratif.

À la suite de cette décision de justice, la DCA a préparé un projet de modification réglementaire qui a fait l’objet d’allers-retours avec les services de l’État et dont les derniers avis ne nous sont parvenus qu’à la fin du mois de juin. C’est justement dans cette attente que l’instruction des dossiers a été poursuivie sans émission de sursis à statuer pour ne pas pénaliser davantage les usagers dans une période de transition réglementaire, tout en travaillant à une sortie de crise juridiquement sécurisée.

Pour sortir de l’impasse, un arrêté en audition, l’article A. 114-20 du code de l’aménagement sera présenté prochainement au conseil des ministres et il permettra d’améliorer le cadre réglementaire et rendre possible sous conditions la construction en zone rouge tsunami pour les projets non sensibles.

En parallèle, la DCA travaille à renforcer sa connaissance de l’aléa et procède à des acquisitions de données, notamment via le LiDAR bathymétrique, qui permettront de mieux cartographier les zones à risque, d’adapter les règles d’urbanisme et de renforcer les outils d’alerte de l’État et des communes.

Nous proposerons également une coordination renforcée entre le Haut-commissariat, la Direction de la protection civile, les communes et la DCA afin d’articuler de la manière la plus efficace possible l’information des populations, les plans communaux de sauvegarde et les documents d’urbanisme. Ce travail est indispensable pour protéger la population tout en préservant leurs droits à construire, en particulier pour les familles modestes que vous avez justement évoquées.

Au-delà de l’aléa tsunami, qui est très spécifique, je saisis l’occasion de votre question pour attirer votre attention sur le fait que la délivrance des autorisations d’urbanisme en zone à risque soulève, bien évidemment, directement la question des responsabilités, notamment pénales, de l’autorité administrative compétente, en l’occurrence le ministre chargé de l’urbanisme.

Je rappelle qu’en zone classée rouge, dans le cadre de la cartographie des risques naturels, le principe est l’inconstructibilité. Les études spécifiques dont vous parlez sont encore possibles aujourd’hui, uniquement parce que le PPR n’est pas opposable sur ces communes. Il permet d’éclairer le pétitionnaire et l’administration sur le danger inhérent à la construction projetée et d’envisager, dans certains cas et moyennant certaines adaptations, la réalisation du projet.

Pour autant, ces études ne font pas nécessairement disparaître les risques, dont la survenance et l’intensité sont aujourd’hui totalement dérégulées, notamment en raison du changement climatique. La question de l’aménagement du littoral à court, moyen et long terme est donc une des priorités de mon ministère et sera structurante pour les années à venir.

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien. Nicole, je vous invite à poser votre question.*

QUESTION ORALE DE MADAME NICOLE SANQUER RELATIVE À LA STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES SUITE À L'INTERDICTION DE LA VAISSELLE À USAGE UNIQUE EN PLASTIQUE OU EN ALUMINIUM À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025  
(Lettre n° 6607 SG.APF du 01/07/2025)

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : Merci Monsieur le président. Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, chers internautes, *bonjour*.

Ma question s'adresse à Monsieur le ministre de l'environnement.

Monsieur le ministre, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, en application du code de l'environnement, la fabrication, l'importation, l'exportation, la détention, la vente ou la distribution, même gratuite, ainsi que l'utilisation de plusieurs catégories de vaisselle à usage unique — notamment les gobelets, verres, assiettes, couverts, touillettes, couvercles et pailles en plastique ou en aluminium — seront formellement interdites sur le territoire de la Polynésie française.

Si cette avancée législative est saluée comme nécessaire à la lutte contre la pollution plastique, elle représente également un changement de paradigme économique et logistique pour de nombreuses entreprises locales, notamment dans les secteurs de la restauration rapide, de l'événementiel, du commerce ambulant ou encore du tourisme.

Au regard de l'expérience menée dans plusieurs pays du Pacifique, comme le Vanuatu, les Fidji ou les Samoa, où l'interdiction s'est accompagnée d'un dispositif de soutien aux entreprises comme des formations, subventions à l'achat d'alternatives, valorisation des pratiques écoresponsables, nous souhaiterions connaître précisément les modalités d'accompagnement déployées par le gouvernement pour mettre en œuvre cette transition et en garantir la réussite sur notre territoire, d'autant qu'à l'international, les grandes nations n'ont pas encore trouvé d'alternative appropriée au plastique pour toutes les activités compte tenu des exigences d'hygiène, de manutention ou de sécurité propre à certains produits ou modes de commercialisation.

À ce jour, les professionnels concernés sur notre *territoire*, notamment les petites structures, manquent encore de solutions alternatives viables, de soutien public disponible et de solutions locales concrètes pouvant être mises en place.

Malgré leurs tentatives de dialogue avec les services du Pays, et plus particulièrement la DIREN, leurs préoccupations sont restées sans réponse. Cette réglementation, appliquée sans solution de remplacement réaliste, fait peser une réelle incertitude sur la poursuite de leur activité, comme le maintien des emplois dans un contexte économique déjà difficile, avec la hausse de la TVA (5 à 16 %), l'inflation, l'augmentation du coût de l'électricité, des transports et des matières premières.

Cette nouvelle contrainte fragilise encore davantage leur équilibre économique. Ces petites et moyennes entreprises ne demandent pas l'abandon de la mesure ou de bénéficier d'un confort — mot utilisé par la DIREN — à la rentabilité économique, mais d'un accompagnement plus concret et adapté aux spécificités de chaque activité. Dans certains cas, l'utilisation de gobelets en carton avec ou sans laminage intérieur en plastique n'est pas envisageable. Ces contenants ne sont pas conçus pour des boissons épaisses et froides comme les smoothies, pourtant plus saines que les sodas plus sucrés.

Quels sont, Monsieur le ministre, les stratégies et mesures institutionnelles, financières, logistiques ou partenariales efficaces mises en place pour accompagner ces professionnels polynésiens, notamment les plus petits, dans la suppression de l'usage de la vaisselle à usage unique en plastique ? Et en particulier, quelles sont les actions préparatoires et d'accompagnement établies par la DIREN à destination de ces entreprises ? Je vous remercie.

**Le président** : *Merci. Monsieur le ministre.*

**M. Tavini Teai :** Merci Monsieur le président. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, Madame la représentante, je vous remercie pour votre question portant sur les mesures d'accompagnement mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre de l'interdiction progressive de la vaisselle à usage unique, en plastique ou en aluminium, récemment entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Cette mesure s'inscrit dans une démarche cohérente et ambitieuse de lutte contre les pollutions plastiques, conformément à la loi du pays n° 2024-26 du 16 septembre 2024, adoptée à l'unanimité par l'assemblée de la Polynésie française et soutenue par un avis favorable du CÉSEC.

La mise en œuvre de la loi suit en effet un calendrier échelonné jusqu'en 2028, permettant aux professionnels de s'adapter progressivement. Des dérogations temporaires sont prévues, notamment pour les produits pour lesquels aucune alternative viable n'est encore disponible ou en cas de contraintes sanitaires avérées. Ces dérogations sont encadrées par des arrêtés du conseil des ministres.

Pour votre parfaite information, ce calendrier s'accompagne d'ores et déjà de contrôles sur le terrain nécessaires à l'application de cette nouvelle loi et des précédentes, auquel cas nos engagements et nos efforts de réduction des déchets seraient vains.

Et si vous vous inquiétez de la participation et de l'implication des entreprises, je tiens à vous rappeler le contexte particulier qui a permis à ce projet de voir enfin le jour.

La société civile et nos élus militent depuis de nombreuses années pour une réglementation réduisant l'usage du plastique et les pollutions qu'il engendre. En effet, comme le soulignait le rapporteur lors de l'adoption de la loi du pays interdisant l'usage des sacs plastiques, ces déchets sont une cause majeure d'atteinte au milieu naturel. Il rappelait que 80 % des pollutions marines sont d'origine terrestre et 70 % des déchets déversés sont constitués de matières plastiques, pour la plupart issues d'emballages.

On estime ainsi que 450 tonnes de déchets plastiques sont retirées de nos rivières et de nos littoraux chaque année, étant entendu que, malheureusement, une part importante de ces déchets n'est pas traitée et pollue nos milieux. Et donc, face à cette situation, et compte tenu du mouvement législatif mondial en faveur de la réduction des pollutions plastiques, la Polynésie française a en effet entrepris de réduire la quantité des produits plastiques fabriqués et importés.

C'est ainsi qu'elle a adopté la loi du pays n° 2020-17 du 2 juillet 2020, qui a progressivement interdit l'usage des sacs plastiques et il s'agissait là d'une mesure importante. Et, il a toujours été convenu que cette mesure ne constituait qu'une première étape et que d'autres interdictions seraient nécessaires.

Il ressort ainsi, notamment de l'avis du CÉSEC sur cette loi du pays et des débats et rapports parlementaires qui ont précédé son adoption, une volonté marquée de réduire progressivement l'usage des produits plastiques à usage unique. Et cette volonté de réduire l'importation et la production des produits plastiques a été réaffirmée par cette assemblée dans le cadre d'une déclaration sur la prévention des déchets adoptée par la délibération du 9 décembre 2021, qui met notamment l'accent sur la réduction et l'élimination des plastiques à usage unique. Et *via* cette déclaration, la Polynésie française s'engageait sur la voie du zéro gaspillage et appelait à interdire tout ce qui n'est pas réutilisé, tout ce qui ne peut être réutilisé, réparé, recyclé ou composté. Et les entreprises privées semblaient répondre favorablement à cette vision, puisque Plastiserd, leader de la vaisselle plastique sur le territoire, proposait « de stopper l'utilisation de vaisselle plastique jetable au *fenua* », par courrier du 15 novembre 2021. Et c'est dans ce contexte que la Direction de l'environnement a lancé des études et concertations en vue de réduire progressivement l'usage des plastiques et de l'aluminium à usage unique.

Une étude d'impact a été menée entre 2021 et 2022 par la DIREN et le bureau d'études Pae Tai Pae Uta. Décomposée en quatre phases, cette étude a permis de réaliser un retour d'expérience de l'interdiction des sacs plastiques de caisses à usage unique, c'était la phase A ; un diagnostic de la production et la

distribution de la vaisselle à usage unique en Polynésie française, la phase B ; une étude d'impact économique, social et environnemental d'une mesure d'interdiction de la vaisselle à usage unique, la phase C ; et enfin, de formuler des propositions et une méthodologie d'interdiction.

Ce rapport de 185 pages a été construit sur la base d'une enquête comparative internationale ainsi que d'une enquête auprès de 14 sociétés productrices ou importatrices et de 220 sociétés consommatrices de vaisselle à usage unique. Plusieurs auditions ont également été menées. Le rapport de l'étude d'impact ci-joint comporte un compte-rendu des entretiens avec notamment l'entreprise Plastiserd, seule entreprise productrice de vaisselle à usage unique, mais également avec sept entreprises importatrices et deux entreprises utilisatrices de plastique à gros volume, je citerai Newrest et la Charcuterie du Pacifique.

Et à l'issue de cette étude d'impact, les projets de loi du pays et les exposés de motifs ont été adressés, pour avis, le 20 mars 2024 à la CPME de la Polynésie française et au MEDEF. Une rencontre a été organisée le 30 avril 2024 avec la FGC, celle-ci s'engageant à fournir une liste des procédés et méthodes de vente utilisant des plastiques à usage unique pour lesquels des alternatives seraient difficiles à identifier.

Ce projet a été soumis au CÉSEC le 15 mars 2024. La commission développement et égalité des territoires s'est réunie six fois, entre le 25 mars et le 9 avril, et ont participé aux travaux de la commission : la DIREN, la DGAE, le SPCPF, un représentant du groupe WAN, le FGC, le SIPOF, représenté par le président de Plastiserd et le PDG de Tikitea, le conseil des professionnels de l'hôtellerie, le syndicat des restaurants-bars et snack-bars, le syndicat mixte Fenua ma, les représentants des sociétés Tout Pour l'Emballage et ABCDE Green Packaging, la société TNB Tahiti, la SAS REACT, la société Biopack, la société Biobase, la société Technival, la SAS Tahitienne de secteur public, la société Aua Tahiti et le collectif Nana sac plastique. Au terme de ce processus, l'ensemble de ces parties prenantes ont conduit le CSEC à émettre un avis favorable avec 38 voix et une abstention.

Donc, autant vous dire que ce projet est grandement suivi par le gouvernement. Je vais abrégé un peu ma présentation. Et pour rappeler que, le gouvernement tient à rappeler que l'objectif n'est pas de remplacer un déchet par un autre, mais bien de réduire globalement la production de déchets. Si chacun doit faire sa part, les professionnels sont encouragés à adapter leur mode de distribution ou commercialisation, notamment en acceptant les contenants réutilisables apportés par les clients ou en proposant des systèmes de consignes ou de prêts de contenants.

En conclusion, le gouvernement reste pleinement mobilisé pour garantir une transition juste, progressive et adaptée aux réalités économiques locales. Je salue, nous saluons les professionnels qui ont déjà engagé cette transition et nous restons à l'écoute de tous les acteurs pour ajuster les dispositifs d'accompagnement et faire de cette réforme une réussite collective au service de notre environnement et des générations futures.

Je vous remercie pour votre attention. *Merci.*

**Le président :** *J'invite Lana à donner lecture de son rapport.*

#### QUESTION ORALE DE MADAME LANA TETUANUI RELATIVE À LA GRÈVE DES POMPIERS D'AÉROPORT / RECOURS AUX COMMUNES

(Lettre n° 6608 SG.APF du 01/07/2025)

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** *Merci bien, Monsieur le président. À l'ensemble de mes collègues élus, au gouvernement de notre Pays, à Monsieur le Président, chers ministres, ainsi que les techniciens qui vous accompagnent. À notre population qui nous regarde et nous écoute en cette magnifique nouvelle journée, je vous adresse à tous mes respectueuses salutations à l'occasion de notre rencontre en ce jeudi matin.*

Monsieur le Président, vous avez, le 28 juin dernier — puisque j'ai été destinataire — demandé aux *maires* de faire appel à leurs *policiers municipaux* pour, je cite : « procéder au constat de la présence des pompiers sur les 43 aéroports sous gestion du Pays ». Deuxièmement, de relever si ces derniers sont en grève. Vous savez, Monsieur le Président, les bras m'en sont tombés, si ce n'était pas tout le corps. J'ai cru devoir m'acheter une autre paire de lunettes. Par ailleurs, par ailleurs, la séquence est, je dois dire, assez hallucinante.

Premier acte, vous refitez la patate chaude à l'avocat du Pays pour mieux vous abriter derrière le droit afin, peut-être, de cacher une incapacité à gérer une grève qui vous pend au nez depuis des mois, mais là où ma question est intéressante, deuxième acte, vous demandez aux *maires* de jouer pour vous le rôle d'huissier pour régler votre problème avec votre administration.

De mémoire de personnes qui, comme moi, sont depuis longtemps en charge de responsabilités publiques, je crois que c'est inédit... Je n'ai jamais vu ça.

Par ailleurs, je trouve la démarche particulièrement culottée ! Surtout, il y a à peu près un mois, un mois jour pour jour, vous vous êtes opposé à la volonté de la très grande majorité des *maires* ainsi qu'au travail mené au Sénat pour donner plus de capacités d'action aux communes du *pays*. Nous y voilà. Malgré les assouplissements — pardonnez-moi — allant dans votre sens, Monsieur le Président, vous avez fait porter par d'autres, encore une fois, des mesures visant essentiellement à marteler la responsabilité des maires à vouloir agir.

Vous voyez, Monsieur le Président, les *tāvana*, tous bords confondus ne vous ont pas attendus pour assumer la responsabilité de toutes les actions qu'ils entreprennent. Ils ne se retranchent pas derrière du juridisme pour assumer leurs responsabilités et ne font pas comme vous, peser sur d'autres le soin de veiller à la bonne marche de leur administration.

Alors, Monsieur le Président, ma question est toute simple, toute simple. *Ne vous inquiétez pas, je pose simplement une question.* Est-ce qu'aujourd'hui, Est-ce qu'aujourd'hui, vous admettez publiquement... publiquement, que l'ensemble de nos communes est un maillon essentiel et un partenaire, pour ne pas dire un partenaire indispensable pour le Pays, puisque c'est le cas, que vous représentez aujourd'hui ? Voilà ma question toute simple, je vous remercie de bien vouloir répondre à ma question. Merci.

**Le président :** *Monsieur le Président.*

**M. Moetai Brotherson :** *Merci bien, Madame la sénatrice pour cette question.*

Que de brouhaha pour une question simple. Alors moi, ce que je trouve hallucinant, pour reprendre un des termes de votre question, c'est d'entendre une sénatrice de la République française finalement s'offusquer, quand on essaye de faire appliquer le droit. Parce que le droit, la loi, c'est l'essence même de ton job, de votre job, les parlementaires nationaux. C'est vous qui l'écrivez, c'est vous qui le faites voter, et donc venir me dire que c'est « hallucinant » de vouloir faire appliquer le droit... moi aussi, les bras me tombent.

Je voudrais d'abord féliciter et remercier les *maires*, qui n'ont pas attendu les instructions de leur sénatrice pour coopérer et pour répondre à l'appel du pays. *Merci bien aux maires.*

Et puis, alors c'est vrai : peut-être que Tumaraa, c'est une zone de non-droit... mais la Polynésie, non. La Polynésie, le droit s'applique. Et quand une grève est illicite, elle est illicite. Donc, pour ce qui est de la petite question rajoutée dans la question orale modifiée au dernier moment : je n'ai aucun mal à le dire, c'est ce que je dis depuis que j'ai été élu, que les *maires* sont un maillon essentiel de la vie de ce pays. Et ce n'est pas parce que votre texte écrit avec deux pieds gauches et qui est dangereux pour les *maires*, ce n'est pas parce que nous nous sommes opposés à votre texte que nous nous opposons aux *maires*. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger.

Voilà, donc encore une fois, merci, *merci bien, Mesdames et Messieurs les maires*, dont c'est le rôle et dont c'est une des fonctions, alors que vous l'apprenez aujourd'hui, que les *maires* peuvent faire office d'huissier. Eh bien, écoutez, encore une fois, la loi, elle existe depuis, oh là, avant qu'on soit nés. Mais que vous l'appreniez aujourd'hui, eh bien, comme quoi, on en apprend tous les jours.

Mais dire que je me réfugie derrière mes avocats, le juridisme... Non. Non, non. De tout temps, le Pays est là. Il constate, il regarde, il observe et quand le droit est bafoué, eh bien, il agit. Il agit et le tribunal nous a donné raison. Voilà. *Merci*.

**Le président :** *J'invite, Madame Cathy Puchon à donner lecture de son rapport.*

QUESTION ORALE DE MADAME CATHY PUCHON RELATIVE AU TEP SCAN ET CYCLOTRON SOUS RAYNAL

(Lettre n° 6609 SG.APF du 01/07/2025)

**M<sup>me</sup> Cathy Puchon :** *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le Président de la Polynésie française, monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames, Mesdames les parlementaires, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, Mesdames les représentantes de la presse, cher public, *bonjour*.

Ma question s'adresse à Monsieur Cédric Mercadal, ministre de la santé.

Monsieur le ministre, le gouvernement actuel s'est récemment félicité de l'installation du TEP scan en Polynésie française. Le TEP scan est un outil essentiel pour le diagnostic et le suivi, en cours de traitement des cancers. C'est un outil de diagnostic médical de pointe que nous attendions depuis longtemps. Mais la réalité est malheureusement moins reluisante : sans cyclotron, cet appareil ne peut fonctionner qu'avec une capacité réduite, avec un champ d'application limité au seul cancer de la prostate.

Son fonctionnement optimal est indissociable de la présence d'un cyclotron, qui produit les isotopes indispensables, isotopes ayant une durée de vie très courte, ce qui justifie sa production sur place.

Cette limitation de capacité signifie que tous les autres patients atteints de cancers autres que celui de la prostate, continueront donc, malgré cette nouvelle installation, à être évacués vers l'extérieur du territoire avec les conséquences humaines, sanitaires et financières subies ou imposées que l'on connaît.

Or, cette situation n'était pas une fatalité. Elle est le résultat de vos décisions inconsidérées qui ont consisté à effacer tout ce qui a été planifié minutieusement et rationnellement avant votre arrivée aux affaires.

Une convention de financement avec l'État, négociée sous le précédent gouvernement prévoyait une prise en charge à hauteur de 80 % des coûts d'investissement du TEP scan, du cyclotron et de son bâtiment. Cette stratégie complète visait une prise en charge locale des cancers, en produisant sur place les isotopes indispensables, dont la durée de vie n'excède pas 12 heures.

Aujourd'hui, non seulement le bâtiment devant abriter le cyclotron n'est pas construit, mais aucune commande de cyclotron ne semble avoir été effectuée, et son entrée en service ne serait pas attendue avant au moins trois ans, au regard des normes édictées et contrôlées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour la construction du bâtiment destiné à recevoir le cyclotron. Cela revient à vider de sa portée l'ambition initiale de la mise en place de la filière cancer.

Ma question est donc simple, Monsieur le Ministre : Pourquoi avoir rompu avec la stratégie de déploiement intégré et financée de la filière cancer ? Pourquoi avoir inauguré un TEP scan sans

cyclotron, ce qui rend quasi inopérant l'appareil pour 80 % des autres tumeurs malignes déclarées chaque année. Pour rappel, en 2022, il y a eu 858 nouveaux cancers, dont 144 de la prostate, et le cumul des cancers en cours de traitement est de 6 458, dont 1242 de la prostate.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le ministre, avec précision, vous êtes responsable de la santé, en tant que responsable de la santé des Polynésiens — pardon — alors que vous avez déclaré ne pas vous aventurer à donner de date de livraison ou d'installation dans les nouveaux locaux, dans quel délai les Polynésiens atteints d'un cancer autre que celui de la prostate pourront-ils eux aussi bénéficier d'un diagnostic précoce sur place et en cours de traitement d'une évaluation sur l'efficacité du traitement pouvant conduire à une adaptation ou une modification du traitement ? Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

**M. Cédric Mercadal :** Madame la représentante, le TEP scan et le cyclotron ont été autorisés en 2018. À notre arrivée en 2023, soit cinq années plus tard, rien n'était installé. Pas d'équipement, pas de bâtiment, pas de fonctionnement concret.

La convention de financement avec l'État avait été prorogée de deux ans. En d'autres termes, des intentions sans exécution.

Les différentes demandes d'autorisation nécessaires avaient été faites pour le lieu prévu aujourd'hui, et non pas sur le projet Princesse Heiata, contrairement à ce que vous affirmez.

Nous avons dû retravailler la stratégie devenue obsolète, car entre-temps, la technologie a évolué, les standards ont changé, et surtout, il fallait cesser d'attendre la construction d'un bâtiment pour soigner les gens.

En deux ans, nous avons installé, upgradé, inauguré un TEP scan moderne, fonctionnel, dédié dans un premier temps au cancer de la prostate, ce qui n'est ni honteux ni inutile, c'est même une avancée majeure pour le nombre de familles polynésiennes que nous connaissons. Environ 40 personnes ont d'ailleurs déjà bénéficié de cet examen.

Concernant le cyclotron, je vous l'ai déjà dit, il est intégré dans la feuille de route. Nous avons opté pour une stratégie progressive mais sécurisée. Un cyclotron, ce n'est pas une machine qu'on prend à la légère. C'est un investissement lourd soumis à des normes de sécurité strictes et qui impose un calendrier très rigoureux avec des autorisations lourdes.

Mon objectif est clair, commander l'équipement l'année prochaine et engager les travaux dans le cadre conforme.

Je souhaite que le projet aboutisse avant la fin de la mandature et je m'y astreins tous les jours. C'est sérieux et c'est en cours. *Merci.*

**Le président :** *Merci bien, Monsieur ministre. Il est 10h30. Les questions orales sont closes.*

## **EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES**

**Le président :** *Je vous propose que nous débutions l'examen de notre ordre du jour.*

*Le premier rapport à l'ordre du jour, le rapport 75 concernant un projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales d'accompagnement des politiques publiques.*

RAPPORT N° 75-2025 RELATIF À UN PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES MESURES FISCALES D'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Frangélica Bourgeois-Tarahu et Tematai Le Gayic

**Le président :** *Bien, pour ce rapport, j'invite Frangélica à en donner lecture.*

**M<sup>me</sup> Frangélica Bourgeois-Tarahu :** *Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du gouvernement, chers ministres, Monsieur le président père-fondateur, Madame la sénatrice, Madame la députée, Monsieur le président Fritch, chers citoyens, chers élus du peuple, je vous salue en ce matin de notre rencontre.*

Par lettre n° 3751/PR du 11 juin 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales d'accompagnement des politiques publiques.

La dynamisation de l'économie ainsi que l'accompagnement des politiques publiques sectorielles à finalités solidaires figurent parmi les axes prioritaires du gouvernement.

Le présent projet de loi du pays comporte diverses mesures fiscales concourant à ces objectifs.

Afin de favoriser les investissements, il est proposé une mise en œuvre plus efficiente des avantages fiscaux à l'import dans le cadre du régime des investissements directs et une réduction de l'assiette des plus-values de cession des aéronefs entrant dans la détermination du bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés. En matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le droit à déduction, applicable aux prestations extraterritoriales et aux opérations d'évacuations sanitaires interinsulaires et de transport aérien intérieur de biens, est également conforté.

Par ailleurs, la généralisation de la retenue à la source aux prestations de toute nature, réalisées en Polynésie française par des prestataires extérieurs, permet d'accroître la justice fiscale et d'améliorer la performance économique de certains biens et services pour tenir compte des évolutions du marché concurrentiel. Pour éviter les effets inflationnistes et soutenir le pouvoir d'achat, cette généralisation est accompagnée d'un abaissement du taux de la retenue de 15 à 10 %.

Sur le volet solidaire, l'insertion par l'activité économique est encouragée par l'instauration d'une majoration des dépenses déductibles à l'impôt sur les sociétés, en cas de recours à une structure d'insertion sociale par l'activité économique, et d'une réduction d'impôt sur la contribution supplémentaire à l'impôt sur les sociétés en cas de constitution d'une telle structure par les sociétés assujetties.

En matière de solidarité écologique, la politique du Pays est soutenue par l'instauration d'un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée à la vaisselle et aux couverts à usage unique biodégradables.

La politique de santé publique est en outre confortée par l'exclusion expresse des produits pharmaceutiques de nutrition entérale, administrés par voie orale ou de sonde, du champ d'application de la taxe de consommation pour la prévention.

Enfin, le présent projet de loi du pays comporte diverses mesures d'ajustements de la réglementation fiscale contribuant, au même titre que l'ensemble des mesures présentées, à rationaliser cette réglementation.

Examiné en commission le 19 juin 2025, le présent projet de loi du pays a suscité des échanges qui ont permis d'aborder principalement les points suivants :

1. Les nouvelles mesures permettront de quantifier les exonérations de droits et taxes auxquelles un porteur de projet peut prétendre à l'importation ;

2. La mesure relative à la retenue à la source va être généralisée à toutes les prestations de services matériellement fournies ou utilisées en Polynésie française ;
3. Le dispositif de taxation spécifique pour certains biens destinés au transport intérieur est élargi au transport aérien et permettra de minimiser la plus-value soumise à l'impôt sur les sociétés ;
4. Les sociétés chargées des évacuations sanitaires et du transport interinsulaire de marchandises exonérées de TVA auront désormais la faculté de se faire rembourser la TVA à l'importation ;
5. Certains produits pharmaceutiques seront désormais exclus du champ d'application de la taxe de consommation pour la prévention ;
6. Et enfin, le taux réduit de la TVA représenterait une moins-value de 60 300 000 F CFP à flux constant pour la Polynésie française.

À l'issue des débats, le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales d'accompagnement des politiques publiques a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint. *Merci. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Et pour discuter de ce rapport, la Conférence des présidents a réparti le temps de parole comme suit : 36 minutes pour le groupe Tavini, 15 minutes pour le groupe Tapura, et 9 minutes pour le groupe des non-inscrits.*

*J'invite les non-inscrits à donner lecture de son rapport. Merci.*

**M. Nuihau Laurey :** Oui, merci Monsieur le président. Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Messieurs les ministres, mes chers collègues, l'ensemble du public qui nous suit.

Le texte qui nous est présenté n'est pas un texte qui vient réformer notre code des impôts. Il propose des ajustements, des modifications et donc nous allons bien sûr soutenir ces dispositions qui sont proposées. Elles ont été évoquées par le rapporteur ; je pense qu'elles posent aussi le problème de la constitution de notre code des impôts, qui se fait par couches successives, ce qui conduit à un document de plus en plus complexe, dont la lisibilité est de plus en plus incertaine, surtout pour un tissu d'entreprises qui est essentiellement constitué de TPE, de petites entreprises qui n'ont pas forcément la capacité de prendre sur ces sujets un expert pour les accompagner dans leurs déclarations et pour savoir quels sont les dispositifs auxquels ils ont droit. Donc nous, nous préconisons une réforme de fond de ce système fiscal pour le rendre compréhensible par ceux à qui il est destiné, les petites entreprises, et de mettre en œuvre cette réforme le plus rapidement possible.

On examinera plus tard dans cette séance, les recommandations formulées par la Chambre territoriale des comptes sur le dispositif de défiscalisation et elle dit en substance que cette complexité, cette difficulté de lisibilité pour les entreprises rend ce dispositif, qui est pourtant indispensable à l'investissement dans notre pays, de plus en plus restreint dans sa destination puisque, essentiellement, les grandes entreprises en profitent. Et finalement, cela plaide pour cette réforme que nous appelons de nos vœux du système fiscal. Je sais que le ministre se penche sur ce sujet depuis plusieurs mois déjà, mais pour nous, la nécessité de réformer de fond en comble ce dispositif devient de plus en plus pressante. Et je trouve que les dispositions fiscales, qui ont été mises en place depuis plusieurs années déjà pour les très petites entreprises, avec une simplification totale, avec le fait de prévoir dans un seul même dispositif un paiement unique dans l'année, participent de cette simplification.

Le premier dispositif, je me souviens, quand il a été mis en place, à hauteur de 2 millions F CFP, avait — comment dirais-je ? — généré des débats sur les pertes de recettes fiscales, sur, finalement, les effets de bord qui pouvaient naître de cette disposition. Finalement, on a vu que cela fonctionnait très bien, puisque le seuil a été progressivement relevé pour passer à 5 millions F CFP avec des dispositions

spécifiques, puis 10 millions F CFP. Et ensuite, a été rajouté un système de franchise de TVA pour rendre encore plus facile l'exercice de l'activité d'entreprise par ces petites structures. Nous, nous plaidons pour un relèvement progressif de ce dispositif en conservant cette logique d'homogénéité de l'ensemble des paiements qui doivent être réalisés par ces entreprises.

Donc, nous voterons bien sûr en faveur de cette loi fiscale qui nous est proposée. Comme je l'ai dit, elle ne révolutionne pas le code des impôts, mais cela doit pousser le ministre à être beaucoup plus — comment dirais-je ? — entreprenant sur cette réforme qui devient, de plus en plus, nécessaire.

J'avais juste une question sur l'ensemble des dispositions qui sont proposées. Elles concernent la taxe, sur le prélèvement sur les prestations faites par des opérateurs extérieurs. J'ai vu que la proposition du ministre visait à réduire le taux, c'est-à-dire que l'on passe de 15 à 10, par contre d'élargir l'enveloppe. Cela participe d'une bonne politique fiscale, puisqu'on élargit la base en rendant plus acceptable le niveau de prélèvement, ce qui participe au consentement de l'impôt, finalement. J'aimerais savoir si une étude a été faite justement sur cet élargissement et quel va être le delta fiscal ou budgétaire qui va résulter de ce choix ? En tout cas, nous allons voter en faveur de ce dispositif en attendant la réforme de fond qui, je l'espère, viendra rapidement.

Merci.

**Le président :** *Merci.*

*J'invite l'intervenant du Tavini... Edwin.*

**M. Edwin Shiro-Abe Peu :** *Merci, Monsieur le président.* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, *bonjour.*

La politique fiscale dit quelque chose de la direction que l'on prend. Elle ne se limite pas à fixer les taux ou des assiettes. Elle reflète des arbitrages, des priorités, une certaine vision du développement. Elle peut ralentir ou relancer, pénaliser ou inciter, corriger ou laisser faire. Cette démarche trouve une traduction claire dans le projet qui nous est présenté. Ce que certains qualifieraient de loi balai est en réalité une série de choix structurés et assumés. Choix de simplifier ce qui ne fonctionne pas, de corriger ce qui pénalise injustement, de soutenir ce qui mérite d'être encouragé et d'aligner une autre fiscalité avec les politiques publiques que nous portons.

Ce texte marque la première étape d'un travail de fond engagé par le ministre de l'économie et la DICP pour adapter notre droit fiscal dans la durée. Une cinquantaine de mesures ont été identifiées, mais seules les plus mûres sont présentées à ce stade dans le respect de la capacité d'instruction et de déploiement des services. C'est un travail progressif, mais structuré.

La première mesure vise à renforcer l'efficacité du régime des investissements directs. Jusqu'ici, la réduction d'impôts prévue dans ce cadre n'était pas pleinement opérationnelle en matière douanière.

En remplaçant cette réduction par une exonération directe des droits et taxes à l'importation, le texte supprime une incohérence et apporte de la lisibilité aux porteurs de projets.

Autre évolution importante, l'élargissement de la retenue à la source à toutes les prestations des services réalisés ou utilisés sur le territoire par des prestataires extérieurs. Cette mesure met fin à une situation d'injustice fiscale pour les opérateurs locaux qui, eux, sont soumis à la patente, à l'impôt sur les sociétés ou sur les transactions. En contrepartie, le taux de cette retenue est abaissé de 15 à 10 %, pour limiter les effets sur les prix finaux.

Le texte contient également des mesures de solidarité à travers le soutien au développement des structures d'insertion sociale par l'activité économique, les SISAE. Ces structures traduisent une autre manière de penser l'économie : inclusive, humaine, solidaire.

Pour favoriser leur création et leur pérennisation, le texte prévoit deux leviers fiscaux :

- une majoration des charges déductibles pour les entreprises qui y recourent ;
- une réduction d’impôts sur la contribution supplémentaire à l’impôt sur les bénéfices de société pour celles qui en constituent.

En matière de transport, le projet de loi étend aux aéronefs un dispositif fiscal jusque-là réservé aux navires de commerce : l’abattement sur la plus-value de cession en cas de réinvestissement dans un matériel neuf. C’est une demande portée notamment par les opérateurs de transport interinsulaire, comme *Air Tahiti*, dans un contexte de renforcement et de la continuité territoriale.

Sur le champ de la TVA, plusieurs anomalies sont corrigées. Les évacuations sanitaires et le transport interinsulaire de biens, par voie aérienne, n’ouvraient pas de droit à déduction. Cela pénalisait les opérateurs et indirectement les patients et les usagers.

Le texte leur ouvre désormais ce droit dans les mêmes conditions que les opérations exonérées jugées nécessaires. Il clarifie le traitement des prestations extraterritoriales bien qu’en dehors du champ d’application de la TVA locale, ces prestations pourront désormais donner lieu à déduction dans les mêmes conditions que les livraisons des biens à l’export.

Le texte agit également sur l’alignement de notre fiscalité avec des objectifs environnementaux. L’instauration du taux réduit de TVA pour les contenants et couverts biodégradables accompagne l’interdiction progressive du plastique à usage unique. Il s’agit d’atténuer le choc économique pour les restaurateurs, les importateurs et les consommateurs.

Enfin, en matière de santé publique, les produits de nutrition administrés par voie orale ou par sonde sont exclus du champ de la taxe de consommation pour la prévention (TCP). Il s’agit ici de corriger une incohérence. Ces produits bien que sucrés, ont un usage médical spécifique qui justifie leur exonération.

Le texte prévoit également une levée partielle du secret fiscal au bénéfice des commissaires du gouvernement, limitée aux données strictement nécessaires. Cela renforce les moyens de contrôle sur les sociétés d’économie mixte et les entités publiques et garantit que leurs partenaires soient à jour de leurs obligations fiscales.

Il met également en cohérence le code des impôts avec le code des finances publiques : délai de prescription, saisie administrative à tiers détenteur, notification électronique, intégration des garanties et procédure de recouvrement. Cette harmonisation permet d’offrir plus de clarté aux contribuables comme aux agents.

Enfin, des ajustements rédactionnels viennent actualiser les références obsolètes, clarifier certaines exemptions et harmoniser l’application de dispositifs existants, notamment en matière de patentes.

Ce texte ne prétend pas tout refonder ni faire illusion, il agit simplement. Il se concentre sur l’essentiel : mieux faire fonctionner ce qui existe déjà, lever les freins identifiés, corriger ce que doit l’être et soutenir ce qui fonctionne. C’est une fiscalité qui accompagne, qui soutient, qui clarifie. Elle n’est peut-être pas spectaculaire, mais elle est utile. Et dans un monde saturé de promesses, c’est déjà beaucoup.

*Merci de votre attention et mes salutations.*

**Le président :** *Merci.*

Y a-t-il d’autres intervenants ? S’il n’y a plus d’intervenant, je poursuis avec *l’intervenant du Tapura.*

Édouard.

**M. Édouard Fritch :** *Merci bien, Monsieur le président. Mes salutations en cette séance ce matin. Cher gouvernement, à notre vice-présidente, chers ministres, à celles et ceux de l'assemblée, aux parlementaires qui siègent en France, aux amis de la presse, au public ici présent, bonjour à tous.*

En préambule de mon exposé et compte tenu des textes qui nous ont été transmis et retirés dernièrement, mes chers collègues, alors que nous nous apprêtons à examiner un texte à portée fiscale, permettez-moi de rappeler avec insistance et, avec toute la mesure qui s'impose, l'importance du respect des équilibres institutionnels qui fondent notre autonomie.

La loi organique de 2004 fixe clairement le périmètre des compétences fiscales du pays. Elle constitue le socle juridique sur lequel repose la légitimité de toute réforme en la matière. Et dans cet esprit, chaque avancée, même animée par une volonté de justice sociale, mérite d'être solidement ancrée dans le cadre prévu. Car au-delà des intentions, c'est la rigueur du processus, c'est la loyauté des instruments juridiques, qui assurent la pérennité des dispositifs adoptés. Nous avons donc ici le devoir, collectivement, de veiller à ce que ces outils, les outils que nous mettons en place, s'inscrivent pleinement dans l'esprit, comme dans la lettre de notre droit organique.

C'est un rappel que je voudrais faire avant de commenter le texte que nous avons sous les yeux.

Pour revenir au sujet qui nous intéresse, je dois dire que la lecture de ce projet de loi, quand nous l'avons reçu, à la mi-juin, nous a laissée sur notre faim.

Depuis deux ans que le gouvernement a été installé, nous entendons parler de grandes réformes. Mais telle que sœur Anne, nous ne voyons rien venir. C'est vrai, nous avons eu un petit éclairage sur les raisons de cette absence de réforme.

C'est le ministre de l'économie et des finances lui-même qui nous a indiqué que, depuis son arrivée au gouvernement, il faisait « trop travailler ses services » qui avaient un plan de charge trop conséquent pour mener à bien et rapidement toutes les promesses qui nous ont été faites.

On nous avait parlé notamment — c'est un petit rappel — de dossiers intéressants le secteur du tourisme, comme la redevance touristique. On nous a parlé de la taxe de séjour, de la taxe du voyageur. On nous a parlé de TVA à 1 % pour les îles, de réforme de l'impôt sur les transactions, de la réforme des PPN. On nous avait parlé de réforme de la PSG et plus récemment d'une simple réforme du RNS. Il faudra donc attendre.

Comme l'a dit le ministre des finances, que j'aime beaucoup et que je cite beaucoup, effectivement, un « deuxième wagon en session extraordinaire devrait arriver ». Encore faut-il, Monsieur le ministre, que la locomotive soit encore opérationnelle.

À défaut de réformes de fond, nous nous contenterons donc de cette « loi balai » qui vient corriger certains oublis ou améliorer une réglementation existante. Il faut dire que, pour un certain nombre de corrections, elles viennent à la demande de professionnels des secteurs concernés, ce qui dénote — mais je ne dis pas ça pour notre ministre actuel — un manque total de concertation dans l'élaboration des textes initiaux, bien sûr, que vous rectifiez aujourd'hui.

On pourrait peut-être même qualifier cette loi fiscale de « loi des lobbies ».

C'est ainsi qu'après les largesses faites à *Air Moana*, notre gouvernement s'intéresse aujourd'hui à *Air Tahiti*. C'est bien !

D'abord, pour minimiser la plus-value à la cession des aéronefs, comme cela se pratique pour les navires de desserte interinsulaire, plus-value qui entre dans la détermination du bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés. Cela s'inscrit, bien sûr, dans la logique de renouvellement de la flotte de la compagnie historique.

Le deuxième bonus passe par le droit à la déduction de TVA, applicable notamment aux opérations d'évacuation sanitaire interinsulaire — dont le marché a été attribué au groupe *Air Tahiti* — mais ce droit à déduction bénéficiera également au nouvel entrant *Motu Link*, puisqu'il concerne aussi le transport interinsulaire de marchandises.

Alors, au passage, vous nous proposez de faire de la sémantique en remplaçant dans les textes le terme « interinsulaire » par « intérieur ». Monsieur le ministre, je vous propose d'utiliser plutôt le terme « domestique », voire même « autochtone », cela se rapprochera plus du « *Polynésien* ». C'est un choix, mais enfin, c'est vous qui le faites.

Autre effet de l'intervention des acteurs économiques : une nouvelle modification des dispositions sur les appels à manifestations d'intérêts.

Vous nous aviez pourtant fait adopter une mesure pour que les dossiers ayant fait l'objet d'AMI en 2022 et 2023 perdent le bénéfice de cette AMI à la fin août 2025, s'ils n'avaient pas obtenu leur agrément fiscal.

Aujourd'hui, vous nous indiquez que ce délai était précipité et vous proposez donc de repousser la *deadline* au 31 décembre 2026, l'année prochaine, sous certaines conditions qui sont suffisamment vagues pour en permettre le bénéfice. Mais, nous avons bien noté que le ministre nous a annoncé son intention de supprimer les AMI pour ne garder que le principe du guichet avec des enveloppes par secteur d'activité. C'est ce qui avait été dit ici, Monsieur le ministre. Là encore, nous attendons de voir les textes pour bien comprendre les motivations de ce retour en arrière qui s'inscrit, selon vous, dans une démarche de simplification. Pourquoi pas ?

Vous avez également entendu l'avis des professionnels en ce qui concerne les dons aux fondations. Alors que ces dons ne pouvaient se faire jusqu'à présent qu'en numéraire, vous ouvrez la possibilité de mettre à disposition des moyens en personnel pouvant ouvrir droit à une déduction fiscale. Et c'est une bonne disposition, je le dis ici, et c'est bien, c'est bon.

Nous accueillons par ailleurs favorablement la modification de la taxation sur la vaisselle biodégradable importée et qui vient remplacer la vaisselle plastique. Vous avez raison, il faut tenir, ce n'est pas facile. L'interdiction de la vaisselle plastique entraîne en effet une hausse des prix qui impacte notamment les professionnels de la vente à emporter, pour ne pas les citer principalement les roulottes, et par voie de conséquence les consommateurs. Là encore, Monsieur le ministre, c'est une bonne mesure que nous soutenons.

Votre loi nous propose aussi de revoir certaines dispositions de la loi sur les produits sucrés. On nous indique dans le rapport que la politique de la santé publique est en outre confortée par l'exclusion expresse des produits pharmaceutiques de nutrition entérale administrés par voie orale ou sonde, du champ d'application donc de la taxe de consommation pour la prévention. Vous m'excuserez, mais je ne vois pas en quoi la nouvelle disposition proposée s'inscrit dans une politique de santé confortée. En fait, il s'agit surtout de réparer une erreur commise lors de l'élaboration de la taxe sur les produits sucrés. Ce qui est fait ici est un simple toilettage, parce que dans la précipitation de l'élaboration de la loi, vous ne vous étiez pas rendu compte que ces produits pharmaceutiques effectivement contenaient du sucre et qu'ils subissaient ainsi, une sérieuse augmentation de leurs prix.

Je vous rappelle ici que notre ministre des finances avait souhaité effectivement avoir plus de temps pour la rédaction de sa loi, en y incluant les produits gras, mais qu'il avait été pressé par le Président, — son voisin —, qui, lui, ne pouvait pas présenter ses textes pour la fiscalité touristique. Donc, nous tirons aujourd'hui les conséquences de cette précipitation et c'est une bonne chose.

Voilà, Monsieur le président de l'assemblée, chers collègues, nos commentaires sur les principaux points de cette loi fiscale. Les autres dispositions étant principalement des dispositions d'harmonisation et de

coordination avec le code des impôts afin que tout le monde parle le même langage, la même langue et sur laquelle nous n'avons pas de remède particulier à formuler.

Comme nous l'avons indiqué en commission — je le confirme ici —, nous voterons malgré tout favorablement pour votre loi, Monsieur le ministre, puisqu'il s'agit de mettre en œuvre des dispositions de bon sens.

Je vous remercie.

**Le président :** *Voilà. Merci bien.*

*Je donne la parole au gouvernement de notre pays.*

**M. Warren Dexter :** *Merci, Monsieur le président. Mes salutations à toutes et à tous en cette rencontre de ce jour.* Bonjour à tous.

Merci, chers élus, pour vos différentes interventions. Madame la rapporteure résume parfaitement le dossier qui vous est soumis.

Effectivement, c'est un premier projet de loi de pays, en tout cas pour les mesures de 2025, qu'on envisage de présenter en trois morceaux. On aurait aimé en mettre davantage là, mais comme l'a rappelé le président Fritch, et comme cela a été dit en commission des finances, les services font ce qu'ils peuvent pour pouvoir sortir les commandes qui leur sont envoyées.

Ce projet lui-même, vous l'avez dit, en gros, il y a deux blocs. Il y a un premier bloc d'accompagnement, de soutien à l'économie, et le deuxième qui contient surtout des mesures d'adaptation. Je crois que cela n'appelle pas véritablement de remarques particulières, si ce n'est peut-être la retenue à la source, en tout cas dans le jeu des concertations avec les entreprises, puisqu'évidemment, les positions étaient très mitigées. C'est vrai que l'on propose d'abaisser le taux à 10 %, qui est actuellement de 15 %. Ils sont contents, mais quand j'ai dit qu'on allait élargir en même temps le champ d'application, là, évidemment, il y en a beaucoup qui n'étaient pas contents.

Alors, justement, là, c'est pour répondre à la question de Nuihau sur l'impact budgétaire, on est incapable de déterminer l'impact budgétaire parce qu'en fait, on ne sait pas trop ce qui va rentrer. Ce dont on est sûr, c'est que c'est une mesure qu'il faut faire parce que, depuis le temps que cela existe, c'est-à-dire depuis 1996, je crois, que cette retenue à la source a été mise en place, il y a toujours cette incertitude sur la notion d'assistance technique. Parce que, le texte dit en fait que toutes les prestations que l'on fait venir en Polynésie, il n'y a qu'au titre de l'assistance technique que l'on applique la retenue à la source.

Pour la bonne information de tout le monde, la retenue à la source, c'est quoi ? C'est un impôt qu'on demande aux prestataires de services extérieurs quand ils viennent rendre un service ponctuellement en Polynésie. Comme ils viennent rapidement, ils n'ont pas le temps d'ouvrir une patente, donc qu'est-ce que l'on demande ? On demande aux clients de prélever en quelque sorte un impôt libérateur à la place des patentes. Donc, l'on taxe ces gens-là quand ils viennent rendre des services ici.

Je vois que l'année dernière, on a fait un peu plus de 1,5 milliard F CFP de recettes avec un taux à 15 % et un champ d'application qui assez restreint. L'idée, comme je disais là, c'est d'abaisser le taux à 10 % et, en même temps, d'élargir le champ à toutes prestations. C'est une mesure aussi de justice fiscale pour dire que tous les services qui sont rendus en Polynésie doivent être fiscalisés. Aujourd'hui, c'est le cas de la TVA. Tous les prestataires qui viennent rendre des services en Polynésie sont taxés à la TVA. Eh bien, il y aurait aussi cette taxe qui va venir s'ajouter à celle-là. On va donc calquer les régimes en tout cas sur les champs d'application de la TVA et de retenue à la source.

Il y a eu, par exemple, des désaccords au niveau des entreprises sur les assurances. Les assureurs, eux, voulaient que l'on maintienne à 15 % ce que les assureurs étrangers viennent proposer comme produit en Polynésie parce qu'ils disent que ce sont des produits qui sont très compétitifs et donc si l'on baisse à 10 % — comment dire ? —, cela va être compliqué pour eux de rivaliser. Par contre, les courtiers en assurance, eux, sont plutôt pour parce que les courtiers sont des intermédiaires qui, justement, mettent en contact l'assuré polynésien avec ces compagnies étrangères. Eux, évidemment, ils étaient pour abaisser à 10 %. Donc l'un dans l'autre, on a finalement décidé d'abaisser à 10 % parce que je pense aussi que notre préoccupation au travers de cette mesure, c'est qu'il n'y ait pas trop d'effets inflationnistes. On sait que ce sont les gros sujets du moment.

C'est donc le premier train de mesures 2025. On ambitionne d'en présenter d'autres en session extraordinaire en fonction de ce que les services seront en mesure de produire. Et vraiment, le gros, je pense, y compris quand il y a notamment de grosses réformes comme l'impôt sur les transactions ou le fameux 1 % de TVA dans les îles, va être présenté en fin d'année. Cela promet des débats animés.

*Merci.*

**Le président :** *Voilà. Merci bien.*

*Pour ce texte, je vous informe que la conférence des présidents a décidé de ne pas l'examiner article après article mais de manière simplifiée. Je souhaite donc que vous puissiez faire vos dernières interventions car il s'agit là d'une procédure simplifiée. Et donc, nous allons en finir d'abord avec toutes les interventions et une fois cela fait, nous passerons au vote.*

Monsieur Temaru.

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** *Bonjour à toutes et à tous en cette rencontre de ce matin. Cher gouvernement du pays, chers membres élus du peuple, recevez mes chaleureuses salutations.*

*Voici ce qui est ressorti d'une étude menée par des économistes : « Le maintien du colonialisme est une entrave au développement économique, social et culturel d'un peuple, d'un pays. Le maintien du colonialisme est une entrave au développement économique social et culturel d'un peuple. » et justement, la semaine prochaine, je crois qu'il y a le représentant du système colonial qui vient chez nous.*

Je propose que nous descendions dans la rue et lui dire « de rendre à César ce qui appartient à César » pour que nous puissions développer notre pays comme nous le souhaitons. Quand va-t-on passer de l'économie de comptoir à l'économie de marché ? Ce pays a tout ce qu'il faut pour atteindre cet objectif.

*Nous examinons continuellement ces dispositifs et c'est toujours cet âne qui porte ce fardeau ; et nous savons que cet âne, c'est le peuple !*

*Juste un petit exemple. C'est juste pour vous donner un exemple. Je ne vise personne. Pourquoi la baguette de pain que l'on paye à 53 francs, un smigard la paye également à 53 francs ? Où est donc passé cette justice sociale ? Où cela ? Je fais un appel à la population : la semaine prochaine, nous allons descendre dans la rue, et samedi, nous nous réunirons pour convenir de l'heure ! Oui. Respectons la décision des Nations unies ! Le peuple Polynésien est souverain sur cette terre ! Le peuple Polynésien est le propriétaire de toutes les ressources également de ce pays ! Pourquoi n'arrivons-nous pas à développer ce pays ? On ne peut pas !*

*Prenons le cas de Hao. Qui est venu mettre son veto ? L'État français. Il savait que ce projet était merveilleux. En termes de développement et de tourisme au sein de notre pays, qu'est-ce qui les empêche ? C'est cette loi française. Pour le Visa d'entrée chez nous et pour d'autres choses encore. Nous y passerions la nuit s'il fallait tous les examiner.*

*J'espère que nous descendrons tous dans la rue. Non, au statut d'État associé ! Eh, je connais bien cet État français ! Le statut d'État associé, ce sont les accords d'Évian qui ont été signés par les élus d'Algérie, avec Ben Barka et les autres dirigeant de ce pays ainsi que la France. L'État français a-t-il respecté ? Ils ne les ont pas respectés.*

*Concernant l'indépendance du Vanuatu (Nouvelles-Hébrides), il avait été demandé à la France ainsi qu'à la Grande Bretagne d'attendre jusqu'à 9 heures du matin pour retirer leurs drapeaux afin de hisser celui du peuple du Vanuatu, et la France a-t-elle respecté cela ? Non, elle n'a pas respecté cela. À la tombée de la nuit, elle s'était enfuie. La Grande Bretagne, elle, a respecté l'accord.*

*Le pardon est une chose, mais il faut régler toutes les problématiques existantes.* Le pardon c'est une chose, mais on ne peut pas oublier tout le passé, tout le reste, tout ce qu'il y a, des solutions qu'il faut pour ce pays, un pays magnifique.

*J'ai rencontré hier des élus des Tuamotu en fin de journée et ils se préparent à fermer la passe de Tiputa. Ils disaient ceci : « nous ne pouvons plus aller à la pêche. Il y a trop d'étrangers avec leurs activités économiques et touristiques ». Où sont les propriétaires de cette terre ? Où sont les maires ? On nous accuse de ne pas avoir soutenu leur projet. Chers collègues, vous connaissez la position du Tavini huiraaatira : le Tavini ne souhaite pas obtenir quelques compétences, mais la fonction qui est occupé par le haut-commissaire. Que toutes les compétences nous soient rétrocédées ! Pas les restes, non pas cela !*

*Merci de votre attention. Mes salutations. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**Le président :** *Merci.* Édouard.

**M. Édouard Fritch :** *Merci bien,* président.

Je voulais surtout interroger notre ministre. Il nous dit qu'il n'y a pas de mesures d'impact suffisamment précises aujourd'hui sur l'abaissement de ce taux de 15 à 10 % compte tenu de ces prestations venant des prestataires qui travaillent à la demande de sociétés locales ou d'administrations locales, puisque c'est le cas aussi pour certaines de nos administrations. Mais, malgré tout, le fait d'abaisser le taux, nous avons eu à discuter — effectivement, c'est un vieux sujet — de l'abaissement de ce taux à l'époque où nous étions aux affaires, mais nous craignons cette mesure qui pourrait ouvrir la porte à la facilité pour certaines administrations, en particulier, et puis surtout les sociétés privées, de faire appel à des prestataires extérieurs. Ce taux élevé pouvait aussi être interprété comme une protection pour les sociétés locales.

Maintenant, effectivement, nous serions curieux — j'espère que vous continuerez à prospecter de ce côté-là — d'avoir les conséquences financières d'une telle mesure. Alors cela rejoint tout à fait... D'ailleurs, je comprends pourquoi notre président Oscar Temaru intervient, à ce moment précis. N'est-ce pas, Monsieur le président ?

*Car, c'est nous qui dirigeons le pays aujourd'hui, Monsieur le président. Vous avez tout à fait raison lorsque vous dites qu'à l'arrivée du premier ministre — je pense que vous parliez de Monsieur Manuel Valls — descendez donc tous dans la rue, mais moi, je ne viendrai pas ! Allez-y vous ! Descendez donc ! Je n'irai pas car, aujourd'hui, ce que nous examinons, c'est nous qui avons le pouvoir de décider. N'allez pas accuser la France ! C'est nous qui prenons les décisions.*

*Aujourd'hui, nous n'en finissons plus de débattre de la fiscalité sur notre territoire. Taxe, taxe, taxe, taxe... La semaine dernière... Monsieur le Président, vous faites bien de me fixer des yeux, ne détournez pas votre regard, tournez-vous vers moi. La semaine dernière, le budget de notre Pays s'est clôturé en décembre dernier, et nous avons constaté l'ampleur des sommes inscrites dans nos comptes. Pourquoi ne pas en venir enfin à éclaircir la question de la taxation sur nos aliments, et sur les produits que nous payons à prix fort aujourd'hui ? Voici que nous débattons du principe même de taxer, et pourtant rien*

*n'en sort. Mais depuis que l'on nous a prévenus qu'aura lieu une session extraordinaire... Parce qu'on taxe une fois de plus des personnes qui ne sont ni inscrites au RST, ni employées par les grands établissements publics soumis au RNS, et nous les taxons encore ces jours-ci.*

*Il semble que vous ne puissiez vivre sans impôt, alors que nos finances le permettent. Allons dépenser cet argent, n'attendons pas que ce soit Monsieur Valls qui nous le dicte. Cela ne le regarde en rien ; cela nous regarde, à nous. La compétence est entre nos mains.*

*Concernant les réglementations s'appliquant aux pêcheurs, alignons-nous sur la requête des Marquisiens de fixer la norme à 30 milles nautiques. C'est à nous d'annoncer à la France que nous avons décidé de la fixer à 15 milles nautiques. Pourquoi faut-il accuser la France ? C'est à nous de prendre des décisions ! Je ne saisis pas bien. C'est vrai, il y a des compétences que vous souhaitez, et nous de même. Mais avant, il serait judicieux de montrer notre diligence dans l'exercice des compétences que nous avons déjà. Nous montrerions alors que nous avons l'art de diriger notre pays d'une main de maître avant de réclamer d'autres compétences.*

*Je n'ai pas arrêté de vous observer aujourd'hui. On dirait bien que vous ne vous entendez pas très bien, entre vous au sein de la majorité, et vous venez encore nous demander de soutenir vos décisions...*

*Vous savez, Monsieur le Président, si vous souhaitez que nous prenions le chemin que vous souhaitez pour tout le monde, il faudrait avant qu'on soit tous unis. Trouvons un terrain d'entente. Trouvons un terrain d'entente. Je vous ai déjà dit ici même : arrêtez d'accuser la France. Lorsque vous vous trompez, vous lancez une accusation. Si ce n'est pas la France, vous accusez Monsieur Flosse et son parti de l'époque, ou bien Monsieur Fritch et son parti de l'époque. Prenez des mesures pratiques ! Si nous avons été éjectés, et si on a voté pour que le Tavini huraaatira prenne les rênes du Pays, c'est que le peuple a eu confiance que, par votre gouvernance, les choses s'amélioreront dans notre pays. Voyez donc le prix des aliments qui ne cesse d'augmenter, encore et encore. Chez nous, il n'y a rien dont le prix va à la baisse. Eh ! Vous avez la solution dans les mains. Courage ! Courage ! Mais ne venez pas ici... Je n'en peux plus, j'en ai marre d'entendre parler de taxe, de taxe et encore de taxe. Nous avons clos la question des impôts sur les grands contribuables, tandis que la taxe sur les produits alimentaires, vous ne savez pas qu'en faire. Non... Bientôt, nous recevrons Monsieur Valls. Allez-y, nous n'irons pas. Merci.*

**Le président :** *Voilà, merci bien. Nos débats sont-ils épuisés ?... Bien, la parole est donnée au gouvernement. Avez-vous des avis ?... Nous poursuivons donc avec le vote de ce projet de loi du pays.*

*Prenez vos boîtiers électroniques pour procéder au vote de cette première loi du pays.*

*J'annonce l'ouverture du vote.*

*(Attente de l'affichage des résultats de vote.)*

**Le président :** *Bien. Il y a 55 voix en faveur de cette loi du pays. Merci bien.*

*Passons au deuxième dossier relatif à l'avis de l'assemblée, le nôtre donc et celui de l'Assemblée nationale de France sur un projet de loi...*

**M. Warren Dexter :** *Président...*

**Le président :** *Monsieur le ministre.*

**M. Warren Dexter :** *Rapidement... C'est juste pour remercier les élus d'avoir soutenu le texte. Simplement ça, merci bien.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre. Steve.*

**M. Steve Chailloux :** *Merci bien, Monsieur le Président. Un petit mot, simplement. Au nom de ma collègue Tepuaraurii, nous aimerions accueillir chaleureusement les deux groupes d'élèves venus de l'Université de l'île de Hawaï, qui se joignent aujourd'hui à nous, accompagnés de leur « kumu », leur enseignant. Ces élèves étudient le « 'ōlelo hawai'i », la langue vernaculaire de leur pays. Un élève parmi eux a même suivi le programme appelé « Punana Leo ». Nous les recevons donc avec plaisir parmi nous à cet instant. Merci bien, et recevez mes salutations.*

**Le président :** *Voilà, merci bien. Nous nous réjouissons de votre présence à l'assemblée de législateurs du Pays.*

RAPPORT N° 80-2025 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI DE LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE DANS LES OUTRE-MER

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Elise Vanaa et Tematai Le Gayic

**Le président :** *Je souhaite que nous passions au deuxième point de l'ordre du jour, notre avis nous est demandé sur le projet d'une loi française de lutte contre la vie chère dans les outre-mer.*

*J'ai pensé que c'était Élise qui avait été désignée comme rapporteure... Qui est-ce ?... Tematai.*

**M. Tematai Le Gayic :** *Merci bien, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie, Madame la vice-présidente, chers collègues élus du peuple, Monsieur le président-fondateur, Monsieur le président Fritch, à toutes et à tous rassemblés ce matin, mes salutations dans les grâces divines à l'occasion de notre rencontre.*

Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui est un projet de loi du gouvernement français qui porte sur la vie chère dans les pays dits d'outre-mer. Ce projet de loi, soumis à notre avis, illustre une fois encore, la complexité et la gravité de la lutte contre la vie chère dans les pays dits d'outre-mer.

Dans notre pays, nous en connaissons intimement les causes : éloignement, double insularité et des marchés étroits qui empêchent toute économie d'échelle, une concentration économique telle qu'elle bride la concurrence et confisque le pouvoir de négociation des consommateurs. À ces déterminants structurels s'ajoutent les surcoûts logistiques, notamment dans le transport maritime et aérien, qui viennent alourdir les prix finaux sans réelle alternative pour nos citoyens dispersés.

Face à cette réalité, nous voulons redire que nous devons sortir d'une logique purement défensive, centrée sur des plafonds de prix ou des encadrements de marge qui seuls n'inverseront pas durablement la tendance.

Si nous ne pouvons pas toujours agir sur les prix des produits, il nous appartient d'agir sur le pouvoir d'achat, sur les salaires, sur l'emploi et plus largement sur la capacité de notre économie à produire de la richesse, car c'est en augmentant notre activité, en favorisant l'investissement et la valeur ajoutée sur place que nous pourrions desserrer l'étau de la vie chère.

Pour y parvenir, nous devons oser des plans quinquennaux structurants, clairs, lisibles, adossés à une commande publique capable d'orienter nos priorités, notamment en matière d'infrastructures stratégiques, transports, logistiques, numériques, équipements collectifs. Nous devons investir massivement dans le logement, le logement étant la première dépense des ménages et qui conditionne l'équilibre de leur budget.

Dans cette stratégie, la question fiscale ne peut être écartée. Il nous faut envisager un allègement ciblé de la pression fiscale à la fois sur les ménages et sur les entreprises, afin de libérer des marges de consommation, de soutenir l'investissement privé et de stimuler l'activité. Cet allègement doit cependant être pensé de façon équilibrée sans remettre en cause la soutenabilité de nos finances

publiques, ni compromettre la mise en œuvre des plans quinquennaux que nous appelons de nos vœux, notamment pour moderniser nos infrastructures stratégiques.

Nous devons également libérer l'économie en allégeant notre droit du travail de manière ciblée pour faciliter l'embauche, lever certains freins réglementaires, tout en garantissant, bien sûr, la protection sociale essentielle des salariés. C'est en redonnant de la fluidité, de la confiance, de la liberté d'entreprendre que nous soutiendrons la création d'emplois et l'augmentation des salaires. Il n'y aura pas de baisse durable des prix sans une hausse significative de notre production industrielle et artisanale, sans une stratégie de souveraineté économique assumée, sans une montée en puissance de nos filières locales. Créer de la valeur sur notre territoire, renforcer nos capacités de production et de transformation, c'est offrir plus d'opportunités, c'est mieux rémunérer le travail, c'est redonner du souffle à notre tissu social.

Nous partageons évidemment l'objectif général de lutte contre la vie chère, et nous savons combien la situation est dramatique dans d'autres pays dits d'outre-mer, mais ce projet de loi, tel qu'il nous est présenté, se révèle trop partiel, trop centré sur la commande publique de l'État.

À la lumière de ces réserves, la commission des finances propose à notre assemblée d'émettre un avis défavorable, non pas par réflexe d'opposition, mais par lucidité et par exigence, celle de construire avec l'État une véritable stratégie de transformation de l'économie, capable de répondre aux causes profondes de la vie chère, au-delà de la commande publique et des mesures d'affichage.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci bien. Pour la discussion générale sur ce dossier, la conférence des présidents a défini que 36 minutes étaient accordées au Tavini, 15 minutes au Tapura et 9 minutes aux non-inscrits.*

*J'invite maintenant Sonia à ouvrir la discussion générale.* Sonia.

**M<sup>me</sup> Sonia Punua-Taae :** *Bien. Recevez toutes et tous mes salutations à l'occasion de notre rencontre en cette matinée. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres et représentants, ainsi que nos invités venus d'outre-mer, recevez le salut de notre assemblée en ce soir de retrouvailles.*

Tout ce qui contribue à rendre la vie moins chère dans nos îles ; toutes les initiatives qui peuvent être prises en ce sens et nous n'avons de cesse depuis le début de la mandature d'appeler le gouvernement Brotherson à agir avec plus de détermination pour soulager le porte-monnaie de nos familles, le groupe Tapura huiraatira ne peut qu'y adhérer.

Or, il faut bien admettre, mes chers collègues, que nous ne nous sentons pas concernés par le projet de loi que le Haut-commissaire de la République nous a transmis pour avis. Et pour cause, la plupart des solutions préconisées correspondent à des problématiques propres aux départements d'outre-mer, sans même prendre en compte les spécificités de notre collectivité autonome du Pacifique.

À une exception près, il est vrai, au travers des articles 14 et 15 relatifs aux marchés publics que les services de l'État seraient amenés à passer en Polynésie, même si l'impact n'en sera que « mineur », de l'aveu même de la représentante de l'État. Quant à la formulation, pour le moins maladroite, employée dans le texte, comparant cette initiative à une banale « expérimentation », elle en dit long sur l'intérêt porté à notre petite collectivité.

Toujours est-il que la cherté des prix, notamment dans le secteur de l'alimentation, les liens d'ici ou d'ailleurs la vivent avec plus ou moins de résilience, pour ne pas dire d'acceptation ! Il aura fallu un soulèvement pris au sérieux à Paris. Mais outre le projet de loi dont il est ici question, précisons que la délégation sénatoriale aux outre-mer avait déjà dévoilé en avril 2025 son rapport d'information sur le sujet dont il ressort, je cite, « un cycle infernal et récurrent ». Une situation face à laquelle « on ne peut

*plus se contenter de pansements, il nous faut de vrais remèdes* » avait même déclaré la sénatrice Les Républicains de Saint-Barthélemy.

Dans ce contexte, nous le redisons avec force : nous ne nous sentons pas concernés par ce texte ! À plus forte raison, puisque l'exécutif polynésien dispose *a priori* de toutes les compétences et des leviers nécessaires pour contenir, autant que faire se peut, le niveau des prix.

Par le passé, hors période d'inflation galopante déclenchée sous l'effet de la crise Covid, notre collectivité s'est montrée avant-gardiste en mettant en place des dispositifs tels que les PPN, le système de péréquation pour les hydrocarbures ou encore les mesures de soutien à des produits essentiels du quotidien tels que la farine. Tout n'est pas parfait, certains ajustements sont perfectibles, d'autres concours peuvent encore être sollicités, à commencer par celui des transporteurs maritimes comme la CMA-CGM... mais nous ne sommes pas restés les bras croisés !

Alors, quand j'entends aujourd'hui le directeur de cabinet du MEF se vanter d'une mesure inédite, sous la forme d'une prise en charge partielle des frais d'approche, et qu'il verrait d'un bon œil la participation financière de l'État, j'ai un peu de mal à comprendre de la part du gouvernement qui milite pour la décolonisation et au final, la séparation avec la France.

Il n'en reste pas moins que tôt ou tard, et très probablement avant la fin de l'année, ce projet de loi sera transmis au Parlement et vous pouvez compter sur nos deux députés et nos deux sénateurs pour porter la voix de nos îles, de notre modèle économique, mais aussi des difficultés persistantes à abaisser le coût de la vie, notamment pour les familles les plus modestes. En ce sens, et d'un commun accord avec toutes les forces politiques présentes en commission législative, l'avis défavorable de notre assemblée a été naturellement maintenu mais sa rédaction a été étayée, ne serait-ce que pour demander à l'État davantage de considération sur un sujet qui nous concerne tous.

Je vous remercie de votre attention. *Que l'amour règne. Merci.*

**Le président :** *Oui, merci bien Madame Sonia. Je donne la parole aux* non-inscrits : Nuihau.

**M. Nuihau Laurey :** Oui, merci Monsieur le président.

On nous demande un avis sur un projet de loi nationale qui porte sur un sujet qui nous intéresse bien sûr beaucoup, celui de la cherté de la vie. Moi, je vois depuis plusieurs années l'assemblée s'élever contre une application, je dirais, dévoyée de notre loi statutaire, dans laquelle l'État, finalement, nous demande notre avis après avoir légiféré. Ça a souvent été le cas, d'où les avis défavorables qui sont rendus.

Là, dans le cas présent, on ne peut pas reprocher à l'État de nous consulter bien, bien, bien au préalable. Je dis ça parce que le texte sur lequel on nous demande un avis n'est même pas entré dans le processus législatif, ni à l'Assemblée nationale, ni au Sénat. Il n'a même pas été adopté par le Conseil des ministres. Il a juste fait l'objet de communications par le ministre des Outre-mer, qui sera en visite ici dans quelques semaines, mais le texte en lui-même n'existe pas encore. Non seulement il n'existe pas encore, mais le Sénat s'est aussi saisi du sujet en faisant des préconisations qui ne sont pas complètement en cohérence avec celles qui sont données par celui du ministre.

Donc, on nous demande notre avis bien, bien au préalable, c'est une bonne chose déjà, mais sur un texte qui est encore mouvant. Maintenant, sur le fond, oui, c'est vrai que la cherté de la vie en outre-mer, en Polynésie n'est pas un phénomène nouveau. On a un écart de prix qui va jusqu'à 45 % sur l'alimentation, des revenus médians qui sont largement inférieurs à ceux de la métropole, une pauvreté importante, quasiment 25 % de Polynésiens sont sous le seuil de pauvreté aujourd'hui et des inégalités territoriales, notamment avec les archipels.

D'où viennent ces écarts de prix ? On les connaît depuis longtemps : l'éloignement des marchés, la double insularité, les petits volumes de consommation qui ne permettent pas des économies d'échelle,

la faible concurrence liée aux oligopoles ou aux monopoles, et enfin, des charges logistiques et fiscales qui contribuent à augmenter le coût de la vie en Polynésie.

Quelles ont été les réponses publiques jusqu'à présent ? Beaucoup de dispositifs. On a nous-mêmes nos propres dispositifs : les PPN, les PGC et d'autres dispositions d'exonération de droits pour faire baisser le prix des produits qui sont considérés comme de première nécessité. Le premier texte qui a vraiment essayé de proposer des dispositions un peu plus innovantes que par le passé a été la loi Lurel, en 2012, avec le bouclier qualité-prix, donc, un plafonnement des prix sur certains produits de consommation courante. Est-ce que ça a fonctionné ? Pas vraiment. Le panier moyen est resté 30 à 40 % supérieur à celui qu'il y a en métropole. De nombreux rapports du CÉSEC, du Sénat, de la Cour des comptes ont appelé à plus de transparence et à casser des situations de rente. Est-ce qu'elles ont été cassées, y compris dans des territoires qui ont mis en place des autorités de la concurrence ? Pas vraiment.

Donc les mécanismes de bouclier qualité-prix sont restés finalement très limités dans leur portée. Pour parler plus clairement, ils ne marchent pas. L'opacité des marges commerciales empêche, en fin de compte, tout vrai contrôle, sachant en plus que dans ce domaine, si ce contrôle des marges se faisait réellement, il impacterait davantage les petites structures locales que les grandes sociétés d'importation qui ont la possibilité de pratiquer des marges arrières avec des filiales qu'elles ont créées elles-mêmes dans des pays d'où viennent les approvisionnements. Alors, qu'est-ce que propose le projet de loi de 2025, l'avant-projet de loi, celui qui va être validé par le Conseil des ministres, puis entrera dans le processus législatif ? Un pouvoir d'achat et une compensation de l'éloignement au travers d'un certain nombre de mesures : Plus de transparence économique sur les marges, les prix et les contrôles. On le fait depuis des années déjà, il ne fonctionne pas franchement ; un renforcement de la concurrence avec plus de régulation sectorielle. On a mis en place l'Autorité de la concurrence en Polynésie il y a 10 ans, je ne sais pas si les résultats sont véritablement probants ; et enfin, un soutien au tissu économique local avec la réservation, d'une part, des marchés publics aux PME locales et une obligation de sous-traitance. Je crois que c'est le seul dispositif qui, éventuellement, pourrait changer un peu le — comment dirais-je — le partage des grands marchés publics en Polynésie, mais malheureusement, il va s'appliquer aux marchés de l'État et pas à ceux de la Polynésie, parce que nous sommes compétents dans ce domaine.

Donc, en fin de compte, quand on regarde les mesures qui sont proposées dans un projet de loi qui n'a pas encore été validé par le Conseil des ministres, on constate que, s'agissant de la Polynésie, toutes les propositions qui sont faites, on les a déjà appliquées et elles ne fonctionnent pas réellement. Donc, on a vraiment du mal à traiter les quatre points que j'ai indiqués en début d'exposé, à savoir : Qu'est-ce qui explique la cherté de la vie en Polynésie ? Double insularité, éloignement, petit test des marchés, situation d'oligopole. Et malgré toutes les dispositions réglementaires qu'on a mises en place depuis plus de 10 ans même, et je parle notamment du système des PPN et des PGC, ça ne fonctionne pas.

Moi, je pense qu'il faut revenir à une simplicité des choses, à savoir que lorsqu'un produit est proposé à la consommation en Polynésie, avant d'arriver dans l'entrepôt de l'importateur ou de l'opérateur, il subit déjà une taxation qui est telle qu'on arrive dans de nombreux cas, et je poserai une question orale à la prochaine séance, on arrive déjà à une multiplication par deux, voire par trois du prix initial. Ce qui conduit finalement l'importateur, uniquement pour couvrir ses marges et son risque, de partir non pas du produit initial, mais d'un produit dont le prix est multiplié par 3, et donc d'arriver à des x4, x5, et on arrive à la cherté des prix qu'on a aujourd'hui en Polynésie. Donc seul moyen, finalement, quand on regarde de manière épurée cette situation en Polynésie, le seul moyen d'arriver à une baisse des prix, c'est de supprimer une bonne partie de la taxation à l'entrée des marchandises, mais ça conduit le Pays à devoir faire des arbitrages en termes de dépenses publiques et à réduire, finalement, sa dépense générale.

On revient à chaque fois au même point dans la discussion, mais j'ai souhaité faire cette présentation un peu de tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans ce domaine pour bien montrer qu'il s'agisse de mesures nationales ou locales, elles ne marchent pas. Il faut juste arriver à un moment donné à dire, bien oui, tout ce qu'on a imaginé pour — comment dirai-je — faire baisser les prix, on n'y arrivera pas, lorsque les

prix sont déjà, comme je l'ai dit, multipliés par 2, voire 3, dès l'arrivée en entrepôt, avant même que l'opérateur économique ne décide de couvrir, de fixer ses prix et de retrouver son éventuel gain.

Donc, je partage l'avis général sur ce texte, à savoir un avis défavorable, même si, et je tenais à le signaler, même si, pour la première fois, l'État nous transmet un texte avant même qu'il rentre dans le processus législatif, mais bon, ce n'était pas le bon. Merci.

**Le président :** *Merci. Je donne la parole au Tavini huiraaatira :* Thilda.

**M<sup>me</sup> Thilda Garbutt-Harehoe :** Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, Madame la vice-présidente, Messieurs les ministres, Madame la sénatrice, Madame la députée, *Monsieur le président* Fritch, *maire de* Pirae, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs ici présents et ceux qui nous suivent ce matin, Mesdames et Messieurs les collaborateurs, aux élèves de Puna Reo nō Vaihi, *aloha. Bonjour,* tout le monde.

Dans toutes les sociétés, le prix de la vie quotidienne reflète un rapport de force entre ceux qui produisent et ceux qui consomment, entre les grandes entreprises et les petites familles, entre les centres de pouvoir et les périphéries qu'on oublie trop souvent. Quand le prix du litre de lait dépasse les 180 francs, quand les marges doublent à mesure qu'on s'éloigne de Tahiti, quand les produits essentiels deviennent inaccessibles, ce n'est pas seulement un dysfonctionnement économique, c'est une injustice sociale. Et cette injustice chez nous a des visages, des noms, ce sont des familles entières qui l'encaissent en silence.

Alors, quand un projet de loi est censé porter remède à cette situation, on pourrait s'attendre à une mobilisation forte, à un effort commun, à une volonté réelle de transformation. Mais ce texte, celui qui est soumis à notre avis, semble surtout animé par une volonté de se donner bonne conscience, mais sans rien toucher aux causes profondes.

Oui, le projet comporte plusieurs titres, plusieurs objectifs, des principes affichés. Il évoque la transparence, la concurrence, la souveraineté alimentaire, le pouvoir d'achat. Oui, sur le papier, tout y est, sauf l'essentiel, un impact concret pour les Polynésiens.

Seuls deux articles, les articles 14 et 15, comme quelqu'un l'a rappelé, pourraient théoriquement s'appliquer ici. Et encore, ces dispositions ne concernent que les marchés publics de l'État, mais pas ceux du Pays, pas ceux des communes, pas ceux des établissements publics que nous gérons, juste les marchés que passe l'État lui-même. Et même sur ce point, rien de neuf, car les pratiques actuelles vont déjà dans le sens du soutien aux PME locales. L'État passe ses marchés avec les prestataires présents localement. Alors, à quoi bon mobiliser une commission des services de l'assemblée chargée de rédiger des rapports si c'est pour entériner des pratiques existantes sans rien changer ?

Aussi, ce texte est un bon exemple de ce que produit une mécanique administrative déconnectée du terrain où, un manque de considération d'une petite population perdue dans les confettis des îles d'outre-mer, cette mer qui permet plus pour ce qu'elle permet que pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle a, dixit un vice-amiral.

Donc, une loi qui nous arrive en urgence, sans concertation réelle, et sur laquelle on nous demande un avis, alors même qu'elle ne s'applique pas pour nous. Ce n'est pas la première fois, et malheureusement, peut-être pas la dernière. L'État consulte parce qu'il le doit, et non parce qu'il le veut. Il demande notre avis, mais ne cherche pas notre contribution. Il applique des grilles communes à des réalités spécifiques. Il regarde les outre-mer d'un œil globalisant, sans tenir compte des statuts, des compétences, des dynamiques locales.

Le texte évoque une application à titre expérimental des nouvelles règles de marchés publics ici. Quand on dit titre expérimental, ce sont des mots qui réveillent chez certains de très mauvais souvenirs. On prend encore la Polynésie pour une zone d'expérimentation, comme si nous étions un laboratoire institutionnel ; comme si en 2025, il fallait encore tester sur nous ce qui a été conçu pour d'autres.

Le temps du CEP est bien fini, nous ne sommes pas des cobayes. Nous sommes une collectivité adulte, autonome, compétente, capable de penser ses politiques, de gérer ses marchés, d'assumer ses responsabilités. Nous sommes en droit d'exiger de la considération.

Mais ce qui est peut-être plus choquant encore que ce que contient ce texte, c'est plutôt ce qu'il ne contient pas. Car si vraiment l'éloignement des grands marchés était l'une des causes de la vie chère, aucune mesure sur le fret maritime international, aucune prise en charge des surcoûts logistiques, aucun engagement sur les frais d'approche, sur la continuité territoriale des produits de première nécessité, aucun fonds spécifique, aucun mécanisme de solidarité budgétaire, rien, silence radio. Et pourtant, Ce sont là les vrais leviers pour agir ici. Ce sont les seules marges de manœuvre pour espérer faire baisser durablement les prix dans les archipels. Et ce sont les propositions que nous avons formulées lors du colloque de mars 2025 que le CÉSEC a relayées dans ses rapports et que le gouvernement du pays est en train de mettre en œuvre, mais visiblement, à Paris, ces sujets-là n'intéressent pas ou alors pas encore, ou alors pas assez.

Soyons clairs, nous ne remettons pas en cause les besoins des autres territoires d'outre-mer. Nous savons que la situation est tendue en Martinique, en Guyane, à Mayotte. Nous savons que des mesures urgentes s'imposent et nous soutenons pleinement les démarches engagées pour soulager ces populations, mais cette solidarité n'exige pas que nous nous taisions. Elle n'oblige pas à nous faire valider un texte mal ficelé, mal ciblé, et mal adapté à notre réalité statutaire. Elle ne justifie pas que nous passions sous silence un processus bâclé, une consultation inutile, une absence totale de prise en compte de nos spécificités.

Nous rendrons donc un avis défavorable, non par hostilité, mais par lucidité et par exigence, comme l'a dit quelqu'un. Par respect pour ceux qui souffrent vraiment de la vie chère, ici comme ailleurs, nous disons non à un texte qui n'apporte rien, mais qui prétend tout résoudre.

Nous disons non à l'agitation réglementaire qui sert à masquer l'inaction réelle. Mais nous disons oui à une autre approche, une approche concertée, concrète, structurée, où chaque territoire est respecté pour ce qu'il est et soutenu pour ce qu'il fait, mais pas seulement pour ce qu'il permet à certains d'être.

*Merci bien. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci.*

*Plus d'intervention ? Quelques éléments de réponses du gouvernement du pays ?*

**M. Warren Dexter :** *Merci, Monsieur le président.*

Donc là, c'est un projet de texte national qui, pour l'essentiel, ne concerne pas notre pays. Mais moi, j'ai quand même été frappé par le fait que les mesures qui sont proposées, il n'y a vraiment rien d'extraordinaire. Pourtant, c'est censé avoir été pensé par des gens qui ont fait des grandes écoles en France. C'est simplement vous dire que contre la vie chère, c'est compliqué. Ce n'est vraiment pas un sujet facile parce que je pense que le problème de base, c'est tout simplement qu'on est sur la liberté d'entreprendre.

Tout le monde est libre de créer son entreprise et donc tout le monde est libre de fixer ses prix. Et donc, dans le cadre de cette liberté d'entreprendre, la meilleure solution, c'est qu'il y ait de la concurrence. Il faut qu'il y ait plein d'acteurs qui se lancent pour que les pays aident les petits à devenir gros et challengent les gros. C'est un travail de longue haleine, mais qui est compliqué, qui est rendu compliqué chez nous parce que c'est tout petit, on a un petit marché. Donc je dirais que dans nos petites collectivités ici, plus que partout ailleurs dans les grands pays, c'est vraiment compliqué. Et moi, je comprends maintenant pourquoi dans tous les Outre-mer, c'est cher, parce que c'est vraiment ça, le handicap.

L'éloignement des centres d'intérêt, on importe beaucoup, c'est petit, c'est difficile de faire des économies d'échelle.

Les économies d'échelle, c'est quoi, concrètement ? C'est dire simplement que, quand vous êtes un magasin, et que vous commandez des marchandises pour un million de clients, eh bien, vous avez des remises de votre fournisseur qui sont carrément plus importantes que quand vous commandez des marchandises pour 280 000 personnes. Donc déjà, là, on a un handicap : trop petit, le marché. On n'arrive pas à avoir les grosses remises sur les importations. Après, effectivement, il y a aussi les... On ne va pas appeler ça des dérives, mais c'est le problème de marge arrière. Les commerçants qui bénéficient de remises de fin d'année par les fournisseurs, qui ne répercutent pas ce gain qu'ils font sur les prix. Je dirais qu'en fait, pour être radical, si on était radical, la solution à la vie chère, ce serait que tout soit PPN. C'est ça, la solution.

Donc ça veut dire que tu renies la liberté d'entreprendre et tu passes sur un système dirigiste pour ne pas dire communiste. Tu ne mets pas de taxes et tu obliges tous les commerçants à respecter cette marge, tu n'as pas le droit d'aller au-delà. Mais si on le savait, on ne peut pas. On ne peut pas parce que la liberté d'entreprendre, c'est dans la Constitution française. On ne peut pas déroger à ça. On peut juste faire des dérogations, comme on fait pour les PPN, mais tant que ça reste une petite partie du chiffre d'affaires, le juge dit O.K. Mais à force d'étendre la liste des PPN à d'autres, à un moment donné, il va dire « stop, votre extension de PPN, ça devient illégal parce que ça commence à trop entraver la liberté d'entreprendre ». C'est toujours le même problème. Oui, donc sujet compliqué.

Après, on a effectivement, à notre niveau, notre meilleur levier, ça reste la fiscalité. C'est pour ça, d'ailleurs, que je proposais à votre approbation, il y a quelques temps, la fameuse LP sur les exonérations. Parce que c'est vraiment pour avoir l'assurance que quand le pays enlève une taxe, cette taxe est plus bénéficiaire à la baisse pour le consommateur. S'assurer qu'entre-temps, personne n'a mis ses gains de fiscalité dans la poche. Donc on va partir sur ces réflexions-là, mais après, ça pose aussi d'autres problèmes, j'ai envie de dire, peut-être dogmatiques, parce que si on baisse trop la fiscalité à l'importation, eh bien, ça va être au préjudice de tout ce qui est production locale. Déjà qu'aujourd'hui, vous savez que les légumes importés sont déjà moins chers que les légumes locaux. Si on abaisse encore la fiscalité sur les importés, on va les rendre encore plus compétitifs par rapport à la production locale. Il faut savoir aussi où on veut aller là-dessus. Donc c'est vraiment, la cherté de la vie, c'est vraiment un sujet très, très complexe.

Je vous avoue que je n'imaginai pas que c'était aussi complexe quand j'ai pris mes fonctions. On découvre tous les jours, mais tous les jours aussi, on cherche à trouver les meilleures solutions pour que ça bénéficie à notre population.

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

Lana.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Oui, merci, président. *Merci bien.*

*J'ai écouté notre ministre, je dois dire qu'il a éveillé en moi un véritable intérêt.*

Au moins, ça a le mérite d'être clair. Contrairement à certains qui essayent seulement de noyer le poisson. Non, non, mais, Monsieur le ministre, je vous applaudis. Je vous applaudis. Sur l'avis, je me suis exprimée en commission. Pourquoi aller s'attarder ? Pourquoi aller disserter sur une compétence qui n'est pas celle de l'État, qui est complètement la nôtre ? Nous nous sommes déjà exprimés devant le ministre en charge des outre-mer. Contrairement au département où l'État peut intervenir, il n'y a aucun souci, mais concernant nos collectivités, et en particulier la Polynésie française où la compétence de la fiscalité, est totalement celle du pays.

Bon, par principe, puisque c'est un avis et je remercie le rapporteur, puisque de commun accord, on ne s'oppose pas par solidarité pour les autres concitoyens, surtout des départements, s'il y a des mesures qui vont dans le sens à faire baisser le coût de la vie dans les départements, nous soutenons la démarche. Par contre, en ce qui concerne la Polynésie française, la clé est, entre vos mains, Monsieur le ministre des finances, et vous venez d'évoquer quelques pistes.

Ça me permet de rebondir et de proposer au président de l'assemblée, contrairement à ses commissions d'enquête, je ne sais pas moi, pour aller trouver, je ne sais pas moi, de l'or, du diamant peut-être au fin fond de l'océan Pacifique, voilà une belle commission d'enquête : la pratique des marges arrière. *Voilà.* On peut aller...

Pourquoi les légumes importés coûtent moins chers que nos produits locaux ? Question. *Il y a une raison, il y a une raison.*

Enfin *voilà ce que je pense* pour parler *aussi* de la lutte contre la vie chère. Parce que j'avais compris qu'en 2023, on annule les 1 % de TVA social, tout va baisser dans ce pays. Deux ans après, on est encore en train de ressasser. *C'est ce que je pense.* Les pistes que vous avez évoquées, par contre, les préconisations, on pourrait s'en inspirer. Parce qu'au titre de l'État, en France, nous avons auditionné le grand patron CMA-CGM. Et c'est là où je rejoins, Monsieur le ministre, en matière de marché, la Polynésie est carrément au bout — comment dirais-je ? — de la route maritime par rapport aux autres pays.

Ils ont dit « oui, on pourrait baisser, ils pourraient faire un effort, mais en termes de délai pour livrer en Polynésie, vous ne ferez plus partie, vous ne faites pas déjà partie des priorités pour les transporteurs maritimes », c'est une chose. Encore moins si on demande encore de faire un effort, alors là, avant peut-être un délai, c'était trois mois, si on voulait commander des produits, je pense que ça va être encore rallongé.

Le sujet est complexe, Monsieur le ministre, je suis d'accord avec vous. Le sujet est très complexe. Mais peut-être, ne serait-ce qu'au niveau local, si nos présidents étaient d'accord, voilà une belle... Je n'aime pas trop le mot commission d'enquête. J'ai l'impression qu'on va aller enquêter, on va faire les *policiers judiciaires*. Non, mais une mission d'information, surtout sur les fameuses marges arrière que certains pratiquent.

Quand la baguette est payée à 53 F CFP à Tumaraa, on va à Hao, chez *les maires de Hao*, la baguette est hors de prix... *Combien elle coûte maintenant, Monsieur le maire, peut-être 120 F CFP, ou bien 130 F CFP ?* Alors que la farine quand même est subventionnée par le pays. Il y a quelque chose qui ne va pas. Ça, c'est une réalité.

Moi, je n'ai pas honte de le dire, parce que c'est un constat. C'est un constat. Ou parfois, des choses sont moins chères dans nos îles et plus chères ici, à Tahiti. Attends, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Donc, il y a vraiment des acteurs... Enfin, je ne dirais pas le contraire des acteurs, mais il y a des acteurs dans ce pays qui font la pluie et le beau temps, et je pense que ça mérite peut-être l'attention, mais une attention plus concrète des élus que nous sommes.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le président. Merci.

**Le président :** *Merci.* C'est noté.

*Quelques éléments de réponses ? Non, le gouvernement ? D'accord.*

*Avant de passer au vote, j'invite Cliff à donner lecture de son amendement.*

**M. Cliff Loussan :** Merci, Monsieur le président.

Avant de donner les lectures, je tenais à préciser que c'est conjointement avec Madame Teumere Atger-Hoi que nous avons déposé cette proposition de modification.

Alors, il est proposé de modifier le projet d'avis comme suit :

Après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

*« En effet, l'absence d'éléments permettant de mesurer l'impact potentiel des dispositions proposées sur la compétence de la Polynésie française et sa pleine souveraineté en matière de commande publique telles que définies aux articles 28-1 et 49 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, empêche d'émettre un avis pleinement éclairé. »*

À l'avant-dernier alinéa, après les mots : « sur un sujet aussi important » sont insérés les mots : « que celui de la vie chère ».

Le reste sans changement.

Cette proposition de modification a pour objectif d'une part de réaffirmer que la Polynésie française fixe les règles relatives à la commande publique sur son territoire y compris celles des communes qui sont des collectivités d'État et, d'autre part, de préciser l'impossibilité de rendre un avis éclairé compte tenu de l'absence d'éléments permettant de mesurer l'impact que pourraient avoir les dispositions du projet de loi sur cette compétence.

Par ailleurs, une précision est également apportée à l'avant-dernier alinéa.

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Pas d'intervention ?* Lana.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Merci, Monsieur le président.

J'ai presque envie de dire à mes deux collègues, vous êtes à la course aux échalotes ou aux statistiques en termes de déposer des amendements. Non, mais j'ai envie de dire à mon collègue Cliff d'aller relire l'article 49 du statut. Est-ce que c'est écrit « pleine souveraineté » en matière de commandes publiques ? Est-ce que c'est rédigé tel quel, l'article 49 ?

Moi, je te conseillerais, mais en toute amitié, de retirer ton amendement qui ne tient pas la route. Et d'ailleurs, et d'ailleurs, pourquoi aller déposer un amendement puisqu'à l'unanimité, nous nous sommes mis d'accord de renvoyer l'avis qui nous est demandé à l'État. Je te conseillerais fortement de retirer ton amendement. Ça ne tient pas du tout la route.

**Le président :** Elise.

**M<sup>me</sup> Elise Vanaa :** Merci, président.

Alors, comme en tant que co-rapporteuse de ce texte, je soutiens ce qui vient d'être dit par Madame Lana, notre sénatrice. *Retirez cet amendement, il n'a aucun intérêt.*

*Merci.*

**Le président :** Cliff.

**M. Cliff Loussan :** Alors, en concertation avec Madame Teumere Hoi-Atger, on maintient l'amendement.

**M. Édouard Fritch :** Président !

**Le président :** Édouard.

**M. Édouard Fritch :** En concertation avec Lana Tetuanui, nous ne voterons pas le texte qui est prévu, l'avis de l'assemblée.

**Le président :** Cliff.

**M. Cliff Loussan :** Après, ça ne change pas non plus le vote défavorable au final, mais ça méritait des précisions.

**Le président :** Lana.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Je vais aller dans le sens d'Elise.

Monsieur Cliff Loussan, mais avec tout le respect que je vous dois, au même titre, nous sommes représentants à l'assemblée de Polynésie. On ne peut pas, *via* un amendement à la volée comme ça, venir réécrire un article du statut de la Polynésie. Ça ne se fait pas comme ça. Un amendement à l'assemblée, c'est tout ce que je te demande. Ça ne tient pas la route. Le pire, vous avez cité l'article.

**M. Cliff Loussan :** Alors, si c'est le mot « souveraineté » qui pose problème, alors on peut proposer une réécriture de la proposition de modification, Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Eh bien, j'aurais eu raison, et puis on aurait tous eu raison. Je ne vais pas étaler la discussion, puisque je viens de dire, et je ne vais pas paraître redondante. Ça ne tient pas du tout la route, réécrire un article du statut de la Polynésie *via* un amendement, puisque nous sommes d'accord. Moi, je demanderais, président, on passe au vote, puisqu'on soutient l'avis défavorable qui est porté par nos rapporteurs. Point. On a encore un ordre du jour très étendu.

**Le président :** Nuihau.

**M. Nuihau Laurey :** Oui, Monsieur le président, on a chacun des temps d'intervention, on a chacun la possibilité d'exprimer ce qu'on pense des textes qui nous sont soumis. Là, on nous saisit pour un avis qui peut être favorable ou défavorable. Il ne peut pas y avoir de discussion autre que avis favorable ou défavorable. Donc, comme ma collègue l'a indiqué, on a beaucoup de textes aujourd'hui. Donc, moi aussi, je soutiens la proposition qui a été faite par ma collègue Élise de retirer cet amendement, on passe au vote, et nous, on vote défavorablement aussi à cet avis.

**Le président :** Cliff.

**M. Cliff Loussan :** O.K. Donc nous retirons cette proposition de modification.

**Le président :** *Voilà. Merci.*

*Je vous soumetts à présent cette proposition d'avis défavorable au vote. Qui est pour l'avis défavorable ? À l'unanimité ? Merci.*

*Nous poursuivons.*

RAPPORT N° 82-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 98-57 APF DU 20 MAI 1998 MODIFIÉE PORTANT RÉGLEMENTATION DES LOTERIES ET APPAREILS DE JEUX PROPOSÉS AU PUBLIC À L'OCCASION, PENDANT LA DURÉE ET DANS L'ENCEINTE DES FÊTES FORAINES

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Frangélica Bourgeois-Tarahu et Tematai Le Gayic

**Le président :** *Je propose que nous abordions le troisième point de l'ordre du jour, relatif à un projet de délibération portant réglementation des loteries et appareils de jeux proposés au public à l'occasion du Heiva, lorsqu'il a lieu.*

*Et pour discuter de ce rapport, j'invite la rapporteure à en donner lecture. Frangélica.*

**M<sup>me</sup> Frangélica Bourgeois-Tarahu :** *Merci, Monsieur le président. Je vous adresse à toutes et à tous mes salutations.*

Par lettre n° 3952/PR du 18 juin 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification de la délibération n° 98-57 APF du 20 mai 1998 modifiée portant réglementation des loteries et appareils de jeux proposés au public à l'occasion, pendant la durée et dans l'enceinte des fêtes foraines. Cette modification fait suite à une demande formulée, le 20 mai dernier, par le gérant de la Loterie Tamara au Président de la Polynésie française, afin de déroger à la date d'ouverture des jeux et loteries fixée au « 25 juin » par l'article 2 de la délibération du 20 mai 1998 comme suit : « *Les seules périodes d'ouverture des jeux courent pendant le Heiva du 25 juin au troisième dimanche du mois d'août et pendant les fêtes du "Matahiti Api", du 20 décembre au deuxième dimanche de janvier. [...]* »

En effet, si aux termes des dispositions de la loi organique statutaire de la Polynésie française, l'État est seul compétent pour prévoir les règles ayant pour objet le contrôle des jeux d'argent et de hasard pour la préservation de l'ordre public et social, et qu'un principe de prohibition des jeux d'argent et de hasard est prévu, le code de la sécurité intérieure précise qu'une dérogation à ces jeux est possible « *à l'occasion, pendant la durée et dans l'enceinte des fêtes foraines ou des fêtes traditionnelles* ». Le Heiva I Outumaoro ayant commencé cette année le 30 mai 2025, le projet de délibération transmis à l'assemblée prévoyait de modifier les dates prévues à l'article 2 de cette délibération pour faire débiter le Heiva non plus le 25 juin mais le 1<sup>er</sup> juin, afin de donner une suite favorable à cette demande.

Néanmoins, l'examen de ce projet de texte en commission, le 25 juin 2025, a suscité une discussion plus générale portant sur les loteries et jeux de hasard ainsi que sur les périodes des événements permettant l'ouverture de ces jeux. Ces périodes, entourant d'une part, la saison estivale et d'autre part, la saison hivernale, couvrent des intervalles estudiantins, avec les périodes d'examen de fin d'année scolaire, et festives, avec les fêtes de fin d'année durant lesquels les aspects familiaux et économiques doivent être au cœur des préoccupations. Pour ces raisons, les membres de la commission ont adopté à l'unanimité un amendement qui réécrit l'article 2 de la délibération du 20 mai 1998 modifiée, en modifiant la période du Heiva du 15 juin au deuxième (au lieu du troisième) dimanche du mois d'août et en supprimant la période consacrée au « Matahiti Api » de fin d'année, étant précisé que ces modifications ne seront applicables qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération, tel qu'amendé, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française, d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci.*

*Il est 12 h 00. Qu'en pensez-vous ? Faut-il que nous suspendions la séance pour déjeuner ou poursuivons-nous ? Car il nous faut une heure pour examiner le prochain point de l'ordre du jour.*

Je propose de faire une suspension et puis on se revoit à 1 h 30... 1 h 30, 13 h 30.

*Merci.* La séance est suspendue.

*(Suspendue à 11 heures 59 minutes, la séance est reprise à 13 heures 55 minutes.)*

**Le président :** *Bonjour. Nous reprenons notre séance.*

*Il est 13h55, je rouvre officiellement la séance.*

*Nous en étions restés au lancement de la présentation des temps de parole, répartis par groupes politiques, sur le texte relatif à un projet de délibération portant modification des loteries et appareils de jeux lors du juillet pour lesquels ces ajustements réglementaires sont proposés.*

*C'est pourquoi, il a été décidé la répartition suivante : 36 minutes pour le groupe Tavini, 15 minutes pour le Tapura, et 9 minutes pour les non-inscrits.*

*J'invite le groupe Tavini de bien vouloir commencer à donner lecture de son rapport.*

Béatrice.

**M<sup>me</sup> Béatrice Flores-Le Gayic :** *Merci bien, Monsieur le président. Je vous adresse mes salutations.*

Le projet de délibération soumis à notre approbation modifie les périodes pendant lesquelles les jeux de hasard peuvent être autorisés dans l'enceinte des fêtes foraines.

Deux évolutions principales sont proposées pour adapter le dispositif actuel aux réalités sociales du *pays* :

- D'une part, la période du Heiva serait désormais fixée du 15 juin au deuxième dimanche d'août, ce qui permet de mieux prendre en compte l'ouverture effective des festivités culturelles dont les dates tendent à être avancées d'année en année ;
- D'autre part, la période dite du « matahiti Api » actuellement fixée du 20 décembre au deuxième dimanche de janvier sera supprimée.

Ces ajustements traduisent une volonté claire de mieux encadrer les jeux d'argent dans le temps en tenant compte des effets sociaux qu'ils peuvent engendrer, même lorsqu'ils s'inscrivent dans un contexte festif. Autoriser les jeux de hasard en fin d'année n'est ni opportun, ni souhaitable. C'est une période marquée par une forte pression financière sur les ménages : achats importants, attente des enfants, dépenses familiales souvent contraintes. Renforcer à ce moment-là l'exposition aux jeux c'est prendre le risque d'accentuer les déséquilibres déjà existants. À l'inverse, l'ajustement de la période du Heiva permet une meilleure cohérence avec les calendriers culturels et les réalités d'organisation des festivités locales. En fixant un cadre plus clair et un peu plus souple, on évite les demandes récurrentes de dérogation et on apporte une lisibilité accrue à l'ensemble des acteurs.

La réforme entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2026, ce qui laisse le temps nécessaire aux opérateurs concernés pour s'adapter et aux services du pays pour assurer une mise en œuvre progressive sans précipitation. Le texte proposé est plus cohérent que la version précédente. Il est plus lisible, plus équilibré et plus protecteur pour les publics exposés aux risques liés aux jeux de hasard.

Nous y sommes favorables.

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

*J'invite le groupe Tapura à donner lecture de son rapport.*

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** *Merci, Monsieur le président.*

Pour commencer la discussion générale et ce, au titre du groupe Tapura huiraaatira, je dirais que, pour commencer sur ce texte, *Facebook* a frappé. Ce n'est pas la FRAAP qui frappe, c'est Facebook qui a frappé, ne serait-ce, sur ce texte-là. Évidemment, il a fallu une intervention, un coup de gueule comme on dit dans le langage, dans le jargon qui est très à la mode sur les réseaux sociaux, pour que le gouvernement se saisisse de ce texte qui nous est proposé.

*J'ai écouté l'intervention de la rapporteure, ainsi que celle de votre collègue, de votre groupe de la majorité. En commission, la position était très claire. Nous avons soigneusement clarifié les termes et les intentions que nous devons voter aujourd'hui.*

*Il n'est pas question de modifier la date d'ouverture du Heiva fixée par les maires des communes concernant le Heiva. Nous ne voulons pas modifier à ce niveau-là. Les maires ont le pouvoir de déclarer que le Heiva commence à la fin du mois de juin, au début du mois de juin, ou encore à la fin du mois de mai.*

Ce n'est pas la date de l'ouverture des *Heiva* qui est concernée. Par contre, c'est la date où l'agrément du haut-commissaire est requis pour autoriser les jeux de hasard pendant la période du *Heiva*. Qu'on s'entende bien ! Qu'on s'entende bien !

*Quelle est la position exprimée lors de notre commission ? Personnellement ; j'ai exprimé très clairement mon avis. Je n'ai aucune difficulté concernant les dates déclarées pour le Heiva dans toutes les communes de notre pays. Ce dont nous parlons ici, c'est bien de l'autorisation à délivrer pour permettre à ces personnes — qu'elles soient des femmes ou des hommes — d'ouvrir ces jeux, que ce soit des stands de torpilles, des loteries instantanées, ou des jeux de roulette. C'est cela que nous sommes en train d'encadrer aujourd'hui, dans toutes les communes du pays.*

*Qu'est ce qui est ressorti lors de la commission de travail ? De mettre la date du 15 juin. Pourquoi ? Lorsque l'on arrive au mois de juin, nous savons tous que c'est lors de cette période que nos — comment dire ? — jeunes lycéens commencent leurs épreuves pour obtenir leur diplôme.*

Nous sommes en pleine période d'examen pour le BAC, le BEPC, tous les examens. Ne serait-ce par respect pour les élèves qui passent leur diplôme que l'on ne puisse pas ouvrir à partir du 1<sup>er</sup> juin. Même la date de la fin, on sait pertinemment que la rentrée scolaire ici en Polynésie commence à partir du 15 août, ne serait-ce pour les élèves et, quelques jours bien avant, pour les enseignants.

C'est un peu le sens de la contribution que nous avons amenée au sein de la commission pour dire « O.K. on va autoriser, on a tranché, on a coupé la poire en deux en commission ». Ne plus autoriser... Je ne parle pas de la date du *Heiva*. Certains commencent le 30 mai ou le 1<sup>er</sup> juin, le souci n'est pas là ! C'est bien l'agrément, l'autorisation ou l'agrément qui est donné par le haut-commissaire, après avis du pays bien sûr, on s'entend. De grâce, au moins que l'on donne à partir du 15 juin — c'est ce que l'on a demandé — par respect pour tous ceux qui passent leur examen pendant la période de juin et prend fin — c'est ce qu'on avait préconisé — le deuxième jeudi du mois d'août, ne serait-ce par respect pour tous ceux qui sont accros à cela, de préparer la rentrée scolaire des enfants. Et nous avons plaidé aussi la cause qu'au mois de décembre... *Eh, chers collègues*, ça n'existait pas *le kikiri en fin d'année* ! Le mois de décembre, réservé peut-être la période des fêtes aux familles, c'est la fête des enfants. Je préfère que les quelques encore — *comment dire ?* — deniers qui resteraient dans les foyers soient vraiment attribués aux enfants ou aux familles pendant la période de fête que d'ouvrir cela à d'autres jeux de hasard pendant la période de décembre, ne serait-ce rien que pour ça.

Comme j'étais en commission, j'ai lu Madame la rapporteure avec beaucoup de sérieux la rédaction de la délibération qui est déposée aujourd'hui, et je pense avoir été entendue en commission. Et on s'entend aussi, c'est l'accord que nous avons trouvé, à savoir que pour cette année 2025, on laisse tel quel puisqu'on est déjà presque à la moitié du mois de juillet. Par contre, que la nouvelle modification prendra effet pour l'année prochaine.

Et, *prenons notre courage à deux mains pour aller dire aux propriétaires de loteries que* c'est eux qui doivent prendre l'initiative, même jusqu'à deux mois avant. Parce que, pour parler bien, et moi je le dis tout haut, *dites-moi un peu qui, aujourd'hui, dans l'ensemble des communes,* est en règle concernant les jeux de hasard ? Personne ! Personne parce que c'est une démarche personnelle avant tout. C'est eux qui doivent faire la demande aussi bien auprès du pays et auprès des services de l'État pour obtenir l'agrément des jeux de hasard. Mais on s'entend pour la période de fête, nous ne sommes pas là. Chacun assumera. Il faut laisser la liberté aux élus, aux communes de choisir quand est-ce que démarrent les festivités du *Heiva* et quand est-ce que prend fin les festivités du mois d'août. Par contre, l'agrément, ne serait-ce pour les jeux de hasard, c'est là où on se rejoint et je pense qu'on aura une majorité qui va soutenir — en tout cas pour nous, nous allons soutenir —, à savoir autoriser à partir du 15 juin et du deuxième dimanche du mois d'août. *C'est suffisant ! C'est suffisant !* Et réserver les fêtes de fin d'année, même si certains font des mini-*Heiva*, c'est devenu un peu à la mode de chez nous un peu partout, mais qu'on s'oppose totalement, farouchement, à l'autorisation de ces agréments des jeux de hasard pendant les fêtes de fin d'année.

*Voilà,* président, *et maire de Paea,* l'intervention du groupe Tapura huiraaatira.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci bien, Lana.*

*J'invite les intervenants du Tapura, du groupe...* Chaumette.

**M<sup>me</sup> Teave Boudouani Chaumette :** Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, cher public.

Je prends la parole aujourd'hui pour exprimer, Monsieur le ministre, notre entier soutien au projet de délibération tel que transmis par le gouvernement, prévoyant d'avancer la période d'ouverture des loteries organisées pendant les festivités du *Heiva i Tahiti* à compter du 1<sup>er</sup> juin.

Nous saluons la volonté du gouvernement de moderniser la délibération datant de 1998 dans un esprit d'adaptation aux réalités sociales, économiques et territoriales de la Polynésie d'aujourd'hui. En 2025, la population a augmenté, et le nombre d'associations de forains également ce qui change considérablement la donne des équilibres économiques de leurs activités.

La période d'ouverture actuelle, du 25 juin au troisième dimanche d'août, ne correspond plus à la pratique réelle des opérateurs. Depuis plusieurs années déjà, nombre de *heiva* (*NDT, évènement de divertissement avec chants et danses traditionnels*) communaux débutent fin mai ou dès le 1<sup>er</sup> juin. De fait, les exploitants de loterie se voient pénalisés par un cadre trop rigide, alors même que leurs installations, souvent lourdes en logistique et en investissement, nécessitent une rentabilité sur une durée d'exploitation minimale.

Pour que les forains puissent rentabiliser leurs installations, couvrir leurs frais et dégager un minimum de bénéfice, nombreux sont ceux à ouvrir plus tôt — dès début juin — et à prolonger jusqu'à la mi-août. Cela fait plusieurs années que cette période de 10 à 11 semaines est pratiquée, sans que cela ne pose de problème majeur, notamment grâce à une certaine souplesse accordée par les services de l'État.

L'amendement voté en commission, qui reporte cette ouverture au 15 juin, fait perdre six semaines d'activité cruciales à ces opérateurs. Cela représente non seulement une perte économique considérable, mais aussi une rigidité inutile pour les communes qui souhaitent ouvrir leurs festivités plus tôt.

La proposition du 1<sup>er</sup> juin constituait à notre sens un compromis raisonnable et structurant, sans nuire à l'ensemble des activités proposées lors des festivités financées grâce à la loterie. Ce n'est pas un assouplissement anarchique, mais un ajustement légitime aux réalités économiques.

Nous exprimons également notre désaccord sur la suppression de la période de fin d'année, qui représente un moment essentiel pour de nombreuses associations, paroisses et écoles. Les fêtes de Noël sont en Polynésie un temps fort de solidarité et d'action sociale, où les recettes des loteries servent directement à financer des actions concrètes au bénéfice des familles modestes. Supprimer cette période reviendrait à priver ces structures d'un outil de financement essentiel et à affaiblir le tissu associatif local.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la Pacifique des Jeux propose des jeux de hasard toute l'année, en dehors de toute période définie par les fêtes foraines. Et si cette société est bien assujettie à une fiscalité spécifique, les bénéfices qu'elle retire ne sont pas directement redistribués au bénéfice du territoire. On ne peut donc pas défendre une logique de restriction stricte pour des loteries foraines à visée associative ou commerciale locale, tout en tolérant une offre de jeux permanente dont les retombées économiques ne profitent pas intégralement à la collectivité.

Il y a là une réelle incohérence.

Nous entendons bien les préoccupations liées aux périodes d'examens ou aux risques d'addiction, mais ces enjeux ne doivent pas justifier une approche punitive ou dogmatique. Le cadre légal actuel, qui impose un agrément du haut-commissaire, un encadrement strict et une déclaration deux mois à l'avance, garantit déjà une régulation suffisante, d'autant que les communes peuvent restreindre ces périodes en cas de désordre social. Ce qu'il faut, ce n'est pas conduire à la cessation des activités et des emplois liés, mais l'encadrer intelligemment en offrant une souplesse.

Aussi, nous rejetons l'idée d'une loi dictée par des doléances qui sont sans lien avec des pratiques admises toute l'année pour d'autres loteries ou jeux de hasard. Le 1<sup>er</sup> juin n'est pas une exception, mais une proposition adaptée aux usages actuels. De même, maintenir la période de fin d'année, c'est préserver l'équilibre entre contrôle et utilité sociale de ces activités sauf à risquer de détruire des emplois car les forains ne pourront plus équilibrer leurs investissements.

Enfin, si une date généralisée ne permet pas d'accorder toutes les communes, alors pourquoi figer ces dates ? Ne pourrait-on pas, plutôt, fixer une durée maximale autorisée, par exemple 10 ou 11 semaines consécutives, tout en laissant une liberté de choix sur les dates de début et de fin ? Cela permettrait aux organisateurs de s'adapter aux réalités locales, au calendrier scolaire ou aux spécificités économiques, tout en encadrant raisonnablement l'activité.

Pour toutes ces raisons, nous invitons l'assemblée à adopter le texte tel que proposé par le gouvernement, et à rejeter les modifications votées en commission.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci.*

*Nous en avons fini avec nos interventions sur ce texte ? Je donne la parole au gouvernement du pays.*

Ah, excusez-moi ! Béatrice qui est intervenue pour le Tavini. Ça y est, c'est bon. C'est bon ? O.K. Il n'y a plus d'intervention ? C'est bon ?

*La parole est à vous.*

**M. Warren Dexter :** Merci, président.

Ce texte-là, dans sa version initiale, on a proposé d'avancer la date d'ouverture des loteries adossées aux fêtes foraines du 25 juin au 1<sup>er</sup> juin à la demande de la loterie qui est très connue, Tamara, parce que le manège de Outumaoro a ouvert très tôt. Non, on allait le faire poireauter pendant un mois, inutilement. Donc, on a accepté la demande, parce qu'on constate effectivement que les maires ont tendance à ouvrir les jeux très tôt. Et après, j'ai appris, effectivement, quand on était à Uturoa, qu'en commission des finances, on a modifié. Non seulement on a placé au 15 juin, au lieu du 1<sup>er</sup> juin qu'on a proposé, mais en plus, on a interdit d'ouvrir en décembre.

Pour moi, cela pose question parce que je pense que les loteries, c'est un élément essentiel de l'animation d'une fête foraine. Une fête foraine où il n'y a pas de loterie, allez voir, ce n'est pas pareil ! Après, je pense que la question centrale que l'on doit tous se poser — cela a d'ailleurs été évoqué ici et là — c'est : quel niveau de mal ces loteries-là font-elles dans la population ? C'est cela qu'il faudrait encore étudier au fond. Est-ce qu'il y a vraiment des phénomènes d'addiction des gens qui vont aux fêtes foraines pour jouer à cela ? C'est cela la question centrale. Mais moi, j'ai la faiblesse de penser que les loteries dans les fêtes foraines ne font pas autant de mal que les bingos ou les produits de la Pacifique des Jeux. Donc, je ne sais pas. Je réserve ma réponse. Je m'en remets au vote démocratique au sein de cet hémicycle sur ce dossier. Je n'ai pas d'attachement particulier. Je vous dis simplement ce que je pense.

*Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui. Merci, président.

En fait, on intervient parce que, souvent, comme le rapport le dit, le gouvernement a accepté une doléance, une doléance de la loterie Tamara pour pouvoir s'adapter aux réelles dates du *Heiva*. Donc merci au gouvernement d'avoir pris en compte cette réalité du terrain, finalement.

Ensuite, le gouvernement va donner des dates. Mais comme on le dit bien — et Madame la sénatrice l'a rappelé — c'est le *maire* qui a la possibilité soit de dire « O.K. je respecte ces dates », soit « j'interdis », parce que le *maire* a aussi ça. Il peut aussi interdire, mais le Pays fixe le cadre.

Aujourd'hui, après la commission, on voit que la demande de la loterie Tamara est complètement dénaturée. C'est-à-dire que l'on vient contraindre encore plus le secteur de la loterie. Et merci d'avoir fait la différence : on n'est pas en train de parler du bingo qui, là, envahi nos quartiers et il n'y a aucune législation. Là, on parle bien de loterie dans le cadre de fêtes foraines. Il ne faut pas non plus tout mélanger et il ne faut pas non plus fermer les yeux et adopter. Moi, comme je dis, des fois, parfois, les élus que nous sommes peuvent ne pas vouloir voir ou opter pour une attitude un peu hypocrite. Le bingo existe dans nos quartiers, et pour le moment, on n'a pas réussi à légiférer correctement. Là, ce sont des jeux d'argent. Les loteries... et d'ailleurs, je pense que vous avez déjà été acheter un ticket à la loterie Tamara, on ne gagne pas de l'argent, on gagne un lot !

En fait, nous, les élus de l'assemblée, souvent, on reproche au gouvernement de nous amener des lois sans consulter, sans consulter assez. Eh bien, nous, on est en train de faire exactement la même chose aujourd'hui. C'est-à-dire qu'on n'a même pas averti la loterie Tamara, on n'a même pas averti l'association des forains. On n'a averti personne ! On ne les a même pas consultés, ni interrogés, ni auditionnés. Par contre, par voie d'amendement, on est venu supprimer toute la partie de Noël.

Moi, ce que je vous propose, c'est peut-être de retarder un peu ce texte, et de prendre le temps de les entendre parce qu'on s'imagine une activité et on confond tout avec le bingo, alors que la Pacifique des Jeux vend tous les jours, même le dimanche ! Vous allez à la station, vous achetez un ticket ! Alors quand il y a des gros lots là, on ne sait même pas combien les familles mettent. Et là, c'est à Noël, c'est à toutes les fêtes ! Et ça, ça existe !

Moi, je demanderais que l'on retire ce texte, que l'on prenne le temps, que le président de la commission de l'économie auditionne l'association des forains, la loterie Tamara et tout le monde, avant quand même de prendre ce type de décision. Souvent, on reproche au gouvernement de ne pas faire assez de consultations, et finalement on le fait nous-mêmes.

Voilà. Je vous remercie.

**Le président :** Lana.

**M. Édouard Fritch :** *Monsieur le président. Merci bien.*

*Je ne connais aucun peuple qui ait vaincu les jeux d'argent.*

Tous les jeux sont mauvais ! Tous, tous les jeux sont mauvais parce que, pour qu'il y ait des gagnants, il faut qu'il y ait des perdants et c'est à ceux qui perdent que je pense lorsqu'on organise des jeux.

Effectivement, on nous fait plancher sur un texte ici et j'entends parler depuis tout à l'heure de Monsieur Tamara. Je ne sais pas qui c'est ce gars-là, mais il est puissant. Il est puissant, il nous fait perdre du temps, il nous fait discuter, et on ne sait pas ce qu'il apporte à ce pays ! On ne sait pas ce qu'il apporte aux familles polynésiennes.

Monsieur le Président, vous avez voulu nous porter ce texte jusqu'à cette séance plénière. Moi, je pense, en effet, qu'on est dans l'impréparation la plus totale. Je crois qu'il faut que l'on voie un peu plus clair, qu'il y ait peut-être, là encore une fois... Monsieur le ministre, vous savez le faire, il faut qu'on ait des études d'impact. Il faut que l'on sache où l'on va et pour qui on fait des textes. Je veux bien que des personnes, effectivement, gagnent de l'argent en organisant des jeux. Il n'y a pas de problème. Le souci n'est pas là. C'est la répercussion de ces jeux sur la vie sociale de ce pays qui m'interpelle. Vous allez me dire, effectivement, que depuis déjà quelques décennies, c'est comme ça. Depuis toujours, il y a eu des jeux, *Tiurai (NDT, au mois de juillet)* et tout ça.

Encore une fois, moi, j'ai l'impression qu'on est en train de faire les malins, on fait les malins, à vouloir organiser. Il faut une loi pour ça. *Chers collègues*, est-ce que c'est vraiment nécessaire ? Jusqu'à présent, effectivement, il y a eu une délibération qui autorisait... voilà. Et aujourd'hui, on est en train de se noyer et de mettre les gens dans des difficultés sans nom. Parce que, effectivement, ceux qui ont des difficultés, ce sont ceux qui perdent de l'argent et ceux qui essaient de gagner sur le dos des autres, les organisateurs. Moi, je pense qu'il faut peut-être, effectivement, que l'on sursoie à l'examen de ce dossier aujourd'hui et que l'on demande à la commission d'aller beaucoup plus loin que ce qu'elle a fait jusqu'à présent.

Voilà, Monsieur le président. En d'autres termes, effectivement, je pense qu'il faut reporter ce dossier. On n'est pas prêts.

**Le président :** *Merci.*

Lana.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Oui. Merci, Monsieur le président.

Je n'ai aucun problème de conscience quand on parle de la période des fêtes du mois de juillet, parce que cela fait partie de nos traditions, de nos us et coutumes, depuis la nuit des temps jusqu'à aujourd'hui. Je n'ai aucun problème sur cela. On le sait. Le pire, pour ceux qui prennent la peine d'aller, mais pas juste sur la devanture, aller aussi voir ce qui se passe par derrière ! Parce que, les fêtes foraines du *Tiurai* (NDT, mois de juillet) étaient dédiées à qui au départ ? C'était la période des vacances, la période où notre population se rencontre sur une place déterminée, dans un archipel, dans une commune. C'était la période de fête, les enfants de leur côté, les adultes de leur côté, où on pouvait manger. Nos petits querelles politiques de toute l'année, pendant le *Tiurai* (NDT, les fêtes du mois de juillet), on est tous copains, copines, tout va bien, les enfants qui reviennent pour les vacances scolaires, nous nous retrouvons tous, les soirées de danse, c'était ça, c'était ça, les fêtes du *Heiva* ! Les jeux de roulette, pour ceux qui ont toujours vécu pendant les périodes de festivité, eh bien, bien sûr, on gagnait une boîte de viande de bœuf, une boîte de sauce tomate, enfin des lots en nature. Moi, je n'ai aucun souci sur ça.

Mais qu'est-ce qui s'est passé ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Tous ces porteurs, je n'ai rien contre eux ! On est tous copains. On a tous des copains, boss, un tel, un tel, un tel et un tel. Nous, l'on sait, pendant les *Tiurai* (NDT, les fêtes du mois de juillet), qui c'est qui va débarquer pendant un mois ! Ils arrivent avec la mallette et l'on sait, on sait où il faut aller chercher. En fin de compte, ils sont venus dénaturer la vraie définition de la fête foraine du mois de juillet et c'est pour eux que l'on est en train de légiférer aujourd'hui.

La période de décembre, chers collègues, la période de décembre, ce n'est pas de coutume partout. Certaines communes décident de faire un mini-*Heiva* pour faire danser les quartiers peut-être ou pour X raisons. Mais, c'est le fait de fêter les fêtes de fin d'année à leur façon. Mais, il n'a jamais été question d'ouvrir encore aussi bien les points de *vānā* (NDT, black-jack), black-jack on dit pour ceux qui aiment bien aller à Las Vegas ou à Sky City, à Auckland, la roulette, la torpille... C'est de cela que l'on parle ! Je ne parle pas de ceux qui sont obligés d'aller mettre des pions dans des machines pour jouer aux *flippers* et tout ça. Ça, c'est pour nos enfants. Il n'y a aucun souci à ce niveau-là ! Ceux qui font des loteries pour gagner un rouleau de tissu ou un sac de riz, pas de souci pour cela, parce que l'on a toujours vu ça et ce sont des lots en nature. Je vous parle des jeux d'argent. Chers collègues, même pendant le *Tiurai* (NDT, la fête foraine du mois de juillet), il y a des stands de bingo qui existent sur le *Tiurai* (NDT, sur la place de la fête foraine du mois de juillet) !

Quand l'autorisation du maire ou du pays, pendant la semaine, commence à partir de 6 heures du matin jusqu'à 22 heures, retourner à 5 heures du matin ou à 6 heures du matin, tous les accros aux jeux de hasard y sont encore ! Non seulement ils ne respectent pas les horaires d'ouverture et de fermeture et, de deux, et de deux — et je rigole, mais j'ai toujours assumé mes propos —, des familles entières. Cela part de la maman jusqu'au papa, des enfants qui sont laissés pour compte à jouer pendant toute la soirée, mordus au bingo toute la nuit ! Je parle bien pendant la période du *Heiva*. Ces personnes me font un peu sourire. Par contre, pour une facture d'eau de 1500 F CFP par an, ils n'arrivent pas à la régler ! C'est également une remarque.

Et à la rentrée d'août, ils se rapprochent de nous, les élus ou bien les maires « eh, eh, pouvez-vous nous aider à acheter un sac, ceci, cela... ». C'est cela que je soulevais aujourd'hui. Il faut que l'on pose des limites. Nous ne nous opposons pas parce qu'il y en a, il faut respecter ceux qui aiment aussi ça.

Mais je pense que, puisque c'est l'occasion d'aller retoiletter ce texte qui date de 1998, eh bien allons-y ! Allons-y ! Prenons nos responsabilités ! Et le pire, par les temps qui courent parce qu'on ne va pas cautionner des trucs qui ne sont pas bons, puisque nous avons la légitimité de modifier les textes. Allons-y !

En tout cas, c'est la position du Tapura huiraatira aujourd'hui.

Merci.

**Le président :** *Merci.*

Monsieur Temaru.

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** *Oui, merci bien, Monsieur le président. Je partage l'avis du président Édouard.*

*Nous ne partageons pas souvent le même point de vue sur certains projets, mais s'agissant des jeux d'argent au sein de notre pays, combien de milliards rapporte le loto et qui sont envoyés à l'extérieur de notre pays chaque année ? Cela suffit peut-être. C'en est assez. C'est également notre rôle, en tant que dirigeants du peuple, de l'orienter sur une voie différente que celle que nous voyons aujourd'hui. On a trop habitué notre population à l'assistanat, à ce que tout lui tombe du ciel.*

*Dans la Bible, il est dit : « tu mangeras à la sueur de ton front ». C'est cet enseignement qu'il faut enseigner au plus grand nombre de notre population, et non les jeux d'argent.*

*Voilà, c'est tout. Merci, Monsieur le président. Vous ne m'avez pas remercié.*

**Le président :** *Voilà. Merci bien.*

*Nous n'avons plus d'intervention ? Et les éléments de réponse du gouvernement, c'est fini également ? Étant donné que la discussion est arrivée à son terme, je ne vais pas retirer ce texte. Nous allons passer à l'examen de ce dernier.*

**M. Warren Dexter :** Président, encore une fois, je n'ai pas d'attachement particulier à ce dossier-là. Je préfère m'en remettre à la majorité. Si vous pensez que la loterie dans les jeux fait du mal à la population, je pense donc qu'il faut rester, à défaut d'interdire, à la décision de la commission des finances.

Si vous avez besoin de plus de temps pour réfléchir, comme le propose le Tapura et A here ia Porinetia, il faut reporter. On va reporter ce dossier à plus tard parce que la prochaine échéance, c'est décembre. On a le temps encore d'examiner ce dossier.

**Le président :** Tematai.

**M. Tematai Le Gayic :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*Non, si le gouvernement souhaite reporter ce projet de texte, il peut en décider ainsi. Il n'y a aucun problème. Maintenant, si l'on décide de reporter ce projet de texte, nous pourrions alors y introduire d'autres points qui avaient été soulevés tels que le loto et d'autres sujets qui ne figurent pas au sein de ce projet de texte. Car, ce projet de texte vient juste fixer la période d'ouverture et de fermeture des fêtes foraines (NDT, au mois de juillet) et la période concernant la fin d'année. Par contre, si l'on reporte, il faudra effectuer des auditions et examiner attentivement la problématique des jeux d'argent au sein de notre pays.*

**Le président :** *Bien.*

Tapati.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Je partage l'avis qui vient d'être donné. On peut retirer ce projet de texte pour cette séance d'aujourd'hui. Retirer car il y a trop d'aspects concernant ce sujet qui restent à voir. Les jeux d'argent sont un grand problème chez notre population. Ainsi, il convient de le reporter pour mieux le travailler et examiner l'ensemble.*

*Merci.*

**Le président :** *Bien.*

Lana.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Oui. J'écoute les arguments, j'entends les arguments qui sont émis par la majorité. Alors la question, dans l'hypothèse où vous décidez — vous êtes légitime de décider, vous avez la majorité — de retirer et de reporter le texte, qu'advient-il de celles et ceux qui sont en attente ? Enfin, ou, je suppose que, sans base légale de date, les dérogations vont y aller, puisqu'il va falloir bien déroger pour ceux qui sont en demande. Au fait, le problème, c'est quoi ? C'est quoi, le vrai problème ?

Quand un *maire* décide d'ouvrir le Heiva à partir... Allez, je vais dire une date comme ça, à partir du 1<sup>er</sup> juin... allez, jusqu'au 15 août, à partir aussi du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 15 août, la location, les redevances pour l'occupation des terrains affectés pour édifier les baraques, comme on dit, *tiurai*, courent aussi après, à partir de la date d'ouverture du Heiva. Et c'est ça, le problème ! Pour ceux qui ont une restauration ou n'importe quelle baraque, il n'y a pas de souci. Par contre, pour ceux qui sont propriétaires et qui sont en attente de l'agrément des jeux de hasard, qu'est-ce qu'ils sont venus nous dire ? Que c'était un manque à gagner que si on poussait les — comment dirais-je — démarrages pour les jeux de hasard. Je répète encore, ce n'est pas une histoire de date de démarrage des fêtes du *Tiurai*, je parle bien du démarrage de l'autorisation pour les jeux de hasard. Ils jouent sur deux tableaux. Manque à gagner pendant la période de l'ouverture du Heiva jusqu'à la date officielle où on autorise les jeux de hasard, mais je répète encore une bonne fois pour toutes, que j'ai vraiment un problème de conscience, d'aller encore cautionner, soutenir ces jeux de hasard. Et en plus, hé, ça ne se joue pas en 100 F CFP les jeux de hasard. Au fait, si vous vous ennuyez, *chers ministres*, je vous invite, venez à Raiatea, je ne dis pas à Tumaraa, à Raiatea, mais on va y aller à partir de 23 heures, presque minuit. C'est là qu'ils sont sur place. À l'heure surtout — non, mais — à l'heure surtout où l'histoire de circulation de l'argent en espèces est remise en question, je vous jure que des fois j'hallucine. J'hallucine ! Il ne faut pas aller à Las Vegas ou à Sky City, il faut aller seulement dans nos communes, là. Là, on va regarder.

*Ce n'est pas bien, il ne faut pas retirer. Sur le loto, Votons aujourd'hui, et terminons-en avec. Allons dans le sens de notre président, père-fondateur. Sur le loto, nous avons également notre avis, et notre président, père-fondateur, a eu raison d'en parler. Mais concernant ce sujet ! Enfin, on a peur de qui, là, même s'ils se fâchent contre nous. Ce n'est pas grave.*

**Le président :** *Merci.* Hoa.

**M. Félix, Hoa Tetua :** *Oui, merci Monsieur le président. Nous tournons en rond — et je peux même dire que nous sommes en train de nous ridiculiser.*

*La compétence prévue par cette loi ne relève pas du Pays. L'autorisation d'exercer ce type d'activités — loteries, jeux de hasard — est de la compétence de l'État français. Ce n'est pas de notre ressort.*

*Nous perdons notre temps à débattre pour tenter de trouver une solution à ce problème, mais cette troisième option...laissons tomber. Nous n'avons pas la compétence.*

*L'autorisation peut être délivrée par d'autres instances, à des dates variables — en janvier, en février, ou même en fin d'année. Mais cette compétence ne nous appartient toujours pas. Elle reste entre les mains de l'État français. Nous perdons notre temps à discuter de ce sujet. Avançons. C'était juste une remarque, Monsieur le ministre*

**Le président :** Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Non, je voudrais juste dire que ce que nous votons aujourd'hui prendra effet seulement en février 2026, que ça ne change rien à notre Heiva ou notre Tiurai aujourd'hui. Et, tu as raison, Hoa, de dire que c'est pour s'adapter, finalement, parce que c'est la DRCL qui donne l'autorisation. Et donc, la DRCL, aujourd'hui, a besoin qu'on vote, nous, des dates. Mais moi, je voudrais aussi dire que le Pays va fixer un cadre, après, libre à chaque *maire* de dire oui ou de dire non, s'il autorise ou pas à organiser des jeux d'argent, des loteries. C'est surtout la loterie avec... enfin, c'est

ça, c'est la loterie, ce n'est pas le bingo. Après, le **maire** prendra ses responsabilités et on sait bien que, eh bien, les fêtes de fin d'année ne sont pas fêtes pareilles aux Australes, aux Îles-sous-le-vent, dans les Tuamotu, aux Marquises. Et donc, c'est vraiment le **maire** qui décidera d'ouvrir ou non et surtout, de mettre en place un contrôle. Parce que là, suivant le témoignage de Lana, on se rend compte qu'il y a beaucoup d'activités qui ne sont pas autorisées, mais il y a bien quelqu'un qui contrôle à la fin et qui est en capacité de fermer si ce n'est pas autorisé. Le Pays ne fixe qu'un cadre général. Voilà. Et ce qui me gêne dans le texte que nous allons voter aujourd'hui, c'est que ce texte est issu d'une demande d'un particulier et qu'on est en train de voter un texte qui n'est pas du tout conforme à la demande initiale. Je vous remercie. Donc c'est pour ça que je demande un peu de délai pour entendre ces personnes. Merci.

**Le président :** Tepua.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Oui, merci, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le Président. Je n'ai pas eu l'occasion de dire bonjour. Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, mes chers collègues, chers amis du public, de la presse, chers internautes qui nous suivez, Madame la sénatrice et Madame la députée, *bonjour à l'occasion de notre rencontre en ce nouveau jour.*

Moi, je pense que le problème de ce texte, il est double. Le premier, c'est le lobbying. On vient de le dire à l'instant, finalement, si on a déclenché ce texte, c'est parce que quelqu'un s'est manifesté sur la toile, etc. — Enfin, on ne va pas refaire l'histoire, chacun a fait le récit de comment tout ça a commencé —, et un problème de timing, parce que, et c'est là, finalement, qu'on se demande presque : À quoi on sert. Il me semble qu'en commission, on était le 25 juin, c'était le jour où, en fait, l'autorisation normale, celle qui existe déjà aujourd'hui sans modification de la loi, eh bien, allait être applicable. Donc finalement, on a statué pour quelque chose qui n'avait rien d'urgent. Et ces deux choses que je viens de dire ont fait qu'il y a une forme de pression qui a été mise, et puis peut-être on a tout mis dedans. Sauf que si on revient au sujet, et je relis bien l'intitulé de la réglementation, c'est la réglementation des loteries et appareils de jeux proposés au public. Donc loteries, loterie Tamara, etc., on l'a citée, cette forme de loterie avec la roulette, mais aussi, eh bien, d'autres formes de roulettes que j'ignorais, que j'ai découvertes, où parfois on gagne de l'argent aussi. Voilà, il y a différents types de loteries.

Moi ce qui m'interpelle, c'est vrai qu'on parle aussi des appareils de jeu. Du coup, c'est vrai que pendant la commission, on s'est plus attardé sur la loterie et autres que sur les appareils de jeu. Alors déjà, ne serait-ce que sur ce point, je pense que la commission n'a pas été éclairée sur : qu'est-ce qu'on entend par appareil de jeu, déjà, qu'est-ce qui est dedans. Parce que l'idée, n'est pas d'embêter, la sénatrice l'a bien dit, ce n'est pas d'embêter les forains à organiser nos fêtes foraines. Les dates des fêtes foraines resteront comme elles sont, il n'y a pas de souci. Aujourd'hui, on légifère sur quelque chose de précis, mais qui finalement n'est pas si précis, parce qu'on ne sait même pas ce qu'il y a dans les loteries et les appareils de jeu. Puisque, bien, je parle sous couvert des autres membres de la commission et de notre président de la commission de l'économie, on ne sait pas.

Donc, l'intention est bonne. L'intention de vouloir préserver notre population de formes d'addiction qui, effectivement, peuvent se développer par ailleurs. Mais cela dit, on ne peut peut-être pas tout résoudre, mais bon, l'intention était bonne, au moins, de contrôler ce vecteur-là. Mais c'est vrai que pendant la commission, on s'était aussi interrogé sur les impacts, etc., réponse qu'on n'avait pas forcément, parce qu'on ne sait pas combien de gens sont concernés par les loteries. On a tenu compte de l'équilibre économique. C'est d'ailleurs pour ça qu'on n'a pas appliqué dès le mois d'août, qu'on a laissé en 2026 pour que l'équilibre économique sur l'année 2025 se fasse.

Alors, moi, je serais assez d'avis, effectivement, parce qu'il n'y a pas d'impact dans le sens où la délibération telle qu'elle est écrite a fait débiter légalement les loteries à partir du 25 juin. Donc, au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas d'incidence. Même ce qu'on va voter, il n'y a pas d'incidence. Donc, pourquoi pas, effectivement, bien, prendre un petit peu de temps pour avoir tous les éléments et surtout, moi, je voudrais comprendre ce qu'il y a dans les appareils de jeu et même, loterie. Qu'est-ce qu'on entend par loterie ? Est-ce qu'on a le droit de gagner de l'argent ? Ou est-ce que les loteries, ce n'est que pour gagner des lots ? Toutes ces questions, moi, je n'ai pas les réponses et j'aimerais les avoir et je pense

que ce n'est pas là qu'on va arriver à les avoir. Et pour faire un texte qui, finalement, ne soit pas un fourre-tout, et avec des dommages collatéraux, peut-être qu'on devrait se donner le temps. Alors, pas pour révolutionner le bingo et tout ça, il y a des textes. Restons sur le sujet déjà qui est déjà assez vaste et légiférons, et ensuite, on verra, si ça se trouve, on reviendra sur le même résultat, mais au moins, on aura pris le temps d'avoir tous les éléments.

Donc moi, je serais quand même aussi d'avis pour avoir tous les éléments de repousser cette réflexion et de reposer le texte avec toutes les réponses qu'on pourra trouver dans une éventuelle nouvelle commission. Merci.

**Le président :** Lana.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Oui, non, je ne peux pas rester sans répondre à ce qui a été dit par notre collègue Hoa et Nicole. *Nous ne sommes pas en train de tourner en rond, ni de nous ridiculiser. Toutes ces autorisations données chaque année aux associations, il s'agit de questions diverses que nous soulevons ici. Ces associations-là demandent un agrément valable pour toute l'année, notamment pour le bingo. Et cela est très clair, un acte réglementaire a bien été pris. Mais si on parle maintenant de ces autres jeux que vous mentionnez, que ce soit des jeux de dés sous verre, de roulette ou de torpille — ils ne sont autorisés que pendant la période du Heiva. Et c'est vrai, c'est bien le Pays qui détient la compétence de délivrer le décret d'habilitation.*

Pour rebondir un peu à ce que Nicole a dit, le maire autorise les dates d'ouverture des Heiva dans les communes, mais l'agrément des jeux de hasard est attribué par les services de l'État. Ce n'est pas *les maires*. Et ce n'est pas aussi *aux maires* à aller contrôler... Ils n'ont pas cette prérogative-là d'aller contrôler, oui ou non, est-ce qu'ils ont leurs agréments. Par contre, ils sont tenus d'informer que vous avez deux mois avant l'ouverture du Heiva de faire vos demandes d'agrément qui est donné, bien sûr, par les services de l'État. Mais ce n'est pas *aux maires* à contrôler. Après, à charge, aux services de l'État, d'aller oui ou non. Mais d'après ce que j'ai entendu pendant la commission, les techniciens, surtout du ministère de l'économie et des finances, nous sommes en plein dans l'illégalité. Nous serions en plein dans l'illégalité. Bon, est-ce qu'il faut qu'on dise publiquement ou bien il ne faut rien dire, ça va fâcher certains, puisque l'occasion, aujourd'hui, nous est donnée de pouvoir rectifier et de légitimer tout ce qui se passe en ce moment. Bon, allez-y, si vous décidez de retirer le texte.

**Le président :** *Très bien. D'autres interventions ? Pus d'intervention ? Monsieur le ministre, quelques éléments de réponse ?*

Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>, qui est pour... *Vous voulez le retirer. Monsieur le ministre, on le retire ? C'est votre texte.*

**M. Warren Dexter :** Oui, reportez parce qu'on est manifestement trop divisés, là, dans l'hémicycle.

**Le président :** *Très bien. C'est noté. Il est retiré. Merci bien.*

*Très bien, nous poursuivons le quatrième point de l'ordre du jour concernant une proposition de résolution issue de cette commission d'enquête sur l'usage de l'argent public, dans le cadre de la défiscalisation locale, depuis l'année 2019 jusqu'à aujourd'hui.*

#### RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CTC RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COLLECTIVITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DE LA DÉFISCALISATION LOCALE CONCERNANT LES EXERCICES 2019 ET SUIVANTS

**Le président :** *Concernant ce rapport, j'invite le gouvernement du pays à donner lecture de son rapport.*

**M. Warren Dexter :** *Merci*, président.

Donc, là, comme sur beaucoup de sujets, c'est donc la CTC qui s'est intéressée à la défiscalisation pour les exercices 2019 à 2023. Toujours très intéressant d'avoir les analyses de la CTC. Ça permet d'avoir un regard extérieur, objectif et voilà, pas mal de préconisations intéressantes dont on va parler, si vous voulez bien, juste après. *Merci*.

**Le président :** *Merci bien. Le temps de parole pour la discussion générale est de 1h : 36 minutes pour le groupe Tavini, 15 minutes pour le groupe Tapura, et 9 minutes pour le groupe des Non-inscrits.*

*Je tiens à préciser que le texte que nous avons présenté ici a été retiré pour un renvoi en commission. C'est un retrait pour retour dans la commission de l'économie, la délibération précédente. C'est bien ça. Donc, on va inscrire au PV que nous avons, à l'unanimité, accepté le retrait de ce texte pour sa réinscription en commission de l'économie.*

Non-inscrit. *J'invite le représentant des Non-inscrits à donner lecture de son rapport.*

**M. Nuihau Laurey :** Oui, merci, Monsieur le Président.

Je partage effectivement l'exposé qui a été fait par le ministre sur tout l'intérêt qu'il peut y avoir à, comment dirais-je, lire les rapports de la CTC sur ces sujets à deux titres, je pense. Là, d'abord, ce n'est pas la CTC qui s'est saisie de ce sujet, c'était une démarche citoyenne. Ils ont posé la question de savoir quel sujet devait faire l'objet d'une étude. Et parmi les sujets qui étaient proposés figurait la défiscalisation.

Et deuxièmement parce que, malheureusement, même si durant cette mandature a été créée une commission d'évaluation des politiques publiques qui n'a pas encore été mise en œuvre finalement les seuls documents d'analyse des politiques publiques, ce sont les rapports de la CTC. Donc, c'est toujours intéressant de le faire. On le fait en plus sur un sujet qui coûte excessivement cher à la collectivité. Nous auditionnons en ce moment au sein de la mission concernant l'efficacité des aides publiques, notamment la défiscalisation. Si je prends l'exemple de la défiscalisation locale, elle a coûté sur les 10 dernières années, 51 milliards. Au titre de l'exercice précédent, je crois qu'on arrive à 6 milliards de crédits d'impôt qui sont destinés à ces opérations. C'est dire l'importance qu'a prise la défiscalisation dans notre système de stimulation de l'investissement.

Alors, la CTC fait un certain nombre de préconisations, ce n'est pas la première fois : des préconisations de gouvernance de l'utilisation de cet outil, des préconisations aussi sur parfois l'opacité qu'il y a sur le montage d'un certain nombre de dossiers, sur l'intervention des cabinets de défiscalisation, dans quelles conditions cela se fait. Ça a fait l'objet déjà, dans les années précédentes, de modifications de la législation, donc il faut continuer à aller dans ce sens.

Par contre, ce qui est intéressant, c'est de constater que la CTC ne remet pas en cause ce dispositif. Au contraire, elle indique que c'est un dispositif très important pour permettre la réalisation d'opérations qui seraient impossibles à mettre en œuvre, notamment dans le secteur hôtelier, compte tenu des coûts importants qu'il y a pour la construction. Et donc, elle donne juste un certain nombre de directives pour améliorer l'utilisation et le pilotage de ce dispositif ; partageant ce point de vue.

Après, dans l'éventuelle réforme qu'il y aurait à mettre en place sur la défiscalisation, compte tenu de l'utilisation à quasiment 99 % du dispositif indirect, moi, je pense qu'il faudrait arriver à mettre en place, au sein de ce dispositif, une forme de restitution de l'apport public apporté aux grandes entreprises qui ont bénéficié. Parce que, quand on examine ce dispositif, on fait le constat de l'utilisation de l'argent public pour des grands investissements qui, finalement, viennent augmenter le patrimoine des opérateurs économiques les plus puissants et les plus dominants de notre pays. Donc, il y a une forme d'injustice fiscale totale à ce que l'argent public payé par tous les contribuables sert quasiment exclusivement à ces grands projets portés finalement par les patrimoines les plus importants de ce pays.

Et sans remettre en cause ce dispositif qui constitue un coup de pouce indiscutable, je pense qu'on peut imaginer un système de retour, de contribution pour les entreprises qui, au terme de ces investissements, dégageraient des bénéfices importants. Et j'en veux pour preuve le choix qui a été fait par le ministre lors de la précédente réforme fiscale de supprimer l'exonération de... Je crois que c'était l'exonération d'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers pour le secteur hôtelier. Et on a vu l'importance de cette recette qui n'était pas appréhendée par le pays, qui l'a été finalement compte tenu de ce choix. Ça montre bien que ce secteur hôtelier gagne beaucoup d'argent, ce qui est très bien, mais gagne cet argent en utilisant l'argent public.

Et donc, le fait d'imaginer dans une prochaine réforme un système de restitution étalé dans le temps, je pense que ça redonnerait finalement toute l'éthique que n'a pas ce dispositif, comme je l'ai dit, dans la mesure où il vient prélever de l'argent public pour financer les opérateurs qui ont déjà les positions les plus dominantes sur le plan économique. Je pense que ce n'est pas ce qui est indiqué dans le rapport, mais ça permettrait finalement de rendre ce dispositif essentiel beaucoup plus vertueux. Voilà. Merci.

**Le président :** Tematai. *Merci bien. J'invite le représentant du groupe Tavini à donner lecture de son rapport. Un représentant du Tavini.*

**M. Tematai Le Gayic :** Merci, président. Dans ces discussions sur le rapport de la CTC, la défiscalisation nous amène à discuter de la mission d'information de la commission des finances relative à l'efficacité des aides publiques octroyées aux sociétés. Nous avons pu auditionner la DICP dans un premier temps, puis le service des affaires économiques avec l'ADE dans un second temps. Et le rapport de la CTC revient sur beaucoup de discussions que nous avons eues durant ces auditions.

La première chose, c'est que pendant les années qui sont présentées, pendant les 10 dernières années, il y a eu cinq réformes de la défiscalisation qui ont fait que le secteur privé était quand même perturbé par ces différentes modifications. Donc, le gouvernement, il faudrait qu'on arrive à stabiliser des outils de défiscalisation qui soient pérennes, au moins sur plusieurs années pour éviter que les investisseurs hésitent, parce qu'ils attendent à chaque fois de nouvelles réformes sur ces outils fiscaux. Et ça va dans la continuité de la réforme du PBT pour pouvoir avoir une vision pluriannuelle de nos objectifs.

Ensuite, comme on l'a dit dans la mission d'information, et c'est un peu ce qui est dit dans le rapport de la CTC, il y a des indicateurs de performance qui sont absents dans les demandes qui sont faites après avoir donné la défiscalisation, notamment sur le régime indirect de défiscalisation, qui est le plus mobilisé. Et au final, c'est peut-être là où il y a des risques d'effet d'aubaine qui est fait, parce que cette moins-value de la part du pays, cette perte de recette fiscale permet à d'autres aussi de bénéficier de crédits d'impôts, mais on ne sait pas pour quelles raisons. On sait, au démarrage, c'est pour structurer un projet, pour que ce projet puisse se développer, mais derrière, est-ce qu'on va arriver à atteindre les objectifs d'emploi, les objectifs de création de valeur qui sont prévus à l'initial ?

Ensuite, il y a aussi la difficulté de choisir les secteurs qui sont bénéficiaires. On le sait, le secteur touristique, hôtelier notamment, le secteur du transport, maritime notamment, a beaucoup bénéficié ces dernières années de ces outils de défiscalisation. Est-ce qu'il n'y a pas des effets d'aubaine qui sont créés dans certains secteurs ? Parce qu'on sait qu'il y a des acteurs économiques qui sont capables d'investir, qui sont capables de faire 100 % de leurs projets, mais parce qu'il y a ces outils fiscaux à disposition, ils n'hésitent pas à les utiliser, créant ainsi un effet d'aubaine. Peut-être que si le gouvernement limite les différents secteurs d'activité et limite les montants qui sont prévus pour ces secteurs d'activité, peut-être que ça pourrait permettre à d'autres secteurs de bénéficier de ces dispositifs, comme l'industrie, comme le secteur primaire, qui, eux, seront peut-être plus dans l'attente de bénéficier de ces outils parce qu'ils n'auront pas cet outil de levier fiscal.

Ensuite, comme c'est dit dans la défiscalisation, c'est une moins-value, une perte fiscale pour le pays, mais on rencontre beaucoup de porteurs de projets qui n'ont pas la capacité financière de se lancer dans un projet. Alors, là, il faut avoir la capacité financière et c'est juste une moins-value à terme que l'on n'a pas sur les cinq prochaines années.

On sait que la défiscalisation, c'est aussi pour des grands projets. Peut-être qu'il faudrait revoir d'autres dispositifs qui permettent comme une sorte de subvention qu'on pourrait donner, ça a été les discussions au sein de la mission d'information, mais avec de vrais indicateurs et des demandes de retour. Parce que le plus problématique dans l'ensemble de ces outils de défiscalisation, et j'élargis dans l'ensemble des aides publiques que l'on donne aux différents acteurs économiques, il faut qu'on arrive à savoir quel est le rendement de ces dispositifs, outre le fait de structurer l'entreprise de la personne qui souhaite bénéficier de cette aide publique. Est-ce qu'on arrive véritablement à avoir des objectifs à terme, en termes d'emploi, en termes de justice sociale, en termes de structuration de l'économie ? Voilà, Monsieur le Président, les différents avis de la majorité.

Après, je pense qu'avec la mission d'information, on aura beaucoup plus de recommandations à faire au gouvernement.

**Le président :** Tepua *Merci bien. Le groupe Tapura.*

Le rapport que nous étudions vise à évaluer la gestion de la défiscalisation locale pour les exercices 2019 et suivants. Comme à son habitude, la Chambre territoriale des comptes porte un regard critique et exigeant sur l'action publique. Toutefois, derrière ce diagnostic sévère se dessine une réalité plus nuancée.

La défiscalisation locale en Polynésie française est un outil qui se veut structurant pour l'investissement privé. Elle constitue un levier essentiel au financement de l'investissement privé alors que notre Pays est confronté à des surcoûts structurels liés à l'éloignement, à la dispersion géographique et à l'étroitesse du marché local. Cependant, son potentiel reste sous-exploité, principalement en raison d'abord d'un coût budgétaire élevé. La Chambre note ainsi que pour la seule année 2023, ce sont 5,7 milliards qui ont été consacrés aux crédits d'impôt. Crédits qui se sont ajoutés à 23,6 milliards d'exonérations de droits et taxes et 19,5 milliards d'aides économiques au travers de subventions.

L'enveloppe de la défiscalisation, nous en sommes tous conscients, n'est pas extensible au regard des finances du Pays. C'est la raison qui avait d'ailleurs été avancée par le gouvernement actuel pour cesser de soutenir l'industrie de la grande hôtellerie gourmande en défiscalisation et pour s'orienter vers la petite hôtellerie et les pensions de famille. Finalement, vous êtes revenu sur cette décision, ce qui permet notamment la réfection de structures avant qu'elles ne rouvrent leurs portes. Le rapport souligne également des faiblesses dans le pilotage du dispositif, notamment le besoin d'améliorer les tableaux de bord et indicateurs de performance pour évaluer les effets économiques et sociaux, le suivi des obligations des bénéficiaires ainsi que l'accompagnement des entrepreneurs. Il faut bien le dire, la défiscalisation locale n'est pas en soi un problème. C'est son usage, son pilotage et son absence de vision d'ensemble qui limitent son impact.

Aussi, il nous apparaît que ce rapport doit être saisi comme une opportunité pour refonder une politique de soutien à l'investissement plus stratégique, plus équitable et plus efficace, en phase avec les réalités et les ambitions du pays. Il met en lumière une vérité essentielle : l'impact de la défiscalisation dans le contexte polynésien est fondamentalement ambivalent. Si la défiscalisation constitue un levier majeur — et dans certains cas indispensable — pour soutenir l'initiative privée dans une économie insulaire marquée par la faiblesse des marchés locaux et les surcoûts logistiques, elle peut dans le même temps accentuer certaines vulnérabilités structurelles du Pays.

Le constat est légitime d'affirmer que les aides bénéficient souvent aux mêmes opérateurs. Toutefois, dans une économie concentrée et fragile comme la nôtre, le recours à des investisseurs aguerris n'est pas un choix idéologique, mais un impératif pragmatique. Ce que critique la CTC, ce n'est pas le principe de soutien, mais le manque de ciblage stratégique. Il est indéniable que la défiscalisation a permis de compenser les surcoûts liés à l'éloignement et à l'insularité, de faciliter la réalisation des projets structurants, notamment dans les secteurs du tourisme, du bâtiment et des équipements collectifs. Elle a permis d'attirer des capitaux extérieurs qui, sans ces incitations, auraient été investis ailleurs. Cependant,

plusieurs effets limitatifs sont identifiés. Une concentration excessive des projets sur Tahiti et Moorea. Si cela reflète la répartition réelle de l'activité économique, cela contribue aussi à creuser les inégalités territoriales. Autre effet, une spécialisation sectorielle autour du tourisme au détriment d'autres filières à fort potentiel, mais moins structurées, comme l'agriculture ou l'artisanat.

Encore faut-il que ces secteurs soient en mesure de montrer des projets éligibles à la défiscalisation, ce qui reste aujourd'hui une faiblesse de l'écosystème local, même si certains projets ont bien été soutenus dans le secteur primaire. Le principal danger réside dans le renforcement d'une économie de rente dépendante de mécanismes d'incitation captés par des investisseurs extérieurs, souvent sans contrepartie réelle en matière d'emploi ou d'ancrage territorial. Il réside aussi dans l'absence d'exigence de pérennité sur les activités subventionnées, ce qui nuit à la durabilité des effets attendus.

Dans une économie aussi vulnérable que la nôtre, la stabilité des règles est une condition *sine qua non* pour bâtir une trajectoire de développement fiable. Or, la succession de réformes non évaluées, mais qui visaient à améliorer le système, l'absence de stratégies fiscales formalisées et les revirements politiques créent une incertitude préjudiciable pour les investisseurs locaux comme extérieurs, qui hésitent à s'engager dans les projets à long terme. L'absence de stabilité des règles, et il ne faut pas la minimiser, est également préjudiciable pour l'administration qui peine à anticiper et instruire de manière sereine. Finalement, c'est l'ensemble de l'écosystème économique, confronté à une instabilité qui alimente une insécurité économique croissante.

C'est d'ailleurs ce que l'on observe actuellement avec les changements de cap opérés par le gouvernement en place, sans clarification de trajectoire. Dans ce contexte, les recommandations de la CTC apparaissent comme des propositions de bon sens : moderniser la gouvernance économique, renforcer la transparence, stabiliser le cadre réglementaire et enfin, évaluer les dispositifs au regard de leur efficacité réelle. Pour conclure, Monsieur le Président, la défiscalisation locale, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui en Polynésie française — il faut bien le dire — n'est ni un levier vertueux par essence, ni une dérive systémique.

Elle est un outil fiscal, certes utile, mais profondément sous-exploité et mal encadré. Dans un Pays comme le nôtre où l'investissement reste largement dépendant de capitaux extérieurs, nous ne pouvons pas persister à faire de la défiscalisation l'unique incitation à l'initiative économique sans avoir une vision stratégique claire.

L'urgence n'est plus au bricolage réglementaire mais à une refondation lucide de la gouvernance économique. Le Pays ne pourra éternellement compenser ses carences structurelles par des exonérations fiscales *ad hoc*.

La dépendance à un modèle de guichet, où les aides sont distribuées sans coordination, sans évaluation rigoureuse ni transparence, fragilise non seulement l'efficacité de l'action publique, mais aussi la crédibilité des institutions.

En ce sens, nous espérons que la mission d'information sur l'efficacité des aides publiques en faveur des sociétés nous apportera un éclairage qui permettra de réorienter durablement le soutien à l'économie.

Il est impératif que la Polynésie française assume pleinement sa compétence économique en finalisant une stratégie de développement cohérente, en assurant la stabilité de ses règles fiscales, et en se dotant d'instruments de pilotage modernes, interconnectés et accessibles.

La souveraineté économique ne se décrète pas : elle se construit par la rigueur, la continuité des politiques publiques, et la capacité à générer de la confiance chez les investisseurs comme chez les citoyens.

Je vous remercie pour votre attention.

**Le président :** *Merci bien.*

*Plus d'intervention ? Vous voulez intervenir ? ... Monsieur le ministre.*

**M. Warren Dexter :** *Merci, Monsieur le président.*

Déjà, pour la bonne information de tout le monde, je voudrais rappeler juste en quelques mots ce qu'est la défiscalisation. En fait, si je dois schématiser, le schéma de défiscalisation, c'est le Pays qui dit à ses entreprises : « Les sous que vous avez pour vos impôts, au lieu de venir les mettre dans ma caisse pour payer vos impôts, vous allez les mettre dans des projets que j'agrée. Et donc de ce fait, vous ne payez pas les impôts, vous défiscalisez vos impôts pour envoyer les sous dans les projets ».

Concrètement, ça se passe comment ? C'est-à-dire qu'une société, si on lui dit qu'elle met 30 dans un projet, financement de projets, elle va avoir 40 en réduction d'impôts. Donc elle va avoir une réduction d'impôts plus importante que les sous qu'elle a mis dans le projet. Ça veut donc dire qu'elle réalise un gain fiscal de 10 — c'est intéressant. C'est comme si en définitive on lui dit : « Au lieu de 40 que tu dois, tu ne vas payer que 30. Donc tu vas faire une économie de 10 en aide à l'opération. » C'est pour ça que ce dispositif, depuis qu'il a été mis en place en 1995, a toujours super bien marché. Surtout que, l'élément important, ce qui est évoqué par la chambre territoriale des comptes, il parle d'une politique fiscale. La politique fiscale dans ce pays, ça a toujours été de mettre une pression fiscale forte pour que ces dispositifs-là marchent. Si on met beaucoup de pression fiscale sur les entreprises, dès que tu proposes une échappatoire, l'exonération, la défisc, ils vont aller dedans et donc ça marche. Donc le Pays a la capacité d'orienter les investissements grâce à ces dispositifs-là. C'est pour ça que quand on me dit qu'il faut baisser à outrance les taux de fiscalité et tout, si on baisse trop les taux de fiscalité, le Pays va perdre cette capacité à orienter les investissements. Si demain je dis aux entreprises votre impôt sur les sociétés, que je baisse de 25 à 10 %, vous allez voir qu'ils ne vont plus aller dans la défisc. Ils vont dire : « Ah 10 %, ce n'est rien pour moi. Je paie l'impôt, je préfère ne plus aller dans ces trucs-là. » Donc, quelque part c'est important aussi, de garder un niveau fiscal, une pression fiscale élevée pour que le Pays puisse continuer à inciter les entreprises à investir là, là ou là.

Après, pour revenir plus à notre sujet, la défiscalisation, il y a eu deux grandes réformes. La première, c'était en 2009, où justement on avait mis en place des indicateurs, des documents que les porteurs de projets devaient fournir. À l'époque, j'étais encore au service fiscal. Et plus de dix ans après, je suis revenu et j'étais assez déçu de voir qu'en fait c'était très peu suivi parce qu'il se trouve que ça demande beaucoup de travail. Et clairement, il faut mettre toute une équipe dessus pour vraiment suivre tous les jours les documents des porteurs de projets pour pouvoir mesurer les retombées de la défiscalisation. Donc c'est vrai que de 2009 à 2025, 16 ans après, on n'est toujours pas capable de mesurer les retombées exactes de la défiscalisation. C'est quand même regrettable.

Après, en 2021, il y a une autre réforme importante, c'est le système de MI, c'est-à-dire qu'on met en concurrence les projets, en quelque sorte. C'est comme si on fait des marchés publics et l'autorité décide quels sont les meilleurs projets qui méritent d'être aidés. Ça, c'est pas mal aussi comme concept. En plus, on a posé le principe d'attribution d'enveloppes par secteur. Ça, c'est très bien aussi d'avoir fait ça. Pourquoi on a fait ça ? Parce que l'un des travaux de la défisc, c'est notamment la situation qui a été constatée fin 2018, où le Pays a agréé à tour de bras, disant qu'il allait agréer tel projet, tel projet. En fait, il y a eu tellement de projets à financer qu'on s'est rendu compte qu'il n'y a pas assez de sociétés pour financer tout ça. Donc, si on continue comme ça, on va insécuriser les porteurs de projets qui risquent de ne pas avoir de défiscalisant pour financer leurs projets. C'est comme ça qu'est née cette réforme de 2021, on a dit à partir de maintenant, on va allouer des enveloppes par secteur et le Pays ne pourra agréer que dans le respect de ces enveloppes-là. Ces enveloppes tiennent compte des capacités de financement des entreprises. Je ne sais pas si je suis clair, là. Je suis clair ?...

Voilà. Et aujourd'hui, on se retrouve avec ce bilan que dresse la CTC, qui, c'est vrai, n'est pas très reluisant, surtout parce qu'on n'est pas capable de démontrer les retombées économiques de la défiscalisation. On sait tous que c'est un levier essentiel de l'économie, mais on ne sait pas de combien.

Moi, ce dont je suis sûr, c'est que le dispositif est encore perfectible. La première des choses, quand on est arrivé, c'était qu'on savait que la défiscalisation, très souvent, profite toujours aux gros. Donc qu'est-ce qu'on a fait ? En 2023, on avait fait deux choses. On a dit qu'on va délivrer les agréments en considération du développement de la concurrence, c'est-à-dire qu'à deux projets équivalents, on va donner l'agrément au petit pour l'aider à rattraper le gros, en quelque sorte. Entre le petit et le gros, on va choisir le petit. Quel projet contribue le mieux au développement de la concurrence ? Ça, c'était en août 2023. Et en fin 2023, on a réduit les taux de crédit d'impôt. À l'époque, le taux de crédit standard était de 40 %, qui permettait de financer une masse de projets d'environ 15 milliards. On a baissé à 30 %, ce qui a permis de financer des projets de presque 20 milliards, parce que l'enveloppe chaque année varie entre 6 et 7 milliards. Ça dépend des résultats de l'impôt sur les sociétés. Plus on réalise de meilleurs résultats et plus il y aura de défisc. Parce qu'en fait, dans la recette, il y a à peu près 50 % de la recette que vous allez voir au budget qui va aller dans la défiscalisation. Donc ces derniers temps, vous avez vu, 7 milliards, c'est parce qu'on a fait 14 milliards, parce que les années précédentes on était à 13, voire moins, voire 12. Voilà.

Un point qui me gêne le plus dans les recommandations de la CTC, mais elle a raison, c'est quoi l'écrit ? C'est quoi l'écrit ? Il faut de la stabilité. Il faut de la stabilité. C'est vrai que les chefs d'entreprise aspirent à de la stabilité, c'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'on modifie trop les trucs. Le problème, c'est qu'on est encore dans un train de réforme, où les choses vont bouger, et nécessairement on ne pourra pas rester sur de la stabilité. On en parlait par exemple ce matin de l'impôt sur les transactions, on va passer d'un système de taxation sur le chiffre d'affaires à une taxation sur les bénéficiaires. Mine de rien, c'est une révolution pour les patentés, en tout cas au-dessus de 10 millions de chiffres d'affaires. Et donc ma seule possibilité pour rassurer les entreprises, c'est de discuter régulièrement avec eux pour dire où on va, leur dire où on va et donc ça ne va pas rester stable. Et donc la défiscalisation va aussi être dans ce jeu-là. À l'horizon 2026, clairement, la CTC nous demande de faire plein de choses en 2025. J'aimerais bien, mais on a tellement de chantiers. On vous disait ce matin qu'une cinquantaine de mesures sont en préparation, les services sont surbookés. Donc je n'ai clairement pas les moyens humains de travailler sur les recommandations de la CTC, même si ce n'est pas l'envie qui manque. Partie remise à 2026, qui sera peut-être l'occasion de remettre à nouveau à plat la défiscalisation par rapport aux réformes qui sont en cours.

*Plus d'intervention, Monsieur le président. Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

*Très bien, la discussion générale sur ce rapport est close*

*Je propose que nous poursuivions notre ordre du jour sur le point relatif à l'arata'i ora. J'invite Madame la vice-présidente à prendre la parole.*

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon Taupua :** *Merci, Monsieur le président de l'assemblée. Bonjour à toutes et à tous.*

Je demande le retrait du rapport 59-2025 de la part du ministre de la santé, qui demande à renvoyer ce projet de loi de pays relatif au guide de prévention et de promotion de la santé « arata'i ora » vers la commission de la santé, des solidarités, si vous en êtes d'accord.

Voilà, président, c'est une proposition que je fais au nom du gouvernement, et surtout du ministre de la santé. Merci.

**Le président :** *Merci bien. Madame la vice-présidente propose le retrait du rapport et son renvoi en commission pour un nouvel examen.*

*Je propose que nous passions maintenant au point n°6 de notre ordre du jour. Je suggère également de suspendre la discussion sur le point en cours....* Oui, Lana.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Oui, président, nous prenons acte de ce qui vient d'être demandé par Madame la vice-présidente que je salue concernant ce texte-là. Mais je me permets quand même de vous solliciter, Monsieur le président, puisque si nous devons étudier ce texte-là, nous avons pris connaissance des amendements très tard — mais très très tard ! — hier soir. On ne peut pas continuer, président, comme ça. Dans un souci de clarté, et comme vous aimez bien ce mot-là, transparence, clarté des débats et tout ça, il serait peut-être opportun qu'au moins les amendements puissent être déposés ne serait-ce qu'en début de journée et non pas en fin fin fin fin de journée et que nous les découvriions le lendemain. Je ne vise personne. Mais de grâce, Monsieur l'ancien député, on connaît les principes des amendements. Ne serait-ce que pour la bonne connaissance de vos collègues — je parle en toute modestie — de l'opposition, moi j'arrive de Raiatea, eh ben, dis donc ! plein d'amendements. J'ai même dit que vous auriez pu réécrire le texte en entier au lieu de nous envoyer une pléiade d'amendements la veille de l'étude du texte. C'est une sollicitation, Monsieur le président. Il faudrait peut-être revoir ce principe-là.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci bien.*

Tematai.

**M. Tematai Le Gayic :** Oui, président, merci beaucoup. Peut-être qu'il faut revoir alors le règlement intérieur qui permet de déposer jusqu'à la veille midi. En fait, ce n'est pas forcément l'administration qui l'envoie après la fin du délai de dépôt la veille midi. Peut-être que si on décale encore à deux jours avant, comme les questions au gouvernement, peut-être que ça permettrait d'avoir plus de temps pour pouvoir discuter des amendements.

Après, j'interpelle les collègues sur le droit d'amendement des différents élus. Si on restreint la possibilité d'en déposer, moi je le vois même quand on discute de sujets le jour des textes, si on souhaite déposer des amendements le jour de l'examen de textes, et c'est là qu'on a le plus de discussions, on ne peut pas le faire aujourd'hui parce qu'il faut le déposer la veille à midi. C'est juste pour répondre. Moi, je ne les ai pas envoyés la veille au soir, mais c'est parce que l'assemblée les reçoit la veille à midi... la veille des séances. Peut-être que si on oblige les représentants à déposer beaucoup plus tôt, ça permettrait d'avoir plus de temps d'examen de ces amendements.

**Le président :** Oui, Lana.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** C'était juste une remarque de forme. Mais en écoutant mon éminent collègue Tematai, je vais me permettre de réagir là. J'ai juste demandé ne serait-ce qu'un délai — comment on dire ? — raisonnable, assez raisonnable, pour quand même donner le temps à tout le monde de pouvoir s'en inspirer et de pouvoir étudier quand même les amendements. Mais quand j'écoute mon collègue Tematai, en fin de compte, ça me pousse à l'heure actuelle, là — bon, on est en mode calme ; après le *déjeuner*, on devient tous calmes — mais ça me pousse à vous dire : vous savez quoi ? J'ai comme une impression que lorsqu'on est en commission, en fin de compte *vous êtes lents* quand on est en commission, on est très constructifs, on échange beaucoup, nos arguments sont pris en compte. Mais une fois que la commission est finie, entre la commission et la séance publique, je ne sais pas, la lune peut-être change de quartier, ou le soleil ne se lève plus à la même heure par période de Matari'i i ni'a ou de Matari'i i raro, *ça change complètement. Voilà pourquoi*, c'est à coup d'amendements alors qu'on arrive en séance publique.

Non, je réitère ma demande, président, il faut revoir peut-être les délais de transmission. Encore le délai de dépôt, peut-être c'est une chose. Mais les délais de transmission, ça serait bien qu'au moins, même l'après-midi, à partir de 14 heures, ça soit distribué sur nos sites de l'Assemblée. Je parle bien des amendements de séance.

**Le président :** Oui, mais on peut quand même faire comme au Sénat ou à l'Assemblée nationale, le rapporteur peut déposer en séance des amendements.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** *C'est pourquoi je te dis, de temps en temps il faut voyager un peu vers la France. Comme je sais bien que vous êtes réticent à tout ce qui vient de la France.* Mais par respect, nous avons deux conventions, aussi bien à l'Assemblée nationale et avec le Sénat, ne serait-ce qu'elle peut s'en inspirer de ce qui se fait, de ce qui se fait. Tous les amendements, tous, même ceux qui sont renvoyés en séance publique, il y a toujours un délai au moins de deux jours, tout le monde est au courant de l'amendement. Seuls les amendements du gouvernement — et je parle pour le Sénat —, seuls les amendements du gouvernement, ils peuvent déposer le jour de la séance. Que tu sois rapporteur ou porteur d'un amendement, il y a un délai : c'est deux jours. Si la commission a lieu le mercredi, le lundi à midi, tout le monde est destinataire de tous les amendements. Ce n'est pas la veille, ce n'est pas la veille de la séance. C'est tout ce que je demande.

Alors je t'invite, Monsieur le président, de temps en temps, il faut aller vous rafraîchir un peu, visiter un peu ce qui se passe aussi à Paris.

**Le président :** *Merci bien. C'est noté*

Oui.

**M. Tematai Le Gayic :** Merci, Président.

Je voulais remercier la vice-présidente, le gouvernement et la présidente de la commission santé d'avoir accepté qu'on puisse rediscuter du texte en commission.

**Le président :** Merci. Donc on prend note du retrait du texte pour le représenter en commission de l'économie. *(Réaction inaudible de M<sup>me</sup> Lana Tetuanui.)*

Je vais suspendre la séance 5 minutes pour m'intervertir avec le vice-président.

*(Suspendue à 15 h 20, la séance est reprise à 15 h 21, sous la présidence de M. Bruno Flores, deuxième vice-président de l'assemblée.)*

**Le président :** On reprend la séance. *Merci.*

RAPPORT N° 52-2025 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE CHARGÉE DE RECUEILLIR TOUS LES ÉLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX ENJEUX GÉOSTRATÉGIQUES, ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DE SA ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE

Présenté par M. le représentant Tevaipaea Hoïore

**Le président :** Rapport 6, n° 52-2025 relatif à une proposition de délibération relative à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information relatifs aux enjeux géostratégiques, environnementaux, économiques et financiers de la Polynésie française et de sa zone économique exclusive.

Le rapporteur, Monsieur Tevaipaea.

**M. Tevaipaea Hoïore :** Merci beaucoup, Monsieur le vice-président de l'assemblée.

Madame la vice-présidente du gouvernement, *bonjour, Monsieur le ministre.* Chers élus, *'ia ora na bonjour.*

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants,

La présente proposition de délibération a pour objet de créer une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information relatifs aux enjeux géostratégiques, environnementaux, économiques et financiers de la Polynésie française et de sa zone économique exclusive.

En effet, la Polynésie française, en tant que collectivité d'outre-mer dotée d'une vaste zone économique exclusive, représente un atout géostratégique majeur pour la France et l'Union européenne dans l'espace Indo-Pacifique. Cette position lui confère une importance croissante face aux enjeux mondiaux liés à la souveraineté maritime, à la sécurité régionale, à la transition énergétique, à la préservation de la biodiversité marine et à la recherche de nouvelles sources de croissance économique.

Au-delà de son rôle stratégique, la relation économique et financière avec l'État — caractérisée par d'importants transferts publics — doit être analysée de manière approfondie afin d'en évaluer l'impact réel, y compris les retours économiques pour la France. Cela implique d'examiner les flux financiers bilatéraux, de valoriser les ressources naturelles et stratégiques du territoire, et de mesurer les bénéfices non seulement pour le Pays mais aussi pour la France, qu'ils soient économiques ou géopolitiques.

La commission d'enquête qu'il est proposé de créer permettra de réaliser un état des lieux rigoureux et actualisé de la valeur stratégique, économique et environnementale de la Polynésie française. L'objectif sera de fournir une analyse complète, basée sur des méthodologies rigoureuses, en ayant recours à un cabinet d'expertise de renommée internationale disposant d'une expérience éprouvée.

La présente proposition de délibération a été examinée par la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes, le 29 avril 2025, lors de laquelle elle a recueilli un vote favorable de la majorité des membres de la commission.

Lors de l'examen du texte, des débats ont eu lieu sur les missions et objectifs poursuivis ainsi que sur les crédits alloués à la commission d'enquête. Des échanges se sont également tenus sur le positionnement stratégique du Pays dans l'espace Indo-Pacifique ainsi que sur les flux financiers et économiques entre la Polynésie française et l'État.

La proposition de texte a été retirée de l'ordre du jour de la séance du 12 juin 2025 pour un report à notre séance d'aujourd'hui.

Pour tenir compte des observations formulées en commission et en séance, j'ai déposé un amendement qui permettra de venir préciser les actions concrètes attendues de cette commission d'enquête afin de garantir la qualité et l'efficacité de ses travaux.

Tel est l'objet de la proposition de délibération et de l'amendement qui sont soumis à l'approbation de notre assemblée.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci*, Tevaipaea.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : Tavini huiraatira dispose de 36 minutes, Tapura huiraatira de 15 minutes, les non-inscrits de 9 minutes.

J'appelle l'intervenant du groupe Tavini huiraatira.

**M. Antony Géros :** *Merci bien, Madame la vice-présidente.*

*Je souhaite adresser mes remerciements à ceux qui nous ont soutenus, au groupe minoritaire, pour leur volonté de proposer un amendement permettant d'améliorer la rédaction de ce projet en cours d'élaboration.*

*Et pour que notre position soit bien comprise, je vais m'exprimer avec simplicité, afin que nous mesurions bien la profondeur de l'intention qui est appelée à être appliquée.*

Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la Polynésie française incarne aujourd'hui un enjeu majeur pour la République, au carrefour des dynamiques géostratégiques, économiques et environnementales de l'espace Indopacifique.

Forte d'une zone économique exclusive de plus de 5 500 000 km<sup>2</sup>, notre collectivité d'Outre-mer constitue un atout géopolitique et économique de premier plan pour la France et l'Union européenne. La Polynésie dispose en effet d'une zone économique exclusive de 4,5 millions de km<sup>2</sup>, soit plus de 40 % de la ZEE totale française. En ajoutant les zones maritimes connexes, cette étendue dépasse les 5,5 millions de kilomètres carrés.

À titre de comparaison, la métropole française ne représente que 4 % de cette superficie maritime globale. Ce simple constat géographique et juridique suffit à renverser les logiques de représentation actuelles. Ce n'est pas la France qui donne un poids océanique à la Polynésie, mais bien la Polynésie qui fait de la France une puissance maritime mondiale. C'est en effet grâce à la ZEE polynésienne que la France peut aujourd'hui revendiquer la place de deuxième puissance maritime planétaire derrière les États-Unis.

Cette position exceptionnelle, conjuguée à la diversité et à la richesse de nos ressources naturelles, terrestres, marines, énergétiques et minérales, confère à notre *Pays* un rôle pivot dans la stabilité régionale, la sécurité maritime, la transition énergétique et la préservation de la biodiversité.

Dans un contexte d'intensification des rivalités internationales et d'intérêt accru des puissances pour le Pacifique, il devient impératif de disposer d'une évaluation rigoureuse et indépendante de la valeur stratégique, économique et financière de la Polynésie française et de ses relations avec l'État. Les transferts financiers publics, la structuration des flux économiques bilatéraux, la balance commerciale ainsi que les retours directs et indirects vers l'économie hexagonale appellent une analyse exhaustive, dépassant la simple comptabilité pour intégrer l'ensemble des externalités, y compris les avantages stratégiques non monétaires pour la France, par exemple l'accès à la ZEE, la capacité de projection, le rôle dans la Défense nationale et le maintien de son statut de puissance mondiale.

La création de cette commission d'enquête enrichie par les amendements de la minorité vise à répondre à une triple exigence : transparence, souveraineté éclairée et anticipation stratégique. Elle aura pour mission d'établir un état des lieux complet et actualisé des flux financiers et économiques entre la Polynésie et la France en quantifiant précisément les flux nets entrants et sortants, en calculant le taux de retour des financements publics et en analysant la balance commerciale, ainsi que les autres flux économiques pertinents ; d'évaluer l'impact macroéconomique global de ces transferts et relations sur l'économie polynésienne en identifiant les effets d'entraînement et les dépendances structurelles, de mener une analyse coûts-avantages élargie, intégrant à la fois les bénéfices et les coûts pour la Polynésie, mais aussi les intérêts stratégiques, géopolitiques et de défense pour la France afin de mesurer la véritable portée de cette relation asymétrique, de proposer des scénarios prospectifs sur l'évolution de ces relations en tenant compte des transformations régionales, des mutations économiques mondiales et des ambitions propres du Pays.

L'intérêt de cette démarche est fondamental pour l'ensemble des élus de la Polynésie française. Elle permettra :

– de disposer d'une base d'analyse indépendante, pluridisciplinaire et documentée, indispensable pour identifier les leviers d'un développement endogène et durable fondé sur la valorisation de nos ressources naturelles, de notre biodiversité, de notre potentiel halieutique, énergétique et scientifique ;

– de réduire la dépendance aux transferts institutionnels en renforçant la résilience de notre économie et en favorisant l'émergence de filières locales créatrices de valeurs et d'emplois ;

– adapter nos politiques publiques et nos choix d'investissement aux réalités et ambitions du Pays, dans le respect de son autonomie et de son intégration à la République française.

La commission d'enquête s'appuiera sur une expertise internationale, indépendante, mobilisant des compétences reconnues en matière d'audit financier, d'analyse stratégique et d'évaluation environnementale. Elle disposera de moyens nécessaires pour conduire ces investigations de manière approfondie et impartiale et devra remettre ses conclusions dans un délai de six mois afin d'éclairer les choix collectifs à venir.

Adopter cette proposition, c'est doter l'assemblée de la Polynésie française d'un outil d'investigation et d'aide à la décision inédit, capable d'objectiver les débats et d'orienter les stratégies du Pays sur des bases factuelles, partagées et transparentes. Il s'agit d'un acte de responsabilité, de lucidité et de confiance dans la capacité de nos institutions à piloter en toute souveraineté le développement harmonieux de la Polynésie française au sein de l'espace régional et de la République.

Je vous invite donc à soutenir résolument la création de cette commission d'enquête enrichie par les apports de la minorité afin que la Polynésie française puisse pleinement faire valoir ses intérêts, ses atouts et ses ambitions dans le concert des nations du Pacifique.

*Merci bien. Que l'amour règne. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**Le président :** *Merci*, président.

J'invite maintenant l'intervenant du Tapura huiraaatira.

**M<sup>me</sup> Tepuaraarii Teriitahi :** Merci, Monsieur le vice-président. *Bonjour*.

Alors, nous n'allons pas refaire toute l'intervention qui avait été faite la semaine dernière par le président Fritch qui avait justement donné notre position. Alors, il est vrai que nous avons à l'époque proposé un amendement parce que ce qui nous dérangeait, dans un premier temps, c'était le fait que cette commission d'enquête, lorsqu'on voyait l'article 1<sup>er</sup>, décrivait quelque chose qui, à notre sens, ne rentrait pas dans la définition de la commission d'enquête. Donc c'est pour ça que nous avons à un moment donné proposé, sur la base de l'amendement qui avait été rédigé, effectivement que l'article 1<sup>er</sup> soit remplacé par l'amendement, puisque tel que rédigé — en tout cas les trois premiers tirets — on s'approchait davantage de la définition d'une commission d'enquête.

Le quatrième point, lui, par contre, finalement ne rentre pas dans cette définition de faits avérés, en effet, puisqu'une commission d'enquête, par définition vient évaluer des faits avérés. Et le mot est dans l'amendement, dans la prospective, c'est-à-dire que c'est la projection. Ce qui, donc, nous, nous a interrogés, finalement, sur l'utilisation qu'on veut faire de ces rapports.

J'entends bien l'intervention du président de l'assemblée, que je remercie parce qu'il a effectivement tenu compte de notre amendement, que je remercie aussi parce qu'il nous a sollicités dans des réunions de travail pour essayer de trouver des terrains d'entente.

Maintenant, lorsque je parle de l'utilisation de ce rapport, nous sommes pour la transparence. Là-dessus, on n'a aucun souci. La transparence des flux financiers, la transparence des coûts-avantages des deux partis, là-dessus, on n'a rien à cacher et on n'a pas peur du résultat.

Par contre, c'est vrai que, je répète, la bonne question, c'est l'utilisation de ce rapport. Et lorsqu'on entend la conférence de presse qui a été donnée récemment par le Tavini huiraaatira, on se rend compte

que, finalement, ce document va peut-être être, là encore, un document qui va être utilisé au service uniquement de l'idéologie. (**M. Édouard Fritch, hors micro** : « Bien sûr ! ») Le fait de vouloir nous intégrer dans cette commission d'enquête, c'est une façon de légitimer ce document davantage et qui va être utilisé sur d'autres scènes. Ça, c'est une chose qui nous dérange.

La deuxième chose, et ce n'est pas des moindres, c'est le montant. On a eu l'occasion de le dire au président de l'assemblée, ce montant de 25 millions F CFP est un montant très élevé. Le président nous a expliqué effectivement que les premières évaluations étaient bien plus élevées et qu'il avait fait le mieux possible. Sauf que je me souviens en commission et je parle sous couvert de mes collègues, j'étais présente à la commission, ceux qui y étaient. Mais bien entendu, lorsqu'on avait tiqué sur le montant — et c'était ma chère collègue Béatrice Le Gayic qui avait fait l'intervention là-dessus — quand on avait tiqué sur le montant, on nous avait fait comprendre que non, c'est la limite supérieure, ça peut coûter que 2 millions F CFP. Or, aujourd'hui, on sait que ça coûtera 25 millions F CFP. Ça ne coûtera pas moins cher que 25 millions F CFP. Donc dans le contexte actuel, nous, il nous semble que ce montant ne peut pas être acceptable par rapport à notre population. On peut faire autre chose avec ces 25 millions F CFP que ça.

Et, ce qui, finalement, nous a définitivement éloignés, c'est l'intervention de notre *maire fondateur*, président du groupe Tavini huiraatira — que je salue respectueusement —, lorsqu'il a dit, pour ceux qui seront membres de la commission d'enquête, il l'a dit la semaine dernière : « *méfiez-vous de ce qui va sortir, parfois on ne vous dira pas la vérité* ». Alors, quand on entre dans une commission d'enquête, c'est dans un souci de recherche de la vérité. Maintenant, il faut accepter la vérité, qu'elle nous plaise ou pas. Et je dis cela dans les deux sens. Si on part avec des préjugés et qu'on pense être à la recherche de sa vérité, cela ne sert à rien. Si on veut que cela serve à quelque chose, il faut y aller avec le moins de préjugés possible ou, en tout cas, être ouvert à ce que l'enquête va vraiment donner.

Pour toutes ces raisons, le groupe Tapura huiraatira a décidé donc de ne pas soutenir cette commission d'enquête. Nous ne voterons pas favorablement ni à l'amendement ni à la création de cette commission d'enquête et nous exprimons clairement notre souhait de ne pas participer à cette commission d'enquête.

Voilà. Merci.

**Le président** : *Merci*, Tepua.

J'invite l'intervenant de AHIP.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer** : *Merci*, Monsieur le président.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner la proposition de délibération visant à créer une commission d'enquête chargée de recueillir des informations sur les enjeux géostratégiques, économiques, environnementaux et financiers de la Polynésie française et de sa zone économique exclusive.

En clair — et nous l'avons déjà dit lors de la dernière séance —, cette proposition, sous des atours techniques et stratégiques, est en réalité purement politique, voire idéologique, et ne respecte ni l'esprit, ni la forme d'une véritable commission d'enquête telle que définie dans notre règlement intérieur. Cette délibération travestit l'objet d'une commission d'enquête.

Juridiquement et selon notre règlement intérieur, les attendus de cette proposition ne sont pas ceux d'une commission d'enquête, mais bien d'une mission d'information.

L'enquête parlementaire a un objectif précis : mettre au jour des faits déterminés défailants ou problématiques dans le fonctionnement de l'administration publique. Or ici, qu'avons-nous ? Une litanie d'objectifs flous, vastes, et dispersés.

On parle d'évaluer la valeur stratégique de la Polynésie dans l'Indopacifique, d'analyser les ressources halieutiques, de mesurer la contribution de notre ZEE à la défense nationale, de chiffrer les flux financiers entre Paris et Papeete, et j'en passe...

Quels sont les faits déterminés ? Pas d'information.

Quelle gestion de service public est mis en cause ? Pas d'information.

Avons-nous ici une suspicion de dysfonctionnement ? Non.

Avons-nous un fait déclencheur ? Non.

Avons-nous un objectif de contrôle démocratique ? Pas davantage.

Sensible à nos remarques, le rapporteur vient déposer un amendement qui vient — plus compléter mais — remplacer l'article 1 pour mieux cerner les visées de cette commission. Et là encore une fois, vous vous trompez : les attendus que vous rajoutez relèvent de la commission d'évaluation des politiques publiques que vous présidez, Monsieur le président.

Nous sommes dans une dérive manifeste, où la commission d'enquête devient un prétexte pour créer un rapport de commande politique, visant à conforter un discours indépendantiste, déjà bien connu et assumé.

Deuxième point que nous contestons : le budget consacré est tout simplement indécent.

Vingt-cinq millions F CFP ! Je le répète : 25 millions F CFP pour une commission d'enquête.

N'y a-t-il pas d'autres urgences par les temps qui courent, pour améliorer et garantir l'exercice de nos missions parlementaires ?

Et quand on sait qu'une mission d'information fonctionne avec 2 ou 3 millions F CFP, on est en droit de se poser des questions.

Maintenant, qui va bénéficier de ces 25 millions F CFP ? Un cabinet d'audit externe « de renommée internationale », dit-on. Mais qui sélectionne ce cabinet ? Selon quels critères ? Avec quelle garantie d'impartialité ? Et *quid* du respect des règles du code des marchés publics voté par notre propre assemblée ? Rien n'est dit.

Nous avons besoin de rigueur dans la gestion des deniers publics, surtout en période de restrictions budgétaires.

Ce projet est un luxe politique que nous ne pouvons ni justifier, ni cautionner.

Soyons clairs, le but de cette commission n'est pas de mieux comprendre, mais bien de faire dire, par voie de « rapport d'experts », ce que certains pensent déjà depuis longtemps : que la France exploite nos richesses, que les transferts de l'État seraient à reconsidérer, et qu'un jour, il faudrait en tirer les conséquences politiques.

C'est un outil de validation idéologique utilisé pour alimenter le récit indépendantiste.

Et dans ce cadre, il y a un problème de neutralité institutionnelle très grave.

Les fonds de l'assemblée sont mobilisés pour financer des objectifs programmatiques d'un parti politique, celui de la majorité actuelle. Cela pose une question de principe, une question démocratique.

Monsieur le président, au vu des attendus si nombreux, si larges, si éclatés, nous vous proposons de scinder cette commission d'enquête en deux missions d'information pour conduire ces travaux de façon plus lisible, coordonnée et sérieuse :

- Une première mission sur les flux financiers, les différents partenariats avec l'État, et la contribution polynésienne au rayonnement de l'Europe dans le Pacifique ;
- Une deuxième mission sur les métaux rares dans nos fonds marins et la biodiversité océanique de notre pays.

Cela contribuerait à renforcer la crédibilité de notre institution.

Sans ces aménagements, avec conviction et responsabilité, nous voterons contre cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci*, Nicole.

Président Tony.

**M. Antony Géros :** *Oui. Merci bien pour ces interventions.*

*On a essayé de trouver une solution sur un sujet essentiel pour notre avenir. On avait suspendu l'examen de ce texte afin de nous concerter. Nous nous sommes réunis, nous avons échangé et je pensais que l'on s'était mis d'accord. Mais, à cet instant, je vois que ce n'est pas du tout le cas.*

*Cette volonté est sincère. Il ne s'agit pas d'une volonté politique. Cette volonté profonde consiste à nous interroger sur qui est le propriétaire du sol sur lequel l'on se tient aujourd'hui ? Qui ? Nous ou bien eux ? Si l'on suivait votre point de vue, il n'y aurait aucun intérêt à ce que l'on siège ici donc sortons ! Quel est donc l'intérêt des décisions que nous prenons ? Aucune. Vous ne croyez même pas en vous-même ! Vous êtes propriétaire de ces fonds (NDT, marins).*

*À côté de cela, s'il y avait bien une couche sous nos pieds, n'allez-vous pas à un moment donné vous demander à combien est estimé sa valeur ? Ou bien, allez-vous exploiter celle-ci sans savoir s'il y a de l'or sous vos pieds ou bien du pétrole, voire même rien du tout ? C'est cette question qui est posée aujourd'hui.*

*À 20 000 kilomètres, ces personnes viennent nous dire que les fonds marins qui sont sous nos pieds ont une grande valeur et, durant la réunion qu'elles avaient organisée, à 20000 kilomètres, ils disent être propriétaire de cette richesse. Et nous donc, nous allons accepter cela ?*

*C'est la seule au monde à tenir de tels propos. Car, lorsque l'on se rend à l'ONU, 192 pays indépendants dans le monde disent que « nous (NDT, les Polynésiens) sommes le propriétaire souverain de cette richesse ». En qui allons-nous donner notre confiance ? En celui qui est seul ou bien aux autres ? Nous allons laisser cela et une réponse sera apportée en temps voulu.*

*À cet instant, je m'interroge juste sur la valeur que représente les fonds marins sur lesquels je marche. Je ne veux pas rester vivre dans ce lieu sans savoir quelle est sa véritable valeur. Je veux trouver un moyen en interrogeant les personnes qui sont à même de nous apporter des réponses afin que je connaisse la valeur de ces fonds marins.*

*L'on dit que c'est bien trop élevé 25 millions. Moi, je vous dis que la France n'a pas attendu pour mesurer la valeur des ressources qui sont présentes sur le territoire français. Ils avaient mené une enquête similaire à celle-ci au sein de l'Institut Montaigne ainsi qu'au sein du Haut Conseil d'analyse économique. Quelles sont les dépenses qu'ils ont engagées ? Je vais vous le dire : l'équivalent de 6 milliards de francs pacifiques, c'est-à-dire 50 millions d'euros pour aller évaluer quelle était la valeur*

*des fonds marins sur lesquels ils marchaient et ils ont également intégré nos fonds marins. Mais nous bon sens, sur les nôtres, nous n'allons pas accepter de... Parce que, l'État français ne fera pas ce travail pour nos beaux yeux, mais ils le feront pour leur propre intérêt.*

*Et si l'on ne menait pas cette mission d'enquête, l'on perdrait alors notre temps à siéger au sein de l'assemblée de notre pays. Qu'allons-nous dire à nos enfants demain lorsqu'ils nous demanderont « papa, lorsque tu siégeais au sein de l'assemblée, as-tu assumé cette charge ? Aujourd'hui, nous ne savons rien. »*

Je vais un peu traduire ce que je viens de dire. Je sais que j'ai levé un peu le ton, je m'en excuse.

Je disais simplement que j'ai donné le temp au temps en retirant le texte afin de pouvoir rencontrer les partis de la minorité pour essayer, dans un climat apaisé, d'aborder le sujet, à la faveur des modifications diverses et variées que proposerait la minorité. Donc, il y a une modification qui a été proposée, on a tout à fait accepté, on l'a intégrée au texte, il n'y a aucun problème.

Le deuxième point, qui était un point d'achoppement, était plutôt le point du coût de l'étude. Et comme on l'a expliqué, on ne peut pas se fier uniquement — et c'est peut-être le lapsus qui a été porté par notre président-*fondateur* quand il s'est exprimé — aux déclarations de ceux que nous allons auditionner.

J'ai vécu la période du premier rapport sur les essais nucléaires, le CESE a refusé de venir. Pourquoi ? Parce qu'on lui a demandé, dans le questionnaire : « est-ce que vous pouvez nous produire le rapport d'évaluation des retombées radio — comment on dit ça, déjà ? Comment on appelle ça ? — radio-induites en 1974 ? Eh bien, pour ne pas répondre à la question, ils ne sont pas venus. Et Dieu merci, dans le rapport qui a été rendu à l'Assemblée nationale, on a enfin eu accès à ce rapport.

Ce rapport était édifiant déjà en 1974. Quand on a fait notre commission d'enquête en 2004, on ne l'a pas eu ! On ne l'a pas eue ! Si on l'avait eu en 2004, qu'est-ce qu'on aurait fait ? On n'aurait pas attendu 20 ans après pour pouvoir commencer à dire à la France : « ça suffit, il faut jouer franc jeu avec nous ! » C'est vrai que l'intérêt supérieur de la nation prime, mais on est quand même un peuple, on a des droits, on a des droits humains et il y a des choses qui sont inacceptables.

Et donc, la France, dans sa grande mansuétude, qu'est-ce qu'elle a fait pour son intérêt personnel ? Elle a lancé une étude. Elle a lancé une étude auprès de l'Institut Montaigne et au Haut conseil d'analyse économique sur la valorisation économique des ressources stratégiques du territoire métropolitain et ultramarin, notamment dans le domaine énergétique, minier et maritime. Cette commande, partagée entre plusieurs ministères, ministère de la Transition écologique, de l'Armée, de l'Outre-mer, a dépassé les 50 millions d'euros. Cela fait 6 milliards de francs pacifiques en cumulant les expertises, les données satellitaires, les projections et les analyses des risques. Donc, ramener à la superficie et à la portée de la ZEE polynésienne, qui est aussi grande que l'Europe, plus vaste que la ZEE métropolitaine, l'enveloppe de 25 millions F CFP n'est absolument pas hors de prix et ridiculement insignifiante... Ridiculement insignifiante !

Maintenant, il faut juste savoir ce que l'on veut. Si on veut ne pas savoir, eh bien, on ne fait pas de commission d'enquête. Mais nous, la majorité, on veut savoir donc on va faire la commission d'enquête. Et c'est pour cela que je regrette vraiment que la minorité ne s'associe pas parce que, demain, quand cette commission va rendre ses résultats et l'étude transverse qui va être effectuée, et que vous soyez aux affaires du pays, ne venez pas me dire que vous n'allez pas ouvrir le rapport pour aller chercher et vous inspirer des renseignements que va révéler ce rapport. C'est pour cela qu'il est nécessaire, quoi que soit votre position, que l'on fasse quand même cette commission d'enquête et que les résultats de ce travail puissent profiter à tous ceux qui vont nous succéder demain.

Voilà. *Merci bien, Monsieur le vice-président.*

**Le président :** *Merci*, président.

Allen.

**M. Allen Salmon :** *À toutes et à tous, par la grâce de Dieu, mes salutations.*

L'examen de cette proposition de délibération relative à la création d'une commission d'enquête sur les enjeux géostratégiques, environnementaux, économiques et financiers de la Polynésie française a été initialement inscrit à l'ordre du jour de la cinquième séance administrative du jeudi 12 juin dernier.

Son étude a été reportée et c'est donc aujourd'hui que nous avons à nous prononcer sur ce texte important dans un contexte apaisé et, j'ose le croire, désormais mieux compris.

J'ai déjà eu l'occasion de richement m'exprimer sur ce texte et d'en défendre l'esprit comme la portée.

Mais aujourd'hui, chers amis, je souhaite intervenir sous un autre angle, celui du consensus, car au-delà de nos sensibilités politiques respectives, cette initiative a su, avec un peu de temps et sans doute grâce à quelques explications pédagogiques supplémentaires, susciter une forme d'adhésion transversale.

Je me réjouis sincèrement que certains collègues de la minorité initialement peu enthousiastes aient su dépasser les réserves liées à la nature du véhicule juridique choisi pour en saisir l'enjeu fondamental. Je pense que ce serait là une preuve de maturité institutionnelle. Comme quoi, lorsqu'il s'agit de l'intérêt supérieur du *pays*, il est toujours possible de se retrouver, même après quelques hésitations de part et d'autre.

Et si nous nous retrouvons aujourd'hui autour de cette proposition, c'est bien parce qu'elle répond à une nécessité collective : mieux comprendre pour mieux décider. Et mieux décider pour mieux protéger notre avenir. Car il faut le dire, la transparence n'est l'ennemi de personne. Elle est même, j'en suis convaincu, l'une des conditions de l'accession à notre pleine souveraineté, notre *indépendance*.

Dans un contexte régional où les regards se tournent à nouveau vers le Pacifique, il serait irresponsable de ne pas interroger les dynamiques à l'œuvre dans notre propre maison. *N'est-ce pas ?*

Notre position géographique, au cœur de l'axe Indopacifique, fait de la Polynésie française un territoire d'intérêts stratégiques majeurs, tant pour les grandes puissances économiques que pour les acteurs militaires. *N'est-ce pas ?*

Nos ports, nos câbles sous-marins, nos ressources naturelles et notre zone économique exclusive suscitent des intérêts multiples. *N'est-ce pas ?*

Il est donc indispensable de disposer d'une vision claire, documentée et partagée sur les engagements passés, les investissements en cours et les projets à venir, qu'ils concernent les infrastructures, les ressources du sol et du sous-sol marin, les réseaux numériques ou encore la gouvernance économique de certaines zones sensibles.

Cette commission d'enquête n'a pas vocation à pointer du doigt mais à éclairer. Elle n'est pas un procès, mais un outil. Et un outil inédit dans notre histoire institutionnelle. Car, c'est bien la toute première fois, chers collègues, qu'une telle commission d'enquête est mise en place en Polynésie française pour traiter d'enjeux aussi déterminants pour notre avenir et cette exigence de clarté, de méthode, et de vision est au cœur de l'engagement que nous portons au Tavini huiraaatira.

C'est pourquoi je vous félicite, vous tous, qu'elle soit aujourd'hui soutenue par une volonté commune, car notre avenir institutionnel, économique, financier, géostratégique et environnemental ne peut pas être laissé au seul hasard des intérêts extérieurs, ni aux querelles de formes et encore moins sacrifié sur l'autel des mécontentes politiques. Et je crois profondément que ce consensus qui s'est formé autour de

cette commission d'enquête n'est pas un simple alignement de circonstances. Il traduit réellement une prise de conscience partagée et de la nécessité d'agir avec lucidité et responsabilité.

C'est dans cet esprit que je vous invite toutes et tous, chers collègues, à adopter cette proposition de délibération.

*Voici une nouvelle fois la demande du groupe Tavini huiraatira : approuvons tous ensemble ce projet de texte. Et, merci, vraiment merci pour cette décision commune que nous allons prendre.*

*Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci.*

Rachelle.

**M<sup>me</sup> Rachelle Flores :** Merci, Monsieur le vice-président.

Je vais intervenir pour venir compléter un peu les interventions de mes collègues, en espérant avec humilité que mes collègues de l'opposition changeront peut-être d'avis.

Ce que nous soumettons aujourd'hui n'est pas une simple formalité. Il s'agit d'un acte de lucidité politique et de responsabilité historique.

À travers cette proposition de création d'une commission d'enquête, enrichie des amendements présentés par la minorité et adoptés en commission, nous posons collectivement une question de fond : quelle est la véritable valeur stratégique, économique, financière et géopolitique de la Polynésie française dans le monde d'aujourd'hui ?

Notre pays, collectivité d'outre-mer au sein de la République française, possède l'une des zones économiques exclusives les plus vastes au monde, plus de 5 millions km<sup>2</sup> dotés de ressources naturelles marines, minières et biologiques dont la valeur, encore trop souvent méconnue, appelle une expertise sérieuse, transparente et approfondie.

Mais au-delà des chiffres, cette commission d'enquête est conçue pour établir une vérité, celle de notre contribution réelle au rayonnement et à la puissance et à l'économie nationale. Une vérité qui ne saurait être résumée à la seule comptabilité des transferts financiers, mais qui doit intégrer les dimensions stratégiques, géopolitiques et environnementales dans lesquelles notre territoire joue un rôle clé.

Nous avons voulu que cette démarche s'inscrive dans une dynamique pluraliste. C'est dans cet esprit que les amendements proposés par la minorité ont été intégrés. Ils renforcent considérablement la portée de l'initiative en recentrant l'objet de la commission sur l'analyse qualitative et quantitative des relations économiques et financières bilatérales avec l'État français, la mesure des flux nets, l'évaluation des retours économiques vers la France et l'impact macroéconomique sur notre tissu productif local.

Loin d'alimenter une posture défensive ou polémique, il s'agit ici de poser les fondements d'un dialogue politique basé sur les faits. Car trop souvent, nos débats sont dominés par des impressions, des narratifs orientés, ou des présupposés jamais démontrés.

En assumant cette mission, notre assemblée ne cherche pas à contester ce qui est dû, mais à objectiver ce qui est véritablement rendu :

- Quelles richesses sont extraites de notre zone économique exclusive ?
- Quels bénéfices en retire le *pays* ?
- Quels effets de levier pouvons-nous bâtir sur notre propre capital territorial, environnemental, culturel et économique.

C'est là l'enjeu essentiel de notre démarche, rétablir la capacité du pays à construire un modèle de développement plus endogène, plus autonome, fondé sur l'exploitation raisonnée, durable et maîtrisée de ses propres ressources, et non plus uniquement sur des mécanismes de transfert institutionnels induits par notre statut d'autonomie.

L'autonomie n'a de sens que si elle est articulée à une connaissance précise de notre potentiel et des rapports réels de dépendance ou de contribution. C'est ce que cette commission permettra de mettre en lumière. Elle le fera en toute indépendance, avec rigueur et transparence, en s'appuyant sur un cabinet d'expertise reconnu, sélectionné dans les règles d'un marché public. Sa composition, étendue à 13 membres représentatifs de la diversité et des sensibilités à notre assemblée, reflète notre volonté de faire de cette enquête un exercice de cohésion parlementaire partagée.

Pour conclure, je réinvite donc mes collègues représentants à voter en faveur de cette proposition de délibération, car au-delà des appartenances, elle nous rassemble autour d'un même devoir : celui d'éclairer les décisions politiques du pays par la vérité des faits, la rigueur des chiffres et le respect de l'intérêt général.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiiraatira*)

**Le président :** *Merci.*

Sylvana.

**M<sup>me</sup> Sylvana Tiatoa :** *Merci, Monsieur le vice-président. Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, bonjour.*

Permettez-moi de le dire sans détour, nous ne venons pas quémander une faveur. Nous posons aujourd'hui un acte politique fort, une initiative de responsabilité qui engage l'assemblée dans la création d'une commission d'enquête stratégique.

Une commission dont la vocation est claire, rassembler les éléments d'information nécessaires pour éclairer avec rigueur et objectivité les choix futurs de notre collectivité. Car il est temps, il est grand temps de comprendre enfin, sans faux-semblants ni opacité, ce que la Polynésie française apporte réellement à la France, et ce qu'elle en reçoit, ou plutôt ce qu'elle croit en recevoir.

On nous parle souvent de transfert, de dotation, de solidarité nationale, comme si nous étions une charge, mais rarement, voire jamais, ne sont ni mis en face les bénéfices colossaux que l'État tire de notre territoire, de notre ZEE immense, de notre position stratégique au cœur du Pacifique, de notre contribution silencieuse à la stature maritime et militaire de la République française au niveau international.

Oui, c'est bien grâce à la Polynésie que la France peut aujourd'hui revendiquer le deuxième rang mondial des puissances maritimes, juste derrière les États-Unis d'Amérique. Car, Mesdames et Messieurs, chers collègues, notre ZEE n'est pas un espace vide. C'est une réserve inestimable de ressources marines halieutiques, minières, énergétiques, mais aussi un levier géopolitique sans équivalent. Et pourtant, cette richesse, dont l'intérêt stratégique est parfaitement connu de l'État, est gérée comme si elle ne nous appartenait pas. Exploitée sous couvert de programmes scientifiques, les travaux de recherche, de prospection et de valorisation menés sur notre territoire servent d'abord les intérêts nationaux. Pendant ce temps, notre économie locale ne bénéficie que marginalement de ces activités, alors même que les données collectées permettent à d'autres d'en tirer profit avant nous.

Ce que nous proposons aujourd'hui avec cette commission, c'est un changement de paradigme. C'est de reprendre possession intellectuelle, politique et économique de nos propres données. C'est d'établir un bilan objectif et pas un sens unique des flux économiques entre Paris et Papeete. C'est de mesurer ce qui entre, mais surtout ce qui sort.

Grâce aux amendements de la minorité intégrés au texte, cette commission d'enquête aura les moyens d'aller au fond des choses. Elle quantifiera les flux nets et les retours économiques vers la France. Elle mesurera l'impact des transferts sur notre économie réelle. Elle analysera les bénéfices stratégiques que l'État retire de notre territoire et elle proposera des scénarios alternatifs pour un développement plus endogène fondé sur nos richesses, nos ressources, nos choix. Car si nous voulons sortir de la dépendance, nous devons d'abord décortiquer les mécanismes qui la maintiennent.

L'autonomie ne doit plus être une coquille vide, un mot que l'on récite comme un mantra. Elle doit redevenir un projet vivant, structurant et offensif, porté par une connaissance lucide de notre rapport de force économique et stratégique. Et à ceux qui nous diront que cette enquête remettrait en cause l'unité de la République, nous répondons ceci : « Ce qui fragilise la République, ce n'est pas la vérité, c'est le mensonge, c'est le déni, c'est l'opacité ».

Cette commission est une alerte, un levier, un outil pour renverser la logique descendante qui fait de la Polynésie un simple point sur une carte au lieu d'un acteur majeur de l'espace Indopacifique.

Mes chers collègues, il est temps d'assumer notre responsabilité. Il est temps de prendre au sérieux ce que nous représentons. Il est temps de sortir des récits que l'on nous impose pour écrire le nôtre.

Je vous invite à voter cette proposition avec détermination et ambition parce que nous le devons à notre pays, parce que nous le devons aux générations futures. Oui, nous avons droit à la vérité et non pas à la fiction.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.*)

**Le président :** *Merci.*

Édouard Fritch.

**M. Édouard Fritch :** Président, je pense qu'il faut passer au vote parce que c'est assez usant d'entendre une basse-cour de perroquets répéter les choses qui sont connues depuis que le Tavini fait de la politique. On sait tout ce qui vient d'être dit. Ce n'est pas la peine, vous ne nous influencerez pas. Ce qui est certain, c'est que cette commission va servir à votre politique du Tavini huiraatira.

Vous avez fait dernièrement une conférence de presse, relisez bien ce que le journal a rapporté sur cette conférence de presse, où vous vous réjouissiez déjà que « les autonomistes viendront nous rejoindre ». Vous l'avez dit vous-même, vous faites un clivage entre les autonomistes et les indépendantistes, même dans le cadre d'une recherche de vérité. Vous parlez tous de vérité, mais vous êtes tous en train de mentir comme je mens, comme tout homme politique ment.

Vous êtes tous en train de mentir parce que c'est le Tavini huiraatira que vous voulez servir avec une telle commission. Alors arrêtons ! On aurait mis en place une mission, on aurait bien participé parce qu'effectivement, l'objectif peut être noble, mais manipulé par vous, il ne sera pas noble. Donc, passez au vote, ce n'est pas la peine. Ça fatigue.

**Le président :** *Merci.*

*Monsieur le maire* Kautai.

**M. Benoit Kautai :** *Monsieur le président, merci. Madame la vice-présidente, bonjour. À toutes et à tous, bonjour.*

*D'après ce que j'entends de vos arguments, on va droit vers une époque où on sera dans les difficultés, où on sera dans la pauvreté. C'est mon avis.*

*Pour la pêche, ce sont 9 000 tonnes que nous pêchons chaque année. Les étrangers, eux, en pêchent 240 000 tonnes. L'argent est là, sous nos yeux. Vous parlez de 5 millions de km<sup>2</sup>, eh bien, allez-y !*

Il faut étudier. Est-ce qu'on a la possibilité de créer, de mettre en place des ports de pêche aux Australes, aux Tuamotu, aux Marquises ? Nous, on est pour le développement de la pêche.

*C'est sur cela que nous devons nous pencher. Est-ce que ça vaut le coup de construire des ports pour les pêcheurs des archipels ? Nous avons du poisson, alors pourquoi ne pas en tirer parti ? Ou bien allons-nous tout laisser aux étrangers qui viennent pêcher chez nous ? Nous n'arrivons pas à épuiser ce qu'il y a dans nos eaux que nous voulons déjà creuser le sol.*

*Nous avons remis une lettre au président Moetai. Pour nous, aux Marquises, il ne faut surtout pas toucher à ces métaux rares. Notre position est claire, mais la décision, c'est vous qui l'avez. Nous, nous protégeons notre espace maritime, pour tout le monde ! Pas seulement pour nous, mais pour nous tous ! C'est ça, notre engagement aujourd'hui. Que l'on développe la pêche, qu'on s'organise, et nous pourrons sortir 20 000 tonnes par an. Neuf mille tonnes, ce n'est rien, le poisson est là. Mais qu'on ne vienne pas dans cette zone maritime que nous protégeons, car nous pensons aussi à l'avenir de nos enfants.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le maire.*

Teremuura.

**M<sup>me</sup> Teremuura Kohumoetini-Rurua :** *Oui. Merci bien, Monsieur le président. Madame la vice-présidente du Pays, chers parlementaires, bonjour. À tous ici-bas, à l'arrière, à ceux qui nous observent, recevez mes chaleureuses salutations.*

Nous saluons la création de cette commission d'enquête car il est temps de sortir du flou, des approximations et des discours convenus qui masquent la réalité des rapports entre la Polynésie française et l'État.

Notre pays n'est pas une simple périphérie lointaine de la République.

Il constitue, par sa zone économique exclusive de plus de 5 millions km<sup>2</sup>, le pivot de la présence française dans l'espace indopacifique, une région au cœur de toutes les convoitises, de toutes les tensions, de toutes les ambitions stratégiques.

Ce n'est pas la Polynésie qui dépend de la France. C'est la France qui, pour asseoir sa stature internationale, s'appuie sur les ressources, la position et la légitimité que lui confère notre appartenance à la République.

Qui oserait nier que l'accès à nos richesses halieutiques, à nos métaux rares, à notre potentiel énergétique, à notre biodiversité unique et surtout à notre espace maritime constitue un atout décisif pour Paris et Bruxelles ?

Qui peut encore prétendre que les transferts financiers publics, si souvent brandis comme une générosité désintéressée, ne sont pas en réalité largement compensés par les flux de retour, par les marchés attribués à des entreprises hexagonales, par les bénéfices stratégiques et géopolitiques engrangés au plus haut niveau de l'État ?

Oui, il y a urgence. Il y a urgence de mettre fin à cette opacité. Il y a urgence de cesser de traiter les élus *polynésiens* comme de simples gestionnaires des crédits d'État, alors que nous sommes les garants de l'avenir de notre peuple, de notre économie, de notre environnement et de notre autonomie.

La création de cette commission d'enquête n'est pas une faveur, c'est une exigence démocratique, un impératif de justice et de respect pour nos institutions.

Nous exigeons une expertise indépendante, internationale, qui quantifie précisément et sans complaisance la nature et l'ampleur des flux financiers et économiques entre la Polynésie et la France.

Combien entre ? Combien sort ? Qui profite réellement de ces échanges ? Quel est le taux de retour de l'argent public ? Quels sont les coûts cachés et les avantages stratégiques non monétaires, les bénéfices tirés par l'État au détriment de notre développement endogène ? Quels sont les scénarios d'avenir si nous décidons enfin de valoriser nos propres ressources, de miser sur notre potentiel, de réduire notre dépendance aux transferts institutionnels pour bâtir une économie polynésienne forte, résiliente, souveraine ?

À nos collègues de la minorité, nous ne pouvons plus nous contenter de rapports partiels, de bilans tronqués, de chiffres arrangés. Nous ne pouvons plus accepter que les intérêts de la Polynésie soient subordonnés à ceux d'un État qui, trop souvent, décide sans nous, pour nous, mais jamais avec nous.

Par cette enquête, nous affirmons notre droit de savoir, de comprendre et de décider pour nous-mêmes. Elle est le signal que la Polynésie française n'est pas à vendre, qu'elle n'est pas un simple pion sur l'échiquier indopacifique, mais un acteur majeur, capable d'exiger la transparence, la vérité, la reconnaissance de ses droits et de ses intérêts.

**M. Edouard Fritch** : Président, on quitte la salle ! Ce n'est pas normal ! On va quitter, on s'en va !

**M<sup>me</sup> Teremuura Kohumoetini-Rurua** : J'appelle donc l'ensemble des représentants à soutenir sans réserve cette démarche enrichie par les amendements de la minorité pour que notre pays cesse d'être une variable d'ajustement et devienne enfin maître de son destin.

*Merci. Que l'amour règne. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**Le président** : *Merci.*

Tevaipaea.

**M. Tevaipaea Hoiore** : Monsieur le président, je voudrais intervenir suite aux propos de Monsieur Édouard Fritch lorsqu'il parle de perroquet de basse-cour.

Je pense que ça mérite un rappel au règlement quand même, parce que nous sommes quand même des élus et nous avons tenu des propos quand même courtois depuis le début et donc, je pense que ça mérite un rappel au règlement.

Merci.

**Le président** : *Merci.*

La discussion générale est maintenant close.

C'est bon ? *Monsieur le président-fondateur.*

**M. Oscar, Manutahi Temaru** : *Merci bien.*

*Je voulais vous exprimer toute ma joie en vous écoutant parler de ce sujet important, chère jeune génération. Merci beaucoup, vraiment merci ! Vous êtes devenus la fierté de ce pays avec ce que vous venez de dire.*

*Réfléchissons aussi à ce qu'a dit le maire de Taiohae. En somme, il pense à l'avenir de ses enfants. Que s'est-il passé ces dernières années ? On les a vus, eux, les habitants des Marquises, manifester jusqu'ici. Ils ont manifesté depuis l'hôpital Mamao jusqu'au Haut-commissariat, n'est-ce pas ? Pourquoi sont-ils allés jusqu'au Haut-commissaire ? Parce que, dans leur esprit, c'est lui le responsable de cette richesse. Eh oui ! C'est ce que j'ai dit à nos frères des Marquises : « Le poisson leur appartient, pas à vous. Le poisson marquisien, c'est eux, les propriétaires. »*

Moi, j'ai une autre proposition à faire. Il faut aller vite. Il y a un tribunal international et demander à ce tribunal de statuer qui est propriétaire de 5 millions km<sup>2</sup> de toutes ces ressources. Statuer. Je suis sûr que nous aurons gain de cause. La communauté internationale a déjà donné son avis. C'est rapide. C'est un document qu'on demande pour que nous sachions où nous allons, qu'on sache ce que représentent ces 5 millions km<sup>2</sup>. Et on fait tout un plat. Ce n'est pas possible, ça. C'est le comportement de... Ah, je n'ai pas envie d'être méchant. C'est inadmissible. La communauté internationale, ce n'est pas l'assemblée de Polynésie ou l'assemblée, le Forum de Suva, c'est la communauté internationale. La Cour internationale de justice va statuer rapidement. Là, on saura qui est propriétaire. On ne va plus... Il y aura une décision de justice. Enfin, ce n'est qu'un avis.

**Le président :** *Merci.*

Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** *Merci, président.*

En fait, je tenais à vous remercier, à remercier tous ceux qui sont intervenus. On ne va pas changer d'avis. Mais, par contre, ce qui m'inquiète, c'est que vous avez en fait confirmé que c'était bien une commande politique dans vos discours. Dans tous vos discours, finalement, vous êtes venus conforter l'idée qu'on avait de cette commission d'enquête. C'est-à-dire que ce rapport, c'est une commande politique visant à conforter un discours indépendantiste qu'on connaît bien et que vous assumez.

Ensuite, nous, on trouvait vos questions légitimes. Si vous lisez bien, si vous avez bien entendu mon discours, en fait, on pense que vos interrogations sont légitimes. Ce que nous critiquons, c'est d'utiliser la commission d'enquête, parce que les objectifs que vous vous êtes fixés répondent à des missions d'information, pas à une commission d'enquête.

Et ensuite, la deuxième chose que nous contestons, ce n'est pas l'envie de rechercher combien représente notre patrimoine naturel océanique. Ce n'est pas ça qui nous dérange. Vous allez payer un cabinet 25 millions F CFP aujourd'hui. Vous allez mettre 25 millions F CFP dans un cabinet pour répondre, et encore, parce qu'à vous entendre, je ne suis même pas sûre que vous soyez prêts à entendre la vérité. Parce que vous êtes tellement convaincus de ce que vous dites. Et là, tous les intervenants qui se sont exprimés, je vous le dis, vous avez exprimé votre volonté d'aller faire payer l'État, que l'État vous ment, que vous voulez connaître la vérité. C'est ça que vous, vous avez fait. Donc, au lieu de nous convaincre, non, vous avez confirmé ce que nous pensions.

Voilà. Et nous ne changerons pas notre vote. Je suis désolée.

**Le président :** *Merci, Nicole.*

Président.

**M. Antony Géros :** *Merci bien, Nicole.*

Bon, on ne va pas refaire le débat. Je veux juste rappeler que nous ne sommes pas n'importe quel groupe ici. Il n'y a que des groupes politiques. Et donc, en tant que groupe politique, je ne sais pas qu'est-ce qu'on peut faire d'autre que de la politique. Sinon, il faut modifier la loi organique pour éviter qu'on nous traite de groupe politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

On est officiellement des groupes politiques et, en tant que tel, je pense que la démarche qu'on entreprend dans le cadre de cette commission d'enquête, elle est d'intérêt général. J'ai dit « est-ce qu'on a le droit de savoir ? » Vous dites « non, il ne faut pas savoir ». Ce n'est pas d'intérêt général, ça. C'est d'intérêt partisan de dire « non, vous n'avez pas le droit de savoir ». C'est comme les essais nucléaires. Est-ce qu'on a le droit de savoir ? Oui, on a le droit. On fait une commission d'enquête. Sur l'évaluation de nos richesses, est-ce qu'on a le droit de savoir ? Oui, on fait une commission d'enquête. Voilà.

*Merci.*

**Le président :** Oui, Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Non, en fait, qu'on se comprenne bien, on ne va pas vous bloquer, vous allez la faire, cette commission d'enquête. Vous n'avez pas besoin de nous pour faire la commission d'enquête. Vous êtes la majorité, vous allez décider, vous allez engager les crédits qu'il faut, c'est-à-dire les 25 millions F CFP, pour faire vos propres recherches. Donc n'essayez pas de nous convaincre. On ne va même pas vous bloquer. Est-ce que vous vous demandez si on va faire un recours ? Moi, je ne le ferai pas. Je vous laisserai dans votre recherche de vérité parce que je pense qu'une commission d'enquête sur la cherté de la vie oui, là, on vous aurait suivi parce que c'est ça, l'urgence du moment.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Nicole.

Steve.

**M. Steve Chailloux :** *Merci beaucoup, président. Excusez mon retard, je suis arrivé un peu tard à notre séance cet après-midi.*

*Je viens d'écouter toutes les opinions qui ont été partagées ici, et cela m'a beaucoup interpellé. J'aimerais aussi exprimer ce que je ressens en entendant tout ce qui a été dit.*

*On nous accuse de faire de la politique. Oui, nous sommes politiciens, et nous faisons de la politique au sein d'une institution politique. On nous pose la question : « Savez-vous vraiment ce que vous êtes en train de faire ? », la réponse est oui, absolument. Il est primordial de bien maîtriser les choses sur l'orientation politique que nous avons clairement défini, celle d'accorder l'indépendance à notre pays, tout comme d'autres ont clairement défini la leur en souhaitant que notre pays reste un territoire français. Mais cela ne remet nullement en cause notre propre orientation politique.*

*On pointe la Tavini huiraaatira du doigt parce que certains sont choqués par les 25 millions. Pourtant, nous ne sommes pas choqués par les centaines de millions qui ont été dépensés pour d'autres projets politiques, n'est-ce pas ? Oui, c'est bien le cas ! (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

*Le travail que nous faisons aujourd'hui, à travers cette commission, se fait dans le respect de la loi. Ce n'est pas une action menée en dehors du cadre légal comme cela a pu se faire dans le passé. Nous agissons, nous décidons, et nous le légiférons dans les limites prévues par la loi.*

*Mes oreilles sont lassées d'entendre sans cesse le Tavini Huiraaatira se faire critiquer pour l'action qu'il mène en faveur de l'ensemble du peuple polynésien. Le temps passe, les années filent. Je me souviens encore du temps des débats sur les essais nucléaires, quand le Tavini Huiraaatira a été traité de tous les*

*noms pour avoir créée cette commission d'enquête. J'avais 18 ans à cette époque-là, je n'étais même pas membre du Tavini Huiraaatira, j'étais encore dans le mouvement autonomiste. Et je ne comprenais pas tout à ce moment-là.*

*À cette époque, on reprochait au Tavini Huiraaatira cette démarche que nous avons entreprise pour aller chercher la vérité et la justice. À cette époque, on essayait de berner le Tavini huiraaatira en disant : « Le nucléaire n'est pas nocif, ne vous inquiétez pas. » Et pourtant, c'est grâce au travail qu'a fait le Tavini que toute la population a enfin compris : nous avons été trompés, manipulés, trahis.*

*Aujourd'hui, les maladies frappent notre peuple ! C'est grâce à cette démarche de recherche que nous avons enfin obtenue la vérité et la justice. Eh bien, nous faisons la même chose aujourd'hui, à travers cette commission, pour aller chercher la vérité et la justice sur les richesses économiques inépuisables qu'il y a chez nous.*

*Ce qui nous dérange, c'est que le débat politique transforme ce sujet en simple querelle partisane, alors que nous sommes tous, y compris le Tavini Huiraaatira, des responsables politiques. Alors ne venez pas nous reprocher de faire de la politique. À travers ce processus politique, nous cherchons à établir la vérité et la justice. Si nous nous sommes trompés, nous le saurons. Mais s'il s'avérait que nous avions raison, les bénéfices de cette enquête profiteront à nous tous, et pas qu'au Tavini Huiraaatira. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**Le président :** *Merci.*

Teremuura.

**M<sup>me</sup> Teremuura Kohumoetini-Rurua :** *Oui. Merci, Monsieur le président.*

*Cette intervention souhaite poser une question à notre Président du gouvernement : ces dernières années, lors des célébrations de l'autonomie, qui a financé toutes ces cérémonies ? Est-ce nous entièrement, est-ce le groupe politique qui défend l'autonomie, ou qui d'autre ? Qu'ils viennent nous le dire clairement, qu'ils nous expliquent qui paie et comment cela est organisé ?*

*Cette commission d'enquête n'est pas pour servir le Tavini Huiraaatira, mais bien pour servir l'intérêt du peuple. C'est cela qu'il faut retenir. Et qu'aucun camp ne vienne nous dire comment faire notre travail.*

*Merci. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**Le président :** *Merci.*

Tapati.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Il existe une devinette de Moorea qui dit : « J'ai des feuilles en haut, j'ai des feuilles en bas, j'ai des feuilles côté montagne, j'ai des feuilles côté mer, mais mon fruit est au centre. » Et la réponse à cette devinette, c'est l'ananas.*

*On peut aussi se demander : qu'y a-t-il au-dessus des airs de notre pays ? Qu'y a-t-il dans les airs ? Qu'y a-t-il sur la terre, et sous la terre ? Qu'y a-t-il sur la mer, et sous la mer ? Ce sont aussi des questions légitimes à poser.*

*Je pense que si ce travail est bien fait, bien entendu, c'est comme si on nous ordonnait de faire l'inventaire de nos richesses. En avons-nous vraiment ou pas ?*

*Un jour, mon enfant m'a dit : « Papa, je veux partir en France. Ici, il n'y a pas de travail, pas d'argent, c'est en France qu'on peut se construire une vie. » Je lui ai répondu : « C'est exactement ce que disaient*

*autrefois ceux qui quittaient les Marquises pour venir à Tahiti : “Va à Tahiti te construire une vie.” » Et une fois arrivés à Tahiti, ils se retrouvaient parfois à dormir sous les ponts. La vraie vie, elle était à Nuku Hiva. Il n’y a pas de vie en France. La vraie vie est ici. Mais on a tout fait pour faire croire à nos jeunes que la vie était ailleurs, qu’elle était en France, qu’elle était à l’extérieur. Ce n’est pas vrai....*

*Je vous le dis : ne vous attachez pas à l’idée de l’argent. L’argent ne reste pas dans la main. C’est comme l’eau. Tu essaies de retenir l’eau dans la paume, elle s’écoule à travers tes doigts. L’argent, c’est pareil.*

*Courage ! Je dis courage avec un cœur apaisé, avec un esprit clair. Constatez-le par vous-même... Pour ma part, je veux remercier nos ancêtres qui nous ont laissé une terre si précieuse, pour nous et pour nos descendants. Jusqu’à aujourd’hui, les responsables politiques n’ont pas toujours mesuré la grande valeur de la langue polynésienne. Si, depuis tout ce temps, ils avaient reconnu sa vraie richesse, la langue polynésienne serait aujourd’hui une langue officielle de notre pays. C’est une richesse fondamentale parmi tant d’autres encore.*

*Et aujourd’hui, nous voulons mettre en place cette commission pour clamer : « Allons donc dresser minutieusement l’inventaire de nos richesses, pour qu’aucune part de notre patrimoine ne nous échappe. »*

*Demain, notre peuple sera heureux de constater combien cette terre héritée de nos ancêtres a de la valeur.*

*Et pour conclure mon intervention, je me souviens d’un poème de Turo qui disait ceci : « Mon fils, ma fille, Regarde vers la montagne, et regarde vers la mer. Regarde vers le ciel, et regarde vers la terre. Regarde Tahiti — là où le soleil se lève, là où il se couche. Voilà ton pays, celui que tes ancêtres t’ont laissé. »*

*Mes salutations. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraa-tira.)*

**Le président :** Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui. Donc vous continuez à confirmer que c’est un rapport à but idéologique. Donc nous, libre à vous, vous avez la majorité. Bon, si ça pouvait ne pas être financé par des deniers publics, ça serait mieux quoi, 25 millions. J’ai beaucoup apprécié le discours de Steve Chailloux, quand on connaît l’histoire de cette commission d’enquête. Au départ, la MEC 1 ne devait pas soutenir. Heureusement qu’Oscar Temaru a cédé sa vice-présidence à Steve Chailloux pour avoir le soutien. Ça, ce sont les rumeurs de l’assemblée qui courent. Donc merci beaucoup. Et puis je crois que nous aussi on va sortir.

**Le président :** *Merci.*

Teremuura.

**M<sup>me</sup> Teremuura Kohumoetini-Rurua :** *C’est une question que j’adresse au Président Moetai. Pourrait-il y répondre ?*

**M. Moetai Brotherson :** *Bonjour à toutes et à tous.*

D’abord je voudrais, parce qu’en venant, j’écoutais *Monsieur le maire* Benoît qui parlait de la problématique des 15 000, 30 000, etc., et qui disait qu’ils avaient demandé à nous rencontrer et qu’on n’avait pas répondu. Si, on a répondu, on les voit demain matin.

Ensuite, sur ta question, Teremuura, bien sûr que non, ce n’est pas les partis autonomistes qui ont payé le prix des célébrations du 29 juin qui se sont déroulées pendant des années chez nous. Certaines ont

coûté plus que le prix de cette commission, il faut le savoir. Si vous voulez, on demandera à la direction concernée de vous sortir les chiffres en cumulé de ce qu'ont coûté les célébrations du 29 juin à l'ensemble des Polynésiens, y compris ceux qui ne sont pas autonomistes. Donc, on est bien dans une vision partisane des choses et une exploitation partisane des fonds publics.

Sur cette étude — et je salue Richard Tuheiava qui est dans la salle — je voudrais rappeler qu'en 2014 il y a eu une étude qui a été menée par la délégation sénatoriale aux Outre-mer sur la valeur économique des ZEE dans les Outre-mer. Donc, ce n'est pas comme si on inventait quelque chose. Ce type d'étude a déjà été faite par des assemblées législatives dans le cadre de leurs fonctions. Après, est-ce que ça doit être une mission d'information, une commission d'enquête ? L'avenir nous le dira. Mais sur le fond, sur le fond — et je remercie le président de l'assemblée dans ce qu'il a dit pour son allocution que j'ai écoutée à distance —, ce que nous faisons, ce que nous voulons faire aujourd'hui — comment dire ? — ça va servir demain à tout le monde, autonomistes, indépendantistes, il y a peut-être des départementalistes dans la salle, je ne sais pas... Comment mener sereinement un débat politique, comment envisager l'avenir d'une collectivité aujourd'hui, d'un pays pour nous demain, si on ne connaît pas notre propre potentiel, notre propre valeur ? Qu'est-ce qu'il y a d'illégitime à vouloir l'établir ? Moi, cette commission, alors oui, les montants peuvent choquer, mais encore une fois, je rappelle que les célébrations du 29 juin ont coûté beaucoup plus que ça, les études sur le Mahana Beach encore plus. Enfin, le nombre de centaines de millions qui ont été dépensés en pure perte sur des décisions prises dans cette assemblée ou de l'autre côté, ce n'est pas... Nous, on n'est pas là pour — enfin, je pense — il ne s'agit pas pour nous de faire absolument la démonstration qu'on a raison, mais d'établir les chiffres. Et contrairement à ce que pouvait dire Nicole, on acceptera les chiffres, quels qu'ils soient, et on ajustera notre façon de faire de la politique en fonction de la réalité de ces chiffres. C'est simple, dans le fond.

**Le président :** *Merci*, Président.

*Plus d'intervention ?*... On va faire une pause alors... Petite pause, après on reprend. C'est président qui reprend le perchoir. *Merci*.

*(Présidence de M. Antony Géros, président de l'assemblée.)*

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** *Monsieur le président, j'aimerais intervenir brièvement. Les élections approchent. Si nous appliquons cette stratégie dans toutes les communes, ils abandonneront leurs armes et renonceront à la violence. Voilà l'image. Mais ce n'est pas réaliste. Si un peuple souhaite parler de sa souveraineté, comme tous les peuples de ce monde, ce n'est pas réaliste, ce n'est pas réaliste.*

*Voilà tout. Mes salutations.*

**Le président :** *Merci bien, Monsieur le président fondateur, ainsi qu'à notre Président pour cet ultime échange. Nous poursuivons nos travaux. J'invite donc le rapporteur à donner lecture du premier amendement... Voilà, c'est à vous.*

**M. Tevaipaea Hoiore :** *Tout à fait, Monsieur le président.*

Les 4 derniers alinéas de l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de délibération sont remplacés par les dispositions suivantes :

La commission d'enquête doit plus particulièrement s'attacher à examiner et à évaluer la nature quantitative et qualitative des relations financières et économiques entre la Polynésie française et la France. À cet effet, elle doit :

– établir un bilan complet des flux financiers et économiques bilatéraux, comportant une quantification exhaustive des flux financiers nets (entrants et sortants), un calcul du « taux de retour » des financements publics vers l'économie française et une analyse de la balance commerciale et des autres flux économiques pertinents ;

- évaluer l'impact macroéconomique global des transferts et des relations économiques sur l'économie polynésienne ;
- mener une analyse coûts-avantages élargie, en considérant les bénéfices et les coûts pour la Polynésie française et en évaluant les intérêts et avantages pour la France, y compris les aspects stratégiques non monétaires (accès et contrôle de la ZEE, positionnement géopolitique dans l'espace Indo-Pacifique, rôle dans la défense et le statut de puissance nucléaire) ;
- proposer des scénarios prospectifs sur l'évolution de ces relations financières et économiques et de leurs impacts.

Exposé sommaire.

Le présent amendement vient préciser les missions et les actions concrètes attendues de la commission d'enquête afin de garantir la qualité et l'efficacité de ses travaux.

Ainsi, la commission devra tout particulièrement analyser les relations financières et économiques entre la Polynésie française et la France et à cet effet, produire un bilan complet des flux, évaluer l'impact macroéconomique et réaliser une analyse coûts-avantages intégrant les enjeux stratégiques. À partir de ces éléments, elle proposera des scénarios pour anticiper l'évolution de ces relations et leurs conséquences.

*Merci.*

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'amendement. *Pas d'intervention sur cet amendement* Je mets aux voix. *Je mets aux voix : qui est pour ?* 38. Nicole, contre ?... Contre. 1 contre et 38 pour. *Merci*

*L'ensemble de l'article 1<sup>er</sup>.* L'ensemble de l'article 1 modifié, amendé : même vote ?... Même vote. *Merci*

## Article 2

**Le président :** *À l'article 2, il existe une disposition de la loi, en particulier concernant la désignation des membres appelés à siéger dans cette commission, en respectant aussi bien la majorité que la minorité. C'est la loi. Et dans cette même loi, il est également prévu une disposition de pouvoir au sein de la juridiction qui a imposé que cela soit respecté. Cela signifie que nous ne pouvons pas écarter la minorité. Il est exigé que leurs représentants soient désignés, que leurs noms soient inscrits. S'ils ne veulent pas siéger, c'est nous qui devons inscrire leurs noms. Voilà la règle.*

Donc je vais traduire ce que je viens de dire. Au niveau de l'article 2 (*Réaction inaudible de M<sup>me</sup> Nicole Sanquer.*), au niveau de l'article 2, s'agissant de la composition de la commission d'enquête, l'expérience des précédentes commissions d'enquête nous a fait connaître le positionnement jurisprudentiel qu'a pris le tribunal administratif de Papeete — parce que ça n'a pas été amené en appel ; mais bon, maintenant que ça n'a pas été en appel, c'est la décision du TA qui prime. Et dans cette décision, ils ont imposé à notre institution d'avoir à imposer les noms de la partie minoritaire qui souhaite ne pas participer à la composition de cette commission. Donc, même contre le gré de la partie minoritaire, on va être obligé d'imposer des noms. Après, si ça se retrouve dans les prétoires, pourquoi pas, mais on est armé avec une décision qui a été prise... C'est une décision de 2006. Il s'agissait d'une commission d'enquête qu'on avait créée à l'assemblée et à l'intérieur de laquelle commission il y a deux membres, dont président Édouard et puis Kohumoetini, qui ont refusé de siéger parce qu'on avait imposé leur nom, et le tribunal a donné raison à l'assemblée d'avoir imposé leur nom. Donc on risque de nous retrouver devant le même cas de figure étant donné que le groupe minoritaire a refusé de poursuivre la séance avec nous et ne sont pas présents pour participer à la composition de cette commission.

Donc ce qui nous amène à proposer une liste ainsi composée. On va vous distribuer la liste parce que ça va être un amendement bien entendu à l'article 2 qu'on va devoir adopter, mais je vais vous donner déjà la composition de cette liste : au niveau de la présidence, moi-même ; la vice-présidence, Monsieur Oscar Temaru ; et parmi les membres de la majorité, on l'a arbitré en comité de majorité, il y a Maurea, Tevaipaea, Allen, Rachelle, Teremuura, Odette et Steve. Et au niveau de la minorité, étant donné qu'ils ne sont pas présents, eh bien on a pensé mettre dedans Lana, Tepuaraurii, Teura et Pascale. Voilà.

Oui, Allen.

**M. Allen Salmon :** Je regrette l'absence de Monsieur Nuihau Laurey cet après-midi, parce que c'est le premier élu de la minorité qui s'est positionné lors de notre dernière séance pour cette commission d'enquête. Et ça avait étonné tout le monde, il disait qu'il ne voit pas de problème dans la mesure où on va vers une transparence. Et donc j'ose espérer qu'un autre membre du groupe A here ia Porinetia puisse peut-être le remplacer.

**Le président :** Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le Président.

Donc, en effet, comme je l'ai rappelé, Monsieur Laurey s'est exprimé dans cette enceinte en disant que votre réflexion, votre questionnement étaient légitimes. Par contre, Monsieur Laurey s'est positionné plus pour une mission d'information qu'une commission d'enquête. Et nous avons eu notre rendez-vous avec le président Géros. Nous n'avons pas changé. Comme on vous dit, les questionnements que vous avez sont légitimes, mais ce n'est pas une commission d'enquête par rapport à la définition d'une commission d'enquête dans le règlement intérieur. Voilà.

Moi, j'avais juste une question, vu qu'ils ne sont pas là. Donc j'ai vu la circulaire qui est passée il n'y a pas si longtemps, et parmi les sanctions pour les présences aussi bien dans les commissions législatives qu'en séance, il y a aussi les commissions d'enquête. En fin de compte, vous allez forcer la minorité. Enfin, nous, ça va. Nous, on est A here ia Porinetia, nous ne sommes pas un groupe Nous sommes des non-inscrits. Des fois ça a des avantages comme ici, puisqu'il n'y a pas d'obligation à ce que vous nous nommiez à l'intérieur. Mais par contre, je pense à mes collègues qui ont déclaré ici ne pas vouloir y siéger. Donc s'ils ne viennent pas, ils seront sanctionnés financièrement. Vous confirmez cette information, Monsieur le président ?

**Le président :** Oui, telle est la loi. Oui ?

**M. Tematai Le Gayic :** Merci, président. Merci pour le rappel de la circulaire et l'ensemble des règlements qui nous sont soumis. Et je pense que quelle que soit nos opinions politiques, dès lors qu'un règlement intérieur nous impose d'être présents dans les différents organismes qui composent notre assemblée, il nous faut venir ou il nous faut justifier de notre absence. Peut-être par respect pour les quatre élus que nous allons coopter pour intégrer cette commission d'enquête, peut-être leur laisser au moins le choix de choisir qui seront ceux qui vont devoir justifier leur absence récurrente sous peine de sanctions.

**Le président :** Le grand problème, c'est que c'est maintenant qu'on prend la décision et ils ne sont pas là.

Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Je ne sais pas si on doit remplir aujourd'hui les membres. Je sais que le texte impose de nommer un président et un vice-président, mais je crois que c'est au moment de la commission d'enquête. Je ne suis pas sûre. Mais est-ce qu'il y a une réelle obligation de nommer les membres aujourd'hui ou est-ce qu'on peut attendre la réunion de la commission d'enquête ? C'est une question.

**Le président :** Sous réserve d'obtenir l'article idoine qui nous explique exactement comment ça fonctionne, la délibération indique l'objet de l'enquête : désigne le président et le vice-président de la commission, détermine le montant maximum des crédits pouvant être consacrés aux travaux de la commission, fixe la date à laquelle la commission devra déposer son rapport au plus tard à l'expiration du délai de six mois à compter de la date de publication de la délibération au journal officiel. Oui, apparemment, vous avez peut-être raison. Mais en tous les cas, il y a une jurisprudence quand même. Quelle que soit la version qui consiste à dire soit on les nomme dans la délibération ou soit on nomme que le président et le vice-président, il n'en demeure pas moins que le paragraphe qu'il y a au-dessus précise que ces commissions sont composées de 9 à 13 membres désignés à la représentation proportionnelle des groupes constitués à l'assemblée. Et puis on a rajouté un petit paragraphe, je crois il n'y a pas longtemps : « Celle-ci peut cependant décider d'y faire siéger des représentants non-inscrits ».

Oui.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Donc, au nom de la minorité, je vous demande, comme Tematai l'a dit, peut-être d'attendre la première réunion de commission pour remplir les noms de la minorité. Bon, c'est déjà bien, vous n'avez pas choisi des *maires*, apparemment. Si ? Non ? Il y avait Lana, Tepuaraurii, Pascale et ?... Ah, peut-être Teura. Parce que c'est vrai que les *maires* sont souvent excusés, parce qu'ils sont pris dans leur commune. Mais peut-être pour mieux démarrer, attendre, vu qu'aujourd'hui ils sont soumis à l'obligation d'y siéger, eh bien qu'ils vous proposent les quatre noms plutôt que d'imposer.

**Le président :** Bon, c'est vrai que quand on met plusieurs juristes ensemble pour un même texte, ça produit le même résultat que quand on met deux juristes en face l'un de l'autre sur le même texte. Je pense qu'il faut de toute façon une délibération pour désigner les membres. Parce que si on s'exclut de la délibération, ça veut dire que l'existence des membres qui complètent la composition de la commission d'enquête va être aléatoire. Aujourd'hui, il y a un membre qui vient, demain c'est un autre qui est en place. Eh bien si, parce qu'ils ne sont pas désignés. Par contre, si au niveau d'une délibération on officialise les noms qui font partie de cette commission — parce que n'oubliez pas, lorsqu'on va rendre le rapport, il y aura le nom de toutes ces personnes dessus —, donc à ce moment-là, je pense que ça risque de nous ramener encore juste pour voter la composition officialisée, la composition à cause de membre d'une minorité qui a refusé d'être présent lors du vote de la délibération.

Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Non, là, vous l'avez confirmé, le règlement intérieur impose que quand on vote une délibération en mettant en place une commission d'enquête, l'obligation c'est de mettre le président et le vice-président. Alors moi, j'ai eu à gérer une commission d'enquête sur le Covid et on l'a fait ensemble. Je l'ai fait avec l'ancienne mandature. Et c'est vrai que c'est à la première réunion de la commission où on a pu compléter les autres noms. Monsieur le président, soyez rassuré, il y a une obligation. Sinon, il y a une obligation. Il y a une obligation que la minorité soit dans la commission d'enquête. Et là, avec la sanction financière de l'absence, il y a une obligation pour eux d'y siéger. Donc c'est cher quand même de ne pas se présenter. Voilà, c'est juste comme ça. Mais après vous avez la majorité, vous décidez.

**Le président :** Alors, bon, je vais vous lire, en fait, ce que j'appelle la jurisprudence de premier niveau. Alors Nicole : « Considérant d'autre part que dès que l'Assemblée de la Polynésie française a décidé de réunir une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur les conséquences des essais aériens entre 66 et 74 pour les populations de Polynésie française, les dispositions susmentionnées du 2 de l'article 68 de la délibération 2005 lui faisaient obligation de désigner — de désigner, donc c'est par délibération — les membres de cette commission à la représentation proportionnelle de chacun des groupes politiques constitués à l'assemblée, que par suite », etc. Donc en fait, je pense que le tribunal entend bien que de toute façon, qu'on le fasse d'abord dans une première délibération, nommer uniquement le président, les vice-présidents, il n'en demeure pas moins qu'il

demande une délibération pour formaliser la présence des autres membres par la suite. Donc, pour éviter d'avoir deux délibérations, moi je vous propose de prendre la décision tout de suite. Sans anticiper la manière d'interpréter les propos que j'ai entendus de la minorité, je pense qu'ils ne vont pas vouloir participer de toute façon. Le président Fritch a été clair dans son intervention, on a reçu ça 5 sur 5, donc on ne va pas décider pour eux sauf qu'on applique la loi. En appliquant la loi, on a essayé de voir les personnes qui seraient plus susceptibles d'être moteurs ou peut-être ressources dans le cadre de cette commission au niveau de la minorité.

*Très bien, il n'est pas nécessaire de traduire cela dans notre langue — nous avons compris. Cette liste de noms vous a été transmise, qu'en pensez-vous ?... De notre côté, c'est fait, nous sommes d'accord ? Dans ce cas, poursuivons.*

Donc je mets aux voix l'amendement à l'article 2 : qui est pour ?... Donc même vote que la dernière fois : 3 contre et 38 pour.

Ensuite, l'ensemble de l'article 2 amendé : même vote ?... Même vote, adopté.

### Article 3

**Le président :** Article 3. Je mets aux voix l'article 3 pour le financement. Pas d'intervention ?... Je mets aux voix : même vote ? Même vote, adopté.

### Article 4

**Le président :** Je mets aux voix l'article 4 : même vote ? Même vote, adopté.

### Article 5

**Le président :** Je mets aux voix l'article 5 : même vote ? Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération : même vote ? Même vote, adopté. *Merci bien.*

## RAPPORT N° 78-2025 RELATIF À UNE PROPOSITION D'ACTE DE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À LA COMMISSION PERMANENTE Présenté par M. le représentant Allen Salmon

**Le président :** Alors, je vais vous demander de faire une petite modification de l'ordre du jour. Je vais vous demander de faire adopter l'acte de délégation — comme il y a le Président qui est là, après il pourra se libérer s'il veut — par rapport aux modifications de l'acte de délégation. Vous avez tous le projet d'acte de délégation avec vous. Vous avez regardé, on l'a toiletté en commission déjà. Il n'y a pas d'autres modifications, il n'y a pas de changements, il n'y a pas de textes que vous voulez retirer ? Tout ce qui avait été décidé d'être retiré est suffisant ?

Oui, Heinui.

**M. Heinui Le Caill :** Président de l'assemblée, Président du Pays, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, tout le monde, chers collègues, *bonjour.*

Par rapport à l'acte de délégation, il y a des comptes financiers de 2023 qui ne sont pas encore arrivés à l'assemblée, donc ils ne vont pas passer durant cette période de commission permanente. À mon sens, ça va certainement passer en décembre.

**Le président :** Oui, Allen.

**M. Allen Salmon** : Président, les amendements concernant l'acte de délégation ne sont toujours pas arrivés. On les attend.

**Le président** : O.K. À cause de cette inversion, ils n'ont pas eu le temps de terminer les copies, ils sont en train de terminer, donc je vais faire une suspension de 5 minutes et on va reprendre après. *Merci*

La séance est suspendue.

*(Suspendue à 17 h 2, la séance est reprise à 17 h 3.)*

**Le président** : Très bien. Vous avez tous reçu une copie de l'amendement concernant l'acte de délégation. Je vais rendre la parole à Allen pour présenter son rapport.

**M. Allen Salmon** : Merci, Monsieur le président.

L'article 127 de la loi organique n° 2004-1912 du 27 février 2004 modifié portant statut d'autonomie de la Polynésie française, prévoit qu'entre les sessions, la commission permanente règle par ses délibérations les affaires qui lui sont renvoyées par l'assemblée.

La proposition d'acte de délégation ci-jointe propose donc de fixer les différentes habilitations que l'assemblée de la Polynésie française prévoit d'accorder à la commission permanente durant l'intersession.

Examinée en commission le 24 juin 2025, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, la présente proposition d'acte de délégation a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition d'acte de délégation ci-jointe.

**Le président** : Merci. Un amendement a été déposé.

**M. Allen Salmon** : Un amendement a été déposé sur l'article 1<sup>er</sup>.

Il est proposé de remplacer l'annexe visée à l'article 1<sup>er</sup> de la proposition d'acte de délégation par l'annexe ci-jointe.

Alors il y a trois dossiers que l'on a rajoutés : le n° 17, ensuite le n° 24 et le n° 25. Voilà les trois dossiers qui ont été rajoutés à la première liste.

**Le président** : La discussion est ouverte. Oui.

**M. Allen Salmon** : Et il y a aussi une demande de retrait des n° 71 et 72, les deux derniers dossiers, celui qui porte sur le code des finances publiques et le code des assurances. Les deux derniers dossiers.

C'est bon, Monsieur le président ? Si, Monsieur le Président accepte.

**M. Moetai Brotherson** : Sur le retrait de ces deux derniers dossiers, je vous demande quelques minutes, le temps que mon ministre des finances me réponde sur l'urgence ou non de l'examen de ces dossiers et donc de leur passage ou pas en commission permanente.

**Le président** : Bien. Moi, ce que je vous propose, c'est de réserver peut-être l'examen de la suite de ce document parce que, si tel est le cas, on est obligé de faire un amendement quand même. On refait un autre amendement pour retirer.

RAPPORT N° 83-2025 RELATIF À UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION APPELANT L'ÉTAT À INTENSIFIER SES ACTIONS AU NIVEAU LOCAL, NATIONAL, RÉGIONAL ET INTERNATIONAL EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DE LA MÉTHAMPHÉTAMINE, DES DROGUES SYNTHÉTIQUES ET DES CONDUITES ADDICTIVES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par MM. Heinui Le Caill et Tevaipaea Hoiore

**Le président :** Bien, je vous propose de vous reporter au dossier n° 83 relatif à une proposition de résolution appelant l'État à intensifier ses actions au niveau local, national, régional, etc., en faveur de la lutte contre la méthamphétamine.

Je demande à Monsieur Le Caill Heinui de donner lecture de son rapport de présentation.

**M. Heinui Le Caill :** Oui. Merci, Monsieur le président.

Je tiens également à saluer Monsieur Rauarii De Longeaux, notre nouveau délégué interministériel contre les drogues et la violence qui est parmi nous.

Notre pays fait face à une aggravation rapide du trafic et de la consommation de méthamphétamine, ou « *ice* », dont les effets sanitaires, sociaux et sécuritaires sont dévastateurs. Ce phénomène, porté par des réseaux criminels de plus en plus structurés et des circuits internationaux, touche désormais toutes les couches de la population, et notamment notre jeunesse. Face à cette menace multiforme, et dans un contexte de saturation judiciaire et d'insuffisance des dispositifs de prise en charge, il est urgent de coordonner une réponse forte à tous les niveaux.

Compte tenu de la montée en puissance du trafic de l'*ice* et autres drogues synthétiques telles que le *fentanyl* qui fait son apparition, de leur impact considérable sur l'ordre public, la santé publique et le bien-être collectif, la présente proposition de résolution appelle l'État à intensifier ses actions au niveau local, national, régional et international en faveur de la prévention et de la lutte contre la prolifération de la méthamphétamine, des drogues synthétiques et des conduites addictives en Polynésie.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée de déclarer que la lutte contre la méthamphétamine et les drogues synthétiques constitue une cause prioritaire pour le territoire, pour le pays et d'appeler à une mobilisation forte et une coopération renforcée.

Il est également proposé de demander à l'État :

- d'ériger la lutte contre la méthamphétamine et les drogues synthétiques en Grande cause nationale pour l'année 2026, en cohérence avec la mobilisation territoriale polynésienne, et le vœu présenté par l'exécutif à l'État ;
- de renforcer le cadre répressif applicable aux trafics de méthamphétamine et de drogues synthétiques pouvant aller jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité dans les cas les plus graves conformément à l'article 222-34 du code pénal ;
- de renforcer son appui budgétaire dans l'exercice de ses compétences afin de permettre une augmentation des moyens financiers, humains et techniques des forces de l'ordre et de la justice en Polynésie ;
- d'apporter un soutien financier renforcé aux communes et aux associations œuvrant à la prévention, à l'accompagnement des victimes et à la réinsertion des personnes touchées ;
- de participer activement, en partenariat avec le Pays, au renforcement des actions en faveur de la mise en œuvre de la politique publique dans ce domaine avec notamment le soutien à la création d'un Observatoire territorial des drogues et des addictions ;

- de renforcer les dispositifs de protection des témoins, des familles et des lanceurs d’alerte, confrontés aux pressions liées aux trafics de stupéfiants, tout en les adaptant aux spécificités locales ;
- et de renforcer ses opérations et les initiatives conjointes de lutte contre les réseaux de trafiquants opérant dans la région, en collaboration avec les États et territoires du Pacifique ainsi que les organisations régionales.

Lors de l’examen de la présente proposition de résolution en commission du 27 juin 2025, les échanges ont porté principalement sur les diverses actions menées par les acteurs impliqués dans la lutte contre ce fléau, les moyens financiers engagés ainsi que la coordination des ressources disponibles afin de renforcer l’efficacité de ces actions. Il a également été souligné que cette problématique mobilise et rassemble toute la société polynésienne autour de la nécessité d’une réponse collective et solidaire face à ce fléau.

À l’issue des débats, la présente proposition de résolution a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes propose à notre assemblée d’adopter la proposition de résolution ci-jointe.

Pour finir, permettez-moi d’abord de remercier l’ensemble des élus qui ont participé, qui ont contribué à cette résolution, notamment le président de l’assemblée, le président du groupe du Tavini ainsi que les membres des commissions de l’éducation et de la santé. Merci également aux élus de la minorité avec qui nous avons pu échanger et qui sont déjà engagés comme nous dans cette lutte contre ce fléau. Je salue également le travail de notre députée, Nicole Sanquer, qui est sur ce sujet.

Rendons également hommage à l’association No Ice, qui a porté ce combat il y a 20 ans et qui, dont l’action est toujours une source d’inspiration. Merci à la fédération citoyenne de lutte contre les drogues et la toxicomanie qui a repris ce flambeau, aux associations engagées aujourd’hui sur le terrain, souvent dans des conditions difficiles. Enfin, un hommage appuyé aux communes, aux confessions religieuses déjà mobilisées face à ce défi, parfois dépassées ; et je n’oublie pas les forces de l’ordre qui font de leur mieux pour combattre ce fléau.

*Merci.*

**Le président :** Merci.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : Tavini huiraatira 36, Tapura 15, non-inscrits 9.

J’invite l’intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Nous examinons cet après-midi une proposition de résolution pour marquer notre ferme volonté d’agir contre le développement du trafic comme la consommation de méthamphétamine plus communément appelé « *Ice* » sur notre territoire et qui impacte pour notre jeunesse et les familles polynésiennes.

Cette proposition appelle ainsi l’État à intensifier son action contre la prolifération de cette drogue et contre les conduites addictives qui ravagent notre société en érigeant la lutte contre l’*ice* et les drogues synthétiques en Grande cause nationale pour l’année 2026.

Je tiens ici à saluer l’initiative législative de Monsieur Heinui Le Caill et Tevaipaea Hoiore.

Mes chers collègues, les Polynésiens font face à un fléau sans précédent, nos jeunes sont en danger, nos familles sont déstabilisées, nos quartiers souffrent, et le tissu social de la Polynésie française se désagrège sous les coups répétés de ce fléau toxique, destructeur et de mieux en mieux organisé.

En 2024, les affaires liées à l'*ice* ont bondi de 28 % à Papeete. Cette drogue circule aujourd'hui partout, y compris en microdoses dans les établissements scolaires, les quartiers résidentiels, et même dans nos îles les plus éloignées. Elle ne connaît plus de frontières sociales, ni géographiques.

Elle provoque des troubles neuropsychiatriques, provoque à la désocialisation, génère de la violence, conduit au décrochage scolaire et accroît la prostitution. Les conséquences sont dramatiques pour les consommateurs, leurs familles, et les communautés qui n'ont plus les moyens ni les ressources suffisantes pour y faire face.

Face à cette situation, nous devons parler d'une seule voix. Celle du Pays, de ses élus, mais aussi celle d'un partenariat déterminé avec l'État.

Ce que nous demandons à travers cette résolution, ce n'est pas un simple accompagnement symbolique mais une mobilisation immédiate, concrète, durable, et coordonnée, dans cinq domaines clefs :

- Le renforcement des forces de l'ordre et de la justice, avec plus de moyens humains, techniques et financiers pour démanteler les réseaux ;
- La protection des familles, des témoins et des lanceurs d'alerte, car l'omerta gangrène encore de trop nombreux quartiers ;
- L'accès à une prévention renforcée via l'école, les associations, les confessions religieuses, les communes ;
- La coopération régionale renforcée, car ce trafic est international ;
- Et surtout, la prise en charge des victimes, à travers des dispositifs de soins à la hauteur du problème.

Nous voulons insister sur un point crucial souligné par cette résolution : la nécessité urgente de construire en Polynésie française un centre spécialisé de prise en charge des consommateurs pour les accompagner et retrouver le vrai chemin de la vie.

Car il est vrai qu'aujourd'hui, il n'existe aucune structure adaptée pour accueillir et soigner efficacement les consommateurs. Nos services de santé sont saturés, mal préparés, en sous-effectif pour répondre à cette problématique spécifique, et souvent impuissants à accompagner les parcours de sortie.

Un centre dédié permettrait :

- Une prise en charge médicale et psychologique encadrée ;
- Un hébergement sécurisé temporaire, loin de tout environnement toxique ;
- Un accompagnement à la réinsertion sociale, scolaire ou professionnelle ;
- Et surtout, l'espoir d'une nouvelle vie pour ces consommateurs et leurs familles.

Mes chers collègues, il ne peut y avoir de lutte efficace contre l'*ice* sans un soutien actif aux familles des victimes.

Ce sont elles, en première ligne, qui vivent la peur au quotidien. Ce sont elles qui voient leur enfant glisser sans savoir vers qui se tourner. Elles ont besoin de ressources, d'écoute, d'assistance psychologique, de structures de relais, y compris d'hébergement d'urgence quand leur sécurité est en jeu. Face à ce combat, elles ne doivent pas rester seules.

Enfin, je tiens à rappeler ici une proposition essentielle évoquée dans le cadre de l'exercice de mon mandat parlementaire à Paris : l'emploi des produits des avoirs criminels saisis localement pour financer les politiques de prévention, les centres d'accueil et les actions des associations.

Aujourd'hui, la Polynésie est exclue du bénéfice des fonds MILDECA, alors même que notre territoire est parmi les plus touchés et contribue à son financement. Dans ce contexte, mes chers collègues, j'ai

sollicité l'ensemble des ministères, ainsi que les administrations étatiques d'une demande de création d'un fonds de concours "Drogue Polynésie", en partenariat avec l'AGRASC, pour que les sommes saisies aux trafiquants ou résultant de la vente des biens saisis servent directement à reconstruire ce qu'ils ont détruit.

Cette mesure permettra de préserver les deniers publics, étatiques comme les nôtres, pour tenter de réparer le mal fait.

Mes chers collègues, cette résolution ne doit pas rester un vœu pieux. Elle doit être un signal fort, une exigence ferme et une feuille de route collective. Nous devons agir maintenant, car chaque jour qui passe, c'est une vie qui se brise. Une famille qui s'effondre. Un avenir qui s'éloigne.

Nous voterons cette résolution avec conviction. Et j'appelle chacun ici à faire de cette cause notre cause commune, en vue de son inscription comme Grande Cause nationale en 2026, mais surtout, en apportant des solutions concrètes dès aujourd'hui.

Enfin, je tiens à remercier et surtout encourager les actions de la Fédération citoyenne de lutte contre les drogues et la toxicomanie ainsi que l'ensemble du tissu associatif qui œuvre, sans relâche au quotidien dans la lutte contre ce fléau.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci bien.*

On poursuit avec l'intervenant du Tavini huiraatira.

Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci*, président.

Madame la vice-présidente, Madame la ministre, *bonjour* ; Monsieur le délégué interministériel *bonjour*.

La résolution qui nous est proposée aujourd'hui ne cherche ni la polémique ni le spectaculaire. Elle s'inscrit dans une volonté de responsabilité partagée face à un fléau qui touche aujourd'hui l'ensemble du *pays*, comme il a été dit par notre chère députée. Effectivement, notre pays est confronté à une crise sans précédent liée à la prolifération de l'*ice*.

En décembre 2024, le diagnostic Kairos a mis en évidence la banalisation de cette drogue, y compris chez des publics très vulnérables.

Cette résolution répond à une urgence concrète vécue par les familles, les communes, les services, les professionnels de santé. Elle pose des propositions solides dans un esprit de coopération, de lucidité et de construction.

Depuis plusieurs années, l'*ice* s'est installé de manière insidieuse, mais durable. Ce n'est plus une consommation marginale ni un phénomène localisé. C'est une vague qui monte, qui traverse les couches sociales, qui touche les jeunes comme les adultes, les îles comme les zones urbaines.

Ce que nous observons aujourd'hui, c'est un basculement. Ce n'est plus seulement le *cannabis* qui inquiète, ni l'alcool, ni les médicaments détournés, C'est une drogue de synthèse, la méthamphétamine, appelée localement *ice*, qui se diffuse vite, violemment et sans filet.

Le rapport Kairos l'a souligné avec clarté. Cette drogue ne ressemble pas aux autres. Elle est plus destructrice, plus addictive, plus rapide dans ses effets, plus dévastatrice pour les liens sociaux. Elle provoque errance, violence, confusion mentale, rupture familiale, prostitution, perte de repère.

Les profils des personnes touchées évoluent : des enfants à peine adolescents, des mères isolées, des femmes enceintes, des jeunes adultes déscolarisés, des personnes sans domicile. Autant de cibles que les trafiquants identifient approchent en rôle.

Ces réseaux ne relèvent plus de logiques artisanales. Ils sont structurés, hiérarchisés et opèrent selon des méthodes empruntées aux grandes organisations criminelles. Ces réseaux recrutent des micro-dealers alimentaires qui vendent pour survivre, pour financer leurs propres dépendances ou nourrir leurs proches.

Derrière ces parcours individuels, ce sont des structures entières qui se fissurent, des familles fragilisées, souvent silencieuses, souvent démunies, des enfants mis à l'écart, faute de réponses ou par peur de l'exposition, des soutiens communautaires qui vacillent, églises, associations, voisins, *personnes âgées*.

Le trafic est déjà là. Il circule. Il s'est installé il y a plus de 25 ans. Et cela concerne tout le *Pays*, y compris les archipels éloignés. Mais dans ces zones, il n'y a pas de centre de sevrage, pas d'unité mobile, pas de professionnels spécialisés. Le désert sanitaire et social face à la dépendance y est total.

Les conséquences sont multiples. Elles touchent la santé mentale et physique, le tissu social, la sécurité, la scolarité, l'économie familiale, la cohésion communautaire. On observe une augmentation des violences intrafamiliales, du décrochage scolaire, des actes de petite délinquance, des vols de la prostitution, comme on l'a déjà dit, et aussi des accidents de la circulation provoqués par des états de manque, d'agitation ou d'altération mentale.

Face à cela, le pays agit. Les services de santé, de prévention, de sécurité, se mobilise. Le gouvernement a déclaré l'urgence nationale, débloqué 250 millions F CFP et nommé un délégué interministériel en la personne de Monsieur Rauarii De Longeaux. Cette désignation marque une étape. Elle appelle désormais une structuration claire de la réponse du pays, mais le cœur du problème demeure.

Les leviers les plus déterminants relèvent de compétences régaliennes : justice, douane, cybersécurité, surveillance logistique, coordination interrégionale qui échappent encore au *Pays*. Et l'État, en dépit de la gravité de la situation, tarde à exercer les prérogatives qui sont les siennes. Car dans le même temps, des nouveaux nés intoxiqués à l'*ice*, hospitalisés d'urgence, incarnent les visages les plus innocents d'un système en échec. La puissance administrante, au lieu de prendre la mesure de sa mission, préfère éteindre les signaux d'alarme, qualifiant de fantaisistes les estimations pourtant issues des données hospitalières et du terrain.

Je veux, à ce titre, saluer le travail mené par l'Université de la Polynésie à travers une étude de terrain approfondie menée par Mesdames Alice Simon et Alice Vallière et je remercie notre *Madame la ministre* Nahema de me l'avoir rappelé. Ce rapport confirme ce que nous vivons au quotidien, l'ampleur du phénomène, la complexité des trajectoires et le manque d'outils adaptés pour guider l'action publique. Il est essentiel que cette collaboration entre le monde de la recherche et nos institutions puisse se poursuivre pour fonder nos décisions sur des diagnostics solides et partagés.

De nombreuses affaires récentes impliquent des réseaux opérant en modes organisés, souvent en situation de récidive, signe d'une criminalité enracinée qui résiste aux dispositifs actuels. Certaines enquêtes révèlent aussi des complicités graves impliquant des agents de services de l'ordre ou de l'administration du pays. Ce constat, aussi dérangentant soit-il, ne peut être ignoré.

Le rapport présenté par notre collègue Heinui Le Caill a rappelé les chiffres qui parlent d'eux-mêmes, plus de 30 000 personnes concernées par cette addiction. Selon les estimations les plus crédibles, des saisies en forte augmentation, 13 kilos d'*ice* en 2024, 5 kilos à l'aéroport en mars 2025, 23 kilos au Port

autonome en mai dernier. Plus de 2,3 milliards F CFP auraient été injectés dans un marché parallèle, un système qui finance l'illégalité, fragilise la paix sociale et détruit notre jeunesse.

C'est dans cet esprit qu'un ensemble de leviers a été proposé dans cette résolution : création de centres de sevrage accessibles, y compris dans les archipels, mise en place d'un centre postcure fermé pour accompagner les parcours dans la durée, prévention ancrée dans nos réalités culturelles avec les familles, les cultes, les associations, recours à des unités mobiles et à la télé-addictologie pour les zones isolées et création d'un observatoire territorial indépendant pour éclairer les décisions. Ces mesures relèvent d'un engagement du pays. Elles appellent en retour une gouvernance claire.

Aujourd'hui, les familles, les communes, les associations ne savent plus vers qui se tourner. Il faut désigner un pilote, coordonner les actions, donner des moyens et une visibilité institutionnelle. Certains leviers essentiels relèvent, eux, de l'État, comme il a été dit. Il lui revient d'agir avec rigueur et clarté. Cela signifie assumer ses compétences régaliennes en matière de sécurité, de justice, de renseignement et de coopération régionale, protéger aussi les familles, les témoins, les lanceurs d'alerte. Sans moyens, sans coordination, sans courage politique, aucune réponse ne sera à la hauteur. 30 000 consommateurs, soit plus d'un habitant sur 10. Et pourtant, l'État continue d'orienter le débat vers le *cannabis* ou l'alcool, comme si cela suffisait à expliquer l'explosion des violences dans notre *pays*. Refuser de nommer le fléau, c'est retarder la réponse.

Cette impuissance n'est pas une phase d'une fatalité, mais elle est une réalité tant que les décisions, les moyens et les priorités sont fixés ailleurs. Peut-on protéger les siens quand la loi, les moyens et les poursuites échappent au *pays* ? Peut-on affronter un fléau avec des outils décidés ailleurs ? Sans pouvoir stratégique peut-on garantir la sécurité de notre peuple ?

Ce texte n'est pas un simple signal d'alerte, c'est un point d'appui. Sinon, dans 10 ans, ce ne sont plus les cartels qui franchiront nos frontières, C'est leur loi qui s'inscrira dans nos quartiers. Cette crise, au-delà de son urgence sanitaire et sociale ravive une question fondamentale. Sans souveraineté, aucune politique durable ne peut répondre aux défis que nous connaissons. Pour que le *Pays* ne soit plus seul face à cette crise, pour que la jeunesse ait une issue et non une fatalité, pour que les familles trouvent du soutien, non du silence, pour que les communautés retrouvent des repères, non la peur.

J'ai une pensée particulière pour cet ami que l'on a retrouvé pendu il y a une quinzaine d'années à cause de l'*ice*. Il a laissé derrière lui une femme et des enfants en bas âge ce jour-là. Je pense aussi à toutes les femmes endeuillées, à celles qui souffrent aujourd'hui à cause de ce fléau. Je partage vos peines, vos peurs, vos blessures. Et même si l'on se sent parfois impuissant, on ne peut plus fermer les yeux. On doit tous se lever, on doit tous faire front.

Et enfin, je conclurai mon intervention par la lecture d'un courrier adressé à notre président de l'assemblée, qui m'a donné son accord pour le lire publiquement. Je l'en remercie.

*Fare*, le 23 juin 2025, le maire Antony Géros, président de l'assemblée de Polynésie française : consultation des communes de la Polynésie française.

*« Monsieur le Président, c'est avec une sincère reconnaissance que mon conseil municipal se joint à moi pour vous exprimer notre soutien à votre proposition de résolution appelant l'État à intensifier ses actions au niveau local, national, régional et international en faveur de la prévention et de la lutte contre la prolifération de la méthamphétamine, des drogues synthétiques et des conduites addictives en Polynésie française. »*

*Le renforcement de l'appui financier aux communes et aux associations de terrain serait un signe fort de reconnaissance du rôle des communes dans cette lutte dont les populations subissent de plein fouet au quotidien les conséquences dramatiques de l'usage de l'ice et autres stupéfiants au sein de leur population.*

*Comme vous l'énoncez clairement, les communes constituent la première ligne face au désespoir, à la délinquance et à la désintégration sociale provoquée par ce fléau.*

*Aussi, avec nos encouragements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.*

*Le maire Lisan Marcelin, commune de Huahine. »*

Alors, je vais m'associer aux remerciements qui ont été formulés par Heinui et par notre députée, mais je voudrais aussi remercier nos juristes de Tetunae, Elodie et Théo, et particulièrement notre juriste Tevaite. Merci beaucoup pour le travail qui a été effectué, pour l'accompagnement. Et puis, voilà, je remercie aussi les collègues de la minorité, tous nos collègues, de soutenir cette résolution.

*Merci bien* et merci beaucoup à notre *ministre* Nahema. *Merci bien.*

Et je laisse la parole à Steve, pardon, pour la suite.

**M. Steve Chailloux :** *Bonjour à nouveau, à l'occasion de cette rencontre rendue possible par la grâce du Seigneur.*

*Ce sujet est devenu le nôtre, un thème qui unit réellement l'ensemble de nos points de vue, car c'est un problème grave que nous affrontons tous ensemble. Nous ne faisons pas de politique sur ce sujet, non. Ce n'est pas le moment. Le jour viendra où nous parlerons de nos choix politiques. C'est pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui.*

*Pourquoi est-ce que je parle de cela, pourquoi est-ce que nous parlons de nos choix politiques ? C'est parce que, nous tous ici, nous constatons l'ampleur de ce fléau dans notre Pays, dans toutes les couches de notre Pays. Que ce soit parmi les riches, les pauvres, les croyants, et tant d'autres encore, ce fléau mortel s'est largement répandu dans notre pays.*

*Merci infiniment. Merci encore aux héros qui ont réfléchi à la rédaction de cette proposition de résolution que nous présentons aujourd'hui. Merci également à la minorité, au Tapura Huiraaatira, à A Here ia Porinetia, et au Tavini Huiraaatira qui ont bien exprimé notre volonté commune de soutenir cette proposition de résolution, aujourd'hui, face à l'État français... face à l'État français.*

*Je cite l'État français, car aujourd'hui, nous sommes bel et bien confrontés à ce problème. Et la solution ? La solution, selon moi, pour nous du Tavini Huiraaatira – la solution la plus fiable, c'est la loi. C'est la loi qui nous guide, n'est-ce pas ? C'est la loi qui structure notre vie. C'est la loi qui nous protège. Mais la loi que nous appliquons aujourd'hui ne vient pas de nous. Elle vient de l'État français. Certes, nous pouvons prendre notre part de responsabilité, en convoquant nos ministres à trouver des solutions ce que font nos députés, et je les en remercie. Ils accomplissent leur mission.*

*Je remercie également tous les maires. Je remercie aussi les présidents d'associations, les familles, les parents qui sont confrontés à ce fléau. Pourtant, aujourd'hui, force est de constater qu'il n'existe pas, dans la loi, de véritable solution pour sanctionner efficacement. Pourquoi ? Parce que les délinquants n'ont plus peur de la loi. Ils ne redoutent pas les peines prévues. Ils ricanent même, parce qu'ils savent qu'ils vont être placés en maison d'arrêt, pour quelques années seulement et qu'ils sortiront rapidement, car les sanctions sont légères, les peines sont allégées. Et une fois dehors, ils recommencent. Il y a de nombreux exemples. Oui, beaucoup d'exemples de gens qui entrent en détention, puis ressortent et reprennent exactement le même trafic. Pendant ce temps, nous, nous subissons ce fléau, et la solution, le véritable outil pour endiguer ce fléau, ne dépend même pas de nous. La loi fixe un plafond, une limite à ce qu'elle permet comme sanction. C'est ce plafond qui existe. Il y a la limite que le juge applique, en fonction de la peine prévue par la loi. Et qu'observons-nous ? La peine prévue par la loi est faible, et celle appliquée par le juge l'est encore plus. Voilà pourquoi les délinquants rient. C'est pour cela que nous devons agir ensemble face à ce fléau.*

*Je tiens également à saluer la présidente — ou plutôt l'ancienne présidente, je ne sais pas si elle exerce encore aujourd'hui — de l'association No Ice, qui fut également députée, n'est-ce pas ?* Maina Sage.

*C'est à travers cette association No Ice qu'elle s'est engagée au plus près de la population, dans son quotidien. C'est ainsi qu'elle s'est faite connaître. Par la suite, elle est devenue députée. Et c'est là que nous avons perçu les limites de cette fonction. Moi aussi, j'ai exercé cette responsabilité parlementaire, et j'ai été confronté aux mêmes obstacles. Face au gouvernement français, face à l'État, on nous écoute, oui, ... mais on nous répond : oui, oui ... bien sûr...*

*Alors oui, encourageons nos associations. Encourageons notre ministre. Encourageons ce jeune homme dans sa mission. Soutenons la création de ce centre, et d'autres à venir. C'est de notre ressort.*

*Mais aujourd'hui, la loi est en train de nous priver de cette compétence, de cette capacité d'agir qui était la nôtre. Ce qu'il nous reste, c'est la loi ... et le jugement. Alors, quand allons-nous enfin passer à l'action ? Car notre peuple nous observe, nous, ses représentants politiques. Et que voit-il ? Il nous juge. Il se demande : mais que font-ils de bon ? Rien ne change ! rien n'y fait ! Qu'est-ce qu'ils font, les politiques ?... Ils ne font rien de bon ! Ils sont payés à ne rien faire ! Et pourtant, nous le savons tous ici, dans cette assemblée : nous voulons tous en finir, une bonne fois pour toutes, avec ce fléau. Et la solution ... cette solution est déjà entre certaines mains.*

*Merci.*

**Le président :** *Plus d'interventions du groupe Tavini ? ... Le groupe Tapura, vous avez la parole.*

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** *Merci, Monsieur le président.* Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Monsieur le ministre, Madame la députée, chers collègues, *bonjour.*

Nous sommes saisis en urgence — car adoptée en commission législative vendredi dernier pour une discussion en plénière six jours plus tard — d'une proposition de résolution appelant l'État à s'associer à la Polynésie française dans sa lutte contre les drogues en général, l'*ice* en particulier, et c'est tout naturellement que le groupe Tapura huiraatira rejoint ce légitime appel à la mobilisation générale.

Nous sommes d'autant plus sensibles à ce sujet que le 3 février 2021, le Président Édouard Fritch, le haut-commissaire Dominique Sorain, et le Procureur de l'époque Hervé Leroy, avaient déjà solennellement exprimé leur engagement à combattre ce fléau à travers un Plan de lutte sur deux ans, entièrement dédié à l'*ice*. Mais il faut croire que le ver était déjà dans le fruit. Déjà en 2009, l'*ice* était mentionné parmi les nouveaux produits en circulation parmi les jeunes. Puis nous avons assisté à l'augmentation significative des saisies des avoirs criminels durant les exercices 2017, 2018 et 2019 pour un montant annuel de plus de 200 millions de F CFP.

Aussi, cette proposition de résolution n'en reste pas moins symbolique — tout le monde en est bien conscient — destinée principalement à adresser un message clair à nos interlocuteurs, à savoir qu'au-delà de nos divergences politiques, la représentation territoriale est unanime pour dire : « *Maintenant, ça suffit !* » Et de rechercher toutes les solutions possibles pour endiguer le trafic et la commercialisation de ce poison qui gagne toutes les couches de la société polynésienne.

De là à affirmer, comme nous l'avons entendu en commission, que « *Si l'État ne prend pas ses responsabilités, nous n'arriverons pas à résoudre ce problème...* », permettez-moi de m'inscrire en faux ! Je crois que dans ce domaine, comme dans bien d'autres, il est temps d'activer tous les leviers que nous confère le statut d'autonomie, en lien avec les instances communales, les églises et toutes les associations qui font un travail formidable sur le terrain, plutôt que d'adopter une position défaitiste selon laquelle « les compétences régaliennes ne nous permettent pas d'agir comme on le voudrait ».

Car la prolifération des drogues dans toutes les couches de la société n'est pas propre au **pays** ! Est-il besoin de rappeler ici que la situation en métropole est bien pire que celle que nous connaissons à telle enseigne que parmi les diverses réponses apportées, notamment sous l'impulsion du Garde des Sceaux, Gérard Darmanin, le Parlement a adopté le 30 avril dernier une proposition de loi contre le narcotrafic dont nous souhaiterions d'ailleurs largement tirer profit par voie d'extension dans les mois qui viennent.

Alors oui, nous sommes tous d'accord sur un point : c'est que l'importation et la vente d'*ice* dans nos îles génèrent un tel volume de *cash-flow* que les trafiquants sans scrupules, de l'importateur aux revendeurs, n'ont même plus peur d'aller en prison, « *la plus lourde condamnation prononcée jusqu'ici en Polynésie n'ayant jamais excédé 15 ans* » pour reprendre les propos du président Brotherson, le 15 février dernier, sur les antennes de Polynésie la 1<sup>ère</sup>. Il faut dire que les sommes en jeu ont de quoi faire tourner les têtes : on apprend ainsi que 200 grammes d'*ice*, revendus 100 000 F CFP le gramme, peuvent rapporter à l'importateur jusqu'à une vingtaine de millions de F CFP. Et encore, ces chiffres ne datent pas d'hier...

Raison pour laquelle cette résolution plaide en faveur d'un renforcement sensible du quantum des peines pouvant aller jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité dans les cas les plus graves. Un tel vœu est-il réaliste, juridiquement possible et à quel horizon ? Nous ne disposons pas d'éléments permettant d'abonder en ce sens, même si l'on peut comprendre la volonté affichée de placer un certain nombre de personnes hors d'état de nuire à la société.

Le deuxième point qui nous paraît important, c'est de pouvoir disposer, demain, de données fiables, objectives et incontestables, ne serait-ce que pour suivre et mieux comprendre l'évolution des trafics et du nombre de consommateurs potentiels. En l'occurrence, combien sont-ils au juste à avoir succombé à l'*ice* ? Le Président Brotherson fait état régulièrement du chiffre de 30 000 consommateurs. Sans certitude.

Il se réfère certainement à l'étude réalisée en 2024 par deux experts en criminalité, sur la base d'entretiens, d'articles de presse ou encore de rapports et autres programmes d'actions gouvernementaux. Mais nous en avons retrouvé une autre bien mieux documentée, datant de juin 2022, publiée par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives sous le titre : « *La méthamphétamine en Polynésie française, du problème social au problème public* ». Elle souligne justement le fait qu'« *aucune étude épidémiologique n'a été menée sur un échantillon représentatif de la population, les seules données disponibles portant sur les mineurs* », à savoir qu'en 2018, 3,3 % des 13-17 ans déclaraient avoir déjà consommé de l'*ice*...D'où la demande de création d'un Observatoire territorial des drogues et des addictions. Certains n'y verront certainement qu'une structure de plus, de surcroît budgétivore. Mais nous sommes bien conscients que le Délégué interministériel, Rauarii de Longeaux, nommé il y a peu par le gouvernement, a besoin d'outils et de moyens humains pour coordonner les actions engagées par les différents ministères.

Enfin, saluons quand même la décision du gouvernement Brotherson de consacrer d'importants moyens financiers à cette grande cause territoriale. En effet, dans le prolongement de l'annonce faite le 20 février dernier lors du CM délocalisé à Raivavae, une enveloppe de 250 millions de F CFP a bien été inscrite au collectif budgétaire.

Reste à savoir comment seront utilisés ces crédits ? Il semble qu'une grande partie soit « réservée » à la Fédération citoyenne polynésienne de lutte contre les drogues et la toxicomanie que nous avons pu rencontrer, le 12 mars très exactement, lors d'une réunion d'information à Tarahoi. Encore faudra-t-il qu'elle se structure avec, à la clé, une feuille de route et un plan d'actions auxquels la représentation territoriale pourrait être associée. Il en va, mes chers collègues, de la bonne utilisation et en toute transparence des deniers publics que nous avons adoptés...

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** *Merci bien.*

Est-ce que le gouvernement veut intervenir ?...

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon Taupua :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*Nous savons que ce problème grave est en train de se propager dans notre pays. Je tiens à remercier sincèrement Steve pour ses paroles, car oui, c'est un vrai fléau. Nous savons que ce danger de mort lié à l'ice prend de l'ampleur. Merci, vraiment, pour ces propos. Ce fléau, je le connais aussi personnellement. Il a touché ma propre famille, de très près. Cela fait maintenant dix ans. Et j'ai compris que si la famille ne reste pas unie, alors ce fléau devient un immense problème au sein même du foyer.*

*Vous avez aussi rappelé l'importance de la loi — car vous avez justement évoqué cette importance. Et nous savons bien que c'est par ce biais que l'État français doit nous accompagner dans la lutte contre ce fléau. Merci beaucoup pour ces propos pertinents.*

Oui, nous sommes très sensibles par rapport à ce gros problème de l'ice, et je voulais vraiment donner un message fort de la part de notre Président du gouvernement, puisque Madame Haiti Flosse l'a précisé, que lors d'un Conseil des ministres délocalisé à Raivavae, il a décidé de montrer vraiment son désir de vouloir s'investir dans la cause, donc d'accorder 250 millions.

Et je voulais aussi remercier notre collègue Nahema de nous avoir sensibilisés aussi sur la cause, d'avoir mis en place — mais c'est elle-même qui racontera. Mais c'est vrai que cette cause est primordiale aujourd'hui parce que ça concerne nos enfants, ça concerne notre jeunesse.

Et je remercie aussi Maurea d'avoir rappelé qu'il y a aussi des mamans qui ont mis au monde des enfants intoxiqués par la drogue, parce que ça aussi c'est à rappeler, puisqu'il y a une sensibilisation qui a été faite, il y a un suivi qu'il faut faire. Donc, vraiment toutes vos interventions sont importantes.

Et je voulais remercier aussi notre députée pour son soutien, notre députée Nicole Sanquer, qui nous a rappelé que tout le travail aussi qui est fait en France, avec tous les organismes qui existent, oui, notre délégué interministériel est sensible à tout ça. Et bien sûr que nous allons faire appel à tous ces fonds puisque ça viendra compléter un peu ce que nous avons fait au niveau du pays.

Vous parlez aussi tous de centres de prévention. Oui, nous en sommes conscients d'une création d'un observatoire et de donner des moyens et de protéger nos familles parce que nos familles sont démunies. Elles ont besoin d'être conseillées, et je suis tout à fait en grand soutien avec toutes vos propositions.

Et pour terminer, je voulais aussi remercier notre élue Maurea d'avoir pensé à donner un message à toutes ces familles endeuillées, parce qu'il est très important aussi de venir en aide à toutes ces familles qui sont dans la tristesse et le deuil, parce que c'est vraiment très dur d'accepter cela. Je vous le dis en connaissance de cause, en connaissance de cause, parce que j'ai failli aussi avoir un deuil dans ma famille, et c'est pour ça que c'est un sujet très sensible pour notre gouvernement. Et je remercie notre Président du gouvernement d'avoir rendu cette cause territoriale.

Et surtout remercier l'assemblée. Je voulais remercier personnellement le président de l'assemblée et vous tous, tous les élus de l'assemblée, d'avoir accepté d'écrire ce projet de résolution. Remercier aussi les présidents de commissions qui ont fait des efforts parce que pour nous, le gouvernement, c'est vrai que nous avons besoin de votre soutien.

Et terminer — puisque c'est ma collègue Nahema aussi qui va intervenir — en vous disant, et c'est vrai que c'est une cause sociétale de notre pays, il faut qu'on soit tous unis, que notre peuple soit uni pour lutter contre ce fléau. Parce que dire que c'est juste une institution, ou l'État, ou le Pays, il faut que tout le monde soit uni pour pouvoir lutter contre ce fléau. Et puis, vraiment je voulais vous remercier pour

ce soutien solidaire et communautaire de tout le monde et je sais que c'est ensemble que nous pourrons lutter contre ce grand fléau.

Et remercier aussi notre Président pour la nomination de notre délégué interministériel, Monsieur De Longeaux, qui fait un travail exceptionnel puisqu'il fait le tour de nos services pour pouvoir justement trouver les meilleures solutions pour lutter contre ce fléau. Aussi, je fais confiance en tout le monde, en nous tous, les élus, nous aussi au niveau du gouvernement, et vous dire merci pour votre soutien, du fond du cœur, d'avoir accepté ce projet de résolution et tout ce que vous souhaitez. Évidemment que pour le gouvernement c'est important.

Merci beaucoup pour vos interventions et *merci* pour votre soutien.

Je donne un moment de parole aussi à ma collègue Nahema.

**M<sup>me</sup> Nahema Temarii :** *Merci*, Madame la vice-présidente. Président Géros, *bonjour. Bonjour à l'ensemble des élus qui sont là ce soir.*

Alors je vais m'associer à l'ensemble des remerciements. Évidemment je suis heureuse de voir que sur un tel sujet, on fait l'unanimité et *in fine*, quand on place l'intérêt général dans les objectifs, eh bien on se rend compte qu'on est tous capables de travailler par amour pour notre pays et notre population.

Juste, peut-être, apporter quelques éléments d'information suite à l'intervention de Madame Flosse — *bonjour* Pascale — et j'entends la position que le Pays doit aussi se responsabiliser et venir mettre en œuvre ce dont il est en capacité de faire aujourd'hui. Néanmoins, si je fais le parallèle, par exemple, avec les autres pays du Pacifique, parce que c'est un vrai sujet, les autres pays du Pacifique, au même titre que nous, sont dans la même difficulté. Pour une seule raison. Parce qu'au-dessus de nous, bien souvent, on va avoir des puissances économiques qui n'entendent pas les appels à l'aide, pour X et Y raisons. Si je prends l'exemple de la France en ce qui nous concerne, ça va être la cocaïne et le crack, qui sont les grosses préoccupations à l'échelle nationale. Et donc la méthamphétamine, pour eux, est quasiment inconnue. Ce qui commence à faire son apparition à l'échelle des décideurs, à l'échelle nationale, ça va être le fentanyl. Et en fait, nous, on est encore dans un cran où finalement les problématiques auxquelles on fait face ne sont pas connues, pour la simple et bonne raison qu'en face de nous, on n'a aucun modèle de réussite sur le sevrage, la prise en charge médicale et la réinsertion, qu'elle soit sociale ou professionnelle. Et donc il va falloir sur ce sujet qu'on vienne finalement très certainement s'intéresser à l'expérience des autres pays du Pacifique (hors pays, territoires français) parce qu'en fait, ils ont exactement la même problématique.

Qu'est-ce qui pose problème ? Le dénominateur commun, je pense — et ça n'engage que moi —, c'est tout simplement le contrôle de l'entrée des marchandises, quelles que soient les voies d'approvisionnement, que ce soit par voie maritime, que ce soit par voie aérienne ou que ce soit, comme l'a démontré un article des médias ce matin, par voie sous-marine, puisqu'aujourd'hui les plus grands pays au monde, les plus structurés dans le trafic de drogues quelles qu'elles soient, viennent d'utiliser les drones sous-marins pour livrer les marchandises. Donc, je pense effectivement qu'il va falloir qu'on se responsabilise et qu'on utilise l'ensemble des leviers qui sont à notre disposition, certes, mais je pense qu'il est temps que l'État aussi prenne ses responsabilités en ce qui va concerner le contrôle de l'entrée de l'ensemble de ces marchandises sur notre territoire.

Ensuite, j'aimerais sincèrement et de tout mon cœur remercier notre députée Nicole Sanquer, qui effectivement a pris le sujet à bras-le-corps dès que les associations ont commencé à se fédérer. Merci d'avoir porté notre voix à l'échelle nationale. Je reviens, hier soir, je suis revenue de Paris, je vous confirme avoir, à ma petite échelle, moi aussi porté le sujet. Et donc deux informations ont été livrées à la fois à mon homologue à l'échelle nationale, mais également à la direction du cabinet du ministre des Outre-mer et à l'ensemble des partenaires avec qui on travaille, jusqu'aux partenaires sur le plan sportif, deux éléments préoccupants au titre de la jeunesse : un, forcément les addictions, avec le sujet de la méthamphétamine ; et deux, la santé mentale — et je pense qu'il y a un lien que je ne vais pas pouvoir

démontrer puisque je ne suis ni sociologue ni médecin, ni rien du tout —, mais je pense qu'on sait tous, quelque part, la première cause de mortalité chez nos jeunes aujourd'hui, c'est le suicide. Et j'en suis convaincue, il y a un lien entre la consommation de méthamphétamine et le suicide. Donc, je pense qu'effectivement, si chacun d'entre nous, à l'échelle locale, à l'échelle nationale, qu'on soit député ou sénateur, eh bien, finalement on se serre les coudes et on se tient la main pour faire porter notre voix et aller chercher du soutien. Bien évidemment qu'avec l'ensemble des membres du gouvernement, notre Président Moetai et notre délégué interministériel, on est à l'écoute, disposés à communiquer, à travailler avec vous pour faire en sorte que les informations qui remontent, quels que soient finalement les représentants qui vont les porter, soient solides comme nous devons l'être sur les 10, 15, 20 prochaines années face à ce fléau. Et bien évidemment, comme notre élu Steve Chailloux l'a fait, je pense qu'au-delà de — alors vous savez que je ne suis pas trop dans l'auto-remerciement, c'est quelque chose de... — donc bien évidemment je remercie toutes les personnes qui sont à l'écoute. Mais je pense qu'il faut aussi remercier toutes ces personnes qui, il y a 20 ans, 15 ans, 10 ans, ont commencé le combat. Si on les avait un peu mieux écoutées, si on avait été moins préoccupés par d'autres sujets, certainement de l'époque — moi, j'étais en train de passer mon bac, donc qu'on soit clair, ce n'était pas dans mes préoccupations —, peut-être qu'on n'en serait pas là. On ne va pas refaire le film, on ne peut pas revenir en arrière. Ce qui est important, c'est qu'on soit collectivement conscients du danger que représente la méthamphétamine pour nos familles, notre jeunesse et donc notre avenir.

*Merci* à tous. Et merci à notre majorité pour ce projet de résolution. Heinui, Tevaipaea, merci à vous deux d'avoir continué l'œuvre. Merci également à Maurea d'avoir fait cette intervention. Je pense que sur ce sujet en particulier, il faut absolument alerter les consciences. Et que plus jamais ce qui s'est passé il y a quelques semaines ne se reproduise, c'est-à-dire qu'on a un représentant de l'État pour le coup qui va en plateau télé dire qu'il faut arrêter de dramatiser, et que le lendemain trois bébés intoxiqués à la naissance, dès la naissance à l'*ice*, fassent la Une des médias. Je pense qu'il faut qu'on arrête et qu'il faut tous ensemble qu'on joue la carte de la transparence pour le bien de notre population. Et si certains de nos partenaires ne souhaitaient pas être au rendez-vous, eh bien on travaillera deux fois plus, trois fois plus, quatre fois plus, pour qu'au final ils se rendent compte qu'on n'a pas le choix si l'objectif c'est d'accompagner notre population vers une émancipation et un mieux-être.

*Merci.* (Applaudissements dans la salle.)

**Le président :** *Merci bien.*

*Pas d'intervention sur cette proposition de résolution ? Y a-t-il un amendement sur cette proposition de résolution ?* Allen, il y a un amendement sur ce texte ?... C'est présenté par Hinamoëura.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** Président...

**M. Allen Salmon :** L'amendement sur l'article 1<sup>er</sup> ?...

**Le président :** Pardon ?...

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** *Merci pour ces interventions.*

*Quand on regarde en profondeur ce problème, on peut dire que toute la famille est concernée : le père, la mère, les enfants — tout le monde.*

*Quel est le pouvoir dont disposent les policiers, la gendarmerie ? Ils ont le pouvoir d'interpeller des personnes sur la voie publique. Mais pour entrer dans une maison, il faut une autorisation judiciaire. Seuls les agents des douanes peuvent pénétrer directement dans les foyers.*

*À mon sens, c'est un sujet qu'il faudrait porter jusqu'en France, pour discuter de l'organisation de ces pouvoirs : Quel est le pouvoir des maires ? Des policiers municipaux ? Et même chez nous, c'est un énorme problème.*

*En ce qui concerne le cannabis, il vient d'Amérique du sud pour arriver chez nous. Depuis les Marquises en passant par les Australes pour y être planté. Ils savent très bien qu'un an plus tard, on peut revenir pour le cueillir, on dira comme ça.*

*Et puis ils savent que s'ils repartent aux États-Unis, il n'y aura pas vraiment de problème, car on aura du mal à prouver qu'ils venaient de Tahiti ou des Marquises. À cette époque-là, on ne parlait pas encore de drogue dure.*

*Ensuite est venu le moment du renforcement : policiers spécialisés, gendarmerie, forces venues de France, de Grande-Bretagne, d'Australie, de Nouvelle-Zélande... Ce problème a été étudié en profondeur, mais il reste entier.*

*Chez nous, les policiers municipaux ou la gendarmerie n'ont pas le droit d'entrer comme ça dans un foyer. Et nous savons bien que dans notre pays, à chaque fois qu'il y a une soirée — je ne sais même pas comment les jeunes appellent ça, ces soirées, ces party, je ne sais pas trop quoi là... —, c'est sûr qu'il y a de l'ice. C'est une certitude.*

*Il n'y a pas de soirée sans cette substance. Et les policiers ne peuvent pas entrer comme ça. Ils n'entrent pas.*

*Il faudrait modifier la loi, pour délivrer un pouvoir spécifique à certaines catégories de policiers : qu'ils soient spécialisés, qu'ils soient de la gendarmerie, ou municipaux. Il faut en parler : comment est appliquée cette loi ? Comment gère-t-on ce problème ? Comment détecte-t-on cette situation ?*

*Il n'y a pas de soirée où cette chose n'est pas présente. Alors je pose la question : Qui est le policier qui peut entrer et saisir ? La gendarmerie ne peut pas le faire. Le policier municipal non plus. Le policier local, c'est pareil...*

*Il faut qu'un pouvoir spécial soit accordé par la loi à certaines catégories de personnes pour intervenir. C'est ce que j'ai expliqué : les policiers des douanes peuvent entrer directement dans une maison, sans avoir à demander une autorisation judiciaire.*

*Voilà un des aspects qui, à mon sens, doit être approfondi dans cette discussion. Notre pays est vaste. L'Europe est loin. Et nous n'avons pas assez de policiers pour aller partout... Que ce soit aux Tuamotu, aux Australes, aux Marquises — il n'y a aucun endroit où ce problème de drogue n'est pas présent.*

*Qui ira affronter cela ? Ici, chez nous, c'est une autre histoire. Il faut que ce problème devienne une lutte pour toute la société. Ne comptons plus uniquement sur les forces de police — aiiii, ça ne suffit pas. Il faut que cela devienne une bataille collective, passant par les écoles, les associations de parents d'élèves, les églises...*

*Voilà ce que j'avais à dire. Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Terou.

**M. Pierre Terou :** *Je vous adresse mes salutations.*

*Non, ces problèmes évoqués par les maires, ce sont des choses bien réelles, ces événements qui ont lieu, ce sont des faits avérés.*

*C'est pourquoi, nous, la commune d'Uturoa, face à ces problèmes, oui, très clairement, nous avons la police municipale, et même la gendarmerie, et nous avons décidé d'utiliser les caméras, d'utiliser les drones, pour qu'il soit facile d'identifier les faits qui se produisent, comme les va-et-vient des voiliers.*

*Et nous avons commencé à installer les caméras dans notre commune. Ne venez pas nous rapporter que vous êtes les seuls à savoir ça. Ce sont de vrais problèmes bien présents. Même la gendarmerie, elle aussi, ne se déplace même plus pour aller voir ce qui se passe, aiii... Il y a une phrase qui dit : « la guerre est finie », et c'est là qu'ils viennent demander : « qui a fait, qui a fait quoi. Mais la caméra, elle, ne ment pas. Voilà la méthode que nous avons choisie à Uturoa.*

*C'est pourquoi, je vous remercie pour cette séance consacrée à la recherche de solutions. Désormais, à ceux qui viendront à Uturoa, si vous faites vos affaires à la vue de tous, faites-le en connaissance de cause. Parce que sinon...vous serez attrapés.*

*Merci de votre attention.*

**Le président :** *Merci bien pour cette prise de parole.*

*Un amendement a été déposé.* Il y a un amendement qui a été déposé par Hinamoeura, l'amendement n° 2. Je lui demande de donner lecture de son amendement. *Veillez nous lire votre amendement.*

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant :** Pardon, Monsieur le président, vous avez dit l'amendement n° 2, mais je ne commence pas par l'amendement n° 1 ou est-ce qu'il a été renommé « amendement n° 2 ». Est-ce que c'est celui qui concerne l'observatoire ?

**Le président :** C'est le 6685 parce que c'est dans l'ordre de la rédaction de la résolution. Donc c'est cet amendement qu'il faut appeler d'abord avant le deuxième.

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant :** Merci. C'est moi qui ai mal numéroté. Mes excuses.

Il est proposé de modifier l'alinéa suivant de la proposition de résolution :

Le texte initial étant : « L'Assemblée de la Polynésie française appelle le Garde des sceaux, Ministre de la justice, à renforcer le cadre répressif applicable aux trafics de méthamphétamine et de drogues synthétiques, notamment par la mise en œuvre de sanctions pénales effectives et proportionnées à la gravité des infractions pouvant aller jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité, dans les cas les plus graves, conformément à l'article 222-34 du Code pénal. »

Et dans cet amendement, nous proposons de modifier ce texte par : « L'assemblée de la Polynésie française appelle le Garde des sceaux, Ministre de la justice, à renforcer le cadre répressif applicable aux trafics de méthamphétamine et de drogues synthétiques, notamment par la mise en œuvre de sanctions pénales effectives et proportionnées à la gravité des infractions et à l'impact qu'elles ont sur la société polynésienne. »

La volonté de cet amendement, c'était de supprimer les peines de réclusion criminelle à perpétuité — donc je vais l'exposé sommaire pour continuer. Si la gravité du fléau de la méthamphétamine justifie une réponse pénale ferme et adaptée, il est important que cette réponse demeure proportionnée et cohérente avec notre volonté de prévention et de réinsertion.

Cet amendement n'a pas pour but d'affaiblir la lutte contre les réseaux criminels, mais au contraire de rappeler que l'efficacité d'une politique publique repose autant sur la prévention, le soin et l'éducation que sur la sanction.

Et je remercie mon collègue Tematai d'avoir bien voulu cosigner cet amendement. Et ce n'est pas une critique en tout cas vis-à-vis de cette résolution, en tout cas, je souscris à tous les remerciements qui ont

été faits précédemment, et notamment à mes collègues de l'assemblée qui ont travaillé, que ce soit Maurea, Heinui et ceux qui ont pu les accompagner, ainsi que la minorité. Et je comprends la volonté qu'il y a vraiment d'être très ferme mais peut-être rester dans des peines qui sont proportionnées, réfléchir à un accompagnement. Parce qu'on a eu beaucoup d'échanges durant la commission des institutions, notamment avec le délégué interministériel qui expliquait que dès qu'ils sortent, ils vont refaire tout ça. Mais est-ce qu'il y a un manque d'accompagnement peut-être, un manque de réinsertion ? En tout cas, c'était l'esprit de l'amendement. Et si Tematai souhaite compléter.

**Le président :** Tematai.

**M. Tematai Le Gayic :** Merci, président.

Merci beaucoup à notre collègue Hinamoeura d'avoir proposé cet amendement. D'abord, vous remercier, président, d'avoir accepté de prendre à bras-le-corps au sein de notre institution cette proposition de résolution, ainsi qu'à tous les collègues qui l'ont préparée et qui ont permis que l'assemblée se positionne face au peuple polynésien et face à l'État sur ce sujet.

Merci également au gouvernement, au Président du Pays, à la ministre de tutelle de prendre à bras-le-corps ce sujet et au délégué interministériel qui a été nommé il y a quelques semaines pour que les moyens qui soient mis en œuvre dans la loi et dans l'action puissent être faits dans une coordination qui permette une meilleure réponse adaptée aux besoins.

Je soutiens cet amendement car cette résolution propose huit recommandations, huit paragraphes avec un ensemble de recommandations. Sur les huit paragraphes, il y en a un qui concerne la répression pénale. Un seul. Et celui qui concerne la répression pénale, et dans le droit qui existe, c'est l'article 222-34 du code pénal, qui préconise pour les grands trafiquants de drogue la peine capitale qui est celle d'aller jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité. Je crois, après tous les discours que nous avons entendus, qu'il y a un constat d'échec qui est affirmé dans cette résolution. Le constat d'échec qui est affirmé, c'est celui de l'échec de la politique pénale de la France. Pas parce qu'elle n'est pas assez forte, mais parce que ce n'est pas une politique répressive forte qui permet de sortir de cette difficulté. Avoir mis dans cette résolution une partie de l'article du code pénal, 222-34, sans mentionner d'ailleurs que dans l'article 222-34 il est mis qu'il y a aussi une peine de 900 millions de francs d'amende. Ça n'a pas été mis, mais c'est dans la loi. Si ça n'a pas été mis, c'est parce que la volonté du législateur à ce moment-là était de mettre en avant la possibilité d'aller jusqu'à la perpétuité. Donc il y a un message qui est envoyé, celui de dire : attention, on veut que les peines soient beaucoup plus fortes, beaucoup plus lourdes », mais c'est ce constat d'échec que nous mettons en avant dans cette résolution. Parce qu'il n'y a pas de politique de prévention, parce qu'il n'y a pas de politique de soins, parce qu'on s'est trop appuyés sur la politique de répression pénale, parce qu'on croit que si on construit une prison en Amazonie et qu'on met tous les trafiquants de drogue à l'intérieur, on va réussir à répondre aux problèmes de trafic de drogue dans le territoire national. Il n'y a pas besoin de dire qu'on va jusqu'à la perpétuité pour faire comprendre qu'il faut de la proportionnalité et que pour les grands trafiquants de drogue, il y a des lois qui existent. Le Code pénal prévoit déjà une proportionnalité qui peut aller jusqu'à la réclusion criminelle au-delà de 30 ans et donc la perpétuité. Et c'est la raison pour laquelle, je pense, que pour ne pas tomber — parce que c'est une réponse qu'on envoie à l'État — dans le fait de dire qu'il n'y a que la répression pénale qui doit être accentuée et qui doit permettre de répondre aux défis de l'*ice* et des autres addictions aux différentes drogues, il est préférable de le retirer. Parce que ce n'est pas le message qu'on doit envoyer, c'est que l'État doit être au rendez-vous. D'ailleurs, vous l'avez mis dans le texte : il doit aider les communes, il doit aider les associations dans la prévention, dans les soins. Il faut plus de moyens humains à la police nationale, à la gendarmerie, pour faire aussi de la prévention dans les quartiers et pas que de la répression pénale. C'est au juge de décider des peines énoncées, ce n'est pas au législateur. En tout cas, pas dans cette résolution. Et le mettre dans cette résolution ne me semble pas adapté à l'objectif qui est de dire que l'échec que l'on dénonce dans cette résolution, c'est l'échec de la répression pénale, qui ne peut pas être que la seule solution à la réponse apportée aux familles. C'est la raison pour laquelle je soutiens cet amendement.

**Le président :** *Y a-t-il une autre proposition allant dans ce sens, Monsieur le président-fondateur.*

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** Je pense que je vois, il n'y a pas longtemps, les jeunes qui ont été en prison pour trafic de drogue quelques mois après sortir. Nous savons tous qu'il y a eu d'autres personnalités, même un commandant de bord. Un commandant de bord, ça veut dire qu'il a un métier, qu'il est bien payé. Une infirmière, pareil. Mais on se dit mais ce n'est pas possible, qu'est-ce qu'il faut pour dissuader ? Je pense que c'est l'aspect pénal. C'est pour ça que je suis pour le maintien de la perpétuité. L'application des peines, ce n'est pas notre compétence. C'est le juge. Mais il faut maintenir la perpétuité, peut-être que ça va faire réfléchir. Parce que là, six mois après ils sont dehors, et avec le magot. Ils n'ont pas peur d'aller en prison six mois, sortir de là pour je ne sais une centaine de millions. Il faut trouver quelque chose qui dissuade.

**Le président :** Odette.

**M<sup>me</sup> Odette Homai :** Je voudrais d'abord dire que je soutiens totalement cette résolution, et je tiens aussi à remercier tous mes collègues qui ont travaillé sur cette résolution. Chacun a apporté ses idées, ses convictions, et je salue leur courage. Nous pouvons avoir des avis différents sur certains points, mais je crois que nous partageons tous la même volonté, *c'est-à-dire la protection de notre peuple*. Mais je crois aussi qu'on ne peut pas combattre le mal par le mal. On ne résout pas tout avec la prison, même si elle est parfois nécessaire. La justice doit être ferme contre les trafiquants, surtout les grands réseaux qui font du commerce sur la misère des gens. Mais il y a aussi derrière tout ça des personnes perdues, malades, qui ont besoin d'aide, pas seulement de répression. Je suis pour la prévention, pour la réinsertion, pour la bienveillance, parce que c'est comme ça qu'on sauvera vraiment notre peuple. La prison, à elle seule, ne guérit personne. C'est pour ça que je soutiens l'amendement qui enlève la mention de la réclusion criminelle à perpétuité dans la résolution. Non pas parce que je suis contre la fermeté, mais parce que cette peine existe déjà dans le code pénal et c'est au juge de prononcer, au cas par cas, selon la gravité des faits.

Je pense qu'on doit éviter d'envoyer un message trop exclusivement répressif, sans parler de prévention ou d'accompagnement. Mais je ne veux pas que ma position soit mal comprise. Je ne veux pas non plus qu'on dise que ceux qui soutiennent cet amendement sont faibles. Non, nous sommes tout aussi déterminés à lutter contre ce fléau, mais nous voulons le faire avec humanité et sagesse. Et si nous parlons de fermeté, j'aimerais que nous commencions par être exemplaires nous-mêmes, *nous, les élus*. Nous votons des textes très lourds qui peuvent mener des gens en prison pour de très longues années. Je pense que nous devrions montrer l'exemple. C'est pourquoi, pour commencer, je souhaite moi-même me soumettre volontairement à un test de dépistage de stupéfiants. Parce que si nous voulons être transparents dans nos décisions, j'invite aussi mes collègues à envisager cette démarche, chacun s'il le souhaite, pour montrer à notre population que nous sommes exemplaires. Pas pour pointer du doigt, mais pour montrer à notre population que nous sommes sérieux, que nous n'avons rien à cacher et que nous sommes irréprochables sur ce sujet. Parce qu'on ne peut pas demander la perpétuité à d'autres si nous ne sommes pas nous-mêmes sûrs d'être propres. La confiance de notre peuple commence par notre propre exemplarité. Je soutiens donc cette résolution, mais je souhaite qu'elle soit accompagnée de plus de prévention, de soins et de bienveillance. Parce que la répression seule ne suffit pas ; et parce que derrière les trafics, il y a des vies humaines qu'il faut sauver.

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Monsieur le président-fondateur*

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** Je pense que nous restons trop dans notre box. Il faut sortir un peu de cette boîte et aller voir la justice ailleurs comment elle est pratiquée. Il y a des pays où on ne discute même pas... Ils sont un milliard d'habitants, il n'y a pas de trafic de drogue. C'est net ! Ici, nous sommes à peine 300 000, on n'arrive pas à s'en sortir. Si on continue comme ça, dans 50 ans, on sera encore au

même point. Ah, j'en suis sûr. Je viens de là, j'ai travaillé des années là-dedans. Maono, c'est pareil. On sait ce que c'est. Il m'est arrivé d'envoyer quelqu'un en prison. On est allé au tribunal, décision du juge : « Allez, Tipaerui ! »

C'est moi qui l'ai envoyé en prison. Il s'appelait Monsieur Letoel. Et en allant en prison, je lui ai demandé : « Écoute, pour une dernière fois, on peut encore te sortir de là. Dis-nous qui sont les destinataires de ce sac d'opium. » C'était à l'époque. Il me dit : « Vous savez, monsieur le douanier, si je parle, c'est ma mère et ma sœur qui sont à Marseille, qui vivent à Marseille, qui vont payer, et ils vont payer cher. Voilà ce milieu-là. Je n'ai pas besoin de leçon... Oh là là ! Je viens de là, je sais ce que c'est. Il y en a eu, y en a eu, y en a eu, y en a eu... Ça fait plus de 40 ans que je suis là, c'est toujours le même problème. On n'a pas avancé. On a de belles idées, on va faire comme ça, comme ça, comme ça, et *pourtant, à Tahiti, le gros du trafic continue*. Les caméras, *okay*, c'est pour filmer. Ce n'est pas ça qui va essayer de... On ne peut pas rien qu'avec une photo, on ne peut pas. Il faut que les agents soient assermentés et autorisés à le faire. Voilà.

**Le président :** Tepua.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président.

Je m'associe évidemment à tous les remerciements de toutes les personnes qui ont contribué sur ce sujet effectivement qui doit nous rassembler, parce que c'est quelque chose contre lequel on doit lutter fermement tous à nos niveaux. Je suis tout à fait d'accord avec la proposition d'Odette de passer au test, si effectivement ça peut contribuer à montrer à tout le monde notre probité et le fait qu'effectivement on est exemplaire, pourquoi pas. Sur cet amendement, je suis un peu partagée et je voudrais juste vous partager une vision. Je comprends la proposition de Hinamoeura et de Tematai de vouloir sauver effectivement les consommateurs, dans le sens où ces personnes qui consomment vont être punies, mais cette punition ne va pas les aider à se libérer de leur addiction. Donc effectivement, pour ces personnes-là, aller jusqu'à la perpétuité, ce n'est pas la solution. Mais d'un autre côté — et c'est le problème qu'on a en Polynésie —, de plus en plus il y a des trafiquants, il y a une mafia, des personnes qui ne sont pas des consommateurs, des personnes qui utilisent l'*ice* comme un moyen de se faire beaucoup d'argent sur la misère des autres. Ceux-là méritent d'être punis jusqu'à la perpétuité. C'est ceux-là qu'il faut punir. Donc, c'est pour ça que je suis très partagée. On ne peut pas mettre effectivement, quand on dit *ice*, tout le monde dans le même panier. Il faut effectivement essayer de sauver ceux qui sont là parce que ce sont des victimes et punir fermement ceux qui sont les vrais coupables et qui, hélas, échappent trop souvent justement aux sanctions. Et c'est pour ça que je ne sais pas si on peut évoluer sur cette proposition, mais je suis d'accord avec *Monsieur le maire-père fondateur* de dire qu'il faut des sanctions lourdes, mais il faut qu'elles soient adressées aux vrais coupables. Et à côté de ça, qu'on fasse ce qu'il faut, par ailleurs, pour tendre la main à ceux effectivement qui sont victimes de ces trafics, qui sont victimes d'addiction pour des raisons, des accidents de vie, pour plein de raisons, mais qu'on peut peut-être essayer de sauver par d'autres moyens. Voilà. Donc je mets ça à la réflexion de tous. Peut-être qu'on peut trouver un compromis, mais effectivement les deux positions se défendent.

**Le président :** Hinamoeura.

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant :** Merci, Monsieur le président. J'avais levé le doigt avant toi, Vincent. Merci beaucoup.

Je vais peut-être t'aider à trancher Tepuaraurii. Et je remercie *Monsieur le maire-père fondateur*, Odette aussi, pour vos discours, et c'est intéressant parce qu'on a véritablement des échanges sur le sujet. Et effectivement, tout le monde a raison d'un côté comme de l'autre. Personnellement, je vais économiser le test, je n'ai jamais touché à ça, donc si on peut faire l'économie de ça, je peux jurer sur le cœur et sur la tête de mes enfants que je suis totalement *clean*. Ça fera ça d'économie.

Je vais peut-être aider certains à trancher — et pour le coup je ne vais pas défendre véritablement mon amendement — et dans la volonté de transparence, je souhaite vous transmettre un message de la

Fédération citoyenne polynésienne de lutte contre les drogues et la toxicomanie que je remercie pour tout son travail et qui eux sont soutiennent totalement la réclusion à perpétuité avec peine incompréhensible ; et également vont plus loin que la résolution, ils demandent le bannissement de la personne condamnée ainsi que de sa famille directe. Et donc c'est vrai que ça va totalement à l'encontre de l'amendement que nous déposons et dans un souci d'être totalement transparent, je souhaitais partager aussi avec cette assemblée. Donc on avait déjà déposé l'amendement, qu'ensuite on a été informés de cette position de la fédération. Donc je souhaite vous partager cette position, même si ça ne va pas aller en la faveur de cet amendement, mais ça peut ouvrir le débat parce qu'on voit vraiment une fédération qui est à bout, qui manque de moyens. Et en fait, ce n'est pas que dans la justice. Il parle aussi de manque de moyens dans le CHPF. Donc c'est un problème vraiment très difficile qu'on veut prendre à bras-le-corps, mais on ne sait même pas par où commencer.

Voilà.

**Le président :** Maono.

**M. Vincent Maono :** *Merci, Monsieur le président.*

*Concernant le sujet de l'ice, comme l'a rappelé notre collègue, Tepuaraurii, c'est un sujet que nous avons inscrit dans notre feuille de route. Il faut que nous comprenions bien ce qu'est l'ice. Et les personnes qu'elle a évoquée — ce sont des trafiquants. Les personnes qui consomment (consommateurs) cette drogue sont des malades, ce sont des malades. Ce ne sont pas eux la source du mal. Ceux qui sont à l'origine de ce fléau, ce sont les profiteurs, ceux qui organisent ce trafic.*

*Donc, du point de vue juridique, il faut que la loi soit renforcée, il faut durcir la loi, parce que ces individus — eux, ne consomment pas ce poison. Voyez-vous, l'effet de cette drogue, c'est que lorsqu'un jeune y touche pour la première fois, il ne pourra plus jamais s'en détacher. Alors, que cherchent les trafiquants ? Ils ciblent les familles vulnérables, mais aussi les milieux où il y a de l'argent. C'est là qu'ils vont, c'est là leur bénéfice.*

*Ils visent ces personnes qu'ils poussent à consommer cette drogue — et ce sont ensuite ces mêmes personnes qu'ils utilisent pour en assurer la vente.*

*C'est pourquoi, il faut que nous comprenions bien que deux réalités s'opposent ici : consommateurs, les importateurs ou les trafiquants. Ce sont deux combats différents. Il faut aller sur la racine, c'est comme une plante, si c'est une plante envahissante, il faut aller sur la racine. Et je vous conseille un truc, c'est d'aller sur les consommateurs, il faut être dur là-dessus, parce que ce sont eux qui ramassent des millions, des milliards.*

Enfin, c'était juste un éclaircissement. Parce que c'est notre combat, à nous deux Tepuaraurii, depuis des années. C'est nous deux qui avons découvert les premiers ice dans notre pays. Et les importateurs forts champions là-dedans, ce sont les Américains, c'est aux États-Unis.

Je vais vous raconter une anecdote quand même. La première fois où on a saisi la drogue ici, l'État français a mis à peu près presque un an pour nous rendre les résultats de l'analyse, c'était une drogue. Vous vous rendez compte un peu ?... La personne qu'on a saisie nous deux à la Douane, eh bien en 24 heures, on l'a relâchée. L'autorité française a relâché, ils ne connaissaient pas cette drogue-là. Après, on a fait des recherches et on est arrivé à déterminer que les pires là-dedans, ce sont les importateurs. D'ailleurs, nous avons les preuves, ceux qui ont fait ramener de la ice, c'est dans les voitures (les voitures américaines), dans des conteneurs maintenant. Mais c'est ceux-là, ceux-là qui peuvent se payer des millions et des milliards. Les consommateurs sont des malades, parce qu'ils en ont besoin. Enfin, je ne sais pas si elle est d'accord avec moi, mais c'était notre combat : aller chercher les trafiquants.

*Merci de votre attention. Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** Merci, président.

Je voudrais remercier les collègues. Merci, Hinamoeura, pour les remerciements d'abord, ainsi que pour cet amendement. Je comprends vos inquiétudes, mais c'est vrai que lorsqu'on a rédigé ce texte, dans l'esprit, on visait effectivement les trafiquants. Donc, comme Tepuaraurii l'a souligné, il manque peut-être quelque chose à notre texte qu'il conviendrait de compléter. Mais voilà, je tiens à vous rassurer ici que dans notre esprit, nous ne visions pas du tout les consommateurs parce que ce sont des victimes. En revanche, les *dealers*, les trafiquants, oui, méritent quand même une sanction la plus grave. Et de toute manière après, ce sera la responsabilité de la justice de faire appliquer la peine la plus grave et, comme tu le disais, Hinamoeura, en fonction du crime — même pas du délit, du crime — qui sera commis. Et je pense qu'avec nos discussions avec *notre père-fondateur*, qui est quand même une personne sage avec toute l'expérience qu'il a, nous nous sommes appuyés sur ses témoignages, sur son expérience. Et là, il parlait tout à l'heure de déclic — même s'il n'a pas utilisé ce mot —, mais c'est ce déclic qu'on veut déclencher, notamment chez les trafiquants et les *dealers*, pour qu'ils arrêtent, qu'ils arrêtent d'importer cette saloperie chez nous, que ce fléau s'arrête.

Et puis Nahema disait tout à l'heure que sur le plan national, ils ont des difficultés à lutter contre ce fléau. Peut-être que nos voisins du Pacifique y arrivent mieux. Je ne sais pas, j'en doute un petit peu. Mais voilà, il faut qu'on innove de notre côté. Il faut qu'on ait le courage de nos ambitions et de nos convictions. Et donc voilà, j'espère qu'on pourra s'entendre. Peut-être qu'on peut du coup proposer un autre amendement qui coupe la poire en deux, je ne sais pas.

Donc je rejoins Tepuaraurii sur les observations qu'elle a faites tout à l'heure.

**Le président :** Tematai.

**M. Tematai Le Gayic :** Président, merci beaucoup.

Je pense que la plupart des orateurs ont exprimé que c'était plus une politique de prévention, d'accompagnement, de soins qui était dans l'esprit de ce texte. On se positionnera sur l'amendement ; et si ça ne passe pas, ce n'est pas un problème parce que je pense que dans l'esprit tout le monde est d'accord sur le fait que c'est plus une politique de prévention, de santé, d'accompagnement, plutôt qu'une politique pénale. Moi, ce que je voulais dire, c'est que ce n'est pas parce qu'on augmente les personnes dans les prisons qu'on réduit les personnes dans les réseaux. Ça n'a jamais marché, ça. C'est une politique d'accompagnement, de prévention qu'il faut.

**Le président :** Oui, de par notre statut d'élu, notre rôle à nous, c'est de prendre des décisions. Et plutôt que de me faire dépister, je vais demander un vote public, comme ça on saura exactement comment on va la prendre, cette décision. Voilà. Donc, si vous en êtes d'accord, parce que je dois consulter l'assemblée. On est d'Accord pour le vote public ? Très bien.

Donc, comme nous sommes sur l'amendement, je vais faire donner lecture de la liste, et on prendra les votes des élus qui vont se positionner. (*Réactions dans la salle.*) Sur l'amendement, excusez-moi. Vous vous rappelez de l'amendement ? (*Réactions dans la salle.*) Bon, on n'est pas sur le texte. On est sur l'amendement et donc on nous demande de dire si on vote pour ou on vote contre, ou bien on s'abstient.

Tu peux y aller.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung** procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M<sup>me</sup> Atger-Hoi

Teumere

absente, procuration à M. Pierre Terou, pour

M <sup>me</sup>	Boudouani-Chaumette	Teave	contre
M <sup>me</sup>	Bourgeois-Tarahu	Frangélica	pour
M <sup>me</sup>	Brown	Tahia	contre
M.	Buillard	Michel	absent, procuration à M <sup>me</sup> Teura Iriti, contre
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	contre
M.	Chailloux	Steve	absent, procuration à Elise Vanaa, contre
M.	Cowan	Mike	absent
M.	Flohr	Henri	absent, procuration à M <sup>me</sup> Lana Tetuanui, contre
M.	Flores	Bruno	contre
M <sup>me</sup>	Flores	Rachelle	contre
M <sup>me</sup>	Flores-Le Gayic	Béatrice	pour
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	absente, procuration à M. Tahuhu Maraeura, contre
M.	Fritch	Édouard	absent, procuration à M. Benoit Kautai, contre
M <sup>me</sup>	Garbutt-Harehoe	Thilda	pour
M.	Geros	Antony	contre
M <sup>me</sup>	Haiti	Pascale	contre
M.	Hamblin	Ueva	absent, procuration à M. Bruno Flores, contre
M <sup>me</sup>	Hauata Ah-Min	Maite	contre
M.	Hoiore	Tevaipaea	absent, procuration à M. Cliff Loussan, contre
M <sup>me</sup>	Homai	Odette	pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	contre
M.	Kautai	Benoit	contre
M <sup>me</sup>	Kohumoetini	Marielle	contre
M <sup>me</sup>	Kohumoetini-Rurua	Teremuura	absente, procuration à M <sup>me</sup> Patricia Pahio-Jennings, contre
M.	Laurey	Nuihau	absent, procuration à M <sup>me</sup> Teave Boudouani-Chaumette, contre
M.	Le Caill	Heinui	contre
M.	Le Gayic	Tematai	pour
M.	Lissant	Simplicio	contre
M.	Loussan	Cliff	contre
M <sup>me</sup>	Maamaatuaiahutapu	Maurea	contre
M.	Maono	Vincent	contre
M.	Maraeura	Tahuhu	contre
M <sup>me</sup>	Morgant-Cross	Hinamoeura	pour
M <sup>me</sup>	Niva	Pauline	contre
M <sup>me</sup>	Pahio-Jennings	Patricia	contre
M <sup>me</sup>	Puchon	Cathy	absente, procuration à M. Simplicio Lissant, contre
M <sup>me</sup>	Punua-Taae	Sonia	contre
M.	Riveta	Frédéric	absent, procuration à M <sup>me</sup> Sonia Punua-Taae, contre
M.	Salmon	Allen	contre
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	absente, procuration à M <sup>me</sup> Hinamoeura Morgant, contre
M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	contre
M.	Tapati	Tafai, Mitema	absent, procuration à M <sup>me</sup> Maite Hauata Ah-Min, contre
M.	Teagai	Ernest	absent, procuration à M <sup>me</sup> Tahia Brown, contre
M.	Temarii	Ah Ky	contre
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	absent, procuration à M. Vincent Maono, contre
M.	Teraiarue	Tevahiarui	absent, procuration à M. Edwin Shiro-Abe Peu, contre

M.	Teremate	Ruben	absent, procuration à M <sup>me</sup> Vahinetua Tuahu, contre
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	contre
M.	Terou	Pierre	contre
M.	Tetua	Félix, Hoa	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	absente, procuration à M <sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi, contre
M <sup>me</sup>	Tiatoa	Sylvana	absente, procuration à M <sup>me</sup> Rachelle Flores, contre
M.	Tong Sang	Gaston	absent, procuration à M <sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry, contre
M <sup>me</sup>	Tuahu	Vahinetua	contre
M <sup>me</sup>	Vaianui	Jeanne	absente, procuration à M <sup>me</sup> Marielle Kohumoetini, contre
M <sup>me</sup>	Vanaa	Elise	pour

**Le président :** Bien. Donc l'amendement est rejeté avec 47 voix contre et 9 voix pour. Je demande à l'auteur du deuxième amendement de bien vouloir nous le présenter.

Oui, Mike. Excusez-moi.

**M. Mike Cowan :** Oui, président, c'est juste que j'ai loupé mon vote. Donc je suis contre.

**Le président :** 48 votes contre.

Donc vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Hinamoëura Morgant :** Merci, Monsieur le président.

Donc amendement n° 2, il était proposé de supprimer l'alinéa qui portait sur la création d'un Observatoire territorial des drogues et des addictions, chargé de centraliser les données, d'évaluer l'évolution du phénomène et de formuler des recommandations adaptées au contexte polynésien.

Donc c'est un débat qui a eu lieu durant la commission des institutions, mais c'est vrai qu'on n'a pas forcément beaucoup plus creusé sur le sujet puisque nous étions pris aussi dans une autre réunion juste après.

Donc la volonté de cet amendement, c'était d'éviter la création d'un énième organe administratif. En Polynésie française, nous avons souvent multiplié les structures parallèles, parfois redondantes, sans toujours renforcer l'efficacité de l'action publique. Il est temps de tirer les leçons du passé.

Concernant la lutte contre la méthamphétamine, un délégué interministériel a déjà été nommé. Le ministère de la santé a également annoncé l'ouverture imminente d'un pôle de santé mentale, intégrant un espace dédié aux personnes souffrant d'addiction.

Dans ce contexte, il est préférable de laisser ces dispositifs se mettre en place et poser des bases solides, avant d'envisager la création d'un nouvel observatoire. Cela permet de concentrer les efforts et les moyens publics sur l'opérationnel, plutôt que sur une nouvelle structure administrative.

Enfin, la bonne gestion des finances publiques nous impose de faire preuve de responsabilité, en évitant la précipitation dans la création d'organismes qui pourraient s'avérer coûteux et peu efficaces.

Là était la volonté de cet amendement que, finalement, suite à une réunion qui a pu avoir lieu en interne, il a été décidé, de concert avec Tematai, de retirer cet amendement, et voilà. C'est tout. Mais je tenais quand même à parler, à exposer la volonté qui se cache derrière cet amendement et également à peut-être rappeler aussi qu'il y a énormément d'urgences aujourd'hui. Donc on est sur une résolution, mais

là, aujourd'hui, il faut être rapide sur, par exemple, la prise en charge de nos malades, sur donner beaucoup plus de moyens à la fédération, mais nous retirons cet amendement.

Merci.

**Le président :** Merci. Donc je prends note du retrait de l'amendement.

Donc je mets aux voix l'ensemble de la résolution. Qui est pour ? À l'unanimité.

*Merci bien.* Donc la résolution est adoptée.

Je vous demande de revenir à l'acte de délégation, parce que le ministre en charge des finances vient d'appeler pour dire qu'il demande à maintenir les deux textes dans l'acte de délégation, parce qu'il souhaite que, dès la première réunion de la commission permanente, ces deux textes soient étudiés.

Donc je mets aux voix l'acte de délégation tel qu'il a été présenté et amendé dans le cadre de son examen. Qui est pour ? À l'unanimité. Très bien.

Donc on va... Oui, excuse-moi.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon Taupua :** Excuse-moi, Monsieur le président, comme j'étais en train de régler quelque chose. Je voulais juste savoir, donc, on garde bien les deux2 derniers textes 71 et 72 ? C'est gardé, ce n'est pas retiré. C'est bien ça ?

**Le président :** Voilà. C'est maintenu, donc il n'y a pas d'amendement pour le retrait de ces deux textes. Et puis l'acte de délégation a été adopté en l'état.

*Merci bien*

RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION PORTANT SUR LE MOUILLAGE DES NAVIRES DE PLAISANCE DANS LES EAUX INTÉRIEURES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M<sup>me</sup> Marielle Kohumoetini, M. Bruno Flores, Mike Cowan, Edwin Shiro-Abe Peu, Cliff Loussan et M<sup>me</sup> Frangélica Bourgeois-Tarahu

**Le président :** On poursuit avec le dernier texte s'agissant du rapport de la mission d'information portant sur le mouillage des navires de plaisance dans les eaux intérieures de la Polynésie.

Donc je demande à l'auteur du rapport de présentation de bien vouloir nous présenter son rapport de présentation.

Je crois que c'est Frangé.

**M<sup>me</sup> Frangelica Bourgeois-Tarahu :** Oui. Merci, président. Mais, — bonsoir à tous — je ne suis pas l'auteure, mais je suis la présidente de la commission de l'équipement cette année. L'auteure, c'est Madame Marielle Kohumoetini.

VP, *Monsieur le ministre* Jordy, Madame Cathy Rocheteau, Monsieur Jean-Paul Le Caill, bonsoir. Merci pour votre présence.

Avant d'entrer dans le détail du rapport d'information et des parties qui m'ont été attribuées, je souhaiterais exprimer en ma qualité de présidente de la commission de l'équipement, de l'aménagement du territoire et des transports de notre assemblée, toute ma reconnaissance aux six rapporteurs de la mission d'information que nous avons menée.

Je tiens à saluer particulièrement Madame Marielle Kohumoetini, ancienne présidente de la commission, à l'origine de cette initiative, ainsi que Messieurs Bruno Flores, Mike Cowan, Edwin Shiro-Abe Peu, Cliff Loussan, et moi-même. Ensemble, nous avons mené ce travail avec rigueur, écoute et sérieux. Hier soir encore, nous étions réunis pour finaliser les derniers ajustements nécessaires à la présentation de ce rapport, conscients de l'importance de nos conclusions pour une gestion maîtrisée et équilibrée du mouillage dans les lagons de notre *pays*.

Je souhaite également adresser mes remerciements les plus sincères à l'ensemble des personnes auditionnées, les représentantes et représentants des services de l'État, du pays, en particulier la DPAM, sous la direction de Madame Cathy Rocheteau, ainsi que le Port autonome de Papeete, dirigé par Monsieur Jean-Paul Le Caill, que je salue encore, sans oublier les communes, le monde associatif, économique et professionnel. Leur contribution à la fois lucide, technique et profondément ancrée dans la réalité du terrain a permis d'enrichir nos réflexions et de bâtir ensemble un rapport solide, sérieux, et à la hauteur des enjeux de ce sujet.

Enfin, et pour terminer mon propos liminaire, je souhaite adresser mes remerciements les plus chaleureux aux services de Tetunae tout particulièrement à nos deux chargées d'études du service des affaires juridiques de notre assemblée, Moehau Hira et Tamatea Amaru, pour leur accompagnement rigoureux et constant tout au long de cette mission d'information jusqu'à la remise de ce rapport. Merci à toutes et à tous.

Je demande aux élus, *d'être indulgents* parce qu'on va lire l'intégralité de ce rapport à la demande de notre collègue Marielle Kohumoetini. C'est mieux aussi, il faut que vous sachiez. *Soyez indulgents. Merci.*

— Présentation du rapport —

Face au développement soutenu de la plaisance en Polynésie française et aux multiples enjeux qu'il suscite en matière de gouvernance maritime, de préservation environnementale et de cohésion sociale, la commission de l'équipement, de l'aménagement du territoire et des transports, a créé le lundi 13 janvier 2025, une mission d'information portant sur le mouillage des navires de plaisance dans les eaux intérieures de la Polynésie française.

Cette initiative traduit la volonté des représentants d'appréhender avec rigueur et lucidité un phénomène aux répercussions à la fois économiques, sociales et écologiques, en plein essor depuis plusieurs années. En effet, selon les données fournies par l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), le secteur de la plaisance et de la croisière connaît une croissance régulière depuis 2015, participant significativement à la création de valeur ajoutée pour l'économie locale. Cette dynamique, si elle constitue une opportunité indéniable, impose également la mise en place de cadres réglementaires adaptés, d'outils de contrôle efficaces et d'infrastructures adéquates afin de garantir une gestion durable, équilibrée et équitable des zones de mouillage.

La mission d'information, composée de treize représentants à l'assemblée de la Polynésie française, dont six rapporteurs, s'attelle ainsi à dresser un état des lieux complet et circonstancié de la réglementation en vigueur, des dispositifs de contrôle existants, ainsi que des pratiques professionnelles et des usages en matière de mouillage des navires de plaisance. Elle s'appuie pour ce faire sur une méthodologie incluant des auditions auprès des autorités du Pays, de l'État et des communes, des consultations avec les associations et les professionnels du secteur, ainsi que des déplacements sur site et une consultation citoyenne. L'objectif est de recueillir une vision transversale, partagée et documentée, capable d'éclairer les choix futurs du législateur polynésien.

La mission porte notamment sur les points suivants : l'analyse de la réglementation relative au mouillage, l'identification et l'évaluation des infrastructures d'accueil, de contrôle et d'entretien des navires (*gestion des entrées et sorties, collecte des déchets, traitement des eaux usées*), la localisation et la caractérisation des zones de mouillage, l'évaluation de la mise en œuvre du téléservice ESCALES,

outil de gestion numérique des stationnements nautiques, l'examen des activités menées par les professionnels du secteur, ainsi que l'analyse des relations entre les différents usagers du lagon (*plaisanciers, riverains, pêcheurs, etc.*).

Dans un contexte où une loi du pays visant à rendre obligatoire l'utilisation du téléservice ESCALES est en cours de préparation, la mission d'information a également vocation à formuler des recommandations pratiques et opérationnelles pour accompagner son déploiement, tant sur le plan réglementaire que logistique. Elle entend ainsi contribuer à une clarification du droit applicable, à une meilleure articulation des compétences entre les différentes autorités concernées, et à la définition de modalités de contrôle efficaces, susceptibles de favoriser une gestion harmonieuse des espaces lagonaires.

L'enjeu est d'importance : il s'agit de concilier attractivité touristique, respect de l'environnement, sécurité des navigations et justice sociale dans l'usage partagé du domaine maritime polynésien. Ce rapport se veut donc un outil d'aide à la décision, au service d'une stratégie maritime durable, intégrée et résolument tournée vers l'avenir.

*Merci.*

**M. Bruno Flores** : Des problématiques de gouvernance, de régulation et de fiscalité mal adaptées à la réalité du terrain

En Polynésie française, la mer a une importance primordiale. Néanmoins la concurrence pour l'utilisation du littoral entre activités traditionnelles, plaisance et tourisme, engendre des tensions notamment dans des zones d'ancrage.

Malgré la taille des espaces maritimes polynésiens, les lagons sont des lieux de conflits entre les pêcheurs, les riverains et plaisanciers, en raison de leur configuration et de leur valeur économique et culturelle.

La croissance de la plaisance aggrave les tensions. À Tahiti, à Faa'a, 80 voiliers dérangent les habitants. Il faut limiter le nombre de bateaux ou les déplacer des zones de mouillage. En effet, la forte affluence des plaisanciers provoque parfois des incidents graves.

Les auditions ont révélé des cas d'agressions et de vandalismes à Vairao, Toahotu et Huahine, notamment contre les acteurs publics et privés ainsi que les plaisanciers. En revanche, Teva i Uta est moins touchée grâce à moins de navires.

De plus, aux Raromatai, le chantier naval de Raiatea constate des tensions croissantes entre plaisanciers, pêcheurs et riverains en cas de non-respect des règles de mouillage ou de paiement des redevances. La présence de navires de location non identifiables aggrave le problème. De plus, l'agence CREOCEAN confirme une hostilité croissante des populations locales à Tahiti, Moorea et Raiatea envers la plaisance jugée intrusive notamment en raison de la durée maximale du séjour des navires sous le régime de l'admission temporaire.

Les plaisanciers près des habitations dérangent. Les bateaux endommagés dans les lagons menacent l'environnement et les écosystèmes fragiles.

Les *maires* constatent des tensions croissantes à Moorea, Bora Bora et Fakarava, dues à la pression des voiliers sur les lagons, préjudiciables à la pêche traditionnelle. Les élus locaux regrettent le manque d'outils juridiques pour réguler les mouillages maritimes.

De plus, les services de l'État notent que la police administrative spéciale de la navigation en eaux intérieures est partagée entre plusieurs autorités, ce qui complique les régulations locales. Ils insistent sur la coordination renforcée entre les niveaux institutionnels pour limiter les tensions d'usage.

À Fakarava, il y a des tensions autour de l'utilisation du lagon, considérée comme une zone de nourriture par les habitants locaux. Les bateaux près des magasins perturbent l'approvisionnement et fragilisent l'économie locale. Le comité local du tourisme estime que les navires près des commerces perturbent la vie des habitants et causent des ruptures d'approvisionnement alimentaire.

À Rangiroa, les ports saturés entraînent des tensions logistiques entre les goélettes d'approvisionnement et les plaisanciers, limitant ainsi les ravitaillements.

Selon Apataki Carénage, même si 99 % des plaisanciers respectent l'environnement, des incivilités telles que les déchets abandonnés ou la surpêche de bigorneaux nourrissent la méfiance des habitants locaux.

Les services du pays, tels que la DRM, constatent une augmentation des plaintes locales contre les voiliers stationnés accusés d'une nuisance visuelle d'appropriation illégitime du lagon. À Arue, plainte fréquente pour utilisation illégale de l'eau et dépôt sauvage des déchets. À Arue encore, plainte fréquente pour infractions environnementales. Avant la réglementation stricte à Uturoa, Apooiti accueillait 80 à 120 navires, créant tension. Les pêcheurs traditionnels ne sont pas épargnés.

Près de Tahiti, Raiatea et Makemo, leur pêche est parfois gênée par des ancres sauvages, nuisant à une activité économique essentielle pour de nombreuses familles.

La DIREN met en avant les impacts des ancrages sur les coraux, renforçant la conservation du lagon.

Le manque de régulations locales claires accentue les conflits d'usage, tandis que l'absence de plans de gestion intégrés entrave la capacité des autorités locales à encadrer les mouillages et les activités maritimes. Selon les communes interrogées, les conflits d'usage se manifestent par l'accaparement d'espaces lagonaires traditionnels, la détérioration des sites écologiques sensibles et des risques accrus de pollution et d'accidents. En plus des auditions des acteurs, une consultation citoyenne souligne les tensions entre habitants et plaisanciers, surtout dans les îles éloignées. Environ 47% des répondants accusent les plaisanciers de causer des conflits d'usage en raison du bruit, de la navigation perturbatrice et de la dégradation des sites naturels.

Certains comportements irrespectueux de navires de charter peu encadrés alimentent le ressentiment local. En haute saison, des pénuries de produits essentiels surviennent malgré les efforts des commerces et les retombées économiques positives.

Malgré les tensions, la plupart des plaisanciers restent respectueux et la généralisation des critiques est jugée injuste. Le manque de sensibilisation culturelle alimente les malentendus. La plaisance nécessite une régulation renforcée et un dialogue entre résidents et visiteurs.

Finalement, la présence est à la fois une opportunité économique et un défi de cohabitation.

Le tourisme nautique en Polynésie française crée des tensions entre plaisanciers privés et opérateurs professionnels. C'est bien visible dans les zones de mouillage populaires comme Rangiroa, Fakarava et Bora Bora, selon les entreprises privées interrogées.

Il faut différencier la plaisance privée de la plaisance professionnelle. En Polynésie française, la distinction repose sur l'usage du bateau, sa finalité (loisirs ou activités commerciales) et les réglementations en vigueur (affrètement commercial d'un navire pour passagers ou charters).

Ces navires doivent respecter des normes de sécurité, de formation d'équipage et de contrôle, usage non commercial d'un bateau pour des loisirs personnels.

Ils doivent respecter les règles de navigation, les zones de mouillage autorisées, les normes de sécurité sans obligations commerciales.

En Polynésie, cette activité est encadrée. Par exemple, l'arrêté n° 604 CM du 9 mai 2012 régit la délivrance du certificat de police lagonaire pour certaines activités lagonaires.

Ces définitions précisent les obligations des navires. La DPAM rappelle les obligations pour les navires professionnels.

Lors des auditions, MMS a déclaré que des voiliers étrangers en admission temporaire offrent des services touristiques sans respecter les obligations fiscales locales, créant une concurrence déloyale. Ce problème est plus grave aux îles Marquises en raison du manque d'escales techniques perturbant l'approvisionnement.

La saturation des sites crée une concurrence pour l'accès aux infrastructures, impactant l'économie des prestataires locaux de Tahiti et des îles éloignées.

Selon la DPAM, 62 % des acteurs jugent la régulation actuelle insuffisante pour encadrer cette coexistence. Certains plaisanciers étrangers en admission temporaire aggravent les phénomènes en pratiquant illégalement des activités commerciales sans respecter les obligations fiscales et réglementaires locales. Ce type de concurrence déloyale pose un gros souci aux Marquises à cause des infrastructures portuaires restreintes.

Pour relever ces défis, le Chantier naval de Raiatea propose de clarifier la distinction entre plaisanciers résidents et visiteurs et de renforcer les contrôles administratifs et fiscaux.

Le SDT, la DPAM et Tahiti Tourisme ont mis en place un système de macarons et fanions pour identifier les charters déclarés, malgré une confusion persistante.

La Marina Taina, reflète de ces tensions. Les riverains dénoncent des nuisances environnementales, tandis que les plaisanciers affirment respecter les normes écologiques en vigueur et signalent d'autres sources de pollution.

CREOCEAN insiste sur la nécessité d'une gouvernance maritime centralisée et de zones de mouillage organisées pour réduire les conflits.

À Bora Bora, des solutions sont testées pour apaiser les tensions, telles que des zones de mouillage spécifiques et une gouvernance locale active. Le port de Papeete suggère d'étendre ce modèle à d'autres sites.

Enfin, le gouvernement alerte sur les risques à long terme. Le ministère de l'environnement met en garde contre les mouillages anarchiques nuisibles aux récifs et aux écosystèmes lagonaires tandis que le ministère des grands travaux insiste sur la préservation environnementale pour le tourisme. Le ministère de l'économie et des finances insiste sur la récupération des recettes fiscales perdues à cause du développement informel de la présence commerciale.

La croissance des loisirs crée une forte concurrence entre la plaisance privée et commerciale, accentuant les tensions économiques. Les réponses de la consultation citoyenne mettent en avant une inquiétude majeure concernant les charters maritimes en Polynésie française. Les participants critiquent le manque de contrôle sur le mouillage, notamment des charters illégaux dans des endroits sensibles, tels que Fakarava, Les Marquises ou Raivavae. Ces actes illégaux mécontentent fortement localement à cause de leur impact négatif sur l'environnement et la population.

Diverses mesures sont suggérées pour réguler l'activité, telles que :  
– durcir les sanctions pour la capture et la dissolution des navires illégaux ;

- imposer des délais stricts d’ancrage ;
- établir des quotas de navires par zone ;
- augmenter les effectifs de contrôle.

Depuis 10 ans, la pratique des sports nautiques en Polynésie française augmente rapidement. Selon l’Institut d’émission d’outre-mer, plus de 700 escales en Polynésie chaque année, rapportent plus de 15,2 milliards F CFP en 2023. En un an, l’ISPF enregistre 40 % de touristes de type « plaisance ou yachting ». La croissance du tourisme de luxe et de la plaisance aggrave les conflits d’usage dans les lagons restreints.

La DPAM constate que les zones de mouillage réglementées sont insuffisantes en Polynésie, avec seulement un peu plus de 12 îles officiellement désignées ce qui pousse de nombreux navires à utiliser des mouillages sauvages.

Les marinas Taina, Apooiti et Papeete ont un taux d’occupation de 98 % en permanence. Les délais pour une place permanente varient de 12 à 24 mois, poussant les plaisanciers à s’ancrer illégalement.

Leurs gestionnaires ont investi 900 millions F CFP entre 2019 et 2024 pour moderniser leur installation, mais ce n’est pas assez pour répondre à la demande croissante.

Les tarifs des marinas sont élevés et réduits par l’arrêté n° 129 CM du 8 février 2024. :

- Le mouillage varie de 50 000 à 80 000 F CFP par mois ;
- Une place à quai peut coûter jusqu’à 150 000 F CFP par mois pour un catamaran de 15 m.

La pression sur les prix rend l’accès difficile pour les petits plaisanciers locaux, générant un sentiment d’injustice sociale.

Les gestionnaires des marinas voient dans cette croissance une grande opportunité économique. D’après eux, le marché du nautisme vaudrait plus de 2 milliards F CFP par an.

Les autorités publiques soulignent l’insoutenabilité de cette croissance incontrôlée en raison des coûts croissants de surveillance maritime, de réparation environnementale et d’infrastructures.

Les infrastructures inadaptées entravent le développement du secteur maritime et la préservation de l’environnement.

D’après le SDT, la capacité d’accueil en Polynésie française est de 1 700 unités, alors que les besoins en haute saison dépassent les 3 000 unités.

Cependant, les investissements publics dans les ports ont été limités :

- Moins de 500 millions F CFP par an en moyenne depuis 2018 ;
- principalement pour la rénovation (exemple, marina de Papeete) plutôt que l’extension.

Le Port autonome de Papeete, principal acteur portuaire public, prévoit des projets en plaisance qui créeront environ 430 emplois à Tahiti et Raiatea, dont 20 pour les grands yachts. Le Port autonome de Papeete privilégie le commerce maritime, reléguant la présence en zone secondaire. En plus de l’accueil, la maintenance des navires est insuffisante. Le carénage des bateaux de loisirs assure leur sécurité et réduit leurs impacts environnementaux (exemple : peinture antifouling, réparation, etc.) Pourtant, les infrastructures sont insuffisantes.

À Raiatea, le chantier naval est l’un des rares sites actifs. Cependant, ces vieux outils de levage et une aire de carénage pleines limitent sa capacité. La modernisation des infrastructures pour prévenir la pollution des eaux lagunaires manque d’investissement.

Selon le gestionnaire de la Marina Taina, le budget annuel pour l'entretien des mouillages est d'environ 3 millions F CFP, ce qui semble insuffisant pour garantir une maintenance durable. De plus, les coûts pour les usagers sont élevés. Un carénage complet coûte entre 250 000 et 300 000 F CFP et l'entretien annuel d'un navire représente environ 10 % de sa valeur d'achat. En plus des contraintes économiques, il y a une pénurie de professionnels qualifiés pour la maintenance, surtout dans les îles éloignées où le manque de plongeurs professionnels complique l'entretien des corps-morts. Le traitement des eaux usées et des déchets sans structure adaptée aggrave la pollution lagonaire, nuisant au développement touristique.

La DPAM note un manque d'équipement d'entretien maritime. Seulement trois aires de carénage en service et une capacité de levage limitée à 20 tonnes pour la plupart des équipements publics. Certains chantiers navals privés à Raiatea et Tahiti se modernisent pour compenser ce manque, mais ces initiatives demeurent rares.

Depuis 2020, les chantiers privés à Raiatea ont investi environ 350 millions de francs pacifiques dans de nouveaux équipements. Cependant, l'offre privée se focalise surtout sur les Îles de la société, comme Tahiti et Raiatea, en oubliant les Tuamotu et les Marquises, des points importants pour les plaisanciers venant du Panama.

Par conséquent, le manque d'infrastructures d'entretien entraîne plus de bateaux non entretenus, causant des pollutions (peintures toxiques, hydrocarbures), des risques de naufrages accrus sur les récifs, une diminution des recettes touristiques, certains plaisanciers optant pour des destinations mieux équipées, comme la Fidji, Nouvelle-Calédonie.

Les acteurs veulent collaborer pour créer des marinas publiques, des zones de mouillage écologiques et des infrastructures d'entretien moderne pour tous les navires.

À Tahiti, ESCALES est essentiel pour gérer les activités maritimes. Prévu en juin 2025, ouverture au public avec réservation en ligne des zones de mouillage, la DPAM a créé ce service en ligne pour gérer l'ancrage sauvage, les déchets, les eaux usées et l'économie de la plaisance. Le but est de limiter les impacts négatifs sur les économies locales, insulaires comme à Fakarava.

La Direction de l'équipement dit que cet outil complète les moyens satellites en place et envisage une police portuaire pour renforcer le contrôle.

Le SDT insiste sur l'importance du téléservice pour encadrer la présence et éviter les tensions avec les populations locales.

Le GIE Tahiti Tourisme gère les présenciers et l'environnement. Il engage les communes et les habitants dans la gestion de leur espace marin.

La DRM et la Direction régionale des douanes sont utiles pour suivre les navires et contrôler les sanctions.

Localement, des communes, telles que Punaauia, Fakarava, Rangiroa, Moorea, etc., jugent le téléservice escale crucial, malgré des limites comme l'accès partiel aux données par les autorités locales et la surveillance compliquée des sites sensibles, comme le Jardin du corail à Tahaa. À Bora Bora, la collaboration avec BBMS limite les petits plaisanciers en cas d'aléas météorologiques. Le ministère des grands travaux du Pays voit ce dispositif comme un exemple de gestion durable et collaborative des espaces maritimes, incluant les régulations de l'usage, collecte des redevances et préservation environnementale avec l'appui des fonds verts de l'État. Le ministère de l'environnement alerte sur les risques d'invasions biologiques par les coques des navires et souligne l'importance d'infrastructures de traitement des déchets pour soutenir ESCALES avec des systèmes d'incinération adaptés.

Le SAM considère ESCALES comme une solution pour organiser la plaisance. Ce dispositif améliorera le suivi des itinéraires et des fréquences de visite des navires, permettant ainsi de créer des zones de mouillage adaptées et d'optimiser la fiscalité en ayant une meilleure connaissance des flux réels. En Polynésie française, le commandant de la compagnie des archipels de la gendarmerie considère que ce téléservice améliore la sécurité maritime et combat les trafics illicites, malgré un accès restreint aux données personnelles.

Les acteurs publics soutiennent ESCALES, mais les acteurs privés ont des réserves. Les professionnels du secteur nautique, notamment du charter, jugent l'outil inadapté pour diverses raisons : rigidité des réservations en ligne, contraintes technologiques, problèmes de contrôle aux arrivées et départs des navires de présence.

Les conditions du téléservice ne conviennent pas à la navigation de présence où la météo influence les itinéraires et les dates d'arrivée. En effet, plusieurs acteurs constatent l'impossibilité de planifier précisément les escales en raison de la variabilité du vent et de la houle, rendant les arrivées imprévisibles pour les voiliers des Marquises. Les usagers ignorent le dispositif, faute d'infos préalables. Certains plaisanciers manquent de connexion en mer pour utiliser le téléservice, selon CREOCEAN et des *maires*.

La critique principale envers ESCALES est sa rigidité. La marina Taina critique un système strict ne répondant pas aux besoins de flexibilité des plaisanciers et aux attentes des supers yachts en matière d'espace privatif et de services personnalisés.

NSI et Tahiti Océan critiquent l'adaptabilité limitée du dispositif aux nouvelles règles de séjour des navires en Polynésie et à l'absence d'horaires fixes pour les escales des grandes unités.

En dehors de Papeete et Moorea, l'*Aranui* et les comités locaux (Rangiroa, Fakarava, Ua Pou) constatent un manque de réglementation uniforme, engendrant confusion et insécurité dans la gestion des flux.

Le comité de gestion du lagon de Faa'a précise que les places peuvent être réservées ou attribuées selon le principe du « premier arrivé, premier servi », ce qui complique la planification des navigateurs.

Certains acteurs pensent que le dispositif est adapté aux grands bateaux de plaisance, mais pas aux bateaux de moins de 20 mètres, malgré leur nombre. Certains, comme la SNT, notent des conflits avec les navets commerciaux dus à une mauvaise coordination des approvisionnements.

Finalement, TEARAI et le CRIOBE de Moorea critiquent le contrôle environnemental inefficace et l'absence de sanctions dissuasives pour les mouillages sauvages et la pollution.

Le comité du tourisme de Fatu Iva veut étudier pour préserver le site naturel. FAPE insiste sur le contrôle en mer.

À Bora Bora, des solutions alternatives sont envisagées, comme un système déclaratif unique par île, inspiré de l'Está américain, pour assurer la liberté de mouvement des plaisanciers tout en les traçant. Sea-Watch utilise des radars et une intelligence artificielle pour suivre les navires sans déclaration manuelle.

La consultation citoyenne montre une faible utilisation de l'outil ESCALES par les habitants, révélant un manque de communication. Plus de la moitié des répondants (52,8 %) ne connaissent pas le dispositif et 86 % ne l'ont jamais utilisé. Plusieurs communes (Taiarapu-Est, Taiarapu-Ouest, Mahina, Faa'a, Nuku Hiva) ont été informées du dispositif récemment, souvent par la DPAM.

La faible notoriété du téléservice entrave son déploiement et son acceptation par les collectivités et les citoyens. Elle souligne l'importance des campagnes locales et ciblées pour renforcer la sensibilisation

en mettant en avant le rôle clé du téléservice ESCALES dans la protection des lagons, la gestion durable des ressources maritimes et la régulation des usages de l'espace public maritime.

Les utilisateurs sont principalement des professionnels maritimes, des plaisanciers et quelques citoyens locaux impliqués. La consultation révèle une utilisation sporadique du téléservice, souvent par curiosité plutôt que par nécessité. 55 % des répondants jugent le téléservice utile pour organiser le stationnement des navires, limiter les mouillages anarchiques et favoriser la protection environnementale. Cependant, 11 % 4,8 % estiment le téléservice inutile. 64,5 % des participants reconnaissent l'impact des bateaux de plaisance sur l'environnement lagonaire, soulignant les problèmes liés aux eaux usées, à la détérioration des coraux par l'ancrage sauvage et à l'introduction d'espèces invasives.

42 % des répondants estiment qu'ESCALES peut réduire les pressions environnementales en organisant des flux nautiques, favorisant l'amarrage dans des zones écologiquement adaptées et renforçant le suivi des activités maritimes. Cependant, son efficacité dépend d'infrastructures appropriées et d'une gouvernance rigoureuse et équitable.

Avec le tourisme nautique en hausse et les îles Marquises à l'UNESCO, ESCALES est crucial. Son succès dépendra de l'intensification des actions de communication, de l'amélioration de son accessibilité et de son intégration dans une politique publique cohérente en matière d'environnement et de tourisme. Sa réussite dépendra de l'intensification de la communication, de l'amélioration de l'accessibilité et de l'intégration dans une politique publique environnementale et touristique cohérente. Une réglementation lacunaire est peu appliquée.

**M. Mike Cowan :** *Bonjour* à tous. Je vais prendre la suite. Je vais aborder le sujet de la réglementation.

La gouvernance maritime en Polynésie repose sur une superposition structurelle des compétences entre l'État, le Pays et les communes, entraînant une complexité institutionnelle préjudiciable à l'efficacité de l'action publique. En effet, cette imbrication des responsabilités, loin de garantir une meilleure gestion partagée, alimente au contraire une confusion juridique et opérationnelle, entravant tant la planification que l'exécution des politiques de gestion des zones de mouillage.

Un premier constat, la délimitation des champs de compétence sur le domaine public maritime de la Polynésie, qualifiée comme étant « floue » par les personnes ressources auditionnées, entre les trois niveaux d'administration, génère des zones d'ombre dont la régulation et le contrôle. Si la DPAM a été désignée en 2022 comme autorité maritime d'escale en dehors de la circonscription portuaire du Port autonome de Papeete, les communes conservent, en vertu de l'article L.2213-23, le code général des collectivités territoriales, la police des baignades et des activités nautiques dans la bande littorale des 300 mètres. Ce morcellement des prérogatives crée une discontinuité de l'autorité sur un même espace lagonaire, rendant l'application des réglementations fragmentaire et inégalitaire selon les territoires.

Ce défaut de clarification entraîne de vives tensions entre les institutions. En effet, le maire de la commune de Faa'a et le collectif Tearai, par exemple, ont communément déploré l'absence de concertation préalable lors de la création de zones de mouillage temporaires durant la crise sanitaire. Cette initiative unilatérale a donné lieu à des occupations anarchiques de navires, avec des conséquences non seulement sur la sécurité maritime telles que le choix des zones de mouillages les plus exposées aux vents dominants, mais également sur la sécurité aérienne, en raison de la proximité de la piste et la particularité des traversées des deux seuils de piste à l'aéroport international. Plus encore, le collectif Tearai critique l'impact négatif de la réglementation, qui n'a aucunement été précédée d'une étude d'impact environnementale, sur la zone de pêche réglementée « Moana na'ina'i » et sur l'activité des pirogues de loisirs. Ce cas illustre des effets de gouvernance maritime cloisonnée.

Par ailleurs, le partage de compétences ne s'accompagne pas toujours des moyens juridiques, humains ou financiers nécessaires à leur mise en œuvre effective. Plusieurs maires, notamment ceux de Taïarapu-Ouest, de Huahine et de Nuku Hiva, soulignent leur impuissance à faire appliquer les règlements relatifs aux zones de mouillage, en raison notamment de l'absence d'agents municipaux assermentés. À

Huahine par exemple, cette carence de moyens empêche toute action répressive immédiate sur les navires en infraction, tandis qu'à Arue, seuls les bateaux amarrés au Yacht club sont encadrés, laissant les autres sans surveillance ni régulation.

Le manque de coordination interservices accentue encore les dysfonctionnements structurels. La gestion des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime est partagée entre la Direction des affaires foncières (DAF), la DEQ et la DPAM. Toutefois, aucun dispositif centralisé de contrôle ne permet de vérifier l'installation effective des pontons, des corps-morts et des remblais, laissant ainsi place à des pratiques non conformes et à une régulation lacunaire.

L'exemple de la baie de Phaeton est particulièrement révélateur : bien que le projet mobiliserait un budget de plus de 1,5 milliard F CFP, il demeure à l'arrêt faute d'un arbitrage foncier limpide entre les différents échelons décisionnels.

Cette superposition de compétences engendre également une dilution des responsabilités, nuisible à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique. À Bora Bora par exemple, la société privée Bora Bora Moorings & Services, gestionnaire des zones de mouillage de l'île, affirme disposer de données plus précises que les autorités publiques sur la présence de navires dans le lagon, signe d'un déséquilibre croissant entre acteurs publics et privés dans les maîtrises de l'information stratégique. L'absence de guichet unique ou de référentiel commun alimente cette dispersion, renforçant les pratiques informelles et affaiblissant l'autorité de l'État comme du Pays et des communes sur le terrain.

Enfin, les contraintes juridiques imposées par le statut d'autonomie de la Polynésie française, complexifient davantage encore les mécanismes de coordination. Sans clarification des compétences et des circuits de décision, la mise en œuvre de politiques cohérentes de gestion du domaine maritime sera compromise.

La Chambre territoriale des comptes (CTC) relevait dans son rapport d'observations définitives portant sur le transport maritime interinsulaire (exercices 2014 à 2018) que « *cette imbrication des compétences, associée à la juxtaposition de deux services distincts, rend difficile l'optimisation des moyens disponibles tant sur les services de l'État que ceux du pays* ».

Un deuxième constat, on relève un déficit de coordination entre les différentes entités administratives impliquées. Cette fragmentation structurelle entrave la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la gestion des mouillages et des activités nautiques. À Tahaa par exemple, malgré un long processus de concertation ayant abouti à la délimitation des zones de mouillage avec la DPAM, la non-implication de la DIREN a limité la portée des mesures établies. Cette absence de synergie entre services illustre les failles d'une organisation institutionnelle cloisonnée, dans laquelle chaque acteur agit selon des logiques propres, souvent déconnectées des réalités du terrain. En effet, à Huahine, le coffre d'amarrage mis en place par le Pays est inutilisé en raison de la forte exposition au vent.

La multiplicité des autorités compétentes telles que la DPAM, la DEQ, la DAF, la DIREN ou encore les communes, sans coordination effective, engendre des incohérences dans l'application des réglementations. Tandis que la DEQ poursuit ses diagnostics infrastructures portuaires, les retards dans le balisage et la vétusté de certaines marinas (Uturoa, Vaiare) traduisent une défaillance de la chaîne décisionnelle et opérationnelle. Ce manque de transversalité nuit à l'entretien des équipements, pourtant essentiels au bon accueil des navires de plaisance.

Le morcellement des responsabilités est aggravé par l'insuffisance de moyens humains et techniques dédiés à la surveillance du domaine maritime. Dans de nombreuses communes, les maires dénoncent l'impossibilité logistique de contrôler les entrées et séjours des navires sur leur territoire, faute de moyens humains tels que des agents assermentés et formés, ou de dispositifs numériques de suivi. Les autorités locales ne sont pas informées de l'arrivée des plaisanciers, découvrant le bateau une fois amarrés dans les baies ou les lagons. Cette absence d'information préalable empêche toute anticipation, toute planification et toute action de régulation concertée.

L'exemple de Bora Bora révèle une situation paradoxale : bien que la gendarmerie soit officiellement compétente pour enregistrer les navires, c'est le gestionnaire privé BBMS qui dispose de données actualisées relatives à la position du navire ainsi que le trajet effectué par ce dernier. Le fait que l'île bénéficie d'une particularité géographique avantageuse liée à l'existence d'une passe unique, facilitant le contrôle des entrées et sorties des navires, est notable. Or, à Manihi ou à Makemo, l'éloignement des passes d'entrée rend la surveillance encore plus difficile, difficulté à laquelle s'ajoute également l'absence de moyens logistiques et de technologies adaptées, comme l'AIS 21 ou les radars, pour repérer les navires en temps réel. Cette carence d'outils partagés et de formation adéquate contribue à un déficit structurel d'efficacité.

Les difficultés sont renforcées par un partage déficient des données entre les services de l'État, les services du Pays et les communes. Les maires de Ua Pou et de Fakarava relèvent l'absence de centralisation des informations et le faible usage des outils numériques tels qu'ESCALES, dont l'utilisation demeure facultative et marginale. Le manque de mutualisation empêche une vision cohérente du trafic maritime, pourtant indispensable à la préservation des écosystèmes lagunaires sensibles et à la gestion des pics touristiques.

La coordination interinstitutionnelle est d'autant plus déficiente qu'elle n'intègre pas suffisamment les parties prenantes locales. L'absence de consultation alimente un sentiment d'exclusion, nuit à l'acceptabilité des mesures et compromet leur application sur le terrain. Or, la gouvernance maritime, pour être effective, doit s'appuyer sur les acteurs de proximité et sur des démarches participatives.

L'absence de concertation entre les services douaniers, la gendarmerie, les services de biosécurité et les communes, engendre des lacunes dans l'accueil, l'enregistrement et la régulation des navires. Les opérateurs privés comme les sociétés Galatea ou Archipelagoes dénoncent une administration fragmentée et inefficace, avec des procédures redondantes, complexes et mal adaptées aux réalités locales.

En outre, les obstacles administratifs liés à la lenteur des procédures et à la multiplication des interlocuteurs freinent la réalisation de projets d'intérêt stratégique. Faute de coordination entre les différents services concernés, ces infrastructures tardent à voir le jour, privant les territoires d'outils essentiels au développement touristique et à la sécurisation du domaine maritime.

Enfin, la faiblesse structurelle de la coordination interservices nuit gravement à l'efficacité des contrôles et à la traçabilité des flux. L'absence de procédures harmonisées, l'inaccessibilité des outils de suivi et le manque de formation des agents municipaux affaiblissent la capacité d'action des communes, tout en exposant les milieux marins à des pressions croissantes. L'absence de gouvernance unifiée empêche l'émergence d'une stratégie cohérente de gestion des mouillages, dans un contexte où la fréquentation nautique est en pleine croissance.

Ce qu'on peut retenir, c'est le manque de coordination entre les différents niveaux de gouvernance, les services administratifs et les acteurs de terrain, constitue l'un des principaux freins à une gestion durable et efficace du domaine maritime polynésien. Une réforme profonde, fondée sur la clarification des compétences, la mutualisation des moyens et la participation des parties prenantes, apparaît indispensable pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux du secteur nautique.

Un troisième constat, malgré la multiplication des dispositifs réglementaires visant à encadrer les mouvements et le stationnement des navires de plaisance, le contrôle effectif de ces flux demeure largement défaillant. Ce constat récurrent, partagé par les autorités locales, les services de l'État et les acteurs du secteur nautique, met en lumière une faille majeure dans la gouvernance maritime, à la fois sur le plan sécuritaire, environnemental et fiscal.

L'insuffisance des moyens financiers, humains et logistiques compromet l'application des réglementations existantes. À Fakarava par exemple, bien que la commune ait instauré dès 2018 une réglementation spécifique pour encadrer le mouillage des grands navires, l'absence de moyens de contrôle adaptés empêche toute vérification du respect des zones d'ancrage et des conditions d'amarrage. Cette carence est d'autant plus préoccupante que le téléservice ESCALES, conçu pour permettre l'enregistrement des navires à leur arrivée dans les ports, notamment à Papeete, n'est pas encore systématiquement utilisée, ce qui réduit considérablement la traçabilité des mouvements maritimes.

Les services compétents (Douane, Police aux frontières, la PAF, Gendarmerie maritime) sont confrontés à une couverture géographique disproportionnée par rapport à leurs capacités opérationnelles : selon la société Archipelagoes, seuls douze points d'entrée officiels (Tubuai, Mangareva, Rangiroa, Tahiti, Moorea, Raiatea, Huahine, Bora Bora, Maupiti, Ua Pou, Nuku Hiva, Hiva Oa) sur un territoire maritime immense, avec une moyenne de six escales par jour, limitent l'efficacité de la surveillance.

Le système de suivi automatique des navires (AIS), pourtant reconnu comme un outil central de gestion maritime, n'est ni obligatoire pour tous les navires, ni exploité de manière systématique. De ce fait de nombreux plaisanciers peuvent naviguer en toute opacité, notamment ceux qui prolongent leur séjour au-delà de la limite autorisée.

La situation est particulièrement préoccupante dans les îles éloignées, où l'absence de moyens techniques et humains entrave toute forme de contrôle régulier. À Makemo, la commune admet ne pas être en mesure d'enregistrer les flux saisonniers, tandis qu'à Raivavae et Manihi, les maires s'efforcent de pallier ce manque de moyens par des initiatives locales, telles que la déclaration volontaire en mairie. Toutefois, ces mesures reflètent davantage une tentative d'organisation communautaire qu'un cadre juridique contraignant, en raison de leur caractère non coercitif.

Ainsi, bien que des initiatives locales soient menées, elles demeurent toutefois isolées et dépendantes des volontés locales et des aléas des financements. Le reste du territoire reste souvent dépourvu de toute forme de surveillance continue. À Nuku Hiva, l'encombrement des quais par les annexes des plaisanciers, sans que l'origine des embarcations puisse être identifiée, témoigne de cette désorganisation logistique chronique.

La dépendance du système à des déclarations sur l'honneur à l'entrée et à la sortie du territoire constitue une autre faiblesse structurelle. Ce dispositif, en l'absence de contrôle physique, facilite les comportements opportunistes. Certains plaisanciers contournent délibérément les procédures : à Fatu Iva, des navires accostent sans déclaration préalable, évitant les ports d'entrée officiels ; ailleurs, des plaisanciers prolongent leur présence au-delà de la durée autorisée, profitant du manque de surveillance pour échapper aux redevances.

Ce déficit de contrôle alimente des pratiques illégales, notamment des mouillages dans des zones interdites, des séjours non déclarés ou des manœuvres de contournement des formalités douanières, et empêche l'application des réglementations environnementales et fiscales. Les inspections de biosécurité, bien qu'imposées par les textes, ne sont pas systématiquement réalisées, notamment dans les archipels éloignés. Par ailleurs, l'absence de structures d'accueil adaptées, telles que des zones de mouillage balisées ou des installations pour le traitement des déchets et des eaux usées, dans la majorité des îles du Fenua, limite l'efficacité des contrôles à terre et accroît les risques pour l'environnement marin.

Sur le plan économique, ce manque de contrôle engendre un déséquilibre croissant entre les avantages accordés aux plaisanciers comme la détaxe sur le carburant ou les pièces importées (par rapport au régime d'admission temporaire) et leur participation réelle aux charges locales. À ce titre, le carburant détaxé l'est à un prix inférieur pour les plaisanciers, soit 130 F CFP par litre contre 150 F CFP par litre pour la population, ce qui représente, selon le ministère de l'économie et des finances, environ 4 à 5 millions de litres de carburant détaxé chaque année pour les navires de plaisance.

La gestion des zones de mouillage en Polynésie française se heurte aussi à un déficit chronique de moyens humains, financiers et logistiques, entravant l'application des réglementations maritimes et la protection de l'environnement.

Les communes, en première ligne de la gestion locale, sont particulièrement touchées par cette insuffisance de ressources. À Arue par exemple, l'absence d'embarcations propres contraint la municipalité à solliciter des acteurs privés comme les pêcheurs ou les yacht clubs pour assurer un contact avec les plaisanciers. Cette dépendance, couplée à la lenteur des procédures, limite drastiquement la capacité d'intervention, permettant aux contrevenants de quitter les lieux avant toute verbalisation. À Taputapuātea, l'absence de corps-morts, la présence d'épaves et la surveillance exercée par les élus ou des habitants non formés illustrent les limites d'un système où les moyens manquent à tous les niveaux. Cette fragilité structurelle est accentuée par l'absence de gestionnaire en mesure d'attribuer les places de mouillage, de percevoir les redevances et de mettre en œuvre les sanctions nécessaires.

Les services techniques du Pays ne sont guère mieux lotis. En effet, la Direction de la construction et de l'aménagement (DCA), confrontée à l'engorgement des dossiers, n'a obtenu que quatre postes sur les 24 demandés, compromettant ainsi le traitement efficace des autorisations et des permis de construire. Le déficit de moyens humains et logistiques affecte également les services en charge de la surveillance environnementale et de la régulation maritime. Aux Marquises, les sanitaires portuaires sont laissés à la gestion des comités du tourisme, sans contrôle ni coordination, qui doivent suppléer les manques institutionnels en assurant l'accueil ou la maintenance des installations, ce qui transfère des responsabilités techniques à des acteurs non spécialisés. Cette situation révèle l'ampleur du déficit d'encadrement et de financement.

Le manque de personnels qualifiés, notamment d'officiers de police judiciaire, empêche la mise en œuvre de sanctions effectives. C'est notamment ce que déplore le Port autonome de Papeete, qui dans le cadre de la gestion de sa circonscription portuaire, est confronté à la lenteur judiciaire, entravant toute sanction dissuasive et immédiate. L'inaction et les délais administratifs alimentent un sentiment d'impunité et laisse place aux incivilités.

Cette situation est exacerbée par des lacunes majeures dans la coordination entre services. L'absence d'échanges d'informations systématisés entre l'État, le Pays et les communes rend difficile la surveillance des mouvements des navires. Dans les îles telles que Nuku Hiva, Huahine, ou encore Manihi, un voilier peut stationner plusieurs jours sans jamais signaler sa présence, faute de procédure unifiée et d'outils numériques partagés (tels que l'AIS). Le morcellement institutionnel et le cloisonnement des compétences alimentent un sentiment d'abandon parmi les élus locaux, qui demeurent dépourvus d'outils décisionnels ou opérationnels adaptés aux enjeux maritimes contemporains.

Face à cette situation critique, les élus locaux plaident pour une mutualisation des moyens, une formation spécifique des agents, et une réforme visant à élargir les compétences de contrôle des communes.

La plaisance privée en Polynésie française représente un secteur en forte croissance, notamment avec l'augmentation du nombre de voiliers fréquentant les zones côtières. Toutefois, cette expansion s'accompagne d'un déséquilibre manifeste dans la répartition des charges publiques, les plaisanciers privés bénéficiant des infrastructures locales sans y contribuer de manière équitable.

En effet, alors que les collectivités supportent les coûts liés à l'entretien des pontons, des corps-morts, à la gestion des déchets ou à la fourniture de services publics tels que l'eau ou les sanitaires, les plaisanciers privés échappent en grande partie aux mécanismes de fiscalisation en vigueur.

La fiscalité maritime actuelle distingue de manière insuffisante les usages privés des usages professionnels. Alors que les professionnels du secteur maritime sont soumis à des droits d'usage, à des

taxes portuaires et à diverses obligations fiscales et sociales, les propriétaires de navires de plaisance bénéficient d'un régime beaucoup plus souple, et notamment de détaxes sur le carburant.

Cette disparité est d'autant plus marquée que les plaisanciers privés profitent des mêmes services et infrastructures que les professionnels. À Huahine par exemple, les tarifs appliqués par la commune sont considérés comme non rentables en raison du refus ou de l'incapacité des plaisanciers à contribuer aux charges afférentes, et ce malgré la mise à disposition de points d'apport volontaire, d'eau potable et de la connexion internet. Ce déséquilibre alimente un fort sentiment d'injustice chez les acteurs économiques et la population locale.

L'absence d'une contribution spécifique des plaisanciers aux charges locales se traduit également par des tensions dans les communautés littorales. Dans la majorité des communes, les élus et les habitants dénoncent l'utilisation gratuite ou faiblement tarifée de services publics (sanitaires, eau, évacuation des déchets) par des usagers qui ne participent ni à l'entretien ni au financement de ces équipements. L'accroissement du nombre de voiliers, combiné à l'absence de redevances spécifiques, exerce une pression croissante sur des infrastructures souvent sous-dimensionnées.

Sur le plan réglementaire, la fiscalité applicable à la plaisance privée souffre d'une inadaptation aux réalités du territoire. La difficile application de l'impôt foncier aux voiliers du fait de la difficulté à établir leur position fixe au 1<sup>er</sup> janvier de l'année — condition préalable à l'imposition —, illustre les limites d'un système conçu sans considération des particularités de la navigation de plaisance. C'est notamment ce que relève le ministre de l'économie et des finances, qui propose, sur la base du téléservice ESCALES, de comptabiliser les jours de présence d'un navire sur le territoire et de lui appliquer une taxe fondée sur la durée du séjour et la taille du navire.

Enfin, le développement du téléservice ESCALES, mis en œuvre par la DPAM, représente un outil prometteur pour structurer une fiscalité équitable. Ce dispositif permettrait notamment la réservation de stationnements nautiques et le paiement en ligne des différentes redevances (eau, déchets, taxe de séjour, etc.). Toutefois, son efficacité dépendra de sa généralisation à l'échelle du territoire, de son accessibilité technique (connexion internet notamment) pour les usagers, et de la capacité des collectivités à l'exploiter pleinement. Sans mécanisme d'adhésion contraignant ni contrôle renforcé, ce dispositif risque de rester marginale et de ne pas répondre aux attentes en matière de justice fiscale et de soutien aux charges locales.

La coexistence entre plaisance privée et plaisance professionnelle en Polynésie française, dans un contexte de faible régulation, engendre une forme manifeste de concurrence déloyale qui fragilise l'équilibre économique du secteur maritime. Les opérateurs professionnels, qu'ils soient affrêteurs, transporteurs maritimes ou prestataires touristiques, sont soumis à un corpus réglementaire et fiscal rigoureux : déclaration d'activité, taxes portuaires, licences, normes de sécurité et environnementales, obligations sociales et sanitaires.

À l'inverse, les plaisanciers privés, souvent de nationalité étrangère et en admission temporaire, jouissent d'une grande liberté d'action, échappant dans de nombreux cas à toute obligation similaire. Cette asymétrie crée un désavantage concurrentiel, d'autant plus préoccupant qu'elle se double d'un déficit chronique de contrôle sur le terrain.

Dans les zones à forte fréquentation touristique telles que Moorea, Bora Bora, Punaauia, Faa'a ou encore les Marquises, ce déséquilibre se matérialise par des conflits d'usage croissants dans les lagons, où les professionnels peinent à obtenir des espaces réservés, tandis que des mouillages sauvages et prolongés par des voiliers privés obstruent l'accès aux infrastructures publiques ou logistiques. Les maires de communes déplorent l'occupation prolongée des zones portuaires par des plaisanciers privés, qui gênent l'arrivée des cargos ou la desserte des îles. Le manque de régulation différenciée et l'insuffisance des moyens de contrôle alimentent ces tensions territoriales et nuisent à la bonne organisation du secteur.

Sur le plan économique, cette situation compromet la viabilité des acteurs professionnels. Ces derniers doivent non seulement investir dans des équipements conformes aux normes (accueil, sécurité, gestion des eaux usées...), mais aussi supporter des charges fiscales et administratives que ne connaissent pas leurs homologues privés. Dans certains cas, des particuliers opérant sous couvert de plaisance privée proposeraient illégalement des prestations commerciales telles que des excursions, des hébergements ou services de transport, et ce sans assurance, sans contrôle, ni contribution fiscale.

Ce contournement du cadre légal affaiblit la transparence du marché et décourage l'investissement dans un secteur pourtant stratégique pour le développement touristique durable, comme le souligne le GIE Tahiti Tourisme, qui anticipe une croissance soutenue du tourisme nautique à l'horizon 2030.

Les infrastructures, souvent gérées par des opérateurs privés ou les communes subissent elles aussi les effets de cette disparité. Les marinas sont tenues à des obligations d'entretien, de gestion des déchets, de sécurité, et doivent s'acquitter de taxes spécifiques. Pendant ce temps, les plaisanciers privés accèdent à ces mêmes installations, parfois gratuitement ou moyennant le paiement de redevances parfois dérisoires, sans en assumer les coûts. Cette iniquité crée un sentiment d'injustice parmi les professionnels du secteur, mais également chez les élus locaux, confrontés à une hausse constante des dépenses publiques sans recettes fiscales compensatoires.

Des initiatives locales tentent néanmoins de rétablir un certain équilibre. À Bora Bora par exemple, des dispositifs de surveillance par radar et des brigades nautiques ont été mis en place pour mieux contrôler les mouvements des voiliers.

On retiendra sur le sujet la concurrence déloyale entre plaisance privée et plaisance professionnelle en Polynésie, résultant d'un cadre réglementaire lacunaire et inégalitaire, doublé d'un manque de moyens de contrôle. Pour garantir la pérennité économique du secteur nautique et préserver l'équité entre les acteurs, il est impératif d'adopter une réforme structurelle de la fiscalité maritime, d'établir des règles différenciées claires, et de renforcer la gouvernance interinstitutionnelle.

Comme présenté en amont, la gouvernance maritime en Polynésie française repose sur une pluralité d'acteurs (État, Pays, communes, associations, professionnels) dont la coordination reste encore perfectible. Face à la pression croissante exercée par la plaisance, notamment dans les zones sensibles comme Raiatea, Fakarava ou Rangiroa, une clarification des rôles s'impose pour éviter les chevauchements de compétences, les lacunes réglementaires et les conflits d'usage — ou pour y remédier.

Une priorité identifiée par les collectivités et comités de gestion concerne la coordination entre les acteurs publics et privés. Il s'agit de renforcer la collaboration entre les services du Pays, les communes, l'État, les comités du tourisme et les professionnels du secteur maritime, afin de construire une régulation cohérente — notamment pour la répartition des responsabilités relatives à la sécurité, l'environnement, l'accueil des navires et la perception des redevances. Dans cette optique, le développement d'un cadre de gouvernance partagé, reposant sur un schéma directeur maritime territorial, pourrait constituer un levier structurant.

De plus, la limitation de la durée d'admission temporaire des navires de plaisance à un an, notamment, permettrait un contrôle plus efficace des flux et une gestion rationalisée des mouillages. Selon les données de la DPAM, plus de 1 800 unités de plaisance sont présentes chaque année en Polynésie, dont environ 600 navires en longue durée. Une mesure de régulation établie sur la typologie des navires et les besoins territoriaux locaux renforcerait l'équité et la durabilité des usages.

Enfin, un effort commun entre l'État et les autorités locales est requis pour l'harmonisation des réglementations relatives aux mouillages, aujourd'hui fragmentées notamment entre les arrêtés communaux et les règlements de police portuaire. Une simplification normative, adossée à des outils partagés, renforcerait l'effectivité des règles sur le terrain.

Autre proposition notable émanant de la DAF : confier la gestion du domaine public maritime au Port autonome de Papeete. Cette centralisation partielle des compétences permettrait aux usagers de traiter avec un interlocuteur unique, simplifiant ainsi les démarches administratives et améliorant l'efficacité de la gestion des espaces maritimes. Le Port autonome de Papeete, en tant qu'acteur du développement économique de la Polynésie, disposerait des infrastructures et des compétences nécessaires pour assumer ce rôle central.

Parallèlement, la DRM plaide pour l'instauration d'un cadre de concertation permanent intégrant l'ensemble des parties prenantes : services de l'État, collectivités locales, associations et acteurs privés. Cette approche participative vise à harmoniser la régulation des mouillages, à anticiper les conflits d'usage et à renforcer l'acceptabilité des réglementations par les communautés locales.

En matière de planification spatiale, le PGEM de Moorea constitue un exemple de réussite. Mis en place en 2004 et révisé en 2017, le PGEM repose sur une concertation territoriale impliquant les autorités locales, les services de l'État, les scientifiques et les usagers du lagon. Il permet une répartition raisonnée des usages (pêche, aquaculture, loisirs, tourisme, transport...) et contribue à la planification des infrastructures et des investissements

Le Président de la Polynésie française, également auditionné, a également la nécessité de renforcer la coordination entre les services de l'État et ceux des communes, notamment pour l'enlèvement des épaves, la biosécurité, la gestion des déchets et la protection des zones sensibles. La mutualisation des moyens est évoquée comme une solution pragmatique pour compenser les faibles capacités d'action de certaines petites communes.

La question de la fiscalité liée aux activités maritimes est au cœur des préoccupations. Il est proposé que des taxes de séjour et redevances soient partiellement reversées aux communes pour financer la gestion des zones d'accueil des plaisanciers.

Ces initiatives témoignent d'une volonté commune des autorités locales de clarifier les responsabilités et de renforcer la coordination dans la gestion des zones de mouillage en Polynésie. La mise en œuvre de ces mesures devrait contribuer à une gouvernance maritime plus cohérente, durable et adaptée aux spécificités locales.

La DIREN insiste sur l'importance de réglementations plus strictes pour limiter l'impact des activités nautiques sur les zones sensibles, notamment en interdisant la navigation dans certaines zones et en limitant le nombre de zones de mouillage pour préserver l'environnement.

Enfin, plusieurs communes, telles que Punaauia, Bora Bora, Huahine ou Nuku Hiva, plaident pour une extension des compétences locales en matière de contrôle, de régulation et de sanction. Actuellement, les policiers municipaux se trouvent souvent démunis face à des infractions maritimes en raison de l'absence de compétence pour verbaliser. Le maire de Bora Bora souligne aussi le besoin urgent d'un renforcement des pouvoirs de police des maires, pour une sanction rapide et immédiate, en lien avec une clarification des prérogatives respectives de la DPAM, des autorités portuaires, de la gendarmerie maritime et des communes.

De nombreuses communes appellent aussi à la création de structures de gouvernance partagée, telles que des comités de gestion maritime ou des conventions partenariales, afin de coordonner les décisions entre acteurs institutionnels et de mieux planifier le développement touristique. Une telle approche permettrait également de mutualiser les ressources pour l'entretien des infrastructures (corps-morts, marinas, sanitaires...) et la mise en œuvre de services tels que la gestion des déchets, la sécurité des mouillages...).

Le dernier thème que j'aborde concerne la fluidification des flux maritimes, la régulation des mouillages et la préservation de l'environnement en Polynésie et qui appellent une amélioration résolue des outils de contrôle, de communication et de suivi. Ces enjeux sont d'autant plus pressants que les lacunes

observées aujourd'hui compromettent non seulement l'organisation logistique des escales, mais aussi la soutenabilité des écosystèmes lagunaires.

La modernisation des outils de contrôle, de communication et de suivi constitue aujourd'hui un levier stratégique incontournable pour renforcer la gouvernance maritime. Alors que la pression sur les espaces lagunaires ne cesse de croître, tant sous l'effet du développement touristique que de l'augmentation du nombre de plaisanciers, l'amélioration des dispositifs techniques et numériques apparaît comme une condition *sine qua non* pour garantir la fluidité des flux maritimes, assurer la sécurité des navigations et préserver les écosystèmes côtiers.

Face à ces enjeux, la généralisation du système numérique ESCALES apparaît comme une avancée significative. En permettant une planification harmonisée des escales à l'échelle de l'ensemble des archipels et en garantissant un accès partagé aux données entre les services du Pays et les communes, cet outil offre un socle commun pour une régulation plus efficace et réactive. Le recours à des systèmes de géolocalisation, à des balises connectées et à des applications mobiles intégrées au système ESCALES permettrait d'identifier plus aisément les stationnements abusifs, les épaves ou les navires en situation irrégulière.

Cependant, la modernisation des outils doit s'accompagner d'un renforcement des moyens humains et juridiques. Les services du Pays et les communes soulignent la nécessité de renforcer les effectifs de terrain, notamment dans les zones à haute densité de mouillage comme celles de Punaauia, de Faa'a, des Îles-sous-le-vent, et des Marquises. Il est également proposé de déléguer une partie des missions d'accueil et de contrôle à des prestataires spécialisés.

L'intégration de capteurs de mesure des rejets (par rapport aux eaux grises, aux eaux noires et aux huiles usagées) dans les zones critiques constitue également une priorité pour limiter l'impact écologique des mouillages.

Enfin, la communication constitue un levier déterminant pour garantir la conformité des comportements. Il est ainsi proposé de diffuser une charte de bonne conduite maritime à l'arrivée des plaisanciers, de former des prestataires locaux aux règles environnementales et de mobiliser des référents maritimes de proximité. Ces derniers joueraient un rôle d'interface entre les institutions, les visiteurs et les populations riveraines, comme le suggèrent Archipelagoes et l'association des voiliers en Polynésie. Des campagnes de sensibilisation thématiques, portées par la DIREN, Tahiti Tourisme et les associations environnementales, doivent être développées sur les réseaux sociaux, les marinas, les aéroports ou aux abords des navires.

L'interconnexion des outils est au cœur des recommandations formulées par le collectif de gestion du lagon de Faa'a, qui appelle à l'intégration de dispositifs de géolocalisation en temps réel, de surveillance des zones sensibles et d'identification des durées de stationnement des navires. Une application mobile connectée au système ESCALES, capable d'alerter les autorités sur des stationnements abusifs, des navires en infraction ou des épaves, renforcerait considérablement les capacités de contrôle local, tout en simplifiant la tâche des gestionnaires portuaires et municipaux.

Cette modernisation des outils techniques ne saurait être pleinement effective sans une montée en compétence des ressources humaines. Plusieurs collectivités insistent sur la nécessité d'assermenter les agents municipaux ou intercommunaux, afin de leur conférer une habilitation légale à verbaliser les infractions maritimes. Cette mesure garantirait une présence accrue sur le terrain et allégerait la charge des services étatiques, souvent débordés.

L'amélioration des outils de contrôle, de communication et de suivi est un pilier central pour une gestion maritime efficace et durable en Polynésie. La combinaison entre la modernisation numérique (par rapport au téléservice ESCALES et à la géolocalisation) le renforcement des moyens humains (assermentation, présence sur le terrain...) et les actions de communication ciblées (référents locaux, campagnes éducatives et de sensibilisation), permettrait de répondre aux défis opérationnels,

environnementaux et touristiques. Ces mesures doivent être intégrées dans une stratégie globale de gouvernance, adossée à un cadre juridique clarifié et à une coordination inter-institutionnelle renforcée.

Je laisse maintenant la parole à Madame Bourgeois-Tarahu pour la suite. *Merci*.

**M<sup>me</sup> Frangélica Bourgeois-Tarahu :** *Merci*, Mike.

Après avoir explicité l'urgence de clarifier les responsabilités et de mieux coordonner les différents acteurs concernés (État, Pays, communes, associations, professionnels), nous abordons désormais un second chapitre qui porte, quant à lui, sur l'équilibre essentiel à maintenir entre la préservation de l'environnement et l'impératif de développement de notre économie locale.

Cet équilibre ne saurait néanmoins être appréhendé sans une préalable esquisse du déficit structurel en matière d'infrastructures maritimes que connaît notre territoire et qui génère à son tour des conséquences directes pour nos communes, notre environnement et notre développement économique.

Malgré l'existence de plus de 270 infrastructures recensées sur l'ensemble du territoire, leur répartition est profondément inégalitaire. Nos archipels éloignés (les Tuamotu, les Australes, les Marquises) sont trop souvent relégués au second plan. Et même là où les infrastructures existent, leur état est dégradé, faute d'entretien régulier et de moyens suffisants. Ce déficit d'équipements (ports à sec, systèmes d'ancrage normés, aires de traitement des eaux usées) freine l'essor du nautisme, compromet l'accueil des plaisanciers et met en péril nos écosystèmes marins. Le recours au mouillage sauvage, faute d'alternatives, abîme nos herbiers, nos récifs, nos lagons et favorise la prolifération de polluants, comme l'ont signalé certains acteurs du secteur maritime local.

Au-delà de l'environnement, c'est aussi la sécurité maritime et la justice territoriale qui sont en jeu. À Moorea, à Bora Bora, à Fakarava, les conflits d'usage entre plaisanciers, pêcheurs et habitants sont devenus quotidiens. À Fatu Hiva ou à Huahine, les retombées économiques du nautisme sont quasi nulles, faute de structures adaptées.

Je veux également insister sur la charge injuste supportée par nos communes. Le coût d'un simple corps-mort atteint 1,5 million de francs. Son entretien annuel peut dépasser les 30 000 francs. Et pourtant, ce sont les communes, souvent seules, avec peu de moyens, qui doivent assumer cette mission sans contribution des utilisateurs ni mécanisme de péréquation clair.

À Uturoa, avant même l'instauration de règles de mouillage, plus d'une centaine de navires stationnaient dans la baie sans encadrement, avec des cas de voiliers abandonnés ou transformés en logements Airbnb flottants. Cette situation n'est pas tenable. Nous avons besoin d'une stratégie territoriale intégrée. Une stratégie où l'État, le Pays et les communes travaillent ensemble. Une stratégie qui finance, régule et accompagne durablement l'entretien des corps-morts, la création des zones techniques et l'organisation équitable des mouillages. Il est temps de sortir de l'improvisation et de l'inégalité. Il est temps d'agir pour que le développement du nautisme soit à la fois durable, équitable et bénéfique à toutes nos populations, de Tahiti à Fatu Hiva.

*Merci*

**M. Edwin Shiro-Abe Peu :** La gestion des déchets et des eaux usées issus de la plaisance constitue un défi environnemental en Polynésie française, où les infrastructures sont à la fois rares, dispersées et inégalement réparties sur le territoire. La majorité des îles et atolls ne disposent pas des installations nécessaires pour répondre aux exigences sanitaires et écologiques du traitement des déchets et des effluents liquides des navires de plaisance. Cette situation entraîne des pratiques préoccupantes, telles que le rejet direct en mer, avec des conséquences néfastes sur les lagons et la biodiversité.

Dans certaines communes comme Manihi ou Taputapuatea, l'absence de points de collecte spécifiques contraint les plaisanciers à utiliser les dispositifs publics destinés aux habitants, engendrant des risques

sanitaires et une surcharge des services municipaux. À Arue et Huahine notamment, les riverains se plaignent de la proximité excessive des voiliers qui s'approvisionnent en eau illégalement et déposent leurs déchets dans les poubelles *de l'ilot*. À Mahina, l'absence de contrôle sur les rejets en mer accroît la menace d'une pollution de la baie. Les dispositifs de traitement des eaux usées sont absents ou inefficaces, à l'exception de quelques marinas comme celle de la Marina Taina de Punaauia, où des systèmes de pompage ont été installés, mais dont la maintenance reste insuffisante. À Bora Bora, une convention a été signée entre la commune et la Polynésie des eaux dans le cadre du traitement des eaux usées des plaisanciers *via* un système de pompage. Toutefois, ce système est limité en pratique puisqu'il est fondé sur le volontariat.

Les chiffres illustrent l'ampleur du problème : en 2023, seul un port de Raiatea disposait d'un point de collecte structuré pour les eaux usées de plaisance, selon le SAS CNISLV. Moorea et Nuku Hiva connaissent des efforts partiels, mais ailleurs les infrastructures sont quasi inexistantes.

Le cadre réglementaire impose pourtant, *via* la convention MARPOL 26, un rejet au-delà de trois milles nautiques des côtes. Cette obligation est cependant largement ignorée, faute de moyens techniques adéquats pour l'appliquer. L'absence des barges de collecte, de stations de pompage ou d'aires d'accueil équipées empêche une mise en conformité effective des navires, même lorsque ceux-ci sont équipés de systèmes autonomes de traitement.

Des initiatives ponctuelles montrent toutefois qu'une amélioration est possible. Le Port autonome de Papeete s'est doté du navire *Vaima 2*, capable de collecter jusqu'à une tonne de déchets flottants. À Manihi, une solution innovante d'élevage de *nape* (poisson lagonaire) a été proposée pour contribuer à la dépollution naturelle des eaux usées.

L'association des voiliers en Polynésie, de son côté, a mis en place un guide de bonnes pratiques environnementales à destination des plaisanciers, comprenant des recommandations sur le tri des déchets et l'entretien des installations sanitaires à bord. Toutefois, ces démarches volontaires, aussi louables soient-elles, restent insuffisantes pour compenser l'absence d'une politique publique coordonnée. La DCA recommande que les communes fassent remonter leurs projets d'équipement *via* le schéma d'aménagement général de la Polynésie française, afin d'obtenir les subventions nécessaires à la mise en œuvre des infrastructures.

Enfin, le principe du « pollueur-payeur » constitue une piste envisagée pour financer ces dispositifs. L'instauration de redevances pour la gestion des déchets et des eaux usées à terre permettrait de responsabiliser les plaisanciers tout en garantissant un service pérenne. Certains acteurs plaident également pour une reprise de compétence par le Pays, afin d'harmoniser l'action publique sur l'ensemble du territoire maritime polynésien et d'enrayer une dérive environnementale déjà amorcée.

En Polynésie française, la question des navires échoués ou abandonnés constitue un problème récurrent et particulièrement préoccupant, tant pour l'environnement que pour la sécurité des usagers du lagon. L'accumulation d'épaves, souvent laissées à l'abandon dans des zones sensibles, met en péril les écosystèmes marins, nuit à l'image touristique du territoire et traduit une carence de moyens et de coordination institutionnelle.

Les Îles-sous-le-vent, notamment Raiatea, Huahine et Bora Bora, sont particulièrement concernées, en raison de l'intensité du trafic nautique et du vieillissement des flottes de plaisance. Les conséquences environnementales sont multiples : déversement de carburants, de lubrifiants et d'eaux noires dans les lagons, destruction des coraux lors des échouements, prolifération de microplastiques issus des coques en décomposition, etc. Dans le cadre d'une conférence de presse tenue le 29 mai à Motu Uta, le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes, Jordy Chan, a dressé un bilan détaillé de l'action gouvernementale engagée au cours de l'année écoulée en matière de résorption des épaves et navires abandonnés dans nos lagons.

Le ministre a souligné l'importance cruciale de préserver le domaine public maritime, tant pour la sauvegarde du cadre de vie des populations que pour la poursuite du développement économique du pays. Dès sa prise de fonctions en mai 2023, un programme structuré de retrait des navires hors d'usage a été initié sous son impulsion, en collaboration avec le PAP, la DPAM et G2P.

À ce jour, 14 épaves ont été extraites des lagons pour un montant global d'environ de 120 millions F CFP, dans les communes de Faa'a, Tairapu Est, Bora Bora, Uturoa, Papeete, Fakarava et Takaroa. Le dernier chantier en date, portant sur le démantèlement du navire Tamarii Tuamotu, échoué à Takaroa depuis 1998, s'est achevé en avril 2024 après quatre mois de travaux intensifs. L'ensemble des opérations a été conduit dans le respect strict des prescriptions environnementales applicables. Par ailleurs, cinq nouvelles opérations de retrait sont d'ores et déjà planifiées à Moorea, Punaauia et Papeete, les procédures juridiques ayant été finalisées et les modalités logistiques étant en cours de mise en œuvre.

Sur le plan contentieux, 17 navires font actuellement l'objet de procédures devant le tribunal administratif de la Polynésie française en vue d'engager la responsabilité des propriétaires pour retrait ou remboursement des frais y afférents. Parallèlement, 32 épaves supplémentaires sont en phase précontentieuse, impliquant des démarches de notification, de mise en demeure et d'identification des propriétaires. Le ministre a réaffirmé la volonté ferme de ses services de poursuivre ces efforts de manière soutenue, en insistant sur la nécessité d'appliquer des sanctions exemplaires à l'encontre des contrevenants. Il a enfin rappelé que ces épaves, outre les dangers qu'elles peuvent représenter pour la navigation, constituent une atteinte inacceptable à la qualité environnementale et à l'esthétique des lagons polynésiens.

Les services du Pays militent pour l'adoption d'un dispositif unique de résorption des épaves, adossé à un fonds spécifique de levée d'épaves alimenté par une taxe affectée sur les droits de port ou les redevances de mouillage. Ce mécanisme permettrait d'assurer un traitement rapide et équitable des navires abandonnés, indépendamment de leur statut juridique.

La question de la prévention reste tout aussi cruciale. Le vieillissement de la flotte de plaisance, avec une moyenne d'âge estimée à 20 ans, combiné à l'absence de contrôle technique obligatoire, génère un risque élevé d'accidents ou d'abandon volontaire. Plusieurs professionnels appellent à une réforme du régime d'immatriculation des navires, qui permettrait de responsabiliser les propriétaires dès l'achat, *via* un système de caution écologique ou une assurance obligatoire de retrait.

Enfin, la prolifération des épaves représente une menace directe pour le tourisme, pilier économique de la Polynésie. À Taha'a, des opérateurs nautiques ont alerté sur les impacts visuels et olfactifs de plusieurs carcasses flottantes à proximité des zones d'excursion. L'image de carte postale du lagon polynésien ne peut perdurer que si les moyens de préservation sont à la hauteur des enjeux environnementaux et économiques.

Tableau relatif à la répartition des épaves traitées par zone (2024)

Zone d'intervention	Nombre d'épaves retirées	Coût estimé (en millions F CFP)
Papeete	2	18
Faa'a	2	15
Tairapu Est	1	10
Bora Bora	3	25
Uturoa	2	20
Fakarava	2	16
Takaroa	2	16
Total	14	120

**M. Cliff Loussan** : Merci Edwin, et je prends donc la suite.

Alors concernant la partie II : Un développement économique et une structuration nécessaire des activités du secteur maritime.

Le secteur maritime est aujourd'hui l'un des piliers majeurs de notre économie polynésienne. Il incarne à la fois notre identité, notre ouverture sur le monde et un formidable levier de développement à travers la plaisance, le tourisme nautique et les activités portuaires. En 2023, ce secteur a généré plus de 15 milliards F CFP de retombées économiques, notamment grâce aux voiliers, yachts et croisières. Mais derrière ces chiffres prometteurs se cachent une réalité plus contrastée car ces retombées profitent essentiellement aux zones très déjà développées (Tahiti, Moorea et Bora Bora). Pendant ce temps, nos archipels éloignées (Marquises, Tuamotu, Australes) restent en marge de cette dynamique.

Le déséquilibre est frappant alors que la marina Taina de Tahiti dispose de plus de 130 bouées, Fakarava n'en compte qu'une vingtaine. Cela crée des fractures territoriales profondes, prive les communes de recettes et empêche tout développement harmonieux du *pays*.

Pourquoi ce déséquilibre ? Parce que les freins sont nombreux : coûts élevés des infrastructures, absence de services adaptés, manque de coordination entre services de l'État et du pays, blocage administratif comme celui que connaît la baie de Phaéton. Pire encore ! Certaines réglementations imposées sans concertation viennent restreindre les usages traditionnels du lagon.

Et dans les zones éloignées comme à Fatu-Hiva, les retombées économiques de la plaisance sont quasi nulles. En effet, les plaisanciers s'approvisionnent à Tahiti et non sur place.

Dans les îles isolées, les plaisanciers mouillent librement en dehors de tout cadre réglementaire et cela entraîne des tensions locales, des dégradations environnementales et un manque à gagner fiscal pour nos collectivités. Face à cette situation, il est urgent d'agir.

Nous devons corriger les déséquilibres, structurer notre politique maritime et assurer un développement plus équitable. Cela passe par :

- la décentralisation des investissements portuaires,
- l'harmonisation de la fiscalité maritime,
- une gouvernance interinstitutionnelle renforcée,
- et un soutien clair aux communes éloignées afin qu'elles puissent, elles aussi, bénéficier du tourisme nautique.

Mais ce n'est pas tout. Nous faisons aujourd'hui face à une saturation préoccupante de nos infrastructures touristiques et portuaires.

En haute saison, par exemple, le taux d'occupation dépasse 90 % jusqu'à 98 % à la marina de Papeete.

Les mouillages illégaux se multiplient comme à Punaauia et Faa'a. Les équipements sont vétustes et les tensions s'exacerbent entre pêcheurs, plaisanciers, habitants et opérateurs touristiques.

Dans plusieurs communes, notamment à Ua Pou ou à Mahina, les projets sont bloqués par des contraintes foncières, environnementales ou par un simple manque de moyens.

Le système est à bout de souffle. Les citoyens eux-mêmes le disent. Les installations sont insuffisantes, mal réparties, peu entretenues. Ils appellent à des solutions concrètes, des mouillages écologiques, une tarification différenciée entre résidents et visiteurs, une gestion partagée entre acteurs publics et privés.

Ce que nous devons bâtir, c'est une vision, une stratégie maritime ambitieuse, équitable et durable. Une expansion encadrée, écologique, territorialement équilibrée. Car la mer n'appartient pas qu'aux ports suréquipés ou aux yachts de luxe. Elle appartient à tous les Polynésiens.

Aujourd'hui, nous souhaitons attirer votre attention sur un secteur qui, bien qu'essentiel à notre identité, demeure encore trop souvent relégué au second plan de nos politiques de développement. Le secteur maritime, véritable pilier de notre économie bleue.

En 2019, ce secteur représentait déjà 5,2 % de notre PIB, soit près de 28,5 milliards F CFP, et employait près de 3 000 personnes, en équivalent temps plein. Il englobe des activités aussi variées que la pêche, le transport interinsulaire, la plaisance, la croisière, la perliculture ou encore la maintenance nautique. Autant de domaines porteurs de valeurs ajoutées et de savoir-faire et d'emploi.

Mais malgré cette richesse, le potentiel maritime de la Polynésie reste largement sous-exploité. Certes, nous observons des signes encourageants, une production halieutique en hausse, un trafic maritime record avec 2 millions de passagers et une plaisance en plein essor, plus 160 % entre 2015 et 2019. Pourtant, ces résultats se heurtent à de profondes lacunes structurelles.

On l'a dit, nos infrastructures portuaires sont inadaptées sur l'ensemble de notre territoire aussi vaste que l'Europe. Il manque des zones de mouillage, des équipements de carénage et les services d'accueil aux plaisanciers restent limités.

Par ailleurs, les risques environnementaux liés à ces activités (pollution, traitement des déchets, protection de la faune) sont encore trop peu encadrés. À cela s'ajoute une gouvernance éclatée, une répartition confuse des compétences entre l'État, le pays et les communes et une réglementation inégalitaire, notamment entre navires locaux et ceux en admission temporaire. Alors, j'insiste sur admission temporaire.

Résultat : il y a des tensions, un sentiment d'injustice et une perte de confiance, mais il y a de l'espoir. Les initiatives émergent. Je pense notamment au programme d'investissement de 745 millions F CFP pour créer 540 zones de mouillage d'ici 2026.

À la déclaration unique de plaisance, lancée en 2023 pour simplifier les démarches administratives, à la réflexion sur une écotaxe pour les navires en fin de vie et sur la création d'une filière de recyclage, ou encore aux efforts de certaines communes, comme Fakarava ou Rangiroa, qui ont entrepris de limiter certaines activités maritimes pour protéger les écosystèmes.

Cependant, ces actions, aussi vertueuses soient-elles, restent isolées, et peinent à transformer en profondeur notre modèle maritime. Les lenteurs administratives, par exemple, seulement quatre postes créés sur les 24 demandés par la DCA, le manque de formation, la centralisation des services ou encore la fin programmée de certains dispositifs fiscaux compromettent la montée en puissance de nos acteurs locaux. Et ce n'est pas seulement une question technique ou économique, c'est aussi une question de justice sociale.

Les résultats de la consultation citoyenne sont clairs. Les Polynésiens reconnaissent l'importance du secteur maritime, mais dénoncent un déséquilibre croissant entre les petits acteurs locaux et les grandes structures, une régulation insuffisante et des comportements parfois irresponsables ou illégaux sur le terrain.

Chers collègues, cher *Monsieur le ministre* Jordy, cher public, il est temps de faire du secteur maritime un pilier structurant de notre développement durable. Cela passe par l'élaboration d'une stratégie globale, une gouvernance renforcée, une réglementation claire et équitable, des infrastructures modernisées, des formations ciblées et des outils fiables de suivi et d'évaluation.

Le secteur maritime en Polynésie française ne se limite pas à une simple activité économique. Il représente aujourd'hui un levier stratégique d'emploi, d'innovation et de développement durable.

À travers sa stratégie *Fa'ari'ira'a Manihini 2027*, le pays affirme clairement sa volonté de bâtir un modèle de tourisme respectueux, inclusif et durable où la plaisance touristique joue un rôle central.

Cette activité en pleine expansion est désormais encadrée par une fiscalité spécifique, des normes environnementales exigeantes et une ambition claire : préserver nos lagons, valoriser nos savoir-faire et favoriser une croissance responsable.

Des mesures de formation et de sensibilisation sont prévues pour mieux armer les professionnels tout en impliquant les populations locales. Le secteur maritime représente déjà plus de 4 000 emplois et 5,3 % du chiffre d'affaires des entreprises locales. Mais son potentiel reste encore largement sous-exploité. Pour libérer cette capacité, il faut renforcer la structuration du secteur. Donc, on l'a dit déjà, moderniser les infrastructures, clarifier les compétences institutionnelles, déployer des outils numériques et mettre en place une gouvernance cohérente à l'échelle de tout notre pays.

De nombreuses pistes sont à l'étude : des mouillages écologiques dans chaque archipel, des aires de carénage, des villages nautiques, mais aussi le développement d'activités innovantes ou la maintenance navale.

Par ailleurs, l'innovation s'invite dans la gestion maritime avec des projets comme Sea Watch à Bora Bora ou encore la cartographie 3D, les bouées écologiques ou la traçabilité numérique des navires. Il nous faut désormais soutenir ces dynamiques par des financements, une réglementation claire et des formations adaptées.

Près de 44 % des citoyens interrogés disent avoir constaté des infractions fréquentes. Les règles de sécurité, le respect de l'environnement ou l'équité dans l'accès aux ressources marines doivent être strictement encadrées. La protection des lagons est un impératif. Elle est la condition de la pérennité même de l'économie bleue.

Enfin, la gouvernance du mouillage des navires de plaisance doit évoluer. Le flou actuel sur la répartition des compétences entre l'État, le pays et les communes nuit à l'efficacité des politiques publiques. Il est temps d'adopter une approche partagée, adaptée à chaque archipel, en s'appuyant sur des outils comme les plans de gestion de l'espace maritime PGEM et en impliquant tous les acteurs.

Des solutions concrètes émergent, applications de réservation, donc on l'a évoqué tout à l'heure, ESCALES, signalétique pédagogique, atelier participatif ou coopération entre plaisanciers et résidents.

La plaisance responsable, c'est aussi une volonté de s'intégrer au territoire, de participer à la vie locale, de respecter les cultures et l'environnement. Le développement de la plaisance constitue un atout économique pour notre pays, mais il souffre aujourd'hui d'un manque criant de financement pour les infrastructures portuaires.

Face à cela, de nombreuses communes et acteurs du secteur plaident pour la mise en place d'un modèle fiscal équitable, transparent et redistributif, notamment par l'instauration d'une taxe de séjour pour les plaisanciers, destinée à soutenir les services publics tels que la gestion des déchets, la surveillance environnementale ou l'entretien des mouillages. Ça passe aussi par la mise en œuvre de redevances d'usage pour les mouillages organisés avec une gestion locale contractuelle.

Et enfin, la création d'un *cruising permit* réclamé par certains professionnels pour réguler les usages. Une tarification spécifique pour les super yachts, en raison de leur fort impact économique, environ 3 millions F CFP par séjour, dont les retombées économiques sont 10 fois supérieures à celles d'un touriste classique, est aussi plébiscitée par les citoyens.

Par ailleurs, les autorités recommandent des mesures juridiques pour renforcer la régulation. Donc, homologation des amendes forfaitaires, qui sont toujours en attente, réduction de la durée d'admission temporaire afin de limiter les abus liés aux exonérations fiscales et d'échéance de propriétés pour les navires abandonnés.

La consultation citoyenne révèle une volonté collective claire, structurer le secteur de manière juste, durable et équilibrée. Ce cadre est vu comme le socle d'un modèle maritime durable, conciliant protection des lagons et des retombées économiques locales, à condition d'un engagement conjoint de l'État, du pays, des communes et des professionnels, ainsi que des usagers.

D'autres acteurs, comme le Chantier naval des Îles-sous-le-vent ou Tahiti Océan, vont plus loin en appelant une redevance d'usage pour les mouillages organisés ou même la création d'un *cruising permit* évoquée tantôt, permettant un meilleur suivi et une gestion responsable des navires. Dans cette logique, c'est une tarification différenciée qui est demandée, notamment pour les super yachts.

Alors, cette réussite dépendra d'un engagement collectif. L'État, le pays, les communes, les professionnels et les usagers doivent agir ensemble dans une logique de responsabilité partagée et d'équité territoriale.

Je l'ai dit tantôt, notre pays est aussi vaste que l'Europe car la mer est notre bien commun. Elle mérite mieux qu'un laisser-faire. Elle mérite une stratégie ambitieuse, équilibrée et résolument tournée vers l'avenir.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance de l'entièreté du rapport de notre mission d'information dès sa diffusion publique.

Et à présent, je laisse ma collègue Madame Marielle Kohumoetini clore notre présentation avec les recommandations découlant de nos travaux.

*Merci.*

**M<sup>me</sup> Marielle Kohumoetini** : Merci, Cliff.

Oui, bien sûr, je vais conclure le rapport par la lecture des recommandations de la mission d'information.

Les travaux de la mission d'information portant sur le mouillage des navires de plaisance dans les eaux intérieures de la Polynésie française ont mis en lumière une série d'enjeux urgents. Afin de répondre de manière coordonnée aux dérives constatées, les acteurs auditionnés et les participants à la consultation citoyenne ont formulé des recommandations structurées autour de cinq axes :

- le renforcement des actions de contrôle, des sanctions et les moyens nautiques dédiées ;
- l'amélioration de la lisibilité de la répartition des compétences en matière maritime entre les autorités de l'État, du Pays et des communes ;
- la modernisation de la fiscalité concernant les navires de plaisance ;
- le développement de la création des zones maritimes réglementées et optimiser l'utilisation ;
- et le développement et l'amélioration des équipements et infrastructures d'accueil, de maintenance en intégrant des mesures environnementales.

S'agissant du contrôle, des sanctions et des moyens nautiques dédiés.

Le renforcement des actions de contrôle sur le plan d'eau et notamment en matière de mouillage non autorisé sur le domaine public maritime est l'une des premières priorités identifiées.

Les mesures concernent tous les navires, étrangers ou polynésiens, immatriculés en Polynésie française et en dehors du territoire, afin de faire respecter les règles d'utilisation de notre domaine public maritime. Les actions de contrôle peuvent être menées par les officiers de police judiciaire de la gendarmerie nationale comme les agents assermentés de la police municipale désignés. De plus, il peut être relevé les contraventions de grande voirie pour occupation sans autorisation du domaine public maritime par les agents assermentés de la direction de l'équipement.

Les entités privées comme publiques déplorent l'insuffisance des dispositifs actuels de surveillance, tant en ce qui concerne la durée de séjour des navires que les pratiques nuisibles.

Les membres de la mission d'information préconisent des contrôles accrus et régulier *via* des référents locaux. Une gradation des sanctions est également soulevée : amendes dissuasives, suspension temporaire de mouillage, voire exclusion en cas de récidive.

Enfin, la mise en place d'un *cruising permit* (permis de croisière) pour les grandes unités est suggérée pour conditionner l'accès aux zones sensibles à des obligations environnementales strictes.

La mission d'information recommande :

- de développer les dispositifs réglementaires adéquats, notamment en définissant les conditions et obligations pour l'accès à des zones maritimes ;
- renforcer les dispositions applicables sur le plan d'eau ;
- d'élaborer un plan de contrôle définissant les actions et mesures à mettre en œuvre ;
- d'obliger les plaisanciers à activer et à se connecter à leur AIS ;
- de prévoir l'instauration d'amendes forfaitaires et la simplification du mode de verbalisation des agents assermentés (PAP, DEQ, policiers municipaux, gendarmerie) afin d'améliorer l'efficacité des mesures de répression ;
- de déterminer des sanctions financières et lourdes pour les contrevenants ;
- de mettre en place des sanctions dissuasives et de donner les moyens aux agents assermentés (policiers municipaux, PAP, DPAM, DEQ, etc.) ;
- d'augmenter le nombre d'agents assermentés, notamment dans les îles autres que les Îles-du-Vent, afin d'assurer une présence dissuasive de l'autorité publique sur le domaine public maritime ;
- d'accompagner la formation ciblée en matière maritime pour les agents de police municipale ;
- de créer des brigades nautiques ;
- d'allouer des ressources financières aux communes en vue de garantir la continuité et l'efficacité des missions dévolues à leurs brigades nautiques ;
- de former des agents pour assurer le contrôle et la médiation ;
- de créer un cadre adapté pour la désignation d'agents spécifiquement habilités à des missions de contrôle sur le plan d'eau ;
- de créer les conditions et modalités pour la désignation de référents maritimes locaux, par archipel, habilités pour assurer une gestion du plan d'eau sur site dans chaque île fréquentée ;
- d'interdire la traversée de l'axe de piste par les voiliers pour des raisons de sécurité aérienne et maritime ;
- et dans le cadre de la préservation de l'ordre public, du respect des normes sociales et culturelles locales, et conformément aux dispositions de l'article 222-32 du code pénal, d'interdire le nudisme sur l'ensemble du domaine public maritime de la Polynésie française.

Sur les moyens nautiques requis, les communes, notamment à Raiatea, ont souligné l'inadéquation des moyens actuels pour exercer des missions de contrôle. Cette carence de moyens d'intervention compromet toutes actions de contrôle sur le plan d'eau.

À ce titre, il apparaît essentiel de doter les communes d'un navire-support dédié notamment à des actions de contrôle opérationnel.

La mission d'information propose de :

- prioriser l'acquisition de ces navires dédiés ;
- soutenir les dossiers de demandes de financement présentés notamment à la Délégation pour le développement des communes (DDC) ;
- de prévoir un accompagnement adapté pour la constitution du dossier de financement.

La DRD insiste, pour sa part, sur la nécessité de supprimer certaines exonérations fiscales qui favorisent les comportements abusifs, et sur l'établissement d'un cadre légal pour la gestion des navires abandonnés.

## 2. Améliorer la lisibilité de la répartition des compétences en matière maritime entre les différentes autorités publiques

L'ensemble des auditions a mis en exergue une véritable difficulté dans la détermination comme dans la compréhension réglementaire et opérationnelle de la répartition des compétences en matière maritime pour les différentes autorités.

De manière générale, la mission d'information a relevé que la répartition des compétences apparaît peu lisible, mal connue, et peu ou pas maîtrisée par les différents acteurs. Cela constitue un obstacle majeur à une gouvernance efficiente.

À ce titre, la mission d'information recommande :

- d'élaborer un cadre juridique approprié et harmonisé à l'échelle du Pays définissant précisément les rôles de chaque autorité ;
- d'élaborer et développer une formation opérationnelle ciblée et partagée des élus et agents communaux, et plus généralement, tous les partenaires institutionnels ;
- de créer un outil ou une instance de coordination permanente sur les sujets maritimes partagés notamment dans le cadre du développement du téléservice ESCALES et d'en faire un portail unique d'identification des navires en escales en Polynésie française dès lors qu'ils entrent dans les eaux intérieures de la Polynésie française ;
- de créer une base de données centralisées des mouvements de navires ;
- de former les agents et les plaisanciers à l'utilisation du téléservice ESCALES et du plan d'eau ;
- de rendre obligatoire l'utilisation du téléservice ESCALES pour toutes les catégories de navires ;
- créer un Observatoire Polynésien du Nautisme (OPN), dédié au suivi et à l'analyse du secteur de la plaisance, reposant sur une gouvernance partenariale associant l'État, le Pays, les Communes et les acteurs professionnels concernés ;
- de renforcer, de manière appropriée, les compétences des communes en particulier en matière de contrôle.

## 3. Moderniser et instaurer une fiscalité adaptée

La méconnaissance et la complexité des mesures fiscales en vigueur qui ne sont pas toujours appliquées ou collectées par manque de solution opérationnelle, expliquent le constat des manquements en matière de perception de recettes.

De nombreuses réflexions ou d'actions nouvelles sont en cours sur ces questions.

La mission d'information recommande :

- de s'appuyer sur le téléservice ESCALES pour garantir une collecte harmonisée et le suivi des différentes taxations ;
- d'instaurer des mesures fiscales incitatives en cohérence avec les orientations stratégiques du tourisme nautique ; d'instaurer des mesures tarifaires (taxes, redevances et autres) différenciées notamment selon la taille des navires et la durée de séjour ;
- de favoriser le versement d'un montant de recettes dans le cadre de l'utilisation du téléservice ESCALES ;
- de garantir la transparence dans la répartition des recettes perçues par le Pays au titre de l'utilisation des zones de mouillage, afin d'assurer une gestion équitable et traçable des ressources générées ;
- de réduire la durée de l'admission temporaire à 12 mois ;
- de supprimer les exonérations fiscales favorisant les comportements abusifs (détaxe du carburant pour les navires de plaisance en admission temporaire) ;
- de favoriser l'utilisation du téléservice ESCALES pour le suivi des navires de plaisance sous le régime de l'admission temporaire, lequel peut être complété par l'utilisation conjointe d'un logiciel calqué sur celui de *Sea Watch*, surveillant les entrées et sorties effectives des navires ;

- de favoriser le versement d'un montant de recettes dans le cadre de l'utilisation du téléservice ESCALES ;
- de garantir la transparence dans la répartition des recettes perçues par le Pays au titre de l'utilisation des zones de mouillage, afin d'assurer une gestion équitable et traçable des ressources générées ;
- de réduire la durée de l'admission temporaire à 12 mois ;
- de supprimer les exonérations fiscales favorisant les comportements abusifs, comme la détaxe du carburant pour les navires de plaisance en admission temporaire ;
- de favoriser l'utilisation du téléservice ESCALES pour le suivi des navires de présence sous le régime de l'admission temporaire, lequel peut être complété par l'utilisation conjointe d'un logiciel calqué sur celui de SeaWatch, surveillant les entrées et sorties effectives des navires.

Sur le développement de la création des zones maritimes réglementées : En optimiser l'utilisation.

L'insuffisance, voire l'absence de gestion de notre espace maritime lagonaire, en particulier pour réguler le stationnement des navires, a favorisé les pratiques anarchiques non maîtrisées par les autorités, et ce souvent au détriment des milieux marins de nos lagons et des populations locales.

Les auditions ont démontré que la période de crise sanitaire a exacerbé les tensions de coexistence des usages existants dans l'espace lagonaire.

L'absence de suivi et de gestion des espaces occupés par les navires de passage ou résidents a généré une prise de conscience pour améliorer et développer des outils de gestion.

Le ministère des grands travaux et de l'équipement conduit avec la DPAM un véritable projet de gestion et de suivi pour l'utilisation planifiée et raisonnée de notre espace maritime lagonaire. Cette approche globale est saluée par une grande majorité des personnes auditionnées et parfois, en insistant sur la protection renforcée des zones sensibles par des réglementations plus strictes.

Ainsi, la mission d'information recommande :

- de consulter les communes et les populations locales concernées pour tout projet d'arrêté de réglementation ou de modification de la réglementation relative au mouillage des navires ;
- de garantir la transparence des démarches engagées en rendant accessibles les résultats aux résidents et aux usagers ;
- de mener systématiquement et finaliser les études environnementales et socio-culturelles préalables, appropriées spécifiquement pour les zones maritimes définies ;
- de faire du PGEM un levier de coordination territoriale pour la répartition équilibrée des usages et des activités maritimes ;
- d'adapter les dispositifs d'aménagement et les règles d'usage aux spécificités de chaque zone de mouillage ;
- de s'appuyer sur les données relatives à la biodiversité pour orienter et ajuster l'occupation de l'espace maritime ;
- de planifier la création ou la réhabilitation d'aires de carénage conformes aux normes environnementales en vigueur afin de réduire l'impact des rejets issus des opérations d'entretien des navires ;
- de garantir une gestion harmonisée par l'autorité maritime d'escales ;
- d'élaborer et mettre en œuvre des chartes de bonne pratique visant à favoriser la cohabitation harmonieuse entre différents usagers du domaine public maritime ;
- d'organiser sous l'égide de la DPAM une communication régulière à destination des pêcheurs, des plaisanciers et des opérateurs exerçant sur le plan d'eau afin de les tenir informés des évolutions réglementaires, techniques ou environnementales les concernant ;
- de renforcer les actions de sensibilisation au respect des pratiques culturelles locales en Polynésie française, notamment en ce qui concerne le *rāhui* (*NDT, interdiction temporaire de prélèvement*)

- d'une ressource maritime ou terrestre*) et les coutumes traditionnelles au travers de supports multilingues ;
- de mettre en place un dispositif de médiation de proximité tel qu'une ligne d'assistance ou un point de contact dédié afin de traiter de manière réactive et efficace les conflits survenant *in situ* entre les usagers du plan d'eau ;
  - de mettre en place un programme d'ambassadeur de la mer ;
  - d'interdire le mouillage hors zones non réglementées ;
  - de tenir compte des zones protégées telles que les *rāhui* (*NDT, interdiction temporaire de prélèvement d'une ressource maritime ou terrestre*) dans la détermination et la délimitation des zones de mouillage ;
  - de proscrire l'implantation de zones de mouillage à proximité des habitations ou des zones protégées ;
  - de financer et prioriser l'installation des ancrages écologiques correctement positionnés et adaptés, notamment dans les îles éloignées ;
  - de développer une politique d'information et de signalisation visant à porter à la connaissance des visiteurs les zones interdites à la circulation ou au mouillage ;
  - de garantir l'entretien et la maintenance des ancrages par le Pays afin de sécuriser et d'assurer les installations ;
  - de rendre obligatoire la location des navires de charter avec équipage uniquement, afin de sillonner les eaux de notre territoire, celui-ci ayant connaissance des us et coutumes, ainsi que les restrictions de mouillage mis en place par les populations locales.

Cette recommandation vise :

- à éviter la location de navires de charter dépourvus d'équipage, représentant un risque pour l'environnement marin ;
- à créer des dispositifs réglementaires définissant, en collaboration avec les communes, les populations locales concernées, les partenaires associés, les conditions et les modalités d'occupation des zones de mouillage réglementées :
- en fixant un nombre de navires par zone en considération de leur capacité d'accueil au plan écologique favorisant un aménagement raisonné tenant compte des usages multiples des lagons, distinguant les types de navigation prévoyant une différenciation des zones de mouillage selon les types de navires ;
- en créant une cartographie maritime mutualisée des activités maritimes et un registre des déclarations des activités nautiques ;
- en examinant avec attention les propositions formulées par les sociétés de charter en matière de réglementation et d'aménagement des zones de mouillage en faveur de la grande plaisance notamment ;
- en définissant des durées de séjour modulables pour assurer une répartition équilibrée des flux, et de promouvoir le développement de la formation locale aux métiers liés aux activités nautiques afin de renforcer les compétences et de soutenir l'insertion professionnelle dans ce secteur.

Enfin, le dernier : Développer et améliorer les équipements des infrastructures d'accueil de maintenance en intégrant les mesures environnementales.

L'insuffisance des infrastructures d'accueil est unanimement reconnue comme un frein majeur.

La mission d'information recommande :

- d'améliorer et d'accroître les équipements de collecte des déchets et les sanitaires publics ;
- de soutenir et de développer les projets des marinas ;
- d'encourager le tri et la collecte déléguée aux gestionnaires des zones de mouillage ou marinas ;

- d’installer des stations de pompage dans les marinas principales ou autres moyens techniques appropriés près des marinas ou zones de mouillage ;
- d’imposer un registre de rejet pour les grandes unités et trouver un moyen technique permettant de s’assurer que les navires aient bien vidé leurs eaux grises hors du lagon ;
- de moderniser les quais notamment par l’électrification, mais aussi les équipements dédiés au traitement des déchets et des eaux usées, ainsi que l’accès à l’eau ;
- d’assurer une coordination active entre les services du Pays et les communes ;
- de développer et de soutenir la création ou la réhabilitation des infrastructures maritimes telles que les petits quais, les marinas et les installations liées à l’entretien et à la maintenance des navires, notamment dans les zones dédiées au carénage ;
- de lancer des appels à projets en partenariat public-privé pour le développement de l’activité de carénage ;
- de mettre à disposition des emprises foncières appropriées au profit des porteurs de projets concourant au développement de l’activité de carénage en Polynésie française et soutenir leurs démarches en vue de l’obtention des autorisations d’occupation temporaire du domaine public ;
- de développer, optimiser et mutualiser le recours aux outils numériques ;
- de créer une mesure adaptée obligeant à présenter une certification attestant du nettoyage et de la propreté des coques ;
- de limiter et contrôler les rejets d’eau grise, identifier et rechercher des solutions techniques innovantes susceptibles d’être mises en œuvre en Polynésie ;
- et enfin, de soutenir les projets de démantèlement et traitement des épaves des navires.

Voilà toutes les préconisations formulées par les membres de la mission d’information.

Et pour terminer, je tiens à remercier d’abord notre président de l’assemblée pour avoir mis cette mission d’information portant sur le mouillage des navires de plaisance, en tout cas sur le calendrier des travaux de notre institution. Et je tiens également à remercier tous les acteurs auditionnés et, au titre du Pays, bien sûr, notre Président Moetai Brotherson ainsi que tous les ministres auditionnés et les chefs des services de chaque... du Pays — pardon —.

Au titre des communes, je tiens vraiment à remercier tous les maires que nous avons auditionnés en présentiel ou en visioconférence, mais aussi je tiens également à remercier tous les maires qui nous ont reçus dans leurs communes parce qu’ils ont aussi participé au financement de... Ils ont supporté les charges, en tout cas, sur la visite de leur zone de mouillage, notamment ici, à Tahiti, avec le maire de Punaauia, dans les Îles-sous-le-vent, dans l’archipel des Tuamotu, et aussi aux Marquises à Nuku Hiva.

Je tiens également à remercier tous les... au titre de l’État, en tout cas, le chef du service des affaires maritimes, le commandant de la compagnie des archipels, également la gendarmerie de la Polynésie française, ainsi que le responsable des sites techniques au CRIOBE.

Et je tiens également à remercier toutes les associations, les comités de tourisme qui sont venus ici pour être auditionnés.

Et je n’oublie pas, bien entendu, tous les professionnels, les directeurs, par exemple, des charters, les responsables du développement des îles et l’innovation par la Polynésienne des eaux. En tout cas, tous les porteurs de projets, les chefs d’entreprise de toutes les activités nautiques, je tiens vraiment à les remercier également, parce que c’est vrai que nous avons auditionné en tout, en moyenne, 107 personnes.

Et merci également à tous les membres de la mission d’information, les rapporteurs qui ont été présents pendant quatre mois, tous les jours, et aussi à toi, Monsieur le ministre, Jordy Chan.

Et puis voilà, je remercie également les élus de l’assemblée. Pourquoi ? Parce que je tiens quand même à dire que nous avons un crédit initialement alloué à hauteur de 2,060 millions, et nous avons consommé

1 635 237 F CFP : 840 000, par exemple, sur le transport aérien ; 242 000 sur le transport maritime ; 24 000 sur la location de voitures ; 434 000 sur l'hébergement et frais de restauration ; et 93 280 sur les frais de mission. Et tous les autres frais ont été supportés par tous les maires qui nous ont reçus pour la visite de leur zone de mouillage. Et je tiens vraiment à les remercier. Et je tiens aussi à m'excuser auprès des maires qui ont préparé également la visite des zones de mouillage et nous n'avons pas pu nous déplacer. Et puis voilà. Je rends la parole à notre président de l'assemblée. Merci.

**Le président :** *Merci bien.* Merci pour tous nos orateurs.

Donc, pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes : 36 minutes pour le Tavini ; 15 minutes pour le Tapura ; 9 minutes pour les Non-inscrits.

J'invite le Tapura à prendre la parole.

**M. Simplicio Lissant :** *Merci, Monsieur le président. À notre vice-présidente, aux ministres, bonjour. Vous êtes bien courageux. Nous sommes, tous ensemble, dans le même bateau. C'est ce que je souhaitais exprimer, en ouverture de cette intervention : vous remercier, et vous encourager pour tout ce qui a été accompli jusqu'à présent.*

*Oui, mes chers collègues, c'est pourquoi je tiens à saluer le travail mené par chacun dans cette réflexion sur un sujet aussi grave. Car ce problème nous concerne tous. Et il serait bien que nous réfléchissions ensemble à ce problème. Que nous nous engagions, ensemble, à rechercher toutes les solutions possibles.*

*Que ce soit du côté du gouvernement du Pays, de l'État, des communes, ou même des citoyens eux-mêmes, toutes les structures concernées doivent être mobilisées. Il nous faut agir ensemble, et renforcer les dispositifs.*

Ce rapport, en tout cas, de 54 pages, issu de cette mission d'information sur le mouillage des navires de plaisance dans les eaux intérieures de la Polynésie française, sans même compter les nombreux comptes rendus des déplacements sur le terrain, est particulièrement riche d'enseignements. Il met en lumière un paradoxe auquel nous faisons aujourd'hui face. Notre *pays*, si prisé pour la beauté préservée de ses lagons, devient aussi, peu à peu, victime de son attractivité.

À force de promouvoir à juste titre la magie de nos îles comme des sanctuaires encore épargnés par les grandes pollutions, dans un monde secoué par des tensions géopolitiques croissantes, il n'est pas étonnant que Tahiti et ses archipels soient perçus comme un refuge, une espèce de havre de paix.

Mais cette popularité a un revers. Le secteur de la plaisance et de la croisière ne cesse de croître depuis 2015, avec près de 700 escales en moyenne chaque année et des retombées économiques estimées à plus de 15 milliards de F CFP en 2023.

Face à cette évolution, il devient aujourd'hui urgent de repenser notre modèle de gestion des zones de mouillage. Nous devons aller vers une organisation plus durable, plus équilibrée et plus respectueuse de notre environnement et de nos communautés locales.

L'objectif n'est pas de rejeter les voiliers des lagons de Bora Bora, de Fakarava, de Rangiroa ou encore de Faa'a ou de Punaauia. Il s'agit plutôt de mieux les intégrer, de les accompagner pour qu'ils participent à la préservation de notre cadre de vie, sans porter atteinte aux habitudes, à la tranquillité et à la culture des populations locales. Car, c'est bien là que se concentrent les inquiétudes recueillies lors des auditions menées par la mission, n'est-ce pas ?

Dans cette optique, le rapport présenté officiellement le 15 mai dernier avance plusieurs recommandations structurées autour de cinq axes principaux : un renforcement des contrôles et des sanctions en cas d'infraction ; une révision de la fiscalité maritime afin que tous les usagers participent

équitablement à l'effort collectif ; un développement des infrastructures d'accueil, notamment les marinas, aujourd'hui saturées pour la plupart ; l'augmentation du nombre de corps-morts pour éviter les dégâts causés par les ancres sur nos récifs ; et en dernier recours, la mise en place de quotas de navires par baie ou par archipel pour éviter la surfréquentation.

Faut-il aller jusqu'à instaurer ces quotas ? Franchement, la question divise. Personnellement, je reste partagé. D'un côté, il faut protéger notre environnement, mais de l'autre, il faut aussi veiller à ne pas compromettre une source essentielle de devise pour notre économie.

La surfréquentation des quais et des marinas par les plaisanciers, en particulier par les propriétaires des voiliers, n'est pas un phénomène anodin, ni une simple question de comportement. Lors de mes auditions, j'ai tenu à souligner que cette situation est en grande partie le résultat d'un manque cruel d'infrastructures adaptées, notamment de places à quais et d'espaces de carénage.

Aujourd'hui, de nombreux propriétaires de voiliers quittent leurs embarcations pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines, si ce n'est des mois ou une année entière, sans la sortir de l'eau, contribuant ainsi à la saturation des installations portuaires. Cette absence de rotation bloque l'accès pour d'autres usagers et accentue les tensions autour du partage des espaces dans les ports.

Ce problème, n'est pas seulement logistique, il est aussi économique et environnemental. En ne mettant pas leur bateau à sec, les plaisanciers favorisent l'envasement, la détérioration des coques et multiplient les besoins d'entretien d'urgence, souvent d'ailleurs réalisés sans installation adaptée.

C'est pourquoi je plaide aujourd'hui pour la création d'un espace de carénage dédié. Un tel espace permettrait de désengorger les quais en incitant les propriétaires à sortir leur bateau plutôt que d'occuper inutilement une place portuaire et surtout, créer de l'emploi local : manutention, maintenance, nettoyage, logistique... Ce sont des métiers concrets, qualifiés, qui répondent à un besoin réel de notre territoire.

Nous avons ici une opportunité d'agir de façon pragmatique, d'apporter une réponse concrète à une problématique que nous voyons tous chaque saison, et de le faire dans une logique gagnant-gagnant pour les usagers d'abord, pour l'environnement ensuite, et pour l'économie locale.

Le rapport évoque également le téléservice ESCALES développé par la DPAM, pour mieux organiser et surveiller les mouvements nautiques. Un outil prometteur sur le papier, mais qui peine à convaincre certains de ses futurs utilisateurs, d'où les retards observés dans sa mise en place généralisée.

Alors, ma question s'adresse, bien sûr, à notre *ministre*, Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire où en est exactement l'ouverture au public de cette plateforme initialement prévue pour juin 2025 et que vous avez récemment présentée *via* les médias en vue d'une expérimentation dans certains de nos îles ?  
*Voilà ce que je tenais à dire. Merci de votre attention. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien.* J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Teave Boudouani-Chaumette :** Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, chers collègues, cher public, bonsoir.

Félicitations pour ce rapport de mission d'information qui est particulièrement bien fait.

Soumis à l'examen de notre assemblée, et issu de ces travaux, ce rapport de mission d'information porte sur des problématiques d'actualité faisant souvent écho dans les médias, portant sur la question de la cohabitation des navires de plaisance avec la population dans nos lagons compte tenu de l'essor du développement du tourisme nautique depuis les dix dernières années.

En effet, faute de régulation et d'infrastructures suffisantes, la présence des voiliers génère des tensions croissantes qui exacerbent la défiance des pêcheurs comme des riverains qui vivent cette intrusion

touristique sur leur île comme un accaparement du lagon, leur espace de vie, essentiel pour mener leurs activités traditionnelles mais également comme un facteur de troubles dans leurs conditions d'existence.

Le rapport met ainsi en exergue : la démultiplication anarchique ; la monopolisation et la saturation des zones de mouillages ainsi que les ancrages sauvages des navires dont les effets participent à l'économie mais peuvent aussi, dans certaines circonstances, nuire aux activités de pêche ; désorganiser la navigation lagonaire ; contribuer à dégrader les coraux et le récif faute de corps-morts disponibles ou entretenus et pollués par des rejets d'eaux usées directs en mer ; importer des espèces invasives ; générer des ruptures d'approvisionnement dans les commerces en sus de la nécessité d'avoir à fournir un accès à l'eau potable ; de collecter les déchets produits, à l'accès à des sanitaires, internet, etc.

Cet incontestable déséquilibre alimente la légitime injustice perçue par les habitants que les revenus issus du tourisme nautique peinent à compenser compte tenu de leur inégale répartition.

Autant de facteurs vécus comme nuisibles à l'environnement et troublant l'ordre social sans qu'une participation aux charges locales et fiscales soit significative, ou, à tout le moins, équivalente à celle applicable aux plaisanciers professionnels d'autant que ces mêmes plaisanciers privés bénéficient de nombreux avantages comme la détaxe sur le carburant, comme les pièces importées en admission temporaire.

L'étude du rapport met principalement en cause une absence de gouvernance centralisée et clairement définie des zones de mouillages à raison d'une complexe répartition des compétences entre l'État, le Pays et les communes, qui se révèlent être une source supplémentaire de tension institutionnelle et dont le déficit de coordination donne lieu à une application inégale de la réglementation sur le territoire.

Ces zones, aussi estimées comme insuffisantes, pour satisfaire un besoin supplémentaire de 1 300 places en sus des 1 700 unités existantes dans des lagons à capacité limitée et où les conflits d'usage ne cessent de croître au rythme des ancrages sauvages.

Cet état de fait facilite les occupations anarchiques des navires qui ne sont pas davantage contrôlés et contrôlables, faute d'agents municipaux assermentés, ce qui accentue les dysfonctionnements fonctionnels, d'autant que les services compétents sont confrontés à une couverture géographique disproportionnée par rapport à leurs capacités opérationnelles ouvrant de ce fait, la possibilité pour de nombreux plaisanciers de naviguer en toute opacité.

Ce déficit de contrôle alimente les pratiques en tout genre telles que les détournements de respect des formalités sanitaires, douanières et fiscales et nous amène à penser qu'elles incitent à l'importation de stupéfiants en diminuant toute prise de risque.

Outre cette gouvernance désordonnée voire totalement dénuée de toute coordination, le rapport met également en évidence un déficit structurel majeur en matière d'infrastructure maritime et un sous-investissement public, que cela soit en termes de rénovation et surtout d'extension quasiment inexistante.

Ainsi, moins de 500 millions de F CFP y serait consacré chaque année. Le Port autonome de Papeete concentrant principalement ces projets structurant sur l'activité de commerce maritime, « reléguant la plaisance à des zones secondaires ». Pourtant essentiel, les recettes générées par l'activité nautique justifieraient ce sous-investissement qui se constate également dans le secteur privé, ce qui prive le territoire d'outils nécessaires au développement touristique comme à la sécurisation du domaine maritime.

Il en va de même concernant les infrastructures de maintenance et de professionnels qualifiés, formés pour répondre aux demandes que le secteur privé ne parvient pas à combler notamment aux Marquises et aux Tuamotu-Gambier.

Si l'application de téléservices ESCALES promeut une amélioration de gestion en proposant des fonctionnalités de réservation des zones de mouillage avec un paiement en ligne, elle ne solutionnera rien selon les professionnels du secteur, la gestion des flux compte tenu de sa rigidité d'utilisation qui reste marginale et facultative.

Enfin, la question des navires échoués ou abandonnés constitue aussi un problème récurrent, compte tenu du vieillissement et de la prolifération de la flotte nautique, engendrant de graves conséquences environnementales multiples et un danger pour la navigation.

En résumé, ce rapport met ainsi en évidence que sans une réforme profonde, la mutualisation de moyens et la participation des parties prenantes, aucune stratégie cohérente de gestion des zones de mouillage ne prendra sens alors que la plaisance connaît une croissance spectaculaire avec une hausse de 160 % entre 2015 et 2019. Une performance économique qui s'inscrit à l'inverse des réalités du terrain.

Aux termes de cinq orientations, les membres de la mission d'information font part de recommandations détaillées visant à améliorer cette politique publique :

- le renforcement des actions de contrôle, des sanctions et les moyens nautiques dédiés ;
- l'amélioration de la lisibilité de la répartition des compétences en matière maritime entre les autorités de l'État, du Pays et des communes ;
- la modernisation de la fiscalité concernant les navires de plaisance ;
- le développement de la création des zones maritimes réglementées et en optimiser l'utilisation ;
- le développement et l'amélioration des équipements et infrastructures d'accueil, de maintenance en intégrant des mesures environnementales.

Sur le fond, nous ne pouvons que souscrire à l'ensemble des mesures proposées et encourageons le gouvernement à se les approprier, comme à les mettre en œuvre afin que le concours de nos rapporteurs, et plus généralement des élus de l'assemblée, ne reste pas une fois encore lettre morte.

Toutefois, nous émettons une très grande réserve sur la capacité des institutions à financer les moyens d'intervention sollicités et ce même, avec la mise en place d'une fiscalité dédiée et nous préconisons qu'en parallèle, une nécessaire maîtrise du développement du tourisme nautique soit étudiée, afin de l'orienter vers ce à quoi nous serons en capacité de répondre. Je vous remercie.

**Le président :** *Merci bien.*

J'invite l'intervenant du Tavini, Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci bien, Monsieur le président.*

Alors je ne serai pas longue, vu l'heure tardive...

Je tenais tout simplement à remercier les membres de cette mission d'information, notamment l'ancienne présidente de la commission de l'équipement, rapporteure principale de cette mission. Tout a été dit par les collègues : *Monsieur le maire*, notre *maire* de Punaauia, Teave, vous avez tout dit. Je vous remercie pour le soutien que vous apportez à cette mission, à ce rapport qui est complet, qui est riche.

Je déplore qu'il n'y ait pas de visuel — mais on peut encore y travailler et on le fera —, parce qu'il est important que le *peuple* se rende compte du travail que nous faisons, que notre institution fait, en allant à sa rencontre, en écoutant ses doléances, en écoutant ses difficultés.

Toutes les rencontres n'ont pas pu se tenir, et Marielle l'a dit, parce que ce sont 5 millions de kilomètres carrés et c'est 118 îles à parcourir, à visiter, toutes ces populations à rencontrer. Mais pourtant, vous

vous êtes organisés pour pouvoir rencontrer le maximum d'administrés, notamment ceux qui se sont plaints, on va le dire, qui ont soulevé les difficultés qu'ils rencontrent.

Je salue le travail que la DPAM effectue depuis quelques années — Cathy, merci beaucoup —, qui a fait un travail d'information auprès des communes. Même si ce n'est pas parfait, même si ce n'est pas suffisant, il faut des moyens, vous l'avez dit, chers collègues, pour que nous puissions rencontrer tout le monde.

Je remercie notre *ministre* parce que depuis 2023, on a quand même soulevé les difficultés quant aux zones de mouillage dans notre *pays*, et notamment moi avec ma question orale en 2023 pour Faa'a et Punaauia. Merci, *Monsieur le ministre* Jordy, d'avoir fait ce travail d'identification des propriétaires d'épaves. C'est un travail qui est compliqué, on le sait. Pour autant, tu as quand même entamé ce travail, tu continues à le faire, je le sais.

Pour en revenir au programme ESCALES, c'est compliqué, et je suppose que notre *ministre* va le rappeler tout à l'heure. C'est une petite équipe qui est encore... je ne vais pas dire en formation, mais on doit lui laisser encore un peu de temps.

Ce que j'ai envie de dire, en revanche, c'est que pour Faa'a — j'ai entendu notre *maire* de Punaauia —, Faa'a se positionne vraiment pour que tous les voiliers sortent du lagon de Faa'a. *Monsieur le ministre* Jordy, tu le sais pertinemment, on ne cesse de le répéter, le collectif Tearai l'a dit, la commune s'est positionnée pour que notre lagon revienne à notre population de Faa'a. C'est notre *garde-à-manger*. La communauté de Faa'a n'a pas accès à la mer depuis les années 60 avec l'aéroport. Donc leur retirer encore cet espace vital — puisque nous sommes un peuple de la mer, c'est notre garde-manger —, aujourd'hui, les pêcheurs de Faa'a ne peuvent plus y aller.

Le Port autonome, lors d'une audition, nous a dit : « Voilà, nous avons opté pour une démarche qui consiste à, dès qu'un voilier s'en va, on retire un mouillage ». Le problème, c'est que les voiliers ne respectent pas le retrait de ces mouillages. Ils vont s'installer ailleurs. Aujourd'hui encore, les utilisateurs du lagon de Faa'a le disent, on n'a pas l'impression qu'il y ait moins de voiliers qu'avant. Mais bon, au-delà de Faa'a, il y a d'autres communes qui souffrent encore de ce manque de respect de ces plaisanciers qui viennent, qui ne respectent pas les zones de mouillage qui sont identifiées, identifiables, que la DPAM, en concertation avec toutes les communes qu'elle a rencontrées, installe dans nos lagons. On a évoqué Fakarava. Il y a une belle baie à Fakarava qui n'a pas de mouillage et pourtant ils y sont. Je parle de Fakarava, mais il y a Huahine, il y a Tahaa... Donc c'est un gros chantier qui nous attend tous, et j'espère qu'on pourra trouver une issue favorable à ce chantier.

Et puis après, quand on nous dit « Oui, voilà, la raison économique... » Mais la raison économique ne doit pas toujours l'emporter sur le raisonnable, sur l'environnement, et sur ce qui revient *de facto* à nos enfants, leur patrimoine : la mer et la terre sont indissociables. Et donc nous, on suivra en tout cas les travaux que le gouvernement réalisera suite aux recommandations qui ont été formulées par la mission d'information. Et je remercie d'avance notre *ministre* et le gouvernement, la DPAM et le Port autonome et tous les services qui vous accompagnent pour résoudre ce problème des zones de mouillage.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci bien.* Je cède la parole au ministre.

**M. Jordy Chan :** *Monsieur le président, bonjour. Bonjour* à tous nos représentants et représentantes.

Tout a été dit, donc je ne vais pas m'éterniser. Je tiens tout d'abord à féliciter les rapporteurs de la mission d'information. En premier lieu, Madame Marielle Kohumoetini qui est rapporteure principale, mais également Messieurs Bruno Flores, Mike Cowan, Edwin Shiro-Abe Peu, Cliff Loussant, et bien entendu Madame Frangélica Bourgeois-Tarahu qui est également présidente de la commission de l'équipement.

Je tiens à saluer la rigueur avec laquelle le rapport a été rédigé et surtout son exhaustivité en termes de contenu, en termes de sujets, en termes de personnes et d'acteurs consultés et en termes de démarches, puisqu'il y a eu énormément de déplacements et également des réunions publiques qui ont été réalisées sur le terrain pour pouvoir concerter le maximum de personnes sur cette problématique.

Ce rapport est, pour moi, absolument essentiel et je tiens encore une fois à saluer cette démarche, car il permettra de vulgariser toutes les difficultés et toute la situation que l'on rencontre concernant la gestion des navires de plaisance dans nos eaux. Il permettra de clarifier cette situation qui, pour beaucoup en fait, est parfois floue étant donné l'étendue, d'une part, de notre territoire. On l'a rappelé à plusieurs reprises, notre territoire c'est un *espace, un espace maritime*, qui est grand comme l'Europe. C'est également un Pays qui, soumis à une mille-feuille administrative, ne facilite pas forcément la gestion de nos eaux intérieures, et tout cela influe sur notre capacité à gérer au mieux le mouillage des navires dans nos eaux.

Mais ce rapport, c'est surtout un rapport qui permettra d'améliorer les choses, puisque toutes les recommandations que vous avez mises en exergue dans le rapport ne resteront pas lettres mortes, loin de là. Nous avons déjà mis en place des actions au sein du ministère des grands travaux, principalement portées par la Direction polynésienne des affaires maritimes, mais également le Port autonome de Papeete et la Direction de l'équipement, pour justement améliorer la gestion des mouillages des navires de plaisance, mais également nos infrastructures dans nos eaux, et la gestion des différentes zones de mouillage réglementées.

En premier lieu, je voulais parler de ces actions, et pour répondre à notre représentant et *Monsieur le maire* Simplicio Lissant sur sa question du dispositif ESCALES. Le dispositif ESCALES, c'est un téléservice, un outil numérique qui s'inscrit dans une démarche plus générale du gouvernement pour mieux gérer le mouillage des navires de plaisance dans nos eaux.

On a plusieurs briques qui composent cette démarche. La première, c'est bien entendu la réglementation. Nous avons mis en place des zones de mouillage réglementées sur plusieurs îles de la Polynésie. On a ciblé les principales qui sont les plus fréquentées par les navires de plaisance en premier lieu, et on est en train d'étendre cette réglementation à d'autres îles, notamment les îles des Tuamotu et les Marquises, qui accueillent également beaucoup de plaisanciers. Cette réglementation sert à définir des zones dans lesquelles les voiliers notamment, donc les navires habitables entre 10 et 20 mètres, peuvent stationner et en dehors desquelles les voiliers en question ne peuvent pas stationner. Donc il y a interdiction de stationner pour ces navires. Ces zones de mouillage réglementées, on en a adopté cinq pas plus tard qu'il y a une semaine, pour mettre à jour justement les zones de mouillage réglementées sur les îles de Raiatea, Tahaa, Fakarava, mais également pour en créer une sur l'île de Moorea. Et on va poursuivre au cours des prochains mois sur les îles normalement d'Anaa, de Rangiroa et également toutes les îles Marquises.

La deuxième brique sur laquelle on travaille assidûment, c'est la mise en place des infrastructures qui permettront de protéger dans ces zones de mouillage les coraux, les fonds marins, toute la faune marine, c'est-à-dire l'installation d'ancrages écologiques qui permettent de fixer des bouées auxquelles s'amarrent les plaisanciers pour éviter de jeter l'ancre et d'abîmer donc tous les fonds marins en question. Ces ancres, on a passé ces derniers mois, même l'année dernière, à étudier les sols, l'environnement marin autour de ces ancres potentiels pour étudier comment est-ce qu'on peut les installer. Aujourd'hui, ces études sont terminées sur certaines communes sur lesquelles on travaille, notamment la commune de Tairapu-Ouest. Donc on va démarrer les travaux dès ce mois-ci pour pouvoir les installer. Et on va embrayer sur Raiatea, Tahaa en 2026 et les îles Huahine, Fakarava en 2027.

La troisième brique, c'est le dispositif ESCALES en tant que tel, donc c'est le téléservice, c'est l'outil numérique par lequel à terme les plaisanciers devront passer pour pouvoir réserver, avant d'arriver dans nos îles, l'emplacement de stationnement qu'ils souhaitent utiliser et qu'ils pourront utiliser pour stationner. Ce dispositif a été ouvert, ce téléservice a été ouvert à la croisière il y a deux ans, donc à tous

les navires de croisière, aux yachts, donc à tous les navires de plaisance de plus de 20 mètres il y a un an et demi, et le 30 juin 2025, donc il y a quelques jours, à tous les navires de plaisance qui sont d'une longueur entre 10 et 20 mètres et qui sont habitables. En fait, à tous les voiliers.

L'idée, pendant les six prochains mois jusqu'à la fin de l'année, c'est d'avoir une phase test pendant laquelle ce dispositif sera utilisé par les plaisanciers pour détecter des *bugs* éventuels — puisqu'il y a toujours des *bugs* quand on développe une plateforme comme celle-ci —, et surtout pour identifier quelles pourraient être les fonctionnalités qu'il faudrait rajouter pour rendre cet outil encore plus fonctionnel. Une fois qu'on aura passé cette phase pilote, à ce moment-là, en fonction des retours qu'on aura, on considérera d'étendre la plateforme à plus grande échelle, donc à plus grande échelle que les îles sur lesquelles les zones de mouillage sont déjà réglementées, et surtout on envisagera d'imposer l'obligation aux plaisanciers d'utiliser et de passer par cette plateforme.

Donc ça c'est l'état actuel du dispositif ESCALES. Il y a toute une démarche de sensibilisation qui sera réalisée par la Direction polynésienne des affaires maritimes au cours des prochains mois pour sensibiliser les acteurs locaux sur les nouvelles règles qui ont été fixées au cours de la semaine dernière concernant les zones de mouillage et sur le déploiement de l'outil en tant que tel. Et à terme, l'objectif c'est bien entendu d'obliger les plaisanciers à passer par cette plateforme pour réserver leur place marquée, afin justement de mieux gérer nos lagons, de mieux les organiser, et surtout de protéger également ces derniers ; mais c'est également de tarifer l'occupation des zones de mouillage par les plaisanciers. Donc ce qu'on souhaite à travers le téléservice ESCALES, c'est que l'occupation de nos lagons par les plaisanciers, qui aujourd'hui n'est pas facturée la plupart du temps, 99 % du temps, soit facturée et qu'on puisse tirer parti de cette manne financière qui est, à notre avis, sous-exploitée. L'autre avantage en matière de tarification, c'est surtout en matière de perception des redevances du dispositif ESCALES, notre objectif est de permettre aux communes de percevoir plus facilement tout ce qui concerne les redevances des eaux usées, des déchets et d'eau potable, qui aujourd'hui ne sont souvent en fait pas perçues par ces communes parce que, comme disait d'ailleurs le rapport d'information, il y a un manque de moyens dans les communes qui fait qu'elles ne savent pas forcément quand le navire arrive, combien de temps il reste, qu'est-ce qu'il utilise, etc., etc. Nous, à travers cette plateforme, ce qu'on souhaite, c'est faciliter justement cette gestion et c'est tout le travail qu'on va réaliser en collaboration avec les communes de la Polynésie pour justement permettre à ce service d'offrir ces nouvelles opportunités. Donc voilà. La tarification, c'est un relais sur lequel on travaille également et qu'on souhaiterait définir d'ici à l'année 2026. Donc ça, c'est pour le dispositif ESCALES.

Je souhaitais par ailleurs souligner qu'on travaille sur d'autres problématiques : la gestion des épaves. Notre représentante Maurea nous en a parlé, depuis le début de la mandature, ce sont plusieurs dizaines de navires qui ont été retirés de nos lagons, à la fois par la Direction polynésienne des affaires maritimes et par le Port autonome de Papeete. On a mis en place une démarche proactive justement pour identifier les navires contrevenants, les poursuivre en justice — il y a plus d'une quarantaine de procédures qui ont été lancées —, et les sanctionner, surtout faire retirer ces épaves et ces navires abandonnés lorsqu'ils posaient des problèmes de sécurité. Ça nous a conduit à, comme je le disais, 25 navires qui ont été retirés par le Port autonome depuis les deux dernières années et à cela s'ajoute, de mémoire, une dizaine qui ont été retirées par la DPAM.

Je voulais également souligner le travail qui est effectué par mes services, notamment la Direction de l'équipement et également Grand projet de Polynésie, qui a mis la main à la pâte relativement récemment là-dessus, concernant les infrastructures maritimes qui permettront de mieux gérer tous ces mouillages. On a des études en cours au niveau des Marquises — je pense notamment au petit quai et au grand quai de Taiohae qu'on souhaite réaménager pour y installer une marina et un port à sec à terme. Je pense à une étude de faisabilité qu'on est en train de réaliser sur l'île de Raiatea pour l'implantation éventuelle d'une aire de carénage qui pourrait être installée sur la commune de Tumaraa. Je pense également au Port autonome de Papeete qui va installer une capitainerie dans la baie de Phaéton pour permettre justement de mieux contrôler et de mieux gérer tous les voiliers qui mouillent aujourd'hui de façon assez disproportionnée. Et je pense également au projet d'aire de réparation navale que nous allons mettre en

place dans le port de Papeete en lieu et place des dépôts d'hydrocarbures qui ont pour partie été démantelés et qui vont continuer d'être démantelés entre la base navale et la cale de halage.

Tout ce travail, et je rebondis du coup sur ce que disait Maurea, il va mener forcément à des résultats. Sur Faa'a par exemple, effectivement on a entamé une démarche qui consiste à retirer les bouées à chaque fois qu'un navire de plaisance termine son contrat sur la zone de mouillage P6, la seule qui existe encore de manière réglementaire sur Faa'a. Ce qu'on estime, c'est que d'ici la fin de l'année, il y aura 80 % des bouées en question qui seront retirées, étant donné les contrats qui sont en cours avec les plaisanciers. Et la question que tu posais, c'est concernant les contrevenants finalement, parce que ces voiliers, comme tu disais, peuvent aller ailleurs, notamment ils peuvent rester dans la commune, pas forcément sur les corps-morts. Sur ce point, il faut souligner le fait que le Pays a sollicité l'État depuis 2021 pour pouvoir mettre en place des amendes forfaitaires qui permettraient aux forces de l'ordre de mettre un PV aux navires qui contreviennent à la réglementation au même titre que, par exemple, quand une voiture se gare sur un parking payant et qu'elle ne paye pas son parking, les *agents de police* mettent des PV à la voiture. Nous, ce qu'on souhaiterait sur le plan d'eau, c'est faire la même chose pour les plaisanciers. Depuis 2021, le Pays demande à l'État de donner, même pas de fixer une réglementation, mais de donner un avis sur un projet de loi de pays que le Pays a concocté pour pouvoir mettre en place ces amendes forfaitaires. Nous avons besoin de l'avis de l'État, car c'est une compétence partagée, et nous estimons que nous avons la compétence de mettre en place cette réglementation, mais il nous faut l'avis de l'État pour confirmer que c'est à nous de le faire. Depuis 2021, nous demandons cet avis. Nous n'avons toujours pas reçu cet avis. Nous avons effectué plusieurs missions à Paris pour demander cet avis et nous sommes toujours dans l'attente.

Ce que nous pensons, c'est qu'une fois que ces amendes forfaitaires seront possibles, il sera beaucoup plus facile de réguler le plan d'eau. Pourquoi ? Parce que dès qu'on touche à l'aspect pécuniaire, directement, instantanément, cela fait effet. Qui plus est en plus, les plaisanciers devront aller payer leurs amendes à la gendarmerie ou auprès des forces de l'ordre, et ça leur demandera du temps supplémentaire en plus de l'aspect pécuniaire. Donc je pense qu'une fois qu'on aura ce projet de loi de pays — qui est prêt en fait, il nous faut juste l'avis de l'État —, on sera beaucoup plus efficace sur le plan d'eau. Mais sur Faa'a, je vais quand même demander au Port d'effectuer quelques rondes supplémentaires pour sensibiliser encore les plaisanciers, même s'ils le font déjà, à la problématique.

Enfin, je voulais juste terminer, encore une fois, concernant le rapport sur le travail qu'on va poursuivre sur l'interministérialité, avec par exemple le ministre de l'économie et des finances concernant toute la fiscalité relative aux plaisanciers, le ministre du foncier également qui est en charge de la valorisation du domaine pour évaluer comment mieux structurer nos îles pour qu'ils puissent accueillir peut-être plus de plaisanciers. Parce qu'il est toujours — comment dire ? —, les plaisanciers, pour les marinas en tout cas destinés aux plaisanciers, ça reste un projet économique. Ce n'est pas un projet qui a pour objectif de servir le public comme peut l'avoir un quai qui sert pour les caboteurs ou pour par exemple les pétroliers, etc., enfin, des services qui sont absolument essentiels pour la population locale. Ça reste des projets économiques et à ce titre, étant donné l'étendue de nos territoires, il est plus difficile de construire une marina partout sur chacune de nos îles. Car, comme vous l'avez souligné dans le rapport, une marina c'est 500 millions de francs, mon budget annuel au niveau du ministère des grands travaux, c'est 10 milliards par an en termes d'investissement. Donc si je construis 20 marinas sur toute la Polynésie, ça consomme tout mon budget pour toute l'année, budget qui sert à construire toutes les routes du pays, tous les quais du pays, tous les aéroports du pays. Donc c'est la raison pour laquelle il faut également qu'on travaille en interministérialité avec le ministre du foncier pour voir de quelle manière est-ce qu'on peut faire appel à des fonds privés pour construire également ces infrastructures ou à tout le moins mieux les gérer. Et comme je le disais tout à l'heure, la collaboration avec les autres institutions, notamment l'État, mais également les communes, est absolument essentielle pour permettre un meilleur contrôle et une meilleure gestion des zones de mouillage réglementées qui ont été établies.

Voilà, j'ai peut-être été un peu long, finalement. Je m'excuse pour cela. Mais je tiens, encore une fois, à remercier tous les rapporteurs qui ont contribué à ce rapport qui est d'une qualité exceptionnelle. *Merci bien* en tout cas pour ce travail et pour la population.

**Le président :** Hoa.

**M. Félix, Hoa Tetua :** *Merci, Monsieur le président.*

*Madame la vice-présidente, chers ministres, chers élus, et chers collaborateurs, bonjour.*

Pour moi, Monsieur le ministre, le plus important, je parle en tant qu' élu des Tuamotu, il y a beaucoup de lagons chez nous dans plusieurs îles. En attendant la mise en place des mouillages, je propose dès maintenant — je dis bien dès maintenant — de définir les zones de mouillage en attendant la mise en place des corps-morts. Parce que j'ai vu dans le... Si on va suivre, on va mettre peut-être 20 ans pour mettre en place tout ça. Surtout les Tuamotu et Gambier, c'est grand. Moi, je propose, dès maintenant, il faut définir les zones. Comme ça, il n'y aura pas de voiliers qui vont aller n'importe où dans nos lagons. J'ai fait des déplacements sur Manihi, Ahe, Apataki et Fakarava, j'ai discuté un peu avec les gens là-bas, on a fait des réunions publiques, tout le monde est d'accord, ils veulent définir les zones et ils veulent voir les voiliers. C'est eux qu'il faut suivre, la municipalité avec la population, pas seulement regarder la dépense. Parce que le problème aujourd'hui, les lagons, il y a des lagons qui sont tellement immenses. Il y a le problème du trafic d'ice. Il n'y a pas de contrôle chez nous. C'est important pour nous, pour les communes des Tuamotu, il faudrait dès maintenant mettre en place, définir les zones, en concertation avec la population et le conseil municipal. C'est tout ce que je demande.

*Merci.*

**Le président :** *Merci*

Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci, Monsieur le président.*

Alors je m'inscris un peu dans la poursuite de ce qui vient d'être dit par notre VP Hoa. J'ai pu participer à un tronçon de cette mission sur les Tuamotu justement, où nous avons fait Fakarava, Tahanea, Faaite. Alors c'est six heures en *kau* (NDT, bateau de pêche des tuamotu) pour aller jusqu'à Tahanea et autant pour revenir en s'arrêtant à Faaite. Donc c'est pour ça, félicitations encore à nos membres de cette mission. Tu parlais tout à l'heure d'amendes forfaitaires. Tu as raison. Mais comment concrètement vous allez pouvoir contrôler ? Et Hoa l'a dit aussi, c'est un travail de concertation avec les communes, mais comment allez-vous pouvoir appliquer ces amendes forfaitaires si vous n'identifiez pas finalement les voiliers qui parcourent nos lagons, notamment des Tuamotu et des Gambier, comme il a été précisé par Hoa ? C'est une bonne initiative, c'est une bonne démarche. Mais dans la pratique, comment comptez-vous faire ça ?

*Merci bien.*

**M. Jordy Chan :** *Merci, Monsieur le président.*

Pour ce qui concerne les zones de mouillage, c'est la démarche qu'on adopte. On n'attend pas de mettre en place des ancrages écologiques pour définir les zones de mouillage. D'ailleurs, aujourd'hui, la plupart des zones de mouillage ne sont pas équipées encore d'ancrages. On prévoit d'élaborer les zones de mouillage réglementées aux Tuamotu notamment, prochainement sur Rangiroa, sur Anaa, sur Faaite également et sur Tahanea, y compris pour les habitants de Tahanea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** Je te rassure, ils sont à peine 20. (*Rire de M. Jordy Chan.*)

**M. Jordy Chan :** Et ces zones de mouillage ne vont pas attendre la pose d'ancrage. Donc je tiens à te rassurer là-dessus.

Sur le travail pour définir les zones de mouillage, en fait, je dirais, ce qui nous prend le plus longtemps, c'est justement la concertation. C'est le travail de concertation avec les communes et d'arriver avec ces communes et avec les résidents à définir des zones de mouillage qui soient consensuelles. Le travail administratif en tant que tel, c'est-à-dire rédiger l'acte réglementaire qui permettra de fixer les zones de mouillage, en soi, il ne prend pas beaucoup de temps parce que c'est à peu près le même à quelques paramètres près d'île en île.

Mais par contre, savoir : combien de zones de mouillage ? Où elles sont situées ? Combien de navires par zone de mouillage ? Quelle durée les navires peuvent-ils stationner dans les zones de mouillage ? etc., etc. Ça, c'est tout le travail de concertation qui est réalisé par la Direction polynésienne des affaires maritimes à chaque fois qu'elle se rend sur une île et c'est ça qui prend un peu de temps. Mais en tout cas, la démarche est celle qui est suivie et celle qui est recommandée par notre représentant Hoa.

Pour ce qui concerne l'identification des navires, en fait, justement, la plateforme ESCALES, l'un de ses principaux objectifs, c'est justement d'identifier les propriétaires de navires et les navires qui entrent dans nos eaux avant qu'elles entrent dans nos eaux. Donc, en fait, l'idée, c'est qu'on puisse savoir, grâce à cette plateforme, que ces navires ont mouillé dans telle ou telle île. Et ensuite, s'ils mouillent par exemple, pas dans la zone de mouillage réglementée en question, à ce moment-là, ils sont contrevenants, et du coup, on leur fixe des amendes forfaitaires. Mais on espère qu'à travers la plateforme ESCALES, on aura plus d'efficacité justement à identifier ces propriétaires-là. Et dans le cadre de l'inscription à la plateforme ESCALES, il y a justement les documents d'identification qui seront demandés aux propriétaires de navires concernant à la fois leur identification et également celle de leur navire.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu** : Président, juste une dernière question. Alors je remercie encore Monsieur Le Caill et Madame Rocheteau d'être restés si tard.

*Monsieur le ministre*, à un moment donné, en discutant avec notre directrice de la DPAM, on envisageait... On envisageait, je dis on, parce que c'est des discussions off, mais nous, élus, on se disait : pourquoi ne pas instaurer ce qu'on appelle ce qui pourrait s'apparenter à une taxe d'entrée ? Mais bon, ça, ça ne relève pas des compétences du Pays, je ne pense pas. Mais tu as parlé de redevances, une fois qu'elles sont identifiées dans une commune. Mais à l'entrée même dans nos eaux, est-ce qu'on ne pourrait pas penser à percevoir quelque chose ?

**M. Jordy Chan** : C'est une taxe sur laquelle on travaille au niveau de la tarification. Après, il faut qu'on voie avec le ministère de l'économie et des finances et également le ministre du tourisme dans quelle mesure est-ce que ça s'inscrit dans leur politique, mais c'est l'idée. On a également pour idée de faciliter la perception de la taxe de séjour, puisqu'aujourd'hui, une des difficultés qui a été d'ailleurs notée dans le rapport de la mission d'information, c'est qu'on ne sait pas exactement combien de jours est-ce que ces navires ils séjournent dans telle ou telle commune. Et grâce justement au dispositif ESCALES, le téléservice, on pourra plus facilement mesurer ce séjour et, du coup, plus facilement calculer la taxe de séjour et plus facilement la percevoir.

**Le président** : Merci. Oui, Hoa.

**M. Félix, Hoa Tetua** : *Merci, Monsieur le président.*

Sinon, *Monsieur le ministre*, tu disais tout à l'heure, il faut aller voir, rencontrer les maires ou les associations ou les acteurs économiques. Manihi, ils ont déjà défini leur zone ; Ahe, ils ont déjà défini leur zone. Et Fakarava aussi, ils ont défini leur zone, mais il y a un problème avec la DPAM. Ils sont en désaccord parce que la population de Fakarava demande que les voiliers s'éloignent un peu du rivage. Ils sont trop près. Il y a Rangiroa aussi, qui a défini les zones de mouillage. Il y a Apataki aussi. Définir... Et ils ont donné aussi le nombre d'ancrages. C'est déjà défini dans les communes où on a pu visiter. Je pense que c'est rapide. On n'a pas eu le temps de faire tous les atolls. Ce qu'on a fait dans nos réunions avec la commune, avec la population, ils ont déjà défini des zones. À mon avis, c'est plus rapide. C'est pour ça que j'ai demandé d'accélérer.

*Merci, Monsieur le ministre.*

**Le président :** Terou.

**M. Pierre Terou :** *Oui, bonjour.*

Je m'adresse à notre ministre Jordy. Je suis d'accord avec Hoa parce que là, à Uturoa, on vient juste de... Comment ça se dit ? Pour les ancrages et le *rāhui* (*NDT, interdiction temporaire de prélèvement d'une ressource maritime ou terrestre*), alors il y a plein de voiliers. Maintenant, il faut dégager tout ça. Je crois que c'est un gros problème.

Comme Hoa dit, on n'a pas assez confirmé où il faut ancrer. Là, tous les voiliers, ils sont partout. Maintenant, il faut aller dégager tout ça et les remettre là où ils vont être ancrés. Il y a le *rāhui* (*NDT, interdiction temporaire de prélèvement d'une ressource maritime ou terrestre*) aussi. Ils sont ancrés partout. C'est un gros problème à Uturoa.

**Le président :** *Plus d'intervention ?*

**M. Pierre Terou :** *Merci de votre attention.*

*Monsieur le ministre*

**M. Jordy Chan :** *Merci, Monsieur le président.*

Effectivement, on ne va jamais assez vite. On va dire ça comme ça. Malheureusement, au niveau de la Direction pour le ministère des affaires maritimes, ils sont deux agents à effectuer toutes ces consultations et je crois qu'il y a 74 communes de mémoire. Donc il y a une disparité en matière de... enfin une dispersion des îles qui fait que ce n'est pas forcément si facile que ça d'être aussi réactif qu'on voudrait.

En tout cas, on fait du mieux qu'on peut avec les ressources qu'on a. Mais l'idée, en tout cas le principe que tu évoques, c'est-à-dire élaborer les zones de mouillage sans forcément avoir les ancrages, c'est l'approche qu'on adopte.

Raiatea et Tahaa, effectivement, il y a beaucoup de voiliers et certains qui ne respectent pas forcément la réglementation. Une des difficultés qui nous a été remontée aussi lorsqu'on a fait le Conseil des ministres délocalisé là-bas, c'est qu'aujourd'hui, justement, les zones de mouillage sont définies, sauf qu'elles ne sont pas matérialisées. Et ce que disent les riverains, c'est qu'en les matérialisant, c'est-à-dire en posant les ancrages écologiques et en matérialisant les bouées sur lesquelles les voiliers peuvent s'amarrer, eh bien les voiliers seront plus incités à respecter ces zones de mouillage, ce qui est totalement logique. Cela permettra aussi de plus facilement dissuader ces derniers, de contrevenir à la réglementation, puisque, à l'œil, les riverains pourront identifier tout de suite que tel ou tel voilier n'est pas à proximité des bouées et du coup ils mouillent dans une zone qui n'est pas autorisée.

Donc on y travaille et on apportera normalement d'ici début 2026, en partie, en tout cas une réponse à ce problème puisqu'on va commencer les travaux d'installation des ancrages écologiques sur Raiatea et Tahaa au début 2026.

**Le président :** *Merci bien.*

*Nous en avons complètement fini ?* Voilà. Bon, merci beaucoup.

**EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

**Le président :** Donc, vous avez tous reçu la correspondance qui a été adressée à l'assemblée entre le 18 et le 26 juin inclus. Si vous voulez une photocopie de cette correspondance, adressez-vous au secrétariat général.

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Le président :** Il est très exactement 22 heures et 3 minutes.

Voilà, Mesdames et Messieurs, *merci bien pour notre séance d'aujourd'hui.* (Applaudissements dans la salle.)

(Il est 22 heures 2 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Odette Homai



LE PRÉSIDENT,



Antony Géros